LA VÉRITÉ

SUR LA

QUESTION D'ORIENT

ET SUR

M. THIERS,

Par

LE COMTE D'ANGEVILLE,

ANCIEN OFFICIER DE MARINE,

DÉPUTÉ DE L'AIN.

1841

PRIX : 6 FR.

A PARIS,

CHEZ DELLOYE, L[illegible]IRE-EDITEUR,

PLACE DE LA [illegible] N° 13.

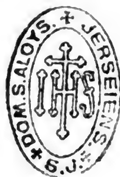
MAI[illegible]

LA VÉRITÉ

SUR LA QUESTION D'ORIENT

ET

SUR M. THIERS.



IMPRIMERIE DE MOQUET ET COMP.,
Rue de la Harpe, 90.

LA VÉRITÉ

SUR LA

QUESTION D'ORIENT

ET SUR

M. THIERS,

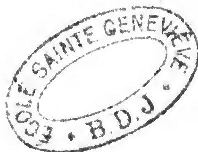
Par

LE COMTE D'ANGEVILLE,

ANCIEN OFFICIER DE MARINE,

DÉPUTÉ DE L'AIN.

PRIX : 6 FR.



A PARIS,

CHEZ DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE, N° 13.

MAI 1841

INTRODUCTION.

La France a éprouvé un grand échec en Orient ; rechercher les causes de cet échec, apprécier la conduite du ministre qui dirigeait alors notre politique, tel est le but que je me suis proposé.

Si je publie le fruit de mes investigations (1), c'est qu'il me semble très difficile que l'opinion publique ait été suffisamment éclairée par les dix jours de discussion que nous avons eu au commencement de cette session. La presse, en effet, a rendu un compte si *contradictoire* de nos débats, que, suivant le journal qu'on lisait, les lecteurs les plus impartiaux ont pu et dû avoir sur la question d'Orient et sur M. *Thiers*, les opinions les plus opposées. J'ai voulu apporter un remède à cet état de choses, et publier ce que je crois être *la vérité* sur cette question et sur cet ancien ministre.

Je m'adresse aux hommes de bonne foi de tous les partis; les documents nombreux qui ont été communiqués aux chambres, ceux que je me suis procurés, me font espérer que cet ouvrage pourra leur être de quelque utilité, ne fût-ce que par les faits qu'il contient; dans tous les cas, si je me suis trompé, ils pourront se former d'autres convictions que les miennes, car j'ai constamment

(1) Cet ouvrage a été fait au milieu des préoccupations politiques et de travaux de la session de 1841 ; il laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la méthode et du style ; et il contient plusieurs répétions. Le lecteur suppléera à ces défauts, et devra s'attacher plus aux documents de divers genres que j'ai rappelés, qu'à la manière dont ils sont présentés.

A partir du XXXI[e] paragraphe, j'ai donné des numéros d'ordre aux dépêches que j'ai rappelées et aux citations que j'ai faites. Partout où il y a un numéro, cela indique que la pièce mérite confiance et que j'ai pu la vérifier moi-même. Le n° 1 est à la page 32 ; il s'applique à la première dépêche communiquée entre les deux gouvernements, anglais et français, relativement aux affaires d'Orient.

cité les pièces officielles qui ont servi de base à mes recherches ; c'est là le seul avantage, peut-être même le seul mérite de cette publication.

Bien des personnes m'ont dit pendant ces derniers mois — Pourquoi vous occupez-vous maintenant de la crise d'Orient? elle est finie ; votre ouvrage arrivera à temps inopportun.—C'est là, je crois, une grave erreur, car nous ne sommes pas prêts de voir finir cette crise. Je vais le prouver en remontant à son origine.

La Russie, pendant bien des années, est intervenue seule dans les affaires de l'empire ottoman. Voici à quelle occasion et comment, dans ces derniers temps, l'Europe s'est aussi engagée dans cette voie. Le 4 avril 1826, les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres signèrent un acte dont le but était d'arrêter les bases de la pacification de la Grèce, et, le 6 juillet 1827, la France se réunit à ces deux puissances pour stipuler en commun *un système définitif de protectorat* en faveur des Grecs. Quelques mois après, la flotte ottomane était détruite à Navarin, et l'intervention matérielle de l'Europe *commençait* en Orient. On peut dire que, depuis cette époque, la Turquie ne s'est pour ainsi dire plus appartenue, elle a été livrée aux influences diplomatiques de l'Occident, et personne ne saurait prévoir si elle pourra se relever de la dernière intervention amenée par le traité de Londres.

On voit que la question d'Orient n'est pas nouvelle, et qu'elle remonte à *quinze ans* ; les événements de 1833 et de 1840 ne sont que des phases de cette question, et elle ne se terminera que par la *rénovation ou le partage d'un immense empire*. Je crois donc que ce n'est pas la génération actuelle qui verra la fin de la crise d'Orient, et les ouvrages qui traiteront cette matière seront encore longtemps ceux du moment.

Lorsque les chambres se sont séparées en juillet 1840, nous étions, il faut le dire, fort loin de prévoir toute la gravité de la question d'Orient. A peine arrivé chez moi, la nouvelle du traité de Londres se répandit : on sait comment elle fut exploitée par la presse de Paris, et quels efforts ont été faits pour dénaturer la portée de cet acte. Peu de personnes sont autant que moi armé de défiance

contre l'action des journaux, mais, je l'avoue, pour cette fois encore, je n'ai pu échapper à cette action. J'ai cru que nous avions été exclus de la conférence de Londres et que, si nous n'avions pas été insultés, il y avait eu du moins un traité européen de conclu en haine de la France.

C'est sous l'influence de ces opinions que je suis arrivé à Paris en octobre dernier. Député, j'avais une voix à donner pour la paix ou pour la guerre, et jamais je n'ai plus profondément senti la responsabilité attachée à mes fonctions; jamais aussi je n'ai employé plus de temps à l'étude d'une affaire. Je crois que, dans l'état actuel de la France, une guerre étrangère serait un grand malheur et un grand danger, *mais je suis encore plus convaincu* que la paix, conservée aux dépens de l'honneur, serait un plus grand malheur et même un plus grand danger. C'est sous l'empire de cette double préoccupation que j'ai examiné la question qui nous était soumise, et voici à quelles conclusions je suis arrivé.

— Nous n'avons en aucune manière été exclus de la conférence de Londres; c'est nous-mêmes qui nous en sommes retirés, et l'on peut voir les preuves de ce fait à la page 120. — La diplomatie de l'Autriche et de la Prusse a été conciliante à notre égard, autant qu'il était possible, qu'elle le fût et nous nous sommes donnés de véritables torts envers ces deux puissances.— Il n'y a eu d'insulte de la part de personne, mais seulement un très mauvais procédé de la part de l'Angleterre. — De notre part nous avons été *malhabiles et surtout mal renseignés;* l'Égypte a été une des plus grossières erreurs de notre diplomatie. Pendant que nous la supposions en état de résister, deux bataillons anglais et un demi-bataillon autrichien, se plaçaient résolument, pour ainsi dire, en face de sa plus puissante armée, et les villes de Syrie les mieux fortifiées succombaient en quelques heures! Voilà la vérité, telle du moins qu'une étude consciencieuse me l'a fait connaître, et il eût été criminel d'exciter une guerre européenne à l'occasion d'une affaire *que nous n'avions pas su comprendre*.

Le système de la *paix armée*, adopté par la chambre et

par le cabinet nouveau, me semble être le seul que la France pût suivre après le traité de Londres; cependant ce n'est pas là un état normal, et je reconnais que ce système entraîne après lui les plus graves inconvénients; mais, à moins d'imprudence, nous n'étions ni ne sommes encore libres d'en adopter un autre. L'alliance anglaise, que nous avons eue pendant dix ans, est décidément rompue, et, quant à moi, la rupture de cette alliance ne *m'inspire aucuns regrets*; mais, jusqu'à ce que nous puissions en faire de nouvelles, *ou que nous soyons rentrés dans les conseils de l'Europe*, ne devons-nous pas être sur le *qui vive*, prêts à prendre les armes contre toute puissance qui tenterait de s'agrandir aux dépens de la Turquie?

Si de la question des faits accomplis nous passons à celle des faits à venir, je ne vois qu'embarras et difficultés. La politique traditionnelle et nationale de la France, *c'est le maintien de l'équilibre européen par le maintien de l'empire ottoman.* Depuis plusieurs siècles les sultans sont en effet les plus fidèles alliés de la France, et nous ne saurions trop nous rappeler que leur alliance a commencé à une époque où nous étions faibles, tandis qu'ils étaient forts et puissants. Nous ne saurions oublier, sans être ingrats, cette longue amitié qui a uni les deux pays, et que la malheureuse bataille de Navarin même n'avait pu rompre; nous devons donc tout faire pour sauver cet empire. Mais *peut-il être sauvé?* telle est la question pratique sur laquelle l'Europe aura probablement à délibérer dans quelques années.

Si, comme je le crains, il n'y a plus de chance de vie dans cet empire, si la race des Osmanlis a fait son temps, nous devons nous préparer à prendre une part active aux événements qui surgiront inévitablement dans cette partie du monde, et, dans cette hypothèse, nous ne saurions apporter *trop de soins* à notre organisation militaire. — Telle est, en définitive, la conclusion à laquelle arriveront inévitablement les personnes qui se livreront à l'étude de la question d'Orient.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ORIENT

DEPUIS L'INVASION DES FRANÇAIS EN ÉGYPTE JUSQU'A LA CRISE DE 1839.

CHAPITRE PREMIER.

Débuts de Mehemet-Ali. — Invasion des Anglais en Égypte, en 1807. —Destruction des mamelouks, en 1811. — Conquête de l'Arabie sur les wahabytes, de 1811 à 1818. — Ibrahim est nommé pacha des villes saintes. — Conquête de la haute Égypte, en 1821. — Organisation des troupes régulières, en 1822. — Campagne en Morée contre les Grecs, de 1825 à 1827. — Demande au sultan du pachalik d'Acre.

§ I. Débuts de Mehemet-Ali.

Mehemet-Ali, vice-roi d'Égypte, est né en 1769 à Lacavale, petite ville de la Romélie. Il fit partie d'un corps de trois cents hommes qui vint combattre en Égypte l'invasion de Napoléon. S'étant distingué au combat d'Aboukir, il obtint à la suite un commandement de mille hommes.

Lors de l'évacuation des Français, qui eut lieu en 1801, Khosrew était pacha d'Égypte. Il envoya mehemet-Ali

combattre les mamelouks. Ce dernier s'entendit avec eux, revint au Caire et renversa Khosrew. Telle fut l'origine de la haine violente de ces deux hommes, que nous verrons se retrouver en face l'un de l'autre en 1839.

Kourchyd fut nommé par la Porte pacha d'Égypte en remplacement de Khosrew; Mehemet-Ali, avec ses Albanais et la population du Caire, parvint à le déposséder sans se compromettre trop ostensiblement aux yeux de la Porte. Il fut alors nommé pacha de Geddah : le Divan espérait ainsi l'éloigner de l'Égypte; Mehemet refusa. En juillet 1805 la Porte le nomma gouverneur provisoire de l'Égypte. A peine cette nomination était-elle faite qu'on s'en repentit à Constantinople. On envoya donc une flotte à Alexandrie, et l'amiral portait à Mehemet-Ali sa nomination au pachalik de Salonique. Ce dernier ne refusa pas, mais il se fit retenir par ses soldats. A la suite de toutes ses tentatives, la Porte parut enfin se décider, et le premier avril 1806 Mehemet-Ali reçut l'investiture du pachalik d'Égypte. Un présent de sept millions et demi de francs fut exigé à l'occasion de cette nomination.

Nous venons de voir combien la Porte se défiait de Mehemet-Ali, et qu'avant de se décider à le nommer, elle essaya plusieurs fois, et sous diverses formes, de le rappeler, on prétend même de s'en défaire. De nouvelles tentatives furent faites postérieurement à sa nomination, et ce ne fut que le 2 novembre 1806 que la Porte le confirma définitivement dans son pachalik. On exigea à cette occasion un otage : cet otage fut Ibrahim, fils aîné du pacha. Il fut envoyé à Constantinople; il avait alors dix-sept ans.

Lorsque la Porte nomma Mehemet-Ali à la vice-royauté d'Égypte, il possédait, de fait, le pouvoir, par la volonté du peuple du Caire, par celle des soldats, et par celle des prêtres. Cet homme extraordinaire fut donc exclusivement

l'artisan de sa fortune. Et pourtant, si l'on en croit les diverses biographies qui ont été faites sur lui, ce n'est qu'à quarante ans qu'il apprit à lire et à écrire.

§ II. Invasion des Anglais en Egypte, en 1807.

La guerre ayant été déclarée entre l'Angleterre et la Porte, les Anglais débarquèrent en Égypte, le 17 mars 1807. Le 20, Alexandrie leur fut livrée par trahison. Après avoir éprouvé deux échecs à *Rosette* et à *Hamad* et perdu quatre à cinq cents *têtes*, les Anglais, qui avaient vainement compté sur une diversion en leur faveur, de la part des mamelouks, traitèrent de l'évacuation avec le vice-roi. Elle eut lieu le 14 septembre 1807.

Les Anglais ne furent heureux nulle part dans cette guerre. Le 18 janvier 1807, ils avaient forcé les Dardanelles avec une escadre, dans le but de brûler la flotte turque sous les murs de Constantinople. Le maréchal Sébastiani, alors notre ambassadeur auprès de la Porte, organisa la défense et excita le courage de la population et du Divan. L'amiral commandant les forces britanniques, après avoir parlementé quelques jours dans la mer de Marmara, se retira sans avoir osé attaquer la capitale ni la flotte ottomane. Cette résistance fit dans ce temps le plus grand honneur au général Sébastiani et à la légation française; le géneral Foy, alors capitaine, faisai partie de cette légation.

§ III. Destruction des mamelouks, en 1811.

De 1807 à 1811, le pacha s'occupa à consolider son pouvoir dans la basse Égypte. Il eut à combattre l'anarchie, les Bédouins, et surtout les mamelouks. Voyons quelle était à cette époque la position de ces derniers.

Les mamelouks avaient possédé l'Égypte depuis 1250 jusqu'à 1512, époque à laquelle le sultan Sélim II en fit la conquête. Pendant ces trois siècles, le gouvernement de cette province fut une espèce de royauté élective

entourée de formes aristocratiques ; 24 beys se divisaient le pouvoir et nommaient le roi. L'Egypte fut de nouveau rattachée à la Turquie par le traité de 1517, que Sélim fit après sa conquête. Ce traité concédait les droits les plus étendus aux vaincus ; car, dans certains cas, les beys pouvaient suspendre de leurs fonctions les pachas envoyés de Constantinople. Sous l'influence de ce traité, la domination de la Porte sur l'Egypte fut plus nominale que réelle, et, surtout à la fin du siècle dernier, les beys insultèrent et dépossédèrent presqu'à volonté le représentant du pouvoir des sultans. Nous avons déjà vu, à l'appui de cette opinion, que Mehemet-Ali en avait chassé deux en quatre ans.

Pendant la guerre des Français en Egypte, les mamelouks se battirent bravement et éprouvèrent de cruelles pertes. Lors de l'évacuation, en 1801, la Porte voulut profiter de l'affaiblissement momentané de ce corps pour le soumettre à ses pachas. Des Albanais et d'autres troupes turques furent envoyées en Egypte. On essaya une première fois de massacrer les mamelouck; on ne parvint qu'à en tuer une centaine. Mehemet-Ali, devenu pacha de la Porte, trouvait dans cette milice l'obstacle le plus sérieux à son pouvoir. En 1808, elle avait pris les armes contre lui; il voulut aussi s'en défaire. Le 1er mars 1811, il parvint par ruse à attirer 470 mamelouks dans la citadelle du Caire. Ils y furent tous massacrés par des Albanais apostés. Le même sort atteignit ceux qui étaient dispersés dans les provinces. Depuis lors cette redoutable cavalerie n'a plus joué aucun rôle sérieux sur les bords du Nil.

§ IV. Conquête de l'Arabie sur les wahabytes, de 1811 à 1818.

Une secte d'Arabes fanatiques, dont le but était de ramener l'islamisme à sa pureté primitive, s'était élevée au milieu du XVIIIe siècle. Connue sous le nom de waha-

bytes, elle prit de grands développements sous Abd-el-Aziz qui en fut déclaré chef en 1765. Cette secte regardait comme sacrilèges envers Dieu ceux qui témoignaient de la vénération pour Mahomet, pour Ali, son gendre, ou pour tout autre homme.

Le 20 avril 1801, Abd-el-Aziz pilla à Kerbeleh le tombeau d'Hocein, fils d'Ali. Ce tombeau est le lieu de pélerinage des Persans et autres sectateurs d'Ali. Un fanatique de cette nation, pour s'en venger, l'assassina en 1803, et son fils Souhoud lui succéda.

Souhoud devint la terreur des musulmans. Il soumit presque toute l'Arabie, poussa ses ravages à l'est jusque sur l'Euphrate et le golfe Persique où il eut à combattre les Anglais, du côté de la Syrie jusqu'aux portes de Damas, et enfin il vint en 1810 à l'ouest prendre la Mecque et piller à Médine le tombeau de Mahomet. Le pélerinage de la Mecque fut interrompu pendant trois ans à la suite de ces dévastations.

On s'émut à Constantinople de toutes ces profanations et des horribles massacres qui les avaient précédées et suivies. Depuis plusieurs années, la Porte s'efforçait en vain de dompter les wahabytes. Dans sa détresse, elle eut recours au vice-roi, et lui donna l'ordre de les combattre et de délivrer les lieux saints.

Le vice-roi envoya, en 1811, son second fils Thoussoum contre les wahabytes. Mais cette guerre commença malheureusement; ces derniers battirent les troupes égyptiennes à Sofra, du côté de Médine. La campagne recommença en 1812 et fut plus heureuse; les villes saintes de Médine et de la Mecque furent reprises sur les wahabytes, et, le 30 janvier 1813, les clés de Médine furent reportées à Constantinople.

Cette lutte se prolongea; le vice-roi vint en personne en Arabie, sans pouvoir la terminer. Les événements de 1815 le rappelèrent en Egypte; et, en dé-

cembre 1816, il envoya son fils Ibrahim pour entreprendre une troisième campagne.

Ce ne fut que le 11 septembre 1818 que cette guerre acharnée fut terminée. Ce jour, le prince Abdallah, successeur de Souhoud, rendit à Ibrahim la ville de *Derayed*, capitale des wahabytes. Toute la partie centrale de l'Arabie fut ravagée par Ibrahim à la suite de cette capitulation, et une armée égyptienne a depuis lors occupé cette contrée. Quant au malheureux prince Abdallah, il fut envoyé au vice-roi qui l'expédia à Constantinople; on le promena trois jours dans la ville pour le montrer au peuple, puis on le décapita sur la place de Sainte-Sophie, comme violateur du tombeau de Mahomet.

Je ne suis entré dans les détails de la guerre des wahabytes, que pour montrer avec quelle rapidité les plus grandes choses se font et se défont en Orient. Un homme de génie peut y fonder des empires; mais ces empires participent à la mobilité des sables sur lesquels ils sont pour ainsi dire fondés. C'est ainsi que nous avons vu Abd-el-Aziz et Souhoud conquérir en peu d'années toute l'Arabie, porter l'effroi dans le cœur de la moitié des pays mahométans, et leur fils Abdallah, homme courageux, mais de médiocre jugement, tout perdre en quelques années et finir sa vie sous le sabre du bourreau. Qui peut nous dire si, après Mehemet-Ali et son fils Ibrahim, un nouvel Abdallah ne sortira pas des flancs de la race égyptienne?

§ V. Ibrahim est nommé pacha des villes saintes.

La guerre contre les wahabytes fut la base de la fortune militaire d'Ibrahim : il s'y montra grand capitaine et sut fixer la victoire autant par son habileté que par sa bravoure. La faim, la soif, les maladies et les révoltes de ses propres soldats, vinrent inutilement en aide à ses ennemis; il les dompta, et revint au Caire, où il fut reçu

triomphalement en décembre 1819. Ce fut à la suite de cette campagne, que la Porte le nomma pacha des villes saintes, premier pachalik de l'empire.

§ II. Conquête de la Haute-Égypte.

Le vice-roi voulut occuper utilement l'armée qu'on lui avait amenée d'Arabie. Il l'expédia dans la haute Egypte contre les nègres et les Bédouins de la Nubie, du Sennaar et du Kardofan, sous les ordres de son troisième fils Ismaël.

Le 4 novembre 1820, l'armée d'Ismaël rencontra pour la première fois l'ennemi et le battit. La haute Egypte fut conquise, le roi du Sennaar fit sa soumission. Mais l'année suivante Ismaël fut traîtreusement tué dans une fête par un chef nubien. Le massacre de plus de 30,000 hommes paya cette trahison. On doit juger de la préoccupation et de la douleur du vice-roi à la nouvelle de cette mort, quand on saura qu'il avait déjà perdu son autre fils Toussoum en 1816, et qu'il ne lui restait plus qu'Ibrahim, qu'un soldat insurgé avait failli tuer d'un coup de pistolet pendant la guerre des wahabytes.

§ III. Organisation des troupes régulières, en 1822.

Dès l'année 1815, le vice-roi avait songé à organiser une armée régulière : il fut alors obligé d'y renoncer, à cause des révoltes de ses troupes albanaises et turques. Il manqua même d'être victime d'une conspiration qui fut la suite de cet essai, et pendant deux jours le Caire fut au pouvoir de la soldatesque insurgée.

Après sa conquête de la haute Égypte, il revint à son projet. Un officier français, le capitaine Seves (depuis Soliman-Bey), avait instruit à Sienne un bataillon modèle composé de Turcs. On lui expédia des nègres du Sennaar et du Kardofan qu'on venait de conquérir. Incorporés avec des Arabes et des paysans égyptiens, ils

formèrent les six premiers régiments d'infanterie qui furent créés, et, en 1823, ils étaient instruits et disciplinés.

§ VIII. Campagne en Morée contre les Grecs, de 1825 à 1827.

L'occasion se présenta bientôt d'essayer ces nouvelles troupes. La Porte venait enfin, en 1822, de recevoir la tête du fameux Ali, pacha de Janina; elle dirigea ses efforts contre l'insurrection grecque, et sur sa demande, le vice-roi envoya en Morée son fils Ibrahim à la tête de quatre régiments de nouvelle formation. Cet envoi eut lieu en 1825. On sait quels furent les succès et les revers d'Ibrahim en Morée : je ne les rappellerai pas. On sait aussi que cette guerre se termina par l'indépendance de la Grèce, et que, le 20 octobre 1827, les flottes égyptiennes et turques furent détruites à Navarin. Cet acte avait été précédé par le traité du 6 juillet 1827, sorte d'ultimatum de l'Europe au profit de l'indépendance grecque.

Dans le cours de cette guerre, les nouveaux régiments parurent à Ibrahim bien supérieurs aux troupes de l'ancienne organisation, avec lesquelles il avait conquis l'Arabie ; et il se décida à provoquer aussi l'établissement d'une cavalerie régulière qui manquait aux troupes égyptiennes. C'est ce qui fut fait à son retour.

§ IX. Demande au sultan du pachalik d'Acre.

Ce fut à cette époque que le vice-roi demanda à la Porte le pachalik d'Acre, pour prix des sacrifices qu'il avait faits dans la guerre de 1811 contre les wahabytes, et dans celle toute récente contre les Grecs. Cette demande fut repoussée, et on lui proposa seulement l'ile de Candie qui coûtait plus qu'elle ne rapportait.

CHAPITRE II.

Antagonisme du sultan et du vice-roi, et création de l'arsenal d'Alexandrie. — Etat de la Syrie avant la conquête d'Ibrahim.— Prise de Saint-Jean d'Acre et du pacha Abdallah, par Ibrahim. — Le vice-roi mis hors la loi par le sultan.— Victoire des Egyptiens, à Homs, à Beylan et à Konieh, en 1832. — Smyrne pris par quatre hommes. — Ibrahim à Kutayeh et les Russes à Constantinople. — Arrivée et intervention de l'ambassadeur de France, en 1833.— Convention de Kutayeh. — Traité d'Unkiar-Skelessy et départ des Russes.

---

§ X. Antagonisme du sultan et du vice-roi, et création de l'arsenal d'Alexandrie.

Depuis longtemps il y avait un antagonisme caché entre le sultan Mahmoud et le vice-roi ; mais jusqu'à ce dernier refus du pachalik d'Acre, Mehemet-Ali était resté subordonné aux ordres qu'il recevait de Constantinople. Il n'en fut plus de même après ce refus, et il commença, sous divers prétextes, par ne prendre aucune part à la guerre de 1828 contre les Russes, qui suivit le combat de Navarin. On sait que cette guerre amena 20,000 Russes à Andrinople, et qu'elle se termina en septembre 1829 par le traité de ce nom, qui imposa à la Porte un énorme tribut de guerre et stipula l'émancipation de la Grèce.

Il devint dès-lors évident que, un peu plus tôt ou un peu plus tard, un conflit éclaterait entre le sultan et son puissant vassal. Ce dernier se prépara. Il augmenta et organisa fortement son armée de terre. Sa marine, détruite à Navarin, avait été jusque-là composée de bâtiments achetés en Europe; M. Cerisy, ingénieur français, lui créa à Alexandrie un arsenal maritime de pre-

mier ordre. Commencé à la fin de 1829, le 3 janvier 1831 on y lançait le premier vaisseau de 100 canons construit sur les côtes d'Égypte ; en quatre années, une flotte de trente voiles sortit de cet arsenal. Cette partie de la force publique se trouva ainsi au niveau des besoins du service et des projets ultérieurs du vice-roi d'Égypte.

Avant d'aller plus loin, je vais dire quelques mots de son antagoniste.

Mahmoud était né en 1785; il fut proclamé sultan à Constantinople en 1808, c'est-à-dire trois ans après que Mehemet-Ali fut investi du gouvernement de l'Égypte. Il y a une certaine analogie et de grands contrastes entre la vie de ces deux hommes. Tous deux travaillèrent à réformer leur pays et organisèrent une armée à l'européenne : l'un détruisit les mamelouks en 1811, l'autre les janissaires en 1826. Tous deux étaient braves et avaient une volonté de fer. Quelle différence pourtant dans leurs destinées! Sous le sultan Mahmoud, la Turquie, presque toujours vaincue, tombe en lambeaux ; l'Égypte, au contraire, conquiert l'Arabie, la Nubie, le Sennaar, le Kardofan; et ce n'était là que les préludes de nouvelles et plus importantes conquêtes en Syrie et dans l'Asie-Mineure.

On doit comprendre qu'une invincible jalousie dévorait le sultan.

Pendant que son vassal faisait ses préparatifs pour augmenter sa puissance, le sultan au contraire songeait à la restreindre ou au moins à la contenir. La Syrie était le point de contact entre les territoires du souverain et du vassal : il était naturel que la guerre éclatât dans cette province.

Avant d'entrer dans le détail de cette guerre, voyons ce qu'était la Syrie.

§ XI. État de la Syrie avant la conquête d'Ibrahim.

De tous temps cette province fut rebelle à l'unité du

pouvoir, et jamais les tribus belliqueuses de ses montagnes et les hordes pillardes de ses déserts n'avaient pu être façonnées à un gouvernement régulier. Pendant le cours de ce siècle, il y avait eu, pour ainsi dire, un redoublement d'anarchie dans ce malheureux pays.

Abdallah, pacha d'Acre depuis plus de douze années, bravait la Porte par des révoltes réitérées. Deux fois assiégé dans sa ville, deux fois les troupes turques envoyées contre lui furent impuissantes pour le réduire. Ce pacha faisait lui-même la guerre aux autres pachas ses voisins, ou la soutenait contre les tribus des montagnes, qu'il rançonnait impitoyablement.

Les trois autres pachaliks de Damas, d'Alep et de Tripoli, étaient dans le même état d'anarchie; et si j'en crois l'ouvrage de MM. Cadalvène et Barrault (1840), cette province, qui comptait six millions d'habitants quand elle tomba aux mains des Turcs, n'en comptait plus en 1832, quand le vice-roi en fit la conquête, que un million et demi. A cette dernière époque, la Turquie n'y recrutait plus qu'un seul régiment, et elle n'y percevait annuellement qu'un million et demi de francs. Telle était la Syrie, quand la guerre y éclata.

Le pacha d'Acre, secrètement jaloux de la fortune de son voisin d'Égypte, se rapprocha de la Porte, qui elle-même voulut s'appuyer sur lui pour résister au vice-roi. Ce dernier prétendit que ce pacha recevait dans Saint-Jean-d'Acre les malfaiteurs de l'Égypte, et ceux même qui complotaient contre sa vie. Il lui déclara la guerre, et à la fin d'octobre 1831 son fils Ibrahim entra en campagne.

§ XII. Prise de Saint-Jean-d'Acre et du pacha Abdallah, par Ibrahim.

Le 27 novembre, Ibrahim était sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Abdallah l'attendait dans la ville avec trois mille défenseurs dévoués et d'immenses approvi-

sionnements. Le siége commença immédiatement ; mais Ibrahim, forcé de s'absenter pour soumettre toute la province, ne put le suivre lui-même. Ce siége fut mal dirigé, et, quoique le vice-roi fût maître de la mer, il traîna en longueur. Ce ne fut que six mois après, c'est-à-dire le 27 mai 1832, que la ville fut emportée. Outre 512 hommes qui périrent à l'assaut du 27, les Égyptiens avaient déjà perdu 4,000 hommes devant la place. Abdallah, fait prisonnier à la suite de cette héroïque défense, fut envoyé le 29 mai au vice-roi d'Egypte. Il fut noblement accueilli, et en 1833 on le renvoya à Constantinople.

L'armée d'Ibrahim avait été reçue en libératrice, à peu près dans tout le pachalik d'Acre, et l'émir Béchir, prince du Liban, était venu se joindre à elle presqu'au commencement du siége. C'était la Syrie qui se joignait à l'Egypte.

La Porte s'était émue pendant le long siége de St-Jean-d'Acre. Dès la fin de 1831, elle avait sommé le vice-roi d'évacuer la Syrie. Celui-ci pour toute réponse récapitula les services qu'il avait rendus à la Porte, en Egypte, où il avait rétabli l'ordre ; en Arabie, où il avait détruit les wahabytes ; en Morée, où il avait perdu sa flotte ; et il réclama pour prix de ses services les deux pachaliks d'Acre et de Damas. Sur cette réponse, la Porte ordonna des levées de troupes, leur concentration à Alep, et Hussein, le destructeur des janissaires, fut nommé, le 14 mars 1832, commandant de toute l'armée destinée à agir contre les Egyptiens.

Au commencement du Baïram, grande solennité religieuse des Turcs ; la Porte publie le *tewdjëhal,* ou liste de promotion et de confirmation de tous les pachas de l'empire ; c'est le moment des destitutions, des avancements et des nominations.

Cette pièce, publiée en mars, laissa l'Egypte sans indication de pacha ; Mehemet-Ali ne fut donc ni confirmé

dans son gouvernement, ni destitué ; c'était une menace.

Le vice-roi y avait répondu, en ordonnant de redoubler la vigueur du siége de Saint-Jean-d'Acre ; et les premiers engagements entre les troupes du vice-roi et celles du sultan eurent lieu peu après du côté de Tripoli.

§ XIII. Le vice-roi mis hors la loi par le sultan.

La Porte se décida alors à frapper un grand coup. A la fin d'avril 1832, elle fit précéder sa déclaration officielle de guerre de l'anathème religieux. Mehemet-Ali et son fils Ibrahim furent déclarés traîtres, mis hors la loi musulmane, et Hussein, généralissime de l'armée turque, fut nommé pacha d'Egypte.

Le chérif de la Mecque avait répondu par un anathème à cet anathème, et à son tour il lança un fetva en faveur du vice-roi contre le sultan Mahmoud, et mit ce dernier hors la loi musulmane, comme ennemi des doctrines du pur islamisme.

Tels furent les préludes religieux qui précédèrent la lutte sérieuse qui allait commencer en Syrie entre le vice-roi et les troupes du sultan.

§ XIV. Victoire des Égyptiens à Homs, à Beylan, et à Konieh, en 1832.

Après la prise de Saint-Jean-d'Acre et la soumission d'Abdallah, Ibrahim entra en campagne ; le 15 juin, Damas lui ouvrit ses portes.

Le 8 juillet, 20,000 Turcs attendent les Egyptiens à *Homs*. Ibrahim, avec 16,000 hommes, les attaque, les bat complétement, et leur prend 12 canons et 3,000 soldats.

Le 17 juillet, Alep fut occupée par Ibrahim. Cette ville de 200,000 âmes était réduite à 75,000.

Le 30 juillet, bataille à *Beylan*, au nord de la Syrie.

Nouvelle déroute des Turcs; ils perdent 25 canons. Toute la Syrie se trouvait alors conquise, le district d'Adana occupé, et une armée turque de 70,000 mille hommes détruite en deux batailles.

Malgré ses défaites, la Porte ne songeait pas à traiter. Ibrahim, pour l'y décider, partit avec son armée, et d'Adana il se porta, à travers le Taurus, dans les plaines de l'Anatolie.

Le 18 novembre, il entra dans Konieh. Hussein avait fait preuve d'impéritie. Il ne sut diriger, ni commander, ni nourrir son armée, qu'il fit détruire à Homs et à Beylan. Reschid Mehemet, l'un des hommes les plus habiles de l'empire ottoman et le pacificateur de l'Albanie, fut nommé général en chef, et le remplaça. Le 21 décembre 1832, il vint avec une seconde armée attaquer Ibrahim à Konieh, à la tête de 53,000 hommes et de 93 canons.

La bataille se livra au milieu d'un épais brouillard; elle dura 5 heures. Ibrahim, pour la troisième fois, battit les Turcs, quoiqu'il n'eût que 15,000 soldats et 36 canons. Cinq à six mille hommes et 46 canons furent pris par les Egyptiens, et le grand visir même tomba entre leurs mains. Il se passa alors un fait singulier: Ibrahim, pour conserver les formes de fidélité au sultan, se mit sous les ordres du grand visir qu'il avait pris, et ce dernier fut contraint d'ordonner le lendemain qu'on poursuivît les débris de sa propre armée battue la veille.

§ XV. Smyrne pris par quatre hommes.

Un fait donnera une idée de l'ascendant de l'armée victorieuse sur toutes les populations de l'Asie-Mineure. Le 28 février 1833, *Mehemet-Aga*, se disant agent d'Ibrahim, accompagné de quatre hommes, prit possession de Smyrne au nom du vice-roi d'Egypte. Il en chassa toutes les autorités turques et occupa la ville

plusieurs semaines. Diarbèkir, dans l'Arménie, avait aussi proposé d'ouvrir ses portes après la victoire de *Homs*.

On peut dire sans exagération que, dans cette glorieuse campagne, l'armée arabe avait conquis matériellement toute la Syrie et moralement toute la Turquie d'Asie. Le choléra, la faim et ensuite le froid, ne furent pas les moindres ennemis qu'Ibrahim eut à surmonter. Quant aux deux flottes turque et égyptienne, elles ne jouèrent aucun rôle important dans cette lutte.

§ XVI. Ibrahim à Kutaych et les Russes à Constantinople.

Jamais la Porte ne s'était trouvée dans une aussi critique position. La France fit tous ses efforts pour amener au plus vite un arrangement entre le sultan et le vice-roi; elle fut secondée par le Divan. Le sultan, au contraire, plutôt que de céder, voulait recourir à la protection russe. Il la demanda une première fois; mais peu après il retira cette demande et se décida enfin à accepter la *médiation française*.

M. le baron de Varennes, notre chargé d'affaires, intervint donc; le 9 janvier 1833, il écrivit à Ibrahim : « Que la Porte venait d'envoyer Halil-Pacha à Alexan- » drie pour traiter directement et définitivement avec » le vice-roi, et qu'en cet état il fallait ne pas compli- » quer la négociation par un mouvement en avant. » Ibrahim répondit : « *Qu'il avait des ordres et devait » marcher sur Brousses,* » c'est-à-dire seulement à quelques lieues de la mer de Marmara.

Le sultan, justement effrayé de cette détermination, eut encore recours à l'intervention russe; le 29 janvier, M. de Varennes parvint une deuxième fois à faire retirer cette demande d'intervention, et il expédia une seconde lettre à Ibrahim, où il l'invitait vivement à ne pas marcher en avant. Le lendemain du départ de cette lettre,

on apprit à Constantinople que les troupes égyptiennes avaient quitté Konieh dès le 20 janvier, et le 2 février elles campaient à Kutayeh, c'est-à-dire à cinq journées de Constantinople. Pour cette troisième fois le sultan se cramponna à son idée : la demande du secours fut faite, et un bâtiment partit immédiatement pour le réclamer à Sébastopool. Ibrahim répondit, le 3 février, à la lettre de M. de Varennes, que, conformément aux ordres qu'il avait reçus de son père, il s'arrêtait à Kutayeh. M. de Varennes, à l'arrivée de cette lettre, obtint une troisième fois que la demande du secours russe fût contremandée; mais ce contre-ordre fut porté par un bâtiment russe qui s'arrangea de manière à ne pas rencontrer l'escadre de Sébastopool. Cette escadre arriva enfin, le 20 février, sous les murs de Constantinople.

§ XVII. Arrivée et intervention de l'ambassadeur de France, en 1833.

L'amiral Roussin, notre ambassadeur, était arrivé le 17 février; dès ce moment, il menaça de son départ si les Russes ne se retiraient immédiatement. La Porte répondit : « Les Russes se retireront si la paix se conclut; » mais la France garantit-elle la paix? » L'amiral Roussin crut pouvoir la garantir, et, le 21 février, il signa avec la Porte l'engagement de faire agréer la paix au vice-roi, sur les bases proposées par son premier envoyé Halil-Pacha, à condition que les Russes partiraient immédiatement de Constantinople. La demande de ce renvoi fut faite, mais les Russes s'y refusèrent.

Le 22 février, l'ambassadeur de France écrivit au vice-roi d'une manière très-vive, lui annonçant qu'il avait garanti la paix entre la Porte et lui, à la condition de l'investiture des pachaliks de Saint-Jean-d'Acre, de Jérusalem, de Tripoli et de Naplouse, qu'on lui concédait. *L'amiral ajoutait que, dans l'intérêt même de sa sûreté, le pacha était invité à accéder à cette proposi-*

tion, car la France en poursuivrait, au besoin, l'exécution par les armes.

L'aide de camp de l'amiral Roussin, porteur de cette lettre, était, en outre, chargé de donner aux Français établis en Egypte, l'ordre de quitter le pays, si le vice-roi n'obtempérait pas aux demandes de la France.

Le 8 mars, le vice-roi répondit « qu'il ne pouvait ac-» cepter des propositions qui étaient *une sentence de* » *mort politique*, et qu'il s'en rapporterait plutôt à la » volonté de Dieu, préférant une mort glorieuse à l'igno-» minie. »

Il envoya ensuite directement à la Porte son ultimatum, par lequel il réclamait toute la Syrie et le district d'Adana, donnant cinq jours pour l'accepter, et avertissant qu'en cas de refus, *Ibrahim avait ordre de marcher sur Constantinople.*

La double base proposée, le 22 février, par l'ambassadeur de France, avait manqué ; la Porte n'avait pu réussir à faire partir les Russes de Constantinople, et la France non plus n'avait pu faire adopter au vice-roi les propositions qu'elle avait promis de faire accepter. Cet engagement n'eut donc aucune autre suite.

§. XVIII. Convention de Kutayeh.

La France crut devoir continuer à s'interposer entre le sultan et le vice-roi, et le 29 mars, M. de Varennes partit de Constantinople pour le camp d'Ibrahim, avec de pleins pouvoirs pour traiter de la paix. Le 8 avril cette négociation se termina par l'adoption de l'ultimatum du vice-roi, et Ibrahim commença immédiatement son mouvement de retraite, qu'il suspendit bientôt à cause de quelques difficultés survenues à l'occasion d'Adana. Le 6 mai, ces difficultés furent décidément aplanies ; la Porte publia un firman d'amnistie pour les personnes qui s'étaient compromises dans l'Asie Mineure, et Ibrahim repassa la chaîne du Taurus.

On ne sait comment appeler l'acte du 8 avril 1833 qui intervint entre la Porte et le vice-roi : il est connu sous le nom de *Convention de Kutayeh.* Par suite de cette convention la Porte réintégra les noms de Mehemet-Ali et d'Ibrahim sur le Tewdjëhal de l'année courante ; ils y figuraient le 13 avril avec l'investiture des pachaliks d'Égypte et de Syrie pour le premier, et des villes saintes pour le second. Cette concession était faite moyennant un tribut annuel, et était *annuellement révocable.* Il était évident d'après cela que la Porte voulait se réserver la possibilité de rompre ce que la force venait de lui imposer.

Je suis peut-être entré dans trop de détails sur la convention de Kutayeh, mais c'était la première fois que la diplomatie française se trouvait entre le sultan et le vice-roi, et j'ai cru utile de bien constater dès cet instant la ligne de conduite des deux parties. La Porte recourut à la médiation française avant de s'adresser à la Russie; elle accepta ensuite, autant qu'il dépendait d'elle, l'intervention de l'amiral Roussin, car elle sollicita l'éloignement des forces russes, aussitôt qu'elle eut accepté cette intervention. Le vice-roi, au contraire, ne tint aucun compte des observations que la France lui avait adressées le 9 janvier et le 22 février.

L'amiral Roussin fut si irrité de la conduite du vice-roi dans cette dernière circonstance, qu'il disait dans ses dépêches : « que lorsqu'on règlerait définitivement le » sort du pacha et du sultan, à Londres ou à Paris, ce » serait évidemment le moment, pour la France, de faire » sentir au pacha le prix de son insolence envers elle » et de le lui faire expier. » D'après ces précédents on doit comprendre que cet ambassadeur, jusqu'à son rappel en 1839, a dû être peu favorable à la cause égyptienne.

J'ai dit que la première division de la flotte russe parut devant Constantinople le 20 février 1833 ; deux autres

divisions arrivèrent pendant le cours des négociations ; et lorsque la convention de Kutayeh fut signée, cette puissance avait 15,000 hommes à Constantinople, outre une flotte imposante.

§ XIX. Traité d'Unkiar-Skelessy, et départ des Russes.

Les regards de l'Europe se portèrent alors avec inquiétude sur l'Orient ; l'Occident paraissait moins menaçant. La guerre civile de la Vendée et l'émeute de juin 1832 avaient été apaisées, le siége d'Anvers avait terminé la première phase de la question belge, on s'occupa enfin de Constantinople. Lord Ponsonby, ambassadeur d'Angleterre, y arriva, et les deux flottes anglaise et française vinrent à Smyrne, puis à Ténédos. Toute la diplomatie de l'Europe agissait pour faire partir les Russes de Constantinople. Le 12 juillet ce départ eut lieu ; ce fut, je crois, à la même époque que les dernières troupes françaises évacuèrent la Morée.

Au commencement de mai le comte Orloff, aide de camp de l'empereur de Russie, était venu à Constantinople. Depuis lors, la diplomatie russe déployait une grande activité sans que l'on pût en pénétrer le motif ; il fut bientôt connu, et les grandes puissances de l'Europe n'apprirent pas sans étonnement que, le 8 juillet 1833, le traité d'Unkiar-Skelessy avait été conclu entre la Porte et la Russie. Ce traité « *de conservation et de défense mutuelle* » (art. 3), devait durer huit ans ; il était pour la Porte un acte de vasselage mal déguisé, et avait un article secret sur le passage des Dardanelles, ainsi conçu :

« En vertu des clauses de l'article 1er du traité portant alliance défensive, conclu entre la Porte ottomane et la Russie, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter un secours matériel et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs États

» respectifs. Néanmoins, comme sa majesté l'empereur
» de Russie, voulant épargner à la Porte la charge et
» les embarras qui résulteraient pour elle de la pres-
» tation d'un secours matériel, ne demandera pas ce
» secours : si les circonstances mettaient la Porte otto-
» mane dans l'obligation de le fournir, la Porte, à la
» place des secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après
» le principe de réciprocité du traité patent, devra
» borner son action en faveur de la cour impériale de
» Russie, *à fermer le détroit des Dardanelles*, *c'est-à-*
» *dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre*
» *étranger d'y entrer sous aucun prétexte quelconque.* »

» Le présent article, séparé et secret, aura la même
» force et la même valeur que s'il était inséré mot à mot
» dans le traité d'alliance de ce jour. »

Telle fut la fin de la crise de 1833.

CHAPITRE III.

Protestation de la France et de l'Angleterre contre le traité d'Unkiar-Skelessy. — Le vice-roi fait des ouvertures diplomatiques. — Note de 1835 de la Porte sur le STATU QUO de 1833. — Essais d'arrangements directs, en 1836, entre le sultan et le vice-roi. — Traité de commerce de 1838, entre l'Angleterre et la Porte. — Le vice-roi menace de se rendre indépendant. — Voyage du vice-roi dans la haute Égypte en 1838.

---

§ XX. Protestation de la France et de l'Angleterre contre le traité d'Unkiar-Skelessy.

Les deux faits culminants de la crise d'Orient de 1833, furent : 1° le traité d'Unkiar-Skelessy qui plaçait la Porte sous le protectorat exclusif de la Russie ; 2° la convention de Kutayeh qui fit passer l'administration de la Syrie et du district d'Adana des mains du sultan dans celles du vice-roi, moyennant un tribut annuel.

Examinons la portée de ces deux actes et voyons quels furent les faits qui s'accomplirent ensuite jusqu'au traité du 15 juillet 1840, qui annula le premier et convertit en traité définitif la convention de Kutayeh.

La France et l'Angleterre s'alarmèrent avec juste raison du traité d'Unkiar-Skelessy. Des explications furent demandées à la Russie, et à la suite il y eut protestation des deux cabinets de Londres et de Paris.

Voici quels furent les termes de la protestation de ce dernier cabinet. Le 24 octobre 1833, notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg remit une note ainsi conçue.

« *...La France compte agir en Orient comme si le*
» *traité d'Unkiar-Skelessy n'existait pas...* »

On sait que la Russie répondit à cette note en disant : « *Qu'elle-même comptait agir à Constantinople*, » *comme si la note de la France n'eût pas existé.* »

Plus tard, le 21 janvier 1834, le cabinet français fit déclarer à la Porte par son ambassadeur, « *qu'une* » *conséquence inévitable d'un nouveau recours à l'in-* » *tervention russe, serait d'obliger la France et l'An-* » *gleterre à ne plus consulter, dans la question d'O-* » *rient, que leurs intérêts et leur dignité.* »

Ce fut à peu près à cette époque que l'Angleterre parvint enfin à avoir connaissance de l'article secret du traité d'Unkiar-Skelessy. De nouvelles explications eurent lieu. Le 11 novembre 1834, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople remit au Divan une note ainsi conçue :

« *Dans le cas où une puissance serait en guerre avec* » *la Russie, et où cette puissance ne serait pas en* » *guerre avec la Porte, le Divan ouvrirait-il les dé-* » *troits aux vaisseaux de guerre russes sans les ouvrir* » *à cette puissance, ou les fermerait-elle à toutes* » *deux?* » La question était nettement posée : la Porte y répondit évasivement, et le 20 janvier 1835 lord Ponsonby, résumant toute cette affaire, disait au duc de Wellington : « *qu'il avait acquis la certitude que le* » *traité d'Unkiar-Skelessy était un traité offensif et* » *défensif entre la Russie et la Porte.* »

Pendant cette campagne diplomatique, on dut croire un moment que la France et l'Angleterre voulaient protester avec le canon contre le traité d'Unkiar-Skelessy, car les escadres des deux nations vinrent à l'embouchure des Dardanelles. Elles s'éloignèrent toutefois sans avoir rien fait ni rien obtenu.

On vient de voir quels germes de guerre renfermait l'un des actes qui termina la crise de 1833 ; nous avons déjà vu que l'autre, c'est-à-dire la convention de Kutayeh, était dans le même cas. Cette convention

n'avait été en effet qu'une trève imposée par l'Europe aux parties belligérantes, et la Porte pouvait la rompre toutes les années, *sans qu'on pût l'accuser de manquer à aucun engagement positif.* Il était donc évident que le sultan chercherait, tôt ou tard, à recouvrer la Syrie qu'il n'avait cédée que sous forme essentiellement révocable, et que le vice-roi, au contraire, voudrait s'assurer définitivement cette province, qu'il ne possédait qu'au moyen d'un titre si précaire.

Un tel état, tant qu'il eût duré, plaçait le monde entier sous le coup d'une menace de guerre; et si quelque chose prouve la sagesse qui anime les divers cabinets de l'Europe, c'est que cette guerre ne soit pas sortie encore d'une position aussi forcée.

Reprenons la série des faits qui ont précédé la crise de 1839.

§ XXI. Le vice-roi fait des ouvertures diplomatiques.

En septembre 1834, le vice-roi remit à M. Campbell, consul anglais, une note violemment hostile à la Russie. Il était évident, d'après cette note, qu'il songeait à fonder une puissance arabe indépendante de celle des Turcs. Il espérait, au milieu des jalousies et des difficultés, alors très vives, élevées par le traité d'Unkiar-Skelessy, pouvoir arriver à ses fins, en proposant de soulever tous les musulmans contre les Russes, et de marcher à leur tête; il demandait par cette note l'indépendance pour prix de son concours. D'après le conseil du consul anglais, cette pièce fut communiquée aux consuls de France et d'Autriche, et les trois cours, sans s'être entendues, furent unanimes pour désapprouver les projets du vice-roi. Le cabinet français, que ce dernier avait voulu tromper en paraissant lui donner exclusivement sa confiance, répondit qu'il savait, par Londres, qu'on s'était d'abord adressé à l'Angleterre.

et qu'on voyait par là ce qu'il fallait penser de ces protestations de confiance dont le pacha était si prodigue envers la France. « Nous voulons par cette réflexion, » disait le cabinet, montrer au pacha que nous ne » sommes ni dupes ni aveugles. »

§ XXII. Note de la Porte sur le STATU QUO de 1833.

Les inconvénients du *statu quo* créé par la convention de Kutayeh ne tardèrent pas à se faire sentir à Constantinople. Voici dans quels termes le sultan caractérisait sa propre situation dans une note adressée à lord Ponsonby, vers la fin de 1835 : « La sublime » Porte étant amenée par les nécessités les plus impé- » rieuses à entretenir des forces en Asie, à faire cam- » per une armée turque en présence d'une armée » égyptienne, il est impossible de ne pas prévoir une » explosion. Sa hautesse, instruite des préparatifs in- » cessants qui ont pour objet d'employer contre elle- » même les habitants de ses propres domaines, ne sau- » rait se résigner à une patience sans fin, et faire taire » toutes les exigences de la dignité de sa couronne. » Une telle situation ne peut être supportée par aucun » monarque. »

§ XXIII. Essais d'arrangements directs, en 1836, entre le sultan et le vice-roi.

En 1836, il y eut des essais de rapprochement entre le vice-roi et le sultan, sous la médiation de la France; ils furent sans succès. Le vice-roi envoya à Constantinople la veuve de son fils Ismaël, tué dans la Nubie, pour tâcher encore d'arriver à un arrangement direct. Elle obtint que la Porte expédiât au vice-roi, *Sarim* vice-chancelier des affaires étrangères, et la négociation fut reprise. Le 7 janvier 1837, Sarim proposa l'hérédité de l'Egypte et de l'Arabie ; puis il y ajouta celle d'une partie de la Syrie. Le vice-roi réclama l'hérédité de tout ce qu'il possédait. Sarim lui

déclara qu'il pensait que le sultan adhérerait à sa proposition, et il repartit. Le vice-roi crut si bien que tout était terminé suivant ses désirs, qu'il en fit part aux consuls; mais peu après il reçut la proposition définitive du sultan, qui était l'hérédité de l'Égypte, de l'Arabie, et des gouvernements *de Saïda et de Tripoli.* Ce n'était que la moitié de la Syrie. Le vice-roi irrité refusa, disant qu'il préférait le *statu quo.* De part et d'autre on se prépara à la guerre.

Au commencement de 1838, Mehemet-Ali menaça les consuls européens de se déclarer indépendant, si le sultan ne lui accordait pas l'hérédité qu'il demandait, pour ce qu'il administrait depuis le traité de Kutayeh. Les divers cabinets déclarèrent qu'ils s'y opposeraient, parce qu'ils voulaient *l'intégrité de l'empire ottoman.*

§ XXIV. Traité de commerce de 1838, entre l'Angleterre et la Porte.

Le 17 août 1838, la Porte et l'Angleterre firent un traité de commerce qui fut ratifié par la France le 25 novembre suivant. Par ce traité, on abolit *tous les monopoles.* La Porte le signifia au vice-roi par un firman postérieur. Comme vassal, il devait être contraint de s'y soumettre : il s'y soumit en effet. Mais cet acte n'eut pas contre lui la portée que l'Angleterre avait supposée. S'il faisait le monopole, ce n'était pas comme marchand, mais comme propriétaire des onze douzièmes du sol. Les moyens qui avaient concentré dans les mains du vice-roi cette immense propriété n'étaient pas tous également honorables ; mais après tout, il avait chassé les mamelouks qui se regardaient et agissaient comme propriétaires du sol, et en les chassant il avait hérité de leurs droits. Le traité de 1838 apporta donc peu de modifications aux conditions commerciales de l'Égypte.

§ XXV. Le vice-roi menace de se rendre indépendant.

Le 5 septembre 1838, le vice-roi remit aux consuls résidants à Alexandrie un *memorandum*. Il disait dans cette pièce : « que la paix armée nécessaire au maintien » du *statu quo* en Syrie, épuisait la Turquie et l'Égypte; » que cet état était intolérable pour les deux parties ; » qu'il était vieux, et que, voulant assurer le sort de sa » famille, il recourrait aux armes si l'on ne lui assurait » pas l'hérédité de ce qu'il possédait. » Le tout était terminé par une menace de se rendre tout-à-fait indépendant de la Porte, si les chances de la guerre tournaient en sa faveur.

Le memorandum que je viens de citer, et la note de la Porte du § XXII, remise en 1835 à lord Ponsonby, prouvent que le statu quo de 1833 était intolérable pour toutes les parties. Il épuisait également et la Porte et l'Égypte.

§ XXVI. Voyage du vice-roi dans la haute Égypte, en 1838.

Le 15 octobre 1838, le vice-roi partit pour la haute Égypte, laissant la diplomatie d'Orient fort inquiète sur l'avenir de la paix dans cette partie du monde.

Il ne revint que le 15 mars suivant et trouva les consuls européens toujours opposés à ses projets et toujours menaçants. L'effet du memorandum qu'il avait remis le 5 septembre 1838 n'avait donc amené aucun résultat.

DEUXIÈME PARTIE.

CRISE D'ORIENT EN 1839 ET TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840.

CHAPITRE IV.

Le sultan se prépare secrètement à la guerre.—Passage de l'Euphrate par les troupes turques.— Formation du cabinet du 12 mai. — La Chambre vote 10 millions pour l'Orient ; sa politique sur cette question.—Diplomatie sur l'Orient entre la France et l'Angleterre. —Bataille de Nézib. — Mission de MM. Caillé et Foltz, aides de camp du maréchal Soult. —Mort du sultan Mahmoud et défection de la flotte Ottomane. —Lord Ponsonby et lord Palmerston sont la cause de la rupture entre la France et l'Angleterre. — Tentative d'arrangement direct. Intervention de l'Europe le 27 juillet. Cette intervention a-t-elle empêché l'arrangement direct?

§ XXVII. Le sultan se prépare secrètement à la guerre.

Le sultan Mahmoud n'avait cédé, en 1833, le gouvernement de la Syrie au vice-roi d'Égypte, qu'avec une extrême répugnance. Depuis lors, il nourrissait la pensée secrète de reprendre cette province ; il s'y prépara de longue main. Dès l'année 1838, des troupes turques furent massées à l'est de l'Euphrate, sur les frontières de Syrie. Le sultan correspondait secrètement avec Hafis-pacha, général de son armée ; il le poussait à la guerre ; mais il paraissait toujours avec son ministre des affaires étrangères, ne vouloir que la paix. Ce dernier, trompé lui-même, trompait les ambassa-

deurs à Constantinople. Un seul savait ce qui se passait : c'était lord Ponsonby.

§ XXVIII. Passage de l'Euphrate par les troupes turques.

Le 21 avril 1839, les troupes turques passent l'Euphrate et se concentrent sur la rive droite, à quelques heures de la frontière de Syrie. Le 22 mai, elles font un nouveau mouvement en avant, se fortifient à *Nézib*. Deux jours après elles passent la frontière et attaquent définitivement les Égyptiens à *Ouroul*. Ces derniers, concentrés à Alep, se mettent en marche pour attaquer à leur tour.

Dans ce mois, le sultan et le pacha paraissent tous deux préoccupés d'une même idée, chacun voulant donner à son adversaire le tort d'avoir attaqué le premier. Le vice-roi avait donné de tels ordres à son fils Ibrahim, qui commandait les Égyptiens, que, sous ce rapport, la victoire lui resta, et il fut clair aux yeux de tout le monde que le sultan avait pris l'initiative des hostilités.

Voyons ce qui se passait en France pendant que la question d'Orient prenait tous les jours un degré de gravité si effrayant pour la paix du monde.

Le discours du roi à l'ouverture de la session de 1839 ne contenait pas un mot sur l'Orient. La réponse de la Chambre, votée le 19 janvier, fut aussi discrète sur ce point.

Rien n'indiquait encore que le *statu quo* établi en 1833 fût en péril. Les troupes turques n'avaient encore fait aucun mouvement ; la Porte s'épuisait en protestations pacifiques; et, quant au vice-roi, la menace qu'il avait faite en 1838 de le rompre, n'était que la répétition de menaces semblables faites plusieurs fois depuis 1833, et toujours contenues par la seule action diplomatique.

§ XXIX. Formation du cabinet du 12 mai.

Je crois utile de rappeler ici les faits qui suivirent le

vote de l'adresse du 19 janvier 1839. On n'a sans doute pas oublié que cette adresse fut le champ de bataille de la grande lutte soutenue par les 221 contre la coalition ; voici ces faits :

1° Dissolution de la Chambre prononcée le 2 février 1839.

2° Élections, le 2 mars.

3° Chute du cabinet présidé par M. Molé, à la suite des élections.

4° Nomination d'un ministère provisoire, le 31 mars.

5° Ouverture des Chambres, le 4 avril, par ce ministère.

6° Formation du cabinet du 12 mai, à la suite d'une émeute sanglante.

Ce cabinet était présidé par le maréchal *Soult*, ministre des affaires étrangères. Les autres ministères étaient occupés par MM. *Duchâtel*, *Teste*, *Passy*, *Schneider*, *Duperré*, *Villemain*, *Cunin-Gridaine*, et M. *Dufaure* occupa un ministère nouveau qui fut créé pour les travaux publics.

Il était nécessaire de rappeler ces faits pour expliquer comment notre diplomatie resta inactive en présence de l'orage qui grossissait en Orient. Du 2 mars au 12 mai, toute la force de la France se consumait dans la lutte intérieure qui précéda et suivit la coalition.

§ XXX. La chambre vote 10 millions pour l'Orient. Sa politique sur cette question.

Le cabinet du 12 mai ne perdit pas de temps. La question d'Orient lui parut tellement menaçante, que, le 25 mai, il fit une demande de dix millions à la Chambre, pour subvenir aux éventualités des événements qui se préparaient en Syrie.

C'est ainsi que la question d'Orient fut jetée pour la première fois dans le public et dans les Chambres.

Le 24 juin, M. Jouffroy, rapporteur de la commission qui eut à examiner la loi des dix millions, en demanda l'adoption. Comme son rapport a généralement été très approuvé, et que, depuis, tout le monde s'est accordé à le louer et y a recouru pour appuyer son opinion, j'ai dû lire avec une scrupuleuse attention cette pièce qui est, pour ainsi dire, le départ de la politique de la Chambre dans la question d'Orient.

Ce rapport et conséquemment cette politique peuvent se résumer ainsi :

1° *Maintien de l'équilibre européen, et conséquemment, point d'agrandissement pour aucune puissance en Orient.*

2° *Création d'un concert européen entre les grandes puissances pour régler en commun les affaires d'Orient, et affermir la situation de cette partie du monde par ce concert même.*

Les 1, 2 et 3 juillet, la discussion eut lieu : dix-huit orateurs prirent successivement la parole.

Tous les systèmes exclusifs furent en général bien attaqués, mais mal défendus. Ainsi les partisans du système arabe prouvèrent très bien aux partisans du système turc que cette puissance périssait et n'avait plus assez de force pour tenir agrégées entre elles les nombreuses provinces qui composaient l'empire ; à leur tour les partisans du système turc prouvaient fort bien à leurs adversaires que la prétendue puissance arabe du vice-roi était fondée sur vingt nationalités diverses, se détestant, et étant toujours prêtes à se combattre, aussitôt qu'une main forte ne serait plus là pour contenir un assemblage aussi hétérogène. Tout le monde s'accorda pour blâmer le *statu quo*. S'il y eut donc un fait qui ressortit clairement de la discussion, c'est que l'opinion de la commission était la seule rationnelle, la seule à laquelle on pût s'arrêter.

« Posez-vous au milieu de l'Europe, disait l'honorable M. Odillon Barrot, comme conservateurs de l'équilibre » européen et de la nationalité musulmane, c'est là le » but principal ; l'autre n'est qu'accessoire. » Et enfin, pour qu'il ne pût rester aucun doute sur l'état de l'opinion, à la suite de ces trois jours de débats, le rapporteur, M. Jouffroy, résumant la discussion disait :

« Toute politique exclusivement turque ou égyptienne » est dangereuse en Orient. Le traité d'*Unkiar-Skelessy*, » c'est là pour le moment qu'est le péril, c'est là qu'il » faut porter remède ; et le remède *c'est le concert eu-* » *ropéen* : la France doit le proposer.

« Ce concert européen n'est pas une entreprise timide, » c'est tout autre chose que le *statu quo*. Ce que nous » craindrions plutôt, ce serait qu'une telle politique ne » fût au-dessus de la résolution et du courage du cabi- » net. » Tel fut le point de départ de la politique de la France dans l'affaire d'Orient.

§ XXXI. Diplomatie sur l'Orient entre la France et l'Angleterre.

Le jour même où le cabinet français demandait 10 millions pour les affaires d'Orient, nos rapports diplomatiques commençaient avec l'Angleterre. Nous allons, à partir de cette date, suivre les négociations sur des documents officiels fournis à la Chambre, ou lus à la tribune, et chaque pièce recevra un numéro d'ordre.

Je rappelle que le maréchal Soult et lord Palmerston étaient alors les ministres des affaires étrangères de France et d'Angleterre, que lord Granville était l'ambassadeur anglais, et que l'on avait confié l'intérim de l'ambassade française de Londres à M. Bourqueney, notre chargé d'affaires. Ce dernier était l'intermédiaire des communications verbales que les deux gouvernements se faisaient. Je crois utile de rappeler ici que les relations diplomatiques, sous forme de conférences, ne

sont appuyées de pièces officielles et écrites que de loin en loin, et qu'après que des causeries préliminaires ont aplani les difficultés. M. Bourqueney était l'intermédiaire de ces causeries. La première dépêche est du 25 mai 1839. Lord Palmerston fait savoir au maréchal Soult, par l'intermédiaire de M. Bourqueney, quelles sont ses impressions sur les affaires d'Orient.

N° 1. « La moins mauvaise garantie de l'équilibre » européen c'est la conservation de l'empire ottoman. » Nous avons à défendre cet empire de ses amis et de » ses ennemis. L'événement actuel nous surprend (mou- » vement des troupes turques du 21 avril), et *notre* » *premier devoir* est d'arrêter le plus tôt possible la col- » lision turco-égyptienne, de peur d'amener encore une » intervention russe. Nous ne pouvons arriver à temps » avec des troupes ; il nous faut donc agir avec des es- » cadres et ordonner aux parties de suspendre les hosti- » lités. Il nous faudrait ensuite agir diplomatiquement » *et nous présenter sans retard à Vienne unis d'inten-* » *tions et d'efforts* pour la conservation de l'empire ot- » toman. Une démarche de même nature aurait lieu » *en même temps à Berlin.* Dans le cas d'une interven- » tion russe commencée ou menaçante, on signifierait à » la Russie que l'équilibre européen exige que les trou- » pes auxiliaires russes rentrent immédiatement, après » avoir rempli leur mission sans avantage quelconque » (pour les Russes).

Telles sont les expressions de cette première dépêche.

Le 30 mai, le maréchal Soult répondit : N° 2. « L'An- » gleterre parait disposée à prendre bien facilement son » parti d'une seconde intervention russe, moyennant » des garanties illusoires. J'ai envoyé (le 28 mai) des » instructions à Constantinople et à Alexandrie, pour » demander vivement que toutes les hostilités soient » suspendues si elles sont commencées. Les deux aides » de camp (Foltz et Caillé) porteurs de ces dépêches,

» iront tous deux sur le théâtre de la guerre pour agir » sur place auprès des parties belligérantes. L'Autriche » voudrait en finir en accordant à Mehemet-Ali l'Égypte » héréditairement.»

Le 14 juin, M. Bourqueney écrit au maréchal Soult que lord Palmerston lui a demandé : N° 3 « quelles sont » les vues du cabinet français sur les affaires d'Orient ?... » Il... (lord Palmerston) est d'avis d'accorder l'Égypte » héréditairement, mais à condition de rétrocession im» médiate de la Syrie à la Porte. »

Le 17 juin, le maréchal Soult répond :

N° 4 « Il faut tâcher de régler les affaires d'Orient par » des conférences tenues à Vienne entre les cinq puissan» ces, et remplacer ainsi, par une convention européenne, » les stipulations du traité d'Unkiar-Skélessy. La Russie » y résistera ; car sa politique a été, autant que possible, » de tenir ses relations avec la Turquie en dehors des droits » européens. Il nous faut provisoirement dix vaisseaux » anglais et autant de français sur les côtes de Syrie, » qui d'autorité empêchent les flottes de se rencontrer, » et donner à nos amiraux des instructions rédigées » dans une pensée commune. Quelques bâtiments au» trichiens devraient être réunis à nos bâtiments.

» Quant à l'arrangement à intervenir en Syrie, nous » croyons que le moment n'est pas arrivé de traiter cette » question ; ce point n'est pas l'œuvre d'un moment : il » doit être renvoyé au concert qui, si nos idées vien» nent à prévaloir, s'établira entre les puissances. »

Cette dépêche est d'une haute importance, non-seulement parce qu'elle est l'exposé de la politique du cabinet français ; mais aussi, et surtout, parce que lord Palmerston y adhéra de la manière la plus complète. Voici en quels termes il s'exprimait, le 20 juin, lorsqu'il reçut cette dépêche.

N° 5 « Nous nous entendons sur tout ; notre accord » sera complet : principe, but, moyen d'exécution, tout

» est plein de raison, de simplicité, de clairvoyance.
» On dirait que cette communication a lieu non de gou-
» vernement à gouvernement, mais entre membres
» d'un même cabinet !... Lord Palmerston a voulu que
» j'affirmasse à votre excellence que du point de départ
» au but de la négociation, du principe à l'exécution,
» l'accord, le concert le plus intime, ne cesserait de ré-
» gner entre les deux cabinets. »

Il était donc impossible de mieux s'entendre au départ de la négociation. Poursuivons :

Le 17 juin, M. Bourqueney écrit au maréchal Soult que lord Palmerston vient de lui annoncer que le cabinet anglais a délibéré le 14 sur les affaires d'Orient; il annonce No 6 : « Que le Conseil a décidé que l'Angleterre
» devait marcher dans un accord intime avec la France;
» que tout était impossible sans cet accord ; tout facile,
» possible du moins avec lui...

» En cas d'une nouvelle expédition russe, nos escadres
» doivent paraître devant Constantinople en amies, *si*
» *le sultan acceptait nos secours*, DE FORCE S'IL LES RE-
» FUSAIT.

» Voilà, M. le maréchal, l'analyse exacte des déci-
» sions arrêtées dans le conseil de cabinet qui s'est tenu
» avant-hier. Ma dépêche les portera à votre excellence
» AVANT UNE COMMUNICATION PLUS DIRECTE ET PLUS
» DÉTAILLÉE QUE PRÉPARE EN CE MOMENT LORD PAL-
» MERSTON. »

Dans la séance de la Chambre des députés du 26 novembre dernier, M. Passy nous a appris que, sur la simple communication de cette dépêche, le cabinet du 12 mai rédigea le projet d'instructions suivant ; l'amiral Duperré, alors ministre de la marine, le déposa aux mains de M. le président du conseil, pour mettre sa responsabilité à couvert. No 6 *bis*. « Il pourrait arriver qu'après un grand échec éprouvé par
» les troupes du sultan, l'armée égyptienne en

» vint à menacer sa capitale, et qu'alors les Russes » accourussent à son secours. L'escadre combinée » devrait tout faire pour prévenir ce protectorat ex- » clusif, ou pour ne pas y rester étrangère; dès-lors, » le contre-amiral Lalande aurait à se concerter avec » l'amiral sir Robert Stopford, pour obtenir, par l'in- » tervention des ambassadeurs, l'entrée dans le Bos- » phore; ou, en cas de refus, pour inviter les ambassa- » deurs à déclarer au sultan que les escadres des alliés » se croient autorisées d'entrer de vive force. Ce serait » aux amiraux à juger si, avec le concours d'un temps et » d'un vent favorables, la flotte réunie sous leurs ordres » suffirait pour accomplir cette noble et hasardeuse en- » treprise, sans compromettre les équipages et les bâti- » ments jusqu'au point de ne pouvoir, après le passage » forcé, surmonter les difficultés nouvelles qui pour- » raient les attendre. »

Si cette pièce n'a été qu'un projet, ce n'est pas la faute du cabinet français; on en jugera par ce qui suit :

Nous avons vu que M. Bourqueney, dans la dépêche, N° 7 du 17 juin, disait que l'Angleterre était décidée *à forcer les Dardanelles*, en cas que les Russes vinssent à Constantinople, et que le gouvernement français allait en recevoir l'avis *par la communication d'une pièce officielle.* Cette pièce arriva le 22 juin, sous forme de « *Copie des instructions secrètes données par lord » Palmerston à l'amiral Stopford.* » Ces instructions étaient fort longues. Voici la partie qui concerne le cas de l'arrivée des Russes à Constantinople.

N° 7. « Mais il pourrait arriver que l'armée du sultan » eût éprouvé un grand échec, et que des mesures d'une » extrême vigueur devinssent nécessaires pour arrêter la » marche des Égyptiens et sauver l'empire turc. Dans » ce cas l'amiral serait autorisé à *recourir aux mesures » de coercion* qu'il jugerait être en son pouvoir, et qui » lui paraîtraient de nature à déterminer le pacha à donner

» des ordres nécessaires pour arrêter la marche de son
» armée, et la faire rentrer dans les limites de la Syrie.

» Dans une telle éventualité, il serait également possi-
» ble qu'une force russe, navale ou militaire, entrât dans
» les ports ou sur le territoire de la Turquie, dans le but
» ostensible de protéger le sultan et de repousser l'inva-
» sion égyptienne. Dans ce cas, après que l'amiral au-
» rait *obtenu* du pacha l'ordre pour la retraite de ses
» troupes, et *après qu'il aurait reçu l'information cer-*
» *taine que cet ordre aurait été obéi*, il serait extrê-
» mement désirable que l'escadre anglaise *se rendît* à
» Constantinople et y demeurât, ou bien dans la mer
» Noire jusqu'à ce que les forces russes eussent évacué
» le territoire ottoman....... L'amiral, *après s'être en-*
» *tendu* avec l'ambassadeur d'Angleterre à Constanti-
» nople, jugera par lui-même si, dans le cas où le passage
» des Dardanelles lui serait refusé, il devrait y procéder
» de vive force.

» La plus parfaite entente s'est établie entre les gou-
» vernements anglais et français ; l'amiral devra en con-
» séquence communiquer, se concerter, et coopérer
» avec l'amiral français, avec la plus entière confiance et
» franchise, pour tout ce qui est relatif à l'exécution
» des présentes instructions. »

Cette communication officielle rendait inutile le projet d'instruction, n° 6 bis, qui avait été préparé sur le premier avis donné le 17 juin par notre chargé d'affaires. Que voulait le cabinet anglais? Il voulait commencer à opérer contre les Égyptiens, en cas d'arrivée des Russes à Constantinople ; le cabinet français, au contraire, voulait de suite agir sur Constantinople. Il est évident que la manière de procéder du cabinet anglais donnait aux Russes le temps de se fortifier aux Dardanelles et d'en fermer le passage. Cette dépêche supposait en effet : 1° Que les Russes fussent arrivés à Constantinople ou sur le territoire turc ; 2° Que la flotte anglaise dans l'Archipel en fût

instruite; 3° Qu'elle fît la traversée, à Alexandrie; 4° Qu'elle employât des moyens coërcitifs d'une extrême rigueur, *contre Mehemet*; 5° Qu'il y eût une convention à la suite, pour rappeler ou retenir Ibrahim; 6° Que cette convention parvînt à ce dernier et qu'on s'assurât, *d'une manière positive*, de l'exécution de l'ordre qu'il aurait reçu; 7° Que la flotte anglaise retournât aux Dardanelles; 8° Qu'elle s'entendît avec l'ambassadeur anglais pour savoir si elle entrerait de gré ou de force dans ce passage; 9° Qu'enfin elle y entrât.

Quel est l'homme qui, ayant été, comme moi, marin, oserait affirmer que tout cela pût s'opérer avec une flotte en moins de 45 jours, *dans les circonstances les plus favorables?* Ainsi l'Angleterre, bien loin de confirmer l'espoir que M. Bourqueney avait donné par sa lettre du 17 juin (voir n° 6), proposait, deux jours après, par sa pièce officielle, une chose véritablement dérisoire.

Voici ce que la France répondit, le 28 juin, à cette proposition : N° 8. « Nous pensons qu'au moment » même où les Russes arriveraient sous les murs de Con- » stantinople, les grands intérêts de l'équilibre euro- » péen demandent que les pavillons anglais et français » s'y montrent aussi.... Le cabinet de Londres n'a pas » suffisamment pourvu aux nécessités de la situation (par ses dépêches à l'amiral Stopford; voir le n° 7). « Faites-moi savoir, le plus promptement possible, ce » que lord Palmerston pense de notre proposition, qui » serait de demander à la Porte d'être autorisé à passer » les Dardanelles aussitôt que des forces russes seraient » réclamées, et, *si on refuse*, *prendre une résolution dé- » finitive que les deux cabinets communiqueraient aux » deux amiraux*. Ceci vaut mieux que de confier aux » amiraux des pouvoirs éventuels qui pourraient en- » traîner de sérieuses et irrémédiables complications. »

Le 1er juillet, lord Palmerston connut cette détermination du cabinet français, et il l'approuva complète-

ment en ces termes : N° 9 « Il n'est pas une des consi-
» dérations du cabinet français *(sur la marche à suivre
» si les Russes étaient appelés ou arrivaient à Con-
» stantinople)* que lord Palmerston n'ait trouvé fondée,
» en raison, en droit, en bonne et saine politique......
» L'initiative des amiraux et même des ambassadeurs,
» pour l'ouverture des Dardanelles, lui paraît, ainsi qu'à
» vous, pleine de périlleuses éventualités. Il *(Lord
» Palmerston)* juge plus salutaire *et bien autrement
» puissant* l'effet d'une démarche simultanée et immé-
» diate auprès du sultan, pour demander que nos vais-
» seaux passent les Dardanelles *en même temps que les
» Russes paraîtraient à Constantinople......* Ainsi que
» votre excellence, il considère un refus de la Porte
» *(d'appeler les flottes française et anglaise en même
» temps qu'un secours russe)* comme la manifestation
» d'une influence dont une révélation aussi claire et aussi
» ouverte appellerait éventuellement d'autres mesures. »

On a reproché au cabinet français d'avoir proposé à l'Angleterre un projet qui entraînait trop de longueur. Il fallait moins de 45 jours pour l'aller et le retour d'un courrier entre Constantinople et Londres, et d'ailleurs il n'était pas nécessaire d'échanger un courrier. On pouvait faire partir la dépêche pour demander à la Porte l'entrée des Dardanelles, prendre 8 ou 10 jours à Londres et à Paris pour s'entendre sur l'éventualité d'un refus, et envoyer ensuite un second courrier qui eût dit aux deux ambassadeurs : « Si la Porte a refusé l'entrée
» des Dardanelles, vous déclarerez néanmoins que les
» deux flottes ont ordre de passer le détroit en cas de
» présence des Russes à Constantinople. »

On voit donc qu'en tout état de cause, le projet français était préférable à celui de l'Angleterre, et que lord Palmerston convenait lui-même dans ses dépêches que ce projet *était bien autrement puissant* que celui qu'il avait proposé.

A la suite de la dépêche N° 9, lord Palmerston modifia ainsi la politique indiquée par la *pièce n° 7* adressée à l'amiral Stopford. « N° 10 : Je vous prie de déclarer à la Porte » que si elle appelle des forces de terre ou de mer d'une » puissance européenne quelconque, nous avons la con» fiance qu'elle s'adressera en même temps et dans le » même but à la Grande-Bretagne. Vous direz que l'a» miral sir R. Stopfort a ordre de se diriger avec son » escadre sur Constantinople, afin de prêter au sultan » un appui matériel et moral, dès QU'IL RECEVRA DE LA » PORTE, PAR VOTRE INTERMÉDIAIRE, UNE INVITATION A CET » EFFET... Des instructions semblables seront données » par le gouvernement français à l'amiral Roussin ; vous » vous concerterez avec cet ambassadeur, et ferez si» multanément avec lui votre communication à la Porte » sur cet objet. » Cette pièce était du 5 juillet ; elle fut communiquée au cabinet français, et était sous forme de lettre de lord Palmerston au vicomte Ponsonby.

On voit par cette dépêche, qui est la seconde pièce officielle communiquée par le cabinet anglais, que ce cabinet, dans ses instructions, ne parlait d'entrer à Constantinople *que si on était appelé par les Turcs*. Le cabinet du 12 mai réclama encore dans cette circonstance : il s'exprimait ainsi en réponse à la communication du n° 10. — N° 11. « Demander à la Porte d'appeler » dans un cas donné le secours de nos escadres, n'est-ce » pas lui ménager en quelque sorte la facilité de les éloi» gner des Dardanelles, en éludant ou en retardant cette » invitation ?.... Le sens, du reste, de cette dépêche est celui-ci : « Ne vaut-il pas mieux lui demander de donner » à l'avance des ordres nécessaires pour nous réserver » ainsi l'initiative de l'entrée ; et que nos flottes fussent » reçues dans le détroit *au moment même où les Rus» ses paraîtraient à Constantinople*.

Le cabinet français, dans cette note, proposait aussi de donner un caractère européen à la démarche anglo-

française, c'est-à-dire de prévenir les trois autres grandes puissances des intentions des cabinets de Londres et de Paris, d'intervenir par leurs flottes si les Russes intervenaient à Constantinople. Le cabinet anglais fut même prévenu que, dans ce but, l'on ferait passer par Vienne les instructions à donner à l'amiral Roussin, pour qu'on pût les communiquer à l'Autriche. A la suite de cette dépêche, le cabinet anglais modifia légèrement ses instructions, et il communiqua une troisième pièce officielle au cabinet français, qui contenait les instructions définitives sur les affaires d'Orient. Cette pièce était sous forme de lettre du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Palmerston, aux lords de l'Amirauté. Elle était datée du 13 juillet: on y lisait : N° 12. « J'ai ordre de la reine, de signifier à vos sei-
» gneuries que S. M. veut que l'amiral sir Robert
» Stopfort soit invité à se rendre à Constantino-
» ple avec son escadre, dans les circonstances dont je
» viens de parler (*intervention russe ou mort du sultan*),
» S'IL EN REÇOIT L'INVITATION DU GOUVERNEMENT TURC. »

Tout le sens de cette dépêche est conforme à cette citation, et la phrase *invitation du gouvernement turc* y est conservée plusieurs fois.

Le gouvernement français n'avait pas attendu l'arrivée de cette dépêche pour donner des instructions à l'amiral Roussin. Elles furent expédiées le 10 juillet. Par ces instructions on avertissait l'amiral Roussin, n° 13, « qu'on se préoccupait vivement à Vienne de la santé
» du sultan, et que M. de Metternich avait envoyé à
» Londres, Paris, Berlin et Saint-Pétersbourg, des pro-
» positions conçues dans le sens, que toutes les grandes
» puissances devraient s'engager réciproquement à
» maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire
» ottoman. » On donnait ensuite à l'amiral Roussin :
« l'ordre de s'entendre avec l'ambassadeur anglais, pour
» demander l'entrée des Dardanelles dans le cas où les

» Russes seraient appelés à Constantinople, » et on y avait joint une note toute rédigée dans ce sens, qui devait être remise à la Porte. Voici la copie de cette note :

« Le gouvernement du roi a donc la conviction qu'il » va au-devant des intentions de la sublime Porte en » demandant que, dans le cas où les forces de terre ou » de mer d'une ou de plusieurs des cours alliées seraient » appelées à Constantinople, les ordres fussent donnés » pour ouvrir immédiatement le passage des Dardanelles à » une escadre française qui viendrait, de son côté, pro- » téger le trône du sultan contre les périls dont l'immi- » nence aurait déterminé une telle mesure. »

Que l'on compare la note française et la note anglaise, on verra encore là une preuve que, malgré tous les efforts de notre diplomatie, ce dernier cabinet n'allait pas aussi loin que le nôtre sur la question des Dardanelles. Que disait, en effet, la pièce anglaise du 13 juillet ? « *Allez, si vous recevez l'invitation de la Porte!* » C'était s'engager à ne pas aller si l'invitation n'avait pas lieu. Le cabinet français laissait, au moins, dans l'incertitude sur ce point, en disant : « *Nous sommes con-* » *vaincus que nous allons au devant des intentions de la* » *Porte, en demandant l'entrée,* etc. » Mais, dans tous les cas, s'il y avait doute sur la valeur relative des deux notes, comment les expliquerait-on ? Par les actes subséquents. Voici quels furent ces actes.

Dans la dépêche même adressée le 10 juillet à l'amiral Roussin, il y avait un post-scriptum ainsi conçu : N° 14. « Si toutefois il en advenait autrement (*c'est-à-* » *dire qu'il y eût intervention russe*), vous ne devriez » pas hésiter alors à faire de concert avec lord Pon- » sonby, *ou même sans lui, s'il refusait de s'associer à* » *vous,* une démarche conforme à l'esprit de la note ci- » incluse ; et, dans ce cas, vous vous mettriez de suite » en rapport avec l'amiral Lalande. »

On voit par ce post-scriptum combien le cabinet fran-

çais était peu convaincu que l'Angleterre voulût aller aussi loin que la France sur la question des Dardanelles.

Plus tard, le 7 août, c'est-à-dire le lendemain du jour où l'on avait refusé à l'Angleterre de reprendre de vive force la flotte turque défectionnée à Alexandrie, voici quelles instructions le cabinet français envoyait à notre ambassadeur de Constantinople, N° 15 : «Veuillez » aussi ne pas perdre un moment de vue l'attitude mi» litaire et navale de la Russie du côté de la mer Noire. » Dans le cas où les mouvements que vous remarquerez » paraîtraient indiquer un projet de se porter sur Con» stantinople, vous en donneriez sur-le-champ avis à » M. l'amiral Lalande qui viendrait aussitôt prendre po» sition à Ténédos avec son escadre, pour être prêt à » franchir le détroit des Dardanelles si les Russes arri» vaient dans le Bosphore. »

Je crois pouvoir conclure de tous ces actes, que le cabinet français s'est montré plus ferme que le cabinet anglais sur la question des Dardanelles. Il était de la plus haute importance de bien établir ce fait; car nous verrons plus tard M. Thiers dire et soutenir le contraire avec obstination, et ses partisans attribuer à ce fait la rupture de l'alliance anglaise.

Nous allons passer de la diplomatie de l'Occident à celle d'Orient. Je rappelle que nous avons laissé les troupes turques et égyptiennes, du côté d'Alep, à la veille d'un conflit; que dès le 21 avril 1839, les troupes turques avaient commencé leur mouvement, et que c'est à la suite de ce mouvement que les cabinets de Londres et des Tuileries entrèrent en négociation, le 25 mai.

Le mouvement de l'armée turque sur les frontières de Syrie fut promptement connu à Alexandrie, car, le 7 mai, le vice-roi en donna avis officiel aux consuls. Tous s'entendirent pour l'engager à une extrême pru-

dence, et surtout à ne pas attaquer le premier : c'est ce qu'il fit.

Le 7 juin, on fit courir à Constantinople une pièce fort curieuse ; on ne sait encore si elle fut connue par la volonté de la Porte ou par indiscrétion de bureau. Cette pièce était une déclaration de guerre, ou plutôt un manifeste contre le vice-roi. Elle commençait ainsi : N° 16. « Le sultan préfère à l'état de choses actuel » une solution quelconque, favorable ou défavorable. »

Plus bas on lisait ce singulier reproche fait au vice-roi : « Il a eu l'audace de refuser passage aux troupes » anglaises à travers l'isthme de Suez : » et plus loin : « *L'Angleterre soutiendra la Porte de tout son pou-* » *voir.* »

Le départ de la flotte turque suivit ce manifeste. Le 8 juin elle était mouillée aux Dardanelles, et y prenait des troupes destinées à débarquer en Syrie : Akmet, ancien batelier, en était l'amiral. Il fut l'un des plus ardents promoteurs de la guerre qui allait commencer.

§ XXXII. Bataille de Nezib.

Le vice-roi avait appris dans le commencement de juin que la ville d'Aïn-Tab, et plus de 60 villages de la Syrie, avaient été occupés par les troupes du sultan ; il reçut aussi l'avis que cette province commençait à s'insurger contre lui : ce ne fut qu'alors qu'il se décida à la guerre. Le 9 juin, il écrivit à Ibrahim, N° 17 : « *d'attaquer à son tour les troupes du grand seigneur.* » Sa lettre finissait ainsi : « *Si par l'aide de Dieu, la* » *fortune se déclare pour nous, sans passer le défilé* » *de Kulek-Boghaz, vous marcherez droit sur Mala-* » *tia, Karpont, Orfa et Diarbekir.*

Les troupes turques étaient depuis longtemps occupées à se fortifier à *Nézib.* Hafis-Pacha, leur général, avait dans son armée quatre officiers prussiens, mais un seul avait fait la guerre. Ces messieurs s'entendaient

peu entr'eux, leur autorité était très bornée; ils furent donc d'un faible secours à la cause du sultan. Le 21 juin, Ibrahim vint reconnaître les ennemis; il trouva leur front trop bien protégé pour attaquer en face. Le 22, il fit une marche de flanc par la gauche de l'armée d'Hafis, et le 23 il se déploya en arrière de cette armée, c'est-à-dire qu'il se plaça entre elle et l'Euphrate.

Le 24 juin 1839, les Égyptiens et les Turcs en vinrent aux mains à *Nézib*. Chaque armée comptait environ trente-cinq mille hommes et cent cinquante canons. L'armée ottomane, obligée de faire face en arrière, et n'étant plus couverte par aucune fortification, fut non-seulement battue, mais si bien dispersée que, quelque temps après, le général en chef Hafis ne put défendre la caisse de son armée; elle fut attaquée et pillée par les populations insurgées.

La bataille de Nézib prouve la confiance et la hardiesse d'Ibrahim, car il combattit ayant l'Euphrate sur ses derrières, et sa position fût devenue des plus critiques s'il eût été vaincu. Cette bataille fait aussi honneur à l'artillerie égyptienne, car elle décida du sort de la journée. Les autres troupes d'Ibrahim se battirent mollement: ainsi l'aile gauche, composée de seize bataillons, se débanda au commencement de l'affaire. On rappela au combat une partie de ces fuyards à coups de canon, et il fallut plusieurs jours pour les réorganiser. Plusieurs corps avaient essayé inutilement la veille de passer du côté des troupes du grand-seigneur; et, pendant le combat, dix-huit cents Syriens d'un des régiments de la garde du vice-roi passèrent à l'ennemi. Ces soldats persistèrent dans leur résolution, se retirèrent avec les Turcs, et plus tard on les incorpora à Malatia dans la garde du sultan. Ces divers faits étaient une indication bien manifeste de l'esprit d'indifférence ou d'hostilité qui animait la Syrie; car il coïncidait avec des insurrections partielles qui éclatèrent à Damas

et dans plusieurs autres villes. Ces insurrections furent promptement et énergiquement réprimées après la bataille de Nézib.

§ XXXIII. Mission de MM. Caillé et Foltz, aides de camp du maréchal Soult.

Le 29 juin, c'est-à-dire cinq jours après la bataille de Nézib, le capitaine Caillé arriva au camp d'Ibrahim. Je crois indispensable d'entrer, à ce sujet, dans quelques explications: car on a dit que, à cette époque et par cette mission, la France avait associé la politique du vice-roi à sa propre politique.

On se rappelle sans doute la dépêche N° 2, du 30 mai, et que, par cette dépêche, le maréchal Soult avait annoncé à l'Angleterre qu'il avait envoyé des instructions à notre ambassadeur à Constantinople, et à M. Cochelet, notre consul à Alexandrie, pour les inviter à faire suspendre les hostilités entre le sultan et le vice-roi. MM. *Foltz* et *Caillé*, tous deux aides de camp du maréchal, étaient porteurs de ces dépêches, et ils devaient ensuite aller sur les frontières de Syrie, chacun *dans l'une des armées en présence.*

Le 13 juin, M. Caillé arriva à Alexandrie; le vice-roi ne lui donna que le 17 une lettre pour son fils Ibrahim, et il s'arrangea de manière à ce que cet aide de camp, malgré tous ses efforts, ne pût partir d'Alexandrie que le 20 et n'arriver au camp d'Ibrahim que le 29 juin, ainsi que je l'ai dit. On se rappelle que, dès le 9 juin, le vice-roi avait donné l'ordre d'attaquer. On a généralement pensé que ces délais avaient pour but de ne laisser arriver M. Caillé au camp d'Ibrahim qu'après la bataille. Perdre sept jours, quand depuis quatre on a donné l'ordre de se battre à une armée qui est presque en vue des bivouacs ennemis, serait, il faut en convenir, une chose bien extraordinaire.

Par la lettre du 17 juin, le vice-roi donnait à Ibrahim

l'ordre de s'arrêter où il serait, et de ne pas attaquer si les Turcs repassaient la frontière de la Syrie. N° 18. « Cet officier (disait le vice-roi dans cette lettre) » m'annonce que sa mission, ainsi que celle de l'aide-» de-camp qui se rend auprès de Hafis-Pacha, a pour » objet d'empêcher la guerre qui paraît imminente, et » il ajoute que *les grandes puissances arrangeront cette » affaire*... Si vous avez battu les Turcs, vous devrez » aussi vous arrêter, *et attendre que l'arrangement que » prendront les grandes puissances soit connu*, *et vous » ait été notifié par moi.* » Dès son arrivée au camp, M. Caillé remit à Ibrahim la lettre que je viens de citer. Après quelques pourparlers, la marche des troupes égyptiennes fut suspendue : Marach et Orfa furent les seules villes turques occupées par les vainqueurs.

M. Caillé, dans le rapport du 3 juillet adressé au gouvernement français, a dit, n° 19 : « Cette victoire » ouvrait encore l'Asie Mineure à Ibrahim, *et sans la » prompte intervention de la France*, le général égyp-» tien allait encore menacer le sultan jusqu'au sein de ses » États. »

On voit par ce rapport que M. Caillé ne connaissait pas la lettre du 9 juin précédemment écrite par le vice-roi à son fils Ibrahim, et que ce dernier a eu le talent de persuader à cet aide de camp que c'était à la France qu'il cédait, lorsqu'au fond il ne faisait qu'exécuter la volonté de son père. Voici pourquoi j'insiste sur ce point.

Il s'est élevé deux fois à l'occasion de la mission de M. Caillé, une discussion assez vive entre le cabinet du 12 mai et M. Thiers. Plusieurs fois ce cabinet a dit comme le capitaine Caillé dans son rapport, qu'*Ibrahim avait arrêté son armée à la suite des démarches de la France*, et dans la séance du 13 janvier 1840 M. Duchâtel, l'un des ministres du 12 mai, répétait encore : « Le pacha n'avait pas pour le passage du Taurus la » crainte que lui attribue M. Thiers ; si la France n'é-

» tait pas intervenue, Ibrahim-Pacha aurait passé le Taurus. » Je suis parvenu, à force d'investigations et en causant avec les personnes qui ont été sur les lieux, à m'expliquer ces contradictions. Que disait la lettre du 9 juin du vice-roi à Ibrahim? De ne pas passer le défilé de *Kulek-Boghaz*, mais d'occuper *Orfa*, *Diarbekir*, *Karpont* et *Malatia*. Ces deux dernières villes sont de l'autre côté de la chaîne principale du Taurus par rapport à la position de l'armée égyptienne, et je crois qu'effectivement c'est à la mission du capitaine Caillé que l'on doit qu'elles n'aient pas été occupées. Sur ce point, ceux qui disent que la France a empêché Ibrahim de passer la chaîne du Taurus n'ont pas tort ; mais ceux qui affirment, comme M. Thiers, que jamais le vice-roi après la bataille de Nezib n'a songé à lancer son armée sur Constantinople ont tout-à-fait raison, car le véritable passage du Taurus dans la direction de Constantinople c'est le défilé de *Kulek-Boghaz* qui est au nord et à quelques lieues d'Adana. Il importait, en effet, fort peu à la sûreté de la capitale de l'empire ottoman, que les troupes épyptiennes campassent quelques lieues en avant du Taurus, du côté de Malatia et de Karpont, ou qu'elles restassent en deçà ; dans le premier cas elles se trouvaient à 196 lieues de Constantinople, et dans le second à 200.

Il est, suivant moi, malheureux que le cabinet du 12 mai ait propagé l'opinion que le vice-roi, à la voix de la France, avait arrêté la marche victorieuse de son armée sur Constantinople, car on en a conclu dans le public, que la politique de la France était liée, ou au moins fortement engagée à celle de l'Égypte. Ce cabinet (du 12 mai) a *constamment déclaré au dedans et au dehors, qu'aucun engagement ni direct ni indirect ne liait* la politique de la France à celle du vice-roi : il l'a encore déclaré à l'Angleterre le 26 janvier 1840 ; il l'a répété plus tard à la tribune sans que personne ait songé à

contredire ce fait, et M. Thiers lui-même en est d'accord, car dans sa première dépêche (du 12 mars 1840) à M. Guizot, il disait : « Le gouvernement du roi n'a pas de parti pris par rapport à l'Orient, *la raison en est simple, il n'y est lié par aucun engagement.* » Je dois ajouter qu'il a été constaté par la discussion de la session actuelle, que MM. Caillé et Foltz n'étaient des agents diplomatiques à aucuns degrés. Le maréchal Soult voulait avoir dans les deux armées égyptiennes et turques des hommes de confiance pour être bien renseigné, et il y a envoyé deux de ses aides de camp qui ont dû passer par Alexandrie et Constantinople, pour avoir l'autorisation d'aller à ces armées : par la même occasion, ils furent porteurs de dépêches. Voilà tout le secret de cette mission ; et, en vérité, on est encore à se demander, comment on a pu croire que le maréchal Soult, ayant l'amiral Roussin à Constantinople et M. Cochelet à Alexandrie, aurait été lancer une troisième diplomatie par aides de camp entre ces deux diplomaties officielles !

Comment des faits aussi clairs ont-ils pu être dénaturés ? C'est là ce que je me demande; car la lettre même du vice-roi, dont M. Caillé fut porteur, disait à Ibrahim : « *les grandes puissances arrangeront cette affaire.* » Y a-t-il là rien qui ressemble à une *médiation* de la France ou à des *promesses* ? S'il était resté quelques doutes sur ce point, la discussion de l'adresse de 1841 les aurait complétement dissipés. M. Passy, l'un des ministres du 12 mai, a en effet cité à la tribune des pièces qui prouvent qu'avant le 27 mai 1839, le vice-roi s'était déjà engagé, vis-à-vis des consuls d'Autriche et de Russie, à ne pas pénétrer dans l'Asie Mineure s'il était attaqué et victorieux. L'on a vu qu'en effet la lettre du 9 juin du vice-roi a été écrite dans ce sens, avant l'arrivée de M. Caillé.

Doit-on savoir gré au vice-roi, d'avoir arrêté son armée après la bataille de Nézib ? Je ne le pense pas.

Toutes les personnes qui ont traité à la tribune la question d'Orient, ont dit que la marche des Égyptiens sur Constantinople, après cette bataille, eût été une faute capitale, attendu que les Russes y seraient arrivés avant eux, comme en 1833. « Jamais le pacha n'a eu la pensée » qu'on lui a prêtée de passer le Taurus, après la » bataille de Nézib, disait M. Thiers à la séance du » 11 janvier 1840 ». Quant à la chance d'une conflagration générale, à la suite de l'occupation de Constantinople par les Russes, le vice-roi savait bien que ce fait livrait aux hasards de la guerre sa possession même de l'Égypte ; il avait le sens trop droit pour vouloir courir une telle chance ; si donc en 1839, le vice-roi n'a pas fait marcher son armée sur Constantinople, ce n'est ni l'intervention de la France, ni celle d'aucune puissance qui en est la cause. Le vice-roi, dans cette circonstance, n'a été guidé, suivant moi, que par les simples lumières de sa raison qui lui ont fait voir son intérêt là où il était réellement.

La mission du capitaine Caillé avait été aussi habilement conduite que possible ; si cet officier arriva cinq jours après la bataille de Nézib, il faut attribuer ce fait à un retard indépendant de sa volonté. Quant au capitaine Foltz, il arriva à Constantinople le 14 juin, et le bâtiment sur lequel il était, se croisa dans les Dardanelles avec celui qui portait à Hafis l'ordre officiel d'attaquer les Égyptiens. Je crois devoir rappeler que depuis longtemps ce général possédait cet ordre, et que le sultan le lui avait donné par une lettre confidentielle et directe.

Aussitôt que notre ambassadeur eut reçu les dépêches du capitaine Foltz, il voulut s'entendre avec lord Ponsonby, pour faire auprès de la Porte une démarche pacifique. Ce dernier refusa, se prétendit sans instructions, et répondit : « *Non, Monsieur l'amiral, je n'ai reçu*

4

» *aucun ordre de mon gouvernement, et quand j'en* » *aurais reçu*, JE NE M'Y CONFORMERAIS PAS. »

Le 17 juin, notre ambassadeur remit donc tout seul sa note au ministre des affaires étrangères de la Porte, lui rappelant toutes les protestations pacifiques qu'il avait reçues de lui depuis deux mois. Ce ministre fit une réponse peu satisfaisante, et le divan refusa même au capitaine Foltz l'autorisation de se rendre à l'armée turque! On peut donc dire que la mission de cet officier échoua complétement. Ce fut à la suite de cette mission, que l'amiral Roussin, notre ambassadeur, crut devoir prévenir le cabinet français de la conduite au moins extraordinaire de lord Ponsonby.

§ XXXIV. Mort du Sultan Mahmoud et défection de la flotte ottomane.

Avant que le résultat de la bataille de Nézib fût connu à Constantinople, il s'y passait un fait de la plus haute gravité. Le 1er juillet 1839, le sultan Mahmoud mourut, et son fils Abd-ul-Medjïb, âgé de 17 ans, lui succéda. Les actes du nouveau sultan prouvèrent que le gouvernement turc voulait en finir pacifiquement avec le vice-roi. Dès le 2 juillet, des ordres furent expédiés à Hafis pour qu'il suspendît les hostilités sur terre, et à l'amiral Akmet pour qu'il fît rentrer la flotte à l'arsenal.

Le jeune sultan nomma immédiatement Khosrew ministre dirigeant. Quoiqu'il eût été chassé du pachalik d'Égypte en 1804 par le vice-roi, Khosrew était à la tête du parti de la paix, et avait lutté vivement auprès du sultan Mahmoud contre l'influence de l'amiral Akmet et du général en chef Hafis, tous deux partisans très déclarés de la guerre. Akmet avait, à cette époque, offert au sultan de se défaire de Khosrew, et il savait que ce dernier en avait été prévenu par le sultan lui-même. On doit comprendre qu'Akmet redoutait la vengeance de Khosrew, et, lorsqu'il reçut de lui l'ordre de ramener la flotte, au

lieu d'obéir, il s'éloigna. Le 4, il vint mouiller à Bachika-Bay, avec huit vaisseaux, douze frégates et douze bâtiments-légers.

L'Angleterre n'avait à ce mouillage que le *Vanguard;* le capitaine de ce vaisseau laissa passer la flotte turque sans lui rien dire. Quant à la France, elle n'avait dans ce moment à l'entrée des Dardanelles que deux vaisseaux, *l'Iéna* et *le Triton;* car, sur la demande de la Porte, on avait précédemment éloigné quatre autres vaisseaux.

L'amiral Lalande, qui venait immédiatement d'apprendre par le consul des Dardanelles la mort du sultan, était fort impatient de recevoir des nouvelles de Constantinople ; l'amiral Akmet ayant témoigné le désir de se mettre en rapport avec lui, il y consentit, et une entrevue eut lieu sur un bateau à vapeur turc. *Le prince de Joinville et deux capitaines de corvette furent présents à la conversation* qui eut lieu sur ce bateau entre l'amiral Osman, représentant Akmet, et l'amiral Lalande. L'interprète *Avedik-Schiaoum* fut l'intermédiaire de cette conversation. Osman expliqua, que l'amiral Akmet venait d'apprendre, « que Khosrew avait empoisonné le » sultan Mahmoud, et que son successeur l'avait nommé » premier ministre ; que des massacres avaient eu lieu » à Constantinople à la suite, et que dans cette circon» stance Akmet croyait faire acte de bon musulman, en » évitant l'effusion du sang en Syrie ; qu'il partait avec » l'intention de s'entendre avec Hafis, le généralissime » qui était son ami, pour que l'on traitât de la paix avec » le vice-roi d'Égypte ; qu'ensuite, et d'un commun ac» cord, on viendrait à Constantinople renverser Khosrew. »

Ceci se passait le 5 juillet; on se rappelle que les instructions pour l'amiral Lalande ne furent prêtes et expédiées de Paris *que le* 10 *juillet :* cet amiral était donc sans instructions pour ce cas spécial. Il avait plus à surveiller Constantinople qu'à se mêler d'un fait de guerre

civile : il laissa donc passer la flotte. Voici la série des faits qui suivirent.

L'amiral français en référa de suite à notre ambassadeur à Constantinople. Le 6 juillet, il lui expédia un de ses aides de camp, témoin lui-même de la conversation qui avait eu lieu par l'intermédiaire d'Avedik : le 7, le bateau à vapeur qui portait cet aide de camp arrive à Constantinople, et l'amiral Roussin agit immédiatement auprès du divan ; dans la nuit même du 7 au 8, ce bateau, mis à la disposition du gouvernement turc, repartit. Il communiqua, en passant, avec l'escadre française ; et enfin, le 11, il rejoignit la flotte turque du côté de Rhodes. Ce fut près de cette île que le capitaine français remit à bord du vaisseau amiral turc, *Muschin-Effendi* envoyé directement par le sultan. Ce dernier portait à l'amiral Akmet la confirmation de son grade d'amiral, des décorations; mais on y avait joint l'ordre de rentrer immédiatement aux Dardanelles. Ce n'est pas tout encore : le même bateau force de vapeurs, et il arrive à Alexandrie assez à temps pour donner l'alerte aux consuls sur les projets de la flotte d'Akmet, que l'on ne faisait encore que soupçonner ; enfin, ce n'est que le jour suivant, 14, que la flotte turque entre à Alexandrie.

Je suis entré dans le détail de toutes ces dates, et de tous ces faits, parce qu'on a prétendu que la cause de notre refroidissement avec l'Angleterre venait en partie de ce qu'elle avait imputé à notre amiral d'avoir poussé la flotte turque à la défection. L'interprète Avedik, à prix d'argent, ou plutôt pour sauver sa tête, a fait à la fin de novembre une déclaration ambiguë dont lord Ponsonby a tiré un grand parti auprès de son gouvernement ; mais les faits parlent plus haut que toutes les suppositions. Comment croire qu'un amiral français qui veut pousser une flotte à une défection, disons le mot, à une trahison, ira prendre pour témoins de son action un prince français et deux capitaines de cor-

vettes ? Comment croire que cet amiral ayant agi ainsi enverrait immédiatement un de ses aides-de-camp, témoin de l'entrevue, à un ambassadeur (l'amiral Roussin) des plus hostiles à la puissance que l'on eût voulu favoriser ? Les faits ici parlent plus haut que les suppositions. C'est la France qui a fait des efforts pour empêcher la défection ; quant à l'Angleterre ou plutôt à lord Ponsonby qui nous accuse, il n'a rien fait.

Le cabinet anglais voulut immédiatement reprendre de vive force la flotte turque ; mais les moyens qu'il proposait auraient eu pour résultat presque infaillible l'incendie de tout ce qui était dans le port d'Alexandrie. Brûler une flotte c'est une bonne fortune qui sourit à tout Anglais ; mais en brûler deux à la fois, c'est un acte national pour un amiral. Le cabinet de Londres et l'ambassadeur à Constantinople insistèrent donc vivement sur ce projet ; la France, qui avait pris part à un Navarin en 1827, ne voulut pas contribuer à un second acte de ce genre. Le cabinet du 12 mai s'associa donc à tous les efforts qu'on voulut tenter pour obtenir la restitution de la flotte turque par la voie des négociations, mais il refusa péremptoirement, le 6 août, de s'associer aux mesures coercitives proposées par l'Angleterre. Le cabinet anglais parut fort irrité de ce refus, et il annonça à celui des Tuileries que peut-être la flotte anglaise tenterait toute seule de reprendre celle des Turcs. Lord Ponsonby essaya plusieurs fois d'y décider l'amiral Stopford ; mais ce dernier ne voulut agir que sur un ordre de Londres, et cet ordre ne vint pas.

Je suis naturellement amené par tout ce qui précède à examiner quelle fut la conduite de lord Ponsonby avant et après la reprise des hostilités de 1839.

§ XXXV. Lord Ponsonby et lord Palmerston sont la cause de la rupture entre la France et l'Angleterre.

Lord Ponsonby avait été fort animé contre la Russie à

l'occasion du traité d'Unkiar-Skelessi ; ce ne fut qu'après la mission de lord Durham à St-Pétersbourg, dans le courant de 1835, que l'ardeur de cet ambassadeur se tourna d'un autre côté ; le vice-roi d'Égypte devint l'objet de son animadversion toute particulière ; je puis en donner une preuve irrécusable ; voici en effet un mémorandum sous la date du 3 mars 1836 qu'il remit à la Porte.

N° 20. « Mehemet-Ali a provoqué lui-même la né-
» cessité dans laquelle est le sultan de lui faire la
» guerre. Ses usurpations, ses préparatifs militaires di-
» rigés seulement contre le sultan, ses actes multipliés
» de trahison contre son souverain, ce péril mortel dont
» il environne le trône du sultan, telles sont les causes
» pour lesquelles le sultan doit lui faire la guerre. Me-
» hemet-Ali est donc le seul auteur, le seul responsable
» de la guerre ; il doit être débusqué du terrain me-
» naçant sur lequel il s'est placé lui-même ; ou le sultan
» doit périr. »

Il ajoutait plus loin qu'en présence d'un tel état de choses, l'Angleterre dirait à Mehemet-Ali :

« Si le succès est pour vous dans la guerre contre le
» sultan, l'Angleterre ne vous permettra pas de recueillir
» aucun fruit de ce succès ; l'Angleterre ne vous per-
» mettra pas de détruire la balance des pouvoirs en
» Europe ; l'Angleterre ne vous permettra pas de forcer
» le sultan à se jeter aux pieds de la Russie, et à devenir
» en fait son vassal, afin de s'assurer sa protection contre
» vous. L'Angleterre vous forcera à vous arrêter court
» dans votre carrière ; l'Angleterre vous obligera à
» abandonner cette position qui vous met à même de
» renverser le sultan, et conséquemment de produire
» des méprises et des dangers infinis pour la commu-
» nauté européenne. L'Angleterre peut à sa volonté
» briser et détruire jusqu'au dernier vestige de votre
» pouvoir, et vous renvoyer nu dans le désert. »

Je dois rappeler ici que 1836 était précisément l'année où notre ambassadeur travaillait avec le plus de persévérance à amener un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi. On voit donc que le désaccord entre les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople date de bien loin.

La conduite de lord Ponsonby depuis 1836 a été parfaitement conforme à l'esprit de son mémorandum. Quand le vice-roi a refusé le passage par l'isthme de Suez aux troupes anglaises, et lorsque les troupes égyptiennes en sont venues à menacer Bassora sur l'Euphrate, et les îles de Bahrein sur les côtes de la mer Rouge les mauvaises dispositions de cet ambassadeur ont redoublé, et c'est aux conseils persévérants et suivis qu'il a donnés au sultan Mahmoud que sont dues la reprise des hostilités d'avril 1839 et la bataille de Nézib. Ces faits sont de notoriété publique et ressortent aussi des communications officielles qui ont suivi. Pour le prouver, je suis obligé de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les négociations.

Le 25 mai (1839), nos relations diplomatiques commencent avec l'Angleterre, sur les affaires d'Orient. Dans la dépêche n° 1, lord Palmerston dit : « *Notre* premier *devoir est d'arrêter le plus tôt possible la collision turco-» égyptienne, de peur d'amener encore une interven-» tion russe à Constantinople.* » Par la dépêche n° 4 nous répondons dans le même sens et annonçons le départ des deux aides de camp *Foltz et Caillé*, ayant pour mission, de tâcher d'arrêter les hostilités.

Dans la dépêche, n° 5, lord Palmerston nous dit : « Nous nous entendons sur tout ; notre accord sera » complet ; tout est plein de raison, de simplicité et de » clairvoyance dans votre projet », etc. Plus tard lord Palmerston annonce que le cabinet anglais vient de délibérer sur les affaires d'Orient, et que ce cabinet a décidé « *que l'Angleterre devait marcher dans un ac-*

» *cord intime avec la France;* que tout était impossi-
» ble sans cet accord; tout facile, possible du moins avec
» lui. »

On peut donc dire qu'en mai et juin les politiques de Londres et de Paris étaient *identiques*, et qu'il y avait *accord* intime entre les deux pays. Pendant ce temps que se passait-il en Orient ? L'amiral Roussin s'efforçait de maintenir la paix, et lord Ponsonby poussait à la guerre. M. Foltz, l'un des deux aides de camp du maréchal Soult annoncé par la dépêche n° 4, arrive à Constantinople le 14 juin, et le 17 notre ambassadeur veut s'appuyer sur lord Ponsonby pour faire une démarche pacifique auprès de la Porte. Ce dernier refuse et dit « *qu'il n'a pas reçu de dépêches, et que s'il en avait reçu, il ne les exécuterait pas* ! Il faut dix-huit jours pour correspondre de Londres à Constantinople. Admettons cependant ce fait, que le 17 juin, c'est-à-dire vingt-deux jours après que lord Palmerston disait à Londres, *que le premier devoir de l'Angleterre et de la France était d'éviter les hostilités en Orient, ou de les arrêter*; admettons, dis-je, que lord Ponsonby n'eût pas encore reçu des dépêches. Mais avant, n'avait-il pas des instructions? ces instructions n'étaient-elles pas conformes à celles des autres ambassadeurs qui toutes étaient dans le sens, d'agir *à Constantinople de manière à éviter les hostilités?* Ces faits sont constants; car dans son langage officiel lord Ponsonby lui-même croyait devoir parler comme les autres ambassadeurs.

La conduite que lord Ponsonby tenait à cette époque à Constantinople ne pouvait être ignorée de lord Palmerston, car elle n'avait pas échappé à des personnes étrangères à la diplomatie. Voici en effet ce que disait la *Gazette d'Augsbourg* du 6 juillet (Constantinople 20 juin, n° 21). « On est maintenant très curieux d'ap-
» prendre ce qu'en effet la France entreprendra. Plu-
» sieurs vaisseaux de guerre de cette puissance vont croi-

» ser, dit-on, sur les côtes de Syrie, et auront peut-être
» l'ordre, en certain cas, d'agir hostilement contre la
» Porte. Mais ne s'élèvera-t-il pas alors de graves diffé-
» rens entre les cabinets de Paris et de Londres, lord
» Ponsonby ayant donné à la Porte l'assurance positive
» qu'elle pouvait à tout événement compter sur *l'amitié*
» de la France aussi bien que sur celle de l'Angleterre?
» *On ajoute qu'il s'est avancé au point d'annoncer au*
» *sultan que quand même la fortune de la guerre*
» *favoriserait encore une fois Mehemet-Ali, la*
» *Grande Bretagne saurait bien à elle seule tenir en*
» *bride le pacha d'Égypte.* Si cela est vrai, ce que nous
» ne prendrons pas sur nous d'affirmer, *quoique nous*
» *tenions le fait de bonne source*, on ne doit plus s'é-
» tonner de l'opiniâtre persévérance de Mahmoud dans
» ses projets belliqueux. Mais alors il serait d'un autre
» côté bien inconcevable que dans toutes ses communi-
» cations diplomatiques, lord Ponsonby ait, il n'y a que
» peu de semaines, tenu un langage *entièrement con-*
» *forme à celui de ses collègues en diplomatie. La*
» *politique de l'Angleterre paraîtrait en ce cas peu*
» *claire*; *mais peut-être pour certaines personnes*
» *l'est-elle assez ou même trop.*

Cet article avait une grande portée pour ceux qui savent avec quels ménagements la gazette que je viens de citer s'exprime ordinairement sur la politique étrangère; il prouve que le 20 juin, c'est-à-dire avant la bataille de Nézib, on savait à quoi s'en tenir à Constantinople sur la conduite de lord Ponsonby. On ne connaissait toutefois qu'une partie de cette conduite; car, à mon avis, cet ambassadeur a été plus qu'un agent passif de la reprise des hostilités de 1839; il y a contribué activement, autant que cela pouvait dépendre de lui. Je puis citer un fait grave à l'appui de cette opinion. Lord Palmerston avait attaché à l'ambassade de Constantinople *et fait naturaliser comme anglais* M. Chrzanowski, colonel

de génie qui avait servi avec distinction comme général dans les rangs de la dernière insurrection polonaise. Par le crédit de lord Ponsonby, cet officier fut envoyé, vers le 20 août 1838, *à Malatia,* quartier général de l'armée turque, et cet ambassadeur fit tous ses efforts pour le faire agréer par la Porte comme général en chef de son armée de Syrie. Les réclamations de la Russie et de la Prusse furent si vives que la Porte n'osa pas faire cette nomination ; toutefois, le général Chrzanowski resta six semaines à Malatia, avec des pouvoirs si étendus que le général en chef Hafis *devait écouter ses conseils et s'y conformer.* Deux faits donneront une idée de l'organisation du matériel et du personnel de l'armée ottomane lorsque cet officier y fut envoyé en mission. Pour le matériel, il n'y avait point d'approvisionnements, et les caissons des canons étaient encore à Constantinople, où il paraît qu'on les avait oubliés. Quant au personnel, en octobre 1838, c'est-à-dire à l'entrée d'un hiver qu'on devait passer aux pieds de la chaîne du Taurus, une bonne partie des hommes n'étaient habillés qu'en cotonnade ! malgré tous les secours d'approvisionnements, et surtout d'habillements, qui furent envoyés à la suite du rapport de M. Chrzanowski, l'armée ottomane perdit quinze mille soldats, pendant et à la suite de l'hiver qui précéda la bataille de Nézib. Le général polonais, après avoir rempli cette première mission, poursuivit sa route et fut à Bagdad ; il en revint en mai 1839, et ce fut à ce retour qu'il passa par Bir, nouveau quartier général de l'armée depuis qu'elle avait passé l'Euphrate. Le 20 mai, c'est-à-dire seulement un mois avant la bataille de Nézib, cet officier expédia à lord Ponsonby un courrier avec un second rapport. Il le prévenait dans ce rapport « que les hostilités étaient » commencées ou imminentes, et que l'armée ottomane » était dans le plus grand péril par la position qu'elle » avait prise ; qu'elle avait derrière elle l'Euphrate sans

» pont pour traverser ce fleuve, et qu'en cas de revers » cette armée serait noyée, détruite, ou prisonnière. » Ce fut à la suite de ce rapport que lord Ponsonby, effrayé, envoya M. Pisani, premier interprète de l'ambassade anglaise, à Nourri-Effendi, l'un des ministres de la Porte. M. Pisani prévint ce ministre des périls que courait l'armée turque; et il offrit comme remède de remplacer Hafis par le général Chrzanowski. Ne me » parlez plus de votre général, répondit Nourri-Effendi: » il ne m'a donné que trop d'embarras; *ce qui doit arriver* » *arrivera!* »

Il ressort clairement de tous ces faits, qu'un officier anglais, attaché à l'ambassade de Constantinople par lord *Palmerston* même, travaillait, en 1838, à organiser l'armée turque destinée à envahir la Syrie; qu'en 1839 cet officier inspectait ou du moins visitait cette armée, qu'il prévenait des dangers qu'elle courrait, et qu'enfin lord Ponsonby voulait, comme en 1838, lui donner un général de son choix dépendant de son ambassade.

Comment concilier tous ces précédents de la bataille de Nézib, et le refus du 17 juin fait à l'ambassadeur de France (d'aider au succès de la mission pacifique du capitaine Foltz) avec cette phrase de la première dépêche du 25 mai, de lord Palmerston: « Notre premier devoir *est d'arrêter le plus tôt possible* » *une collision turco-égyptienne*, de peur d'amener encore une intervention russe à Constantinople. » Comment les concilier surtout avec la conduite officielle et apparente de lord Ponsonby, qui, suivant la *Gazette d'Augsbourg*, en cela conforme avec la notoriété publique, « tenait à Constantinople un langage pacifique entièrement conforme à celui de ses autres collègues en » diplomatie? » Tous ces faits, toutes ces menées n'avaient pas échappé à l'ambassadeur de France. Il s'en plaignit amèrement au cabinet français, et disait, dans une dépêche datée des derniers jours de juin 1839:

n° 22 « M. le maréchal, qu'on ne me parle plus de l'al- » liance anglaise; personne n'y croit ici, *je n'y crois » pas moi-même, et l'on me rirait au nez si j'en parlais » ici.* » Même avant cette dépêche, le cabinet des Tuileries ne se faisait aucune illusion sur la conduite de l'ambassadeur anglais. Voici en effet l'extrait d'une dépêche du 7 juillet du maréchal Soult à notre ambassadeur, qui en est la preuve, n° 23. « Quelques justes » méfiances que nous inspirassent depuis longtemps » les dispositions personnelles de lord Ponsonby, nous » étions pourtant loin de croire qu'il les portât au » point *de poursuivre un but diamétralement op- » posé à celui que sa cour se propose en commun » avec nous.* Je m'en suis franchement expliqué » hier avec lord Granville, et je ne saurais douter » que mes observations transmises à Londres ne portent » leur fruit. Je le répète : le gouvernement anglais est » parfaitement d'accord avec celui du roi. »

Le cabinet français en a été pour ses plaintes; les observations du 7 juillet transmises à Londres n'ont produit aucun résultat, car lord Ponsonby a été maintenu à son poste. De deux choses l'une : ou cet ambassadeur connaissait la *pensée secrète* de lord Palmerston et s'y conformait, ou ce dernier a approuvé la conduite de son ambassadeur. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'Angleterre avait eu vis-à-vis de la France une politique A DOUBLE FACE, *pacifique à Londres* et *guerroyante à Constantinople.* Chacun peut qualifier cette conduite de l'Angleterre comme il le voudra; quant à moi, mon opinion est bien formée, bien arrêtée; l'alliance anglaise a été rompue par le fait de lord Ponsonby ou de lord Palmerston, et cette rupture doit être reportée aux premiers jours de juillet 1839. Ce n'est donc pas moi qui reprocherai à M. Thiers d'avoir rompu l'alliance anglaise. Elle était rompue avant qu'il prît le pouvoir, et si j'ai lieu de m'étonner d'une chose, c'est qu'en janvier 1840 ce député nous ait fait sur les mérites de l'alliance

anglaise un discours de plusieurs heures. En serions-nous donc réduits, depuis la révolution de 1830, à être à la merci de l'Angleterre et à subir tous ses caprices ? S'il en était ainsi, on ferait maudire cette révolution par la nation tout entière.

§ XXXVI. Tentative d'arrangement direct. Intervention de l'Europe le 27 juillet 1839. Cette intervention a-t-elle empêché l'arrangement direct ?

Nous avons vu précédemment que le sultan Mahmoud était mort le 30 juin 1839 ; passons aux événements qui suivirent cette mort.

Le nouveau ministre dirigeant, Khosrew, était à peine installé à Constantinople, qu'il voulut faire des ouvertures pacifiques au vice-roi. Le 5 juillet, Akif, secrétaire du conseil, partit, et il arriva à Alexandrie le 11, avec une lettre de ce grand visir. Il proposait au vice-roi *l'hérédité de l'Égypte* seulement. Ce dernier reconnut son vieil ennemi dans cette proposition; on se rappelle qu'en 1804, Mehemet-Ali, alors subordonné de Khosrew, l'avait chassé du Caire. Il refusa donc les propositions que lui faisait la Porte par son organe, et répondit qu'en 1837 le sultan Mahmoud lui avait offert, par l'intermédiaire de Sarine, outre l'hérédité de l'Égypte celle des pachaliks de Saïda et de Tripoli, c'est-à-dire la moitié de la Syrie.

Le refus du vice-roi était accompagné de l'exposé de ses prétentions ; il demandait : 1° la destitution de Khosrew qu'il représentait sous les plus sombres couleurs ; 2° l'hérédité de tout ce qu'il possédait. C'était demander les districts *d'Adana*, de *Marach*, *d'Orfa* et une partie de celui de *Diarbekir*, outre l'île de *Candie*, toute la *Syrie* et presque toute *l'Arabie* qui étaient déjà possédés par les troupes égyptiennes avant la bataille de Nézib ! Ces propositions furent portées par Akif à Constantinople; elles furent précédées d'une dé-

claration (dont je parlerai plus tard) qui fut remise aux consuls généraux résidant à Alexandrie.

A cette époque, le vice-roi était véritablement saisi d'une espèce de vertige; la victoire de Nézib l'avait enivré. Il envoya un brick de guerre à Salonique, pour se mettre en correspondance directe avec les pachas d'Europe et les exciter à la révolte, pendant que son fils Ibrahim correspondait directement de son côté avec les gouverneurs de l'Anatolie. Constantinople n'était pas même à l'abri des intrigues égyptiennes.

Aussitôt que le cabinet français eut connaissance des exigences du vice-roi, il intervint pour modérer ses prétentions. La destitution de Khosrew était en effet une invasion du vice-roi dans le gouvernement intérieur de Constantinople, et la possession d'Orfa et d'une partie du Diarbekir eût coupé la partie méridionale de la Turquie; c'était donner le cours de l'Euphrate et même Bagdad au vice-roi. Voici en quels termes le cabinet du 12 mai s'exprimait à cette occasion, dans une dépêche du 27 juillet, qu'il adressait à M. Cochelet. N° 24: «Le gouvernement du roi voit avec peine que les » avantages obtenus par Mehemet-Ali, loin de lui ins- » pirer la modération qui conviendrait si bien à la posi- » tion forte et glorieuse dans laquelle il se trouve placé, » semblent avoir éveillé dans son esprit des espérances » et des projets dont rien, dans ces derniers temps, n'a- » vait indiqué l'existence. Si les grandes puissances ne » peuvent laisser les affaires d'Orient se régler *sans* » *leur concours*, c'est que leurs intérêts essentiels et di- » rects y sont trop fortement engagés; *c'est qu'elles ne* » *pourraient tolérer aucune combinaison qui, dans une* » *forme ou sous un prétexte quelconque, porterait* » *atteinte à l'indépendance, à l'intégrité de l'empire* » *ottoman, ou aux droits de la dynastie régnante.* » Cet empire, dans l'état de faiblesse auquel il se trouve » réduit, n'a pourtant pas cessé d'être un des éléments

» essentiels de l'équilibre politique européen. Dites » bien au vice-roi que, quelle que soit la sévérité de no- » tre langage, elle est encore fort au-dessous du degré » de mécontentement que sa persistance dans des pré- » tentions incompatibles avec l'intérêt général inspire- » rait aux autres cabinets, déjà trop portés à se défier de » ses intentions. »

S'il avait été nécessaire d'une nouvelle pièce pour prouver que la France n'était liée d'aucune manière spéciale à la politique du vice-roi, cette dépêche ne laisserait aucun doute. Là, encore, on parlait *de l'action européenne, pour régler le différend.* C'est toujours la même pensée qui se poursuit et qu'on trouve dans la lettre du 17 juin, du vice-roi à Ibrahim, portée par M. Caillé. « *Cet officier m'apprend que les grandes* » *puissances arrangeront cette affaire.* » La politique de la France était, à cette époque, fort loin d'être exclusivement égyptienne, car le président du conseil écrivait encore, le 7 août, à notre ambassadeur ce qu'il avait écrit dans ses premières dépêches. Il disait, à cette date, n° 25 « Que la Porte ne se hâte pas de trai- » ter ; qu'elle ne fasse rien surtout sans le concours de » ses alliés. *Il faut un concert européen pour régler* » *les affaires d'Orient.* » Toutes les diplomaties pensaient alors et agissaient dans le même sens. « Ne lais- » sez pas la Porte se sacrifier, ne lui laissez pas mettre » le pied sur la gorge », écrivait-on de toutes les chancelleries aux ambassadeurs de Constantinople.

Ce fut le 21 juillet que l'on connut dans cette capitale les dures propositions faites par le vice-roi. Le 27 du même mois, il y eut un *divan extraordinaire* : c'était le troisième depuis le retour d'Akif. Personne ne sait encore exactement ce qui y fut décidé, mais il est certain que la première proposition de la Porte s'était élargie : on proposait plus que l'hérédité de l'Égypte. J'ai trouvé, dans l'ouvrage de MM. de Cadalvène et Barrault, que

le divan avait consenti à accorder l'Égypte et la Syrie héréditairement, mais à condition 1° que le district d'Adana serait rétrocédé; 2° que les villes saintes de Damas, de Jérusalem, de La Mecque et de Médine seraient administrées par la Porte; 3° enfin, que le vice-roi paierait un tribut de sept millions et demi de francs. Le ministre de la justice était, dit-on, déjà désigné pour partir le lendemain 28, et porter ces propositions à Alexandrie.

Ce fut alors qu'un grand acte vint changer la face des négociations. L'EUROPE INTERVINT! Voici comment et sous quelle forme cette intervention eut lieu.

Le 27 juillet au matin, un courrier de cabinet arriva de Vienne, et, dans le jour même, les cinq puissances signèrent une note collective qui fut immédiatement remise à la Porte. Notre ambassadeur se chargea de la faire parvenir au vice-roi par un de ses aides-de-camp. Cette note était ainsi conçue :

N° 26. « Les soussignés ont reçu ce matin de leurs gou-» vernements respectifs des instructions en vertu des-» quelles ils ont l'honneur d'informer la sublime Porte » que l'accord sur la question d'Orient est assuré entre » les cinq grandes puissances, et de l'engager à suspen-» dre toute détermination *définitive*, sans leur concours, » en attendant l'effet de l'intérêt qu'elles lui portent.

« Constantinople, 27 juillet 1839.

» Signé *Ponsonby*, ambassadeur d'Angleterre; baron » *Roussin*, ambassadeur de France; baron *de Sturmer*, » internonce d'Autriche; A. *Boutteniеf*, ministre de » Russie; comte de *Kœnigsmarck*, ministre de Prusse.

La note du 27 juillet *a-t-elle été une faute?* a-t-elle surtout empêché un arrangement direct sur le point de se conclure entre le sultan et le vice-roi? ce sont-là de graves questions : je vais essayer de les résoudre. Lorsque le courrier de Vienne arriva à Constantinople, le 27

au matin, les événements malheureux que subissait l'empire ottoman, et les dangers qui en ressortaient pour la communauté européenne, avaient tellement ému la diplomatie qu'évidemment si la France n'eût pas adhéré à la note, on l'eût signée à quatre au lieu de la signer à cinq. La Turquie était alors sans armée et sans flotte; un enfant montait sur le trône; on craignait même une insurrection du vieux parti turc à Constantinople. Quelle est la puissance qui, en présence de pareilles éventualités, eût osé refuser une signature qui tendait à raffermir une position aussi compromise? C'eût été démasquer des projets ambitieux aux yeux de toute l'Europe, et la Russie elle-même n'osa pas refuser la sienne dans ce premier moment. La note du 27 juillet, à mon avis, n'a donc pas été une faute; elle était nécessitée par les circonstances : j'ajouterai qu'elle rentrait dans l'ordre des idées de la chambre élective, qui poursuivait alors la pensée *d'un concert européen*. Cette note était le commencement de ce concert. Voyons maintenant s'il est vrai qu'elle ait empêché un arrangement direct sur le point de se conclure entre le vice-roi et le sultan.

J'observe d'abord qu'au 27 juillet, lorsque le divan délibérait sur les propositions apportées par Akif, aucun motif plausible ne forçait la Porte à se décider promptement. Ces propositions étaient une demande d'hérédité *pour tout ce que le vice-roi occupait depuis la bataille de Nézib;* or, le même bateau qui avait amené Akif avait apporté une déclaration du 13 juillet du vice-roi aux consuls européens. Il disait dans cette déclaration n° 27 : « Enfin je vous déclare que si » l'on n'agrée pas mes propositions, *je ne ferai point* » *la guerre, mais je me maintiendrai dans ma posi-* » *tion, et j'attendrai.* » Cette déclaration fut, suivant moi, une faute du vice-roi; si après la bataille de Nézib il eût répété ce qu'il disait en 1833, quand il était à Kutayeh : *je demande telle chose, telle concession,*

et si dans les cinq jours de ma demande vous n'y accédez pas, je fais marcher mon fils sur Constantinople; oh ! alors je concevrais qu'on eût été pressé d'en finir. Mais dire : *je demande tout ce que je possède*, et si vous ne me l'accordez pas *je n'essaierai de vous prendre rien de plus, j'attendrai*; c'était en vérité dire à la Porte : *ne cédez pas*, car vous ne pouvez avoir aucun avantage à céder, et vous perdez toutes les chances de l'avenir. Je crois donc très fermement que tant que la négociation serait restée sur le terrain où le vice-roi l'avait placée en juillet 1839, un arrangement direct était impossible. Il y avait d'ailleurs à cette époque, et bien plus tard encore, une pierre d'achoppement qui eût empêché tout arrangement direct : *je veux parler du district d'Adana.* Quelques renseignements sont nécessaires à ce sujet.

J'ai interrogé tous les documents distribués aux chambres, tous ceux qui ont été communiqués à la tribune ; j'ai causé avec des hommes de toutes les opinions, et surtout avec ceux qui ont été sur les lieux ; j'ai fait en un mot tout ce qu'il est possible de faire pour m'éclairer.

C'est à la suite de toutes ces investigations qu'il est resté dans mon esprit, comme conviction profonde, qu'à aucune époque, depuis la bataille de Nézib, la Porte *n'a eu la pensée de donner héréditairement au vice-roi le district d'Adana.* Ici, je l'avoue, je suis sans pièces officielles pour appuyer ma conviction ; mais je suis certain que personne ne peut m'en opposer de contraires, et le vice-roi lui-même n'a jamais osé dire que la Porte lui ait fait cette offre ; je connais en effet quelqu'un qui l'interrogeait sur ce point et sur les conditions qu'il supposait que le divan était décidé à lui faire dans la matinée du 27 juillet, et toujours il a répondu : « *Je ne les connais pas, Dieu seul les connaît;*

» *mais ce que je sais, c'est qu'on voulait m'accorder* » *beaucoup.* »

L'obstination que la Porte a toujours montrée pour conserver le district d'Adana se conçoit ; ce district est en dehors de la Syrie, on y parle le turc bien plus que l'arabe ; militairement parlant, c'est une des clefs de l'Asie-Mineure, et la possession de cette partie de la Caramanie est une chose si importante que déjà en 1833 le vieux sultan Mahmoud et le vice-roi furent sur le point de déchirer à son occasion la convention de Kutayeh (voir page 17). Il fallut, pour décider le sultan à tenir sa promesse, qu'Ibrahim suspendît la marche rétrograde de son armée et qu'il menaçât d'un retour offensif sur Constantinople. Ces faits ne peuvent être contestés, car ils sont historiques; ils prouvent toute l'importance que de part et d'autre la Turquie et l'Égypte devaient attacher à cette partie des négociations. Il me paraît donc évident que la première de ces puissances n'avait pensé en aucune manière à céder le district d'Adana en juillet 1839 ; voyons, maintenant, quelle a été la conduite de l'Égypte sur ce point.

La rétrocession du district d'Adana a toujours été refusée par le vice-roi au cabinet du 12 mai, et je puis fournir la preuve officielle que cette concession n'était même pas clairement faite au cabinet du 1er mars. Voici, en effet, ce qu'écrivait M. Thiers à M. Cochelet, notre consul à Alexandrie, le 17 avril 1840 n° 28 : « Le Pacha ne peut conjurer les dangers de sa situa- » tion qu'en montrant beaucoup de modération et de » sagesse. *Je vois qu'il revient sur la concession d'A-* » *dana, autrefois à demi faite*; il a tort : il rendrait » tout arrangement amiable impossible. » Cette dépêche, que M. Cochelet avait ordre de communiquer au vice-roi, prouve que même en 1840, alors que les négociations prenaient une apparence si menaçante pour le vice-roi, il n'était pas encore bien résolu à

abandonner le district d'Adana. Comment donc supposer qu'il eût consenti à cet abandon dans le mois qui suivit la bataille de Nézib?

Beaucoup d'autres considérations fortifient l'opinion de ceux qui, comme moi, pensent qu'au 27 juillet la Porte et le vice-roi n'étaient en aucune manière sur le point de s'entendre. Ainsi Khosrew, alors ministre dirigeant de la Porte, était un ennemi tellement déclaré du vice-roi, que ce dernier demandait par Akif, comme une des premières conditions d'un arrangement, qu'on le destituât. Les ambassadeurs, révoltés de cette exigence, soutenaient Khosrew; comment croire qu'en pareille circonstance ce grand-visir se sentant appuyé par presque toute la diplomatie, céderait aux exigences de son ancien ennemi Mehemet-Ali? comment croire surtout que lord Ponsonby, étant à Constantinople, eût laissé sacrifier la Porte? Je pense qu'il ressort de tous ces faits que la note du 27 juillet n'a en aucune manière empêché l'arrangement direct. Je dois ajouter qu'à cette époque notre cabinet était loin de poursuivre un pareil résultat: en voici la preuve. Dans la dépêche de Paris du 7 août, que j'ai citée sous le n° 25, ce cabinet, après avoir dit à notre ambassadeur « qu'il fallait » un concert européen pour régler les affaires d'Orient, ajoutait, n° 29: « La Russie, qui d'abord avait paru admettre la nécessité d'une solution européenne, cherche maintenant à éluder. Le *statu quo* est ce qui lui convient le mieux dans les affaires d'Orient. Il est à craindre *qu'elle ne pousse à un arrangement direct* entre le Sultan et Mehemet Ali, et, s'il est vrai que Nouri-Effendi se soit rallié à la politique de Saint-Pétersbourg, il y aurait lieu de concevoir des inquiétudes sur ce point. » Cette dépêche prouve quelle était à cette époque la tendance de la diplomatie. Sur les cinq puissances quatre voulaient terminer l'affaire d'Orient par *un concert européen*; la Russie, qui dans

le premier moment avait paru adhérer à cette politique, puisqu'elle avait signé la note du 27 juillet, avait au contraire une tendance à se tenir séparée du reste de l'Europe, pour sauver son traité exclusif d'Unkiar-Skelessy. Voici une nouvelle preuve de cette tendance. M. de Medem, ambassadeur de Russie à Paris, communiqua officiellement au cabinet français une note, datée de St.-Pétersbourg, du 6 août, où l'on disait, n° 30 : « L'empereur ne désespère nullement du salut » de la Porte, pourvu que les puissances de l'Europe » sachent respecter son repos, et que par une agitation » intempestive elles ne finissent pas par l'ébranler tout » en voulant l'affermir. »

Il ressort, je crois, de tous ces faits, que la Russie, après avoir signé la note du 27 juillet, était revenue à la pensée d'un arrangement direct; mais que toute l'Europe, la France comprise, voulait en finir par un concert européen qui eût aboli le traité d'Unkiar-Skelessy. Maintenant que l'expérience a prouvé que la France avait eu tort de s'associer à cette politique, je vois bon nombre de mes collègues dire que le cabinet du 12 mai aurait dû pousser à l'arrangement direct, et qu'il avait eu tort d'engager la politique du pays dans la direction d'une solution européenne. Mais pour agir autrement qu'il l'a fait, il eût fallu que ce cabinet faussât compagnie à l'Angleterre avec laquelle nous étions associés depuis mai 1839, pour détruire le traité russe d'Unkiar-Skelessy : il eût fallu surtout qu'il eût totalement perdu de vue qu'à cette époque, *la politique populaire à la Chambre des députés était celle d'un concert européen*. Qu'on lise le *Moniteur* du 5 juillet 1839, on verra par le résumé du rapporteur de la loi des 10 millions que le 4 juillet, c'est-à-dire seulement vingt-trois jours avant l'intervention européenne du 27, cette politique était *clairement* celle que la Cham

bre voulait faire prévaloir. Cessons donc de reprocher à autrui ce que nous avons voulu nous-mêmes.

Je crois pouvoir conclure de tout ce que j'ai dit dans le § XXXVI, 1° que la note du 27 juillet n'a pas empêché un arrangement direct ; 2° que cette note était parfaitement dans l'esprit qui dominait alors à la chambre élective, et que conséquemment si elle a été une faute, cette faute doit retomber sur elle. Je m'empresse toutefois de déclarer que dans mon opinion, en 1839, il n'y a eu faute de la part de personne. A cette époque, la politique de la France n'était pas libre ; nous étions liés par les précédents de 1833, nous avions dit alors à la Russie : « *La France compte agir en Orient comme » si le traité d'Unkiar-Skelessy n'existait pas* ». Nous avions aussi dit à la Porte « *qu'une conséquence inévi» table d'un nouveau recours à l'intervention russe » serait d'obliger la France à ne plus consulter que ses » intérêts dans la question d'Orient* ». Pouvions-nous ne tenir aucun compte de ces actes ? S'il y a eu une faute de commise c'est donc suivant moi en 1833. Je crois qu'à cette époque nous nous sommes beaucoup trop préoccupés des conséquences du traité d'Unkiar-Skelessy. Un gouvernement moins moral ou plus habile que le nôtre, et en vérité je ne sais laquelle de ces deux expressions employer, aurait cultivé avec soin les germes de discorde européenne qui étaient contenus dans ce traité. Nous avons fait le contraire ; on sait comment nous avons été récompensés.

CHAPITRE V.

Diplomatie de l'Europe avant et après la note du 27 juillet 1839. — Proposition du cabinet du 12 mai, à la cour de Vienne. — Rappel de l'amiral Roussin ; M. de Pontois le remplace à Constantinople. — M. de Brunow envoyé russe à Londres : cas de guerre posé par le cabinet du 12 mai. — Discussion sur l'Orient à la Chambre des députés. — Seconde négociation de M. de Brunow ; M. Guizot remplace le général Sébastiani à l'ambassade de Londres.

§ XXXVII. Diplomatie de l'Europe, avant et après la note du 27 juillet 1839.

On a prétendu que la note du 27 juillet était plus spécialement l'œuvre de la France; c'est une erreur : voici comment les choses se sont passées.

La chancellerie de Vienne était la plus rapprochée du théâtre de la guerre de Syrie ; elle s'alarma la première. La mort du sultan, la bataille de Nézib, la défection de la flotte, l'avénement d'un prince encore enfant au milieu d'une capitale sans troupes régulières, une interventiou russe menaçante; toutes ces nouvelles, connues du 6 au 14 juillet, avaient vivement ému M. de Metternich. Depuis longtemps cet habile diplomate regrettait de n'avoir pas insisté, en 1815, auprès de l'empereur de Russie, pour faire entrer la Turquie dans le droit européen ; il jugea que le moment était opportun pour réparer cette faute. Il y avait alors à Vienne quelque chose que je ne sais comment désigner ; c'était un essai, une ébauche de conférence, au moins entre trois puissances. Sous l'influence des nouvelles effrayantes qu'on recevait d'Orient, cette *quasi-conférence* prit l'initiative, donna des ordres, expédia des dépêches, et, le 27 juillet au

matin, un courrier de cabinet qu'elle avait expédié arriva à Constantinople. A l'arrivée de ce courrier, toute la diplomatie du Pera se mit à l'œuvre; il y avait urgence. Le divan délibérait ce jour même sur les propositions du vice-roi apportées par Akif; c'est sous l'influence de tous ces faits et le jour de l'arrivée des nouvelles de Vienne, que la note du 27 juillet fut signée par les cinq ambassadeurs. L'ambassadeur de France n'y prit aucune part plus spéciale que les autres, et j'ignore sur quels faits se fondent ceux qui soutiennent l'opinion contraire. La note du 27 juillet fut signée avec une telle précipitation que l'on ne put s'entendre sur aucun point avant de la signer: ainsi on disait « *L'accord sur la question d'O-» rient est assuré entre les cinq grandes puissances,* » et dès le 30, à l'occasion des limites de Syrie, le désaccord éclatait. Il est à remarquer qu'alors la Russie était avec nous disposée à donner au vice-roi la *limitation* la *plus favorable*, et que sur ce point la Prusse et l'Autriche se réunirent au système anglais.

On apprit à Londres et à Vienne, avec la plus grande satisfaction, la nouvelle de la note collective du 27 juillet. Ces deux cabinets fondaient sur cette pièce l'annulation du protectorat exclusif de la Russie, et conséquemment du traité d'Unkiar-Skelessy.

M. Bouttenief, ambassadeur de cette puissance, avait en effet signé cette note. Ces espérances furent promptement déçues. La Russie refusa, en effet, de prendre part aux conférences que M. de Metternich voulut ouvrir à Vienne. Qui pourrait en blâmer cette puissance? elle était certaine d'y être en minorité sur la question d'Orient. Il devint donc évident que la note du 27 juillet, dont on avait espéré tant de bien, ne produirait aucun résultat, ou des résultats tout autres que ceux qu'on avait prévus; c'est, en effet, ce qui est arrivé.

Les nouvelles qui avaient si fort alarmé à Vienne

étaient arrivées à Paris le 15 juillet, et avaient motivé de la part du maréchal Soult une circulaire du 17 juillet aux quatre grandes puissances. C'était une proposition officielle dans le sens de la proposition verbale que l'Autriche avait faite antérieurement. (Voir la dépêche n° 13.) On peut la résumer ainsi : n° 31. « Tous les » cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la » monarchie ottomane sous la dynastie actuellement » régnante ; il serait utile que chacun de ces cabinets » fît une déclaration officielle dans ce sens aux quatre » autres : ce serait un moyen de raffermir la paix du » monde. »

L'Angleterre, l'Autriche et la Prusse répondirent au cabinet français d'une manière satisfaisante ; quant à la Russie, elle répondit évasivement.

J'ai dit pour quels motifs la France avait eu gravement à se plaindre de l'Angleterre dans la question d'Orient. J'ai dit aussi qu'à l'occasion de la flotte turque, nos rapports s'étaient encore refroidis ; on ne devait donc ni de part ni d'autre être disposé à des concessions sur la question des limites à établir en Syrie. Le débat sur cette question se ressentit de l'aigreur qui s'était emparée des deux cabinets. Pendant tout le mois d'août on ne put s'entendre. En Orient, au contraire, nos deux diplomaties, sous l'impulsion des instructions de Paris, du 10 juillet, et de Londres du 13, parurent enfin marcher d'accord. Le 9 août, les deux ambassadeurs demandèrent avec instance l'entrée des Dardanelles pour produire, disait-on, un effet moral qui contînt le vice-roi. L'ambassadeur russe disait au divan n° 32 : « Les troupes égyptiennes ne sont plus » menaçantes ; elles n'avancent plus : la France et l'Angleterre ne veulent donc que faire un acte patent qui » détruise le traité d'Unkiar-Skelessy, sans qu'il y ait » aucune urgence, aucune nécessité. En pareille circon- » stance, si vous acceptez, je demande mes passeports. »

L'Autriche, et, je crois, la Prusse, appuyèrent auprès du divan la réclamation de la Russie, et la Porte, après avoir refusé, demanda l'éloignement des deux flottes anglo-françaises. Le 21 août les deux amiraux refusèrent à leur tour; ils avaient alors sous leurs ordres 19 ou 20 vaisseaux de guerre, et un nombre proportionné d'autres bâtiments.

Ce fut à cette époque que l'Autriche sollicita vivement le gouvernement turc de répondre enfin officiellement à la note européenne de 21 juillet. A l'instigation de cette puissance, la Porte répondit enfin le 22 août; elle demandait aux grandes puissances que, conformément à l'esprit de cette note, n° 33, « on avisât enfin à régler sa position vis-à-vis du vice-roi, ou qu'on le soumît. » M. de Metternich essaya, mais inutilement, de tirer parti de cette demande pour établir des conférences à Vienne. Ce projet échoua de nouveau; peu après, cet habile diplomate tomba gravement malade.

§ XXXVIII. Proposition du cabinet du 12 mai, à la cour de Vienne.

Le général Sébastiani, notre ambassadeur à Londres, fut renvoyé à son poste et y arriva le 29 août. Voici à quelle occasion: Lord Clanricade avait été chargé d'une mission à Saint-Pétersbourg par le gouvernement anglais, et l'on annonçait que M. de Brunow, diplomate russe, allait venir à Londres. La mission de lord Clanricade fut interprétée par le gouvernement français comme une démarche de rapprochement faite à la Russie, et l'avenir a prouvé que cette crainte était fondée. Le cabinet du 12 mai voulut alors se rapprocher de l'Autriche; mais il le fit ouvertement, car il communiqua aux quatre cours le mémoire qu'il adressait à cette puissance.

Cette pièce était datée du 21 septembre 1839, et on y proposait à l'Autriche, comme base d'arrangement

n° 34, « d'accorder au vice-roi, l'Égypte et la Syrie » héréditairement, l'île de Candie viagèrement, et d'exi- » ger immédiatement la rétrocession à la Porte des dis- » tricts d'Adana, d'Orfa et de Diarbékir. » Voici comment le cabinet du 12 mai envisageait la question turco-égyptienne dans ce document : « Aucune prédilec- » tion particulière ne nous anime en faveur de la puis- » sance égyptienne. Nous ne verrions certainement pas » renverser sans quelque regret l'œuvre extraordinaire » élevée par Mehemet-Ali, et qui, au milieu de nom- » breuses imperfections, contient incontestablement des » germes d'améliorations nombreuses : mais notre foi » dans la durée de cette œuvre n'est pas assez entière » pour que nous pensions à en faire la base d'un système » politique. Nous croyons bien plutôt qu'à une époque » plus ou moins rapprochée, les vastes provinces main- » tenant soumises à la domination du vice-roi, sont » destinées à rentrer sous l'autorité directe du sultan, » et que l'empire ottoman, quelle que soit sa profonde » décadence, est encore destiné à survivre à l'établisse- » ment de Mehemet-Ali, à l'absorber même un jour, » parce qu'au sein de cette décadence même, il puise » dans son antiquité, dans le caractère religieux attaché » à la dynastie d'Othman, dans l'ensemble des idées et » des institutions orientales, une force morale qui n'ap- » partient qu'à lui. Dans cette prévision d'un fait *que » nous ne redoutons ni ne désirons, mais sur lequel il » nous paraît sage de régler notre politique, parce » qu'il est vraisemblable*, nous, etc.......

Ces considérations font le plus grand honneur au cabinet du 12 mai : il était difficile d'apprécier plus sainement les affaires d'Orient ; les Anglais ont prétendu que le projet de limitation entre le sultan et le vice-roi, qui était la proposition essentielle de cette dépêche, était en contradiction avec le fond de notre politique officielle, qui, même encore dans la dernière dépêche (n° 31) du 17

juillet que j'ai citée, était encore : « *l'intégrité et l'in-*
» *dépendance de l'empire ottoman*, *et le maintien des*
» *droits de la dynastie régnante.* » J'avoue que, sur ce point, la discussion est difficile ; car le cabinet anglais a raison en apparence, et tort au fond. C'est en effet une singulière intégrité que celle qui coupe un tiers d'un empire! et pourtant, quel est l'homme, ayant étudié la question d'Orient, qui ne reste convaincu que depuis long-temps la Syrie et l'Arabie étaient pour la Porte une cause de faiblesse plutôt que de force. Donner héréditairement ces provinces au vice-roi, c'était les arracher à l'anarchie bien plus que les enlever à la Porte, et l'histoire des cinquante dernières années le prouve. Je crois donc que l'arrangement proposé par le cabinet français était rationnel, sous le point de vue de la Turquie, mais il ne l'était pas sous le rapport de l'Angleterre ; car il coupait TOUTES LES ROUTES DE L'INDE. Je reviendrai sur ce point : il a, suivant moi, *dominé toute cette question.* Ces propositions ne produisirent aucun résultat ; l'Autriche n'y adhéra qu'à moitié et en demandant la restitution immédiate de l'ile de Candie ; et quant au vice-roi, à cette époque il n'entendait en aucune manière relâcher le district d'Adana, que la France elle-même voulait lui enlever.

Dès cette époque, le cabinet de Vienne prévit que la question d'Orient pourrait amener de graves perturbations ; car cette question se compliquait d'une action européenne collective aux cinq puissances qui avaient signé la note du 27 juillet. M. de Metternich voulut alors détruire cette note, qui était son propre ouvrage, et le 20 novembre il fit proposer aux ambassadeurs résidant à Vienne de notifier les deux propositions suivantes à la Porte et à l'Égypte : n° 35. 1° « Qu'aucune
» puissance ne s'opposait aux arrangements directs entre
» le sultan et le vice-roi ; 2° qu'en cas où Ibrahim mar-
» cherait sur Constantinople des mesures collectives se-

» raient prises entre les cinq puissances pour arrêter » cette marche. » Ces propositions ne furent pas acceptées; ce fut, suivant moi, très fâcheux; car il était alors évident que l'Angleterre et la Russie avaient une grande tendance à se rapprocher et à s'entendre à nos dépens. Il me semble donc que, dans cette circonstance, le cabinet du 12 mai n'a pas saisi avec assez d'empressement cette manière de sortir de la difficulté; toutefois, je ne puis rien affirmer, car je n'ai pas vu la réponse qu'il fit à cette ouverture. Toute l'action diplomatique commençait à se concentrer à Londres, où M. de Brunow était arrivé depuis plus de deux mois : c'est peut-être là le motif qui a fait négliger la diplomatie qui venait des autres capitales.

§ XXXIX. Rappel de l'amiral Roussin. M. de Pontois le remplace à Constantinople.

Le 22 octobre, M. de Pontois arriva à Constantinople; il était nommé ambassadeur en remplacement de l'amiral Roussin, qui était parti quelques jours avant. On a interprété ce rappel de deux manières : les uns, et c'est le plus grand nombre, ont pensé que notre ambassadeur s'était montré, depuis sept ans, trop hostile aux intérêts égyptiens pour qu'il pût représenter convenablement la ligne de conduite que le cabinet voulait suivre. D'autres ont pensé, au contraire, que la France ne voulait en aucune manière changer sa politique en Orient, et que si on avait rappelé l'amiral Roussin c'était uniquement parce qu'il n'avait pas toute la finesse nécessaire pour un poste où il fallait lutter contre des hommes aussi habiles que MM. Bouttenief et Ponsonby. Ce qui paraît prouvé, c'est que nous fûmes des derniers à pénétrer les projets hostiles du sultan avant la bataille de Nézib, et le 27 mai, lorsque notre ambassadeur eut acquis la conviction que depuis long-temps on le trompait, il procéda en faisant une scène violente au ministre turc des

affaires étrangères. Plus tard, on sut qu'en juillet lord Ponsonby avait trouvé le moyen de faire passer *sous le couvert de l'ambassade de France* les dépêches que Khosrew, ministre dirigeant du sultan, envoyait au capitaine de la flotte turque défectionnée à Alexandrie. Quelle que soit celle de ces deux opinions que l'on adopte, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que l'amiral Roussin a vu et dit le premier que l'alliance anglaise était rompue; c'est là ce qu'il disait en juin 1839, et suivant moi on n'a pas assez tenu compte de cet avis.

§ XL. M. de Brunow envoyé russe à Londres. Cas de guerre posé par le cabinet du 12 mai.

Revenons à M. de Brunow: depuis plusieurs semaines, la presse allemande annonçait l'arrivée de ce diplomate à Londres; il y arriva effectivement vers le milieu de septembre, et, peu de temps après, notre ambassadeur avertit le cabinet français que lord Palmerston l'avait prévenu qu'il était disposé à adopter les propositions de la Russie. Ces propositions étaient: n° 36 « Action de » la France et de l'Angleterre sur les côtes de Syrie » pour contraindre le vice-roi, et présence d'une force » russe à Constantinople pendant l'opération sur les » côtes de Syrie. »

Cette proposition était, évidemment, la reconnaissance pure et simple du traité d'Unkiar-Skelessy par la France et l'Angleterre. Il fallait que lord Palmerston fût bien pressé de rompre l'alliance française pour y accéder. Voici ce que répondit le cabinet français: cette dépêche est du 26 septembre, n° 37: « Nous ne pou» vons donc, monsieur le comte, donner notre assenti» ment aux propositions de M. de Brunow. *Jamais, de* » *notre aveu, une escadre étrangère ne paraîtra de*» *vant Constantinople sans que la nôtre ne s'y montre* » *aussi*. C'est à cette seule condition que nous pouvons

» autoriser l'infraction du principe de la clôture des dé-
» troits, et toute autre combinaison rencontrerait, dans
» l'opinion unanime et énergique de la France, des ob-
» stacles qui ne permettraient pas au gouvernement du
» roi de s'y associer, lors même qu'il ne partagerait pas,
» comme il la partage en effet, cette répugnance nationale
» si vraie et si profonde.

» Veuillez, monsieur le comte, donner lecture de
» cette dépêche à lord Palmerston. Le cabinet de Lon-
» dres n'ayant pas encore pris de résolution définitive
» sur la grave question qui y est traitée, nous aimons à
» croire que de plus mûres réflexions lui feront repous-
» ser les propositions captieuses de la Russie. En tout
» cas, la détermination du gouvernement du roi *est ir-*
» *révocable.* Quelles que soient les conséquences d'un
» déplorable dissentiment, dût-il avoir pour effet l'ac-
» complissement du projet favori de la Russie, celui
» de nous isoler de nos alliés, ce n'est pas nous qui en
» aurons encouru la responsabilité.

» Nous resterons sur notre terrain ; ce ne sera pas
» notre faute si nous ne retrouvons plus ceux qui s'y
» étaient d'abord placés à côté de nous. »

Cette dépêche est des plus graves. C'était une déclaration de guerre éventuelle; car on y disait : la détermination de la France est irrévocable ; *si les Russes paraissent à Constantinople avec une escadre, la France y paraîtra en même temps avec la sienne !* Cette décision hardie en imposa à lord Palmerston, et, il faut le dire, dans cette circonstance il aurait eu contre lui l'opinion de l'Angleterre même. Il repoussa donc cette première proposition de la Russie.

Les deux cabinets de Londres et de Paris débattirent alors de nouvelles propositions de limitation en Syrie, et le 3 octobre on proposa à la France d'accorder au vice-roi, « *l'hérédité de l'Égypte, et celle du pachalik* » *d'Acre, mais sans la place.* » Le 14 octobre, notre

ambassadeur à Londres fit savoir que le cabinet français refusait ces propositions.

Les rapports diplomatiques devinrent depuis ce refus encore plus difficiles ; M. de Brunow fut sur le continent chercher de nouvelles instructions. On sut, avant son retour à Londres, que la Russie consentait enfin à ce que les pavillons français et anglais entrassent dans les Dardanelles, en même temps que celui de la Russie passerait le Bosphore. Lord Palmerston fit part à la France de cette ouverture qui n'était encore que présumée, car il n'en était avisé *que d'une manière indirecte.*

Cette proposition, si elle se fût confirmée, donnait gain de cause à la diplomatie française, sur le point qu'elle avait toujours regardé comme le plus capital, celui de l'abolition du protectorat exclusif de la Russie.

Le cabinet répondit donc à cette ouverture d'une manière conciliante. Voici cette dépêche ; elle est du 9 décembre, n° 38 : « La nouvelle que vous me donnez » du prochain retour à Londres de M. de Brunow, muni » de pleins pouvoirs pour signer une convention qui » réglerait sur un pied d'égalité les rapports de pro- » tection des puissances à l'égard de la Porte, a excité, » comme vous pouvez le croire, la plus sérieuse atten- » tion du gouvernement du Roi. Nous attendons im- » patiemment les détails que, sans doute, vous serez » bientôt en mesure de me donner sur les termes mê- » mes de cette convention. S'ils sont tels, en effet, que » doit le faire supposer le langage de lord Palmerston ; » si, par conséquent, ils emportent de la part de la » Russie une renonciation effective à la position excep- » tionnelle qu'elle s'attribuait à Constantinople ; si l'ad- » dition d'aucune clause directe ou indirecte ne vient » paralyser d'un autre côté les concessions que semble » faire le cabinet de St.-Pétersbourg, je n'ai pas besoin » de vous dire que la détermination de ce cabinet, que

» qu'en puisse avoir été le motif, nous causera une très » vive satisfaction. Elle nous donnera, en effet, gain de » cause sur le point qui nous a constamment paru le » plus important dans la question d'Orient ; elle nous » amènera au résultat que nous avions d'abord eu en » vue, et que depuis quelque temps nous désespérions » d'obtenir. Vous savez, en effet, que dès le principe de » la négociation, nous nous sommes attachés à en faire » sortir l'annulation du protectorat exclusif exercé » par la Russie sur le sultan, et que nous avons signalé » ce but à nos alliés, comme celui qu'on devait s'effor- » cer d'atteindre par tous les moyens. Nous avons dit » et répété sans cesse, que c'était surtout à Constanti- » nople qu'il fallait garantir l'indépendance de la Porte; » que le nœud de la difficulté était là. Ce n'est pas notre » faute, si, en s'opiniâtrant trop longtemps à le voir là » où il n'était pas, dans la question, relativement se- » condaire pour l'Europe, des rapports du Sultan avec » le vice-roi, on a multiplié les complications et les » embarras, au point de les rendre presque insolubles. » Il est enfin permis d'espérer qu'on va rentrer dans » la bonne voie ; certes, ce n'est pas nous qui y met- » trons obstacle, et je vous le répète, si les proposi- » tions de la Russie sont telles qu'on vous l'a dit ; si » elles ne contiennent rien de plus, rien au moins qui » en altère la portée, je suis prêt à vous envoyer l'au- » torisation d'y accéder formellement. Je vais plus loin : » le gouvernement du Roi, reconnaissant avec sa loyau- » té ordinaire qu'une convention conclue sur de telles » bases changerait notablement l'état des choses, y » trouverait un motif suffisant pour se livrer à un » nouvel examen de l'ensemble de la question d'Orient, » même dans les parties sur lesquelles chacune des » puissances semblait avoir trop absolument arrêté son » opinion pour qu'il fût possible de prolonger la dis- » cussion. »

La dépêche qu'on vient de lire était une avance faite à l'Angleterre ; c'était lui dire : jusqu'à présent nous avons demandé pour le vice-roi l'Égypte et la Syrie héréditairement, mais puisque nous avons gain de cause sur la question principale de Constantinople, nous sommes prêts à examiner sur de nouvelles bases la question secondaire des limites de la Syrie.

§. XLI. Discussion sur l'Orient à la Chambre des députés.

Pendant que cette deuxième négociation des propositions russes se poursuivait à Londres, la session de 1840 s'ouvrait à Paris. Le 23 décembre 1839, le roi prononça son discours d'ouverture ; voici le paragraphe relatif aux affaires d'Orient :

N° 39. « Notre pavillon, de concert avec celui de la » grande Bretagne, et fidèle à l'esprit de cette union » toujours si avantageuse aux intérêts des deux pays, » a veillé sur l'indépendance et la sûreté immédiate de » l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'as- » surer la conservation et l'intégrité de cet empire, » dont l'existence est si essentielle au maintien de la » paix générale. Nos efforts ont au moins réussi à arrê- » ter en Orient le cours des hostilités que nous avions » voulu prévenir ; et quelles que soient les complica- » tions qui résultent de la diversité des intérêts, j'ai » l'espérance que l'accord des grandes puissances amè- » nera bientôt une solution équitable et pacifique. »

C'est ainsi que la question d'Orient fut lancée une seconde fois dans la discussion des chambres et dans le public.

Le 11 janvier 1840, le président du conseil ouvrait la discussion de l'adresse ; voici quelle fut la phrase la plus saillante de son discours sur la question égyptienne, qui successivement avait pris à Londres plus d'importance que la question principale de Constanti-

nople. « Nous n'avons pas jugé l'intégrité et la sûreté » de l'empire ottoman incompatibles avec certains » arrangements en faveur de la famille du pacha d'É- » gypte. » Pendant le cours de la longue discussion qui suivit, la chambre, par son attitude, se montra bien plus préoccupée des intérêts égyptiens que de ceux du sultan. M. Denis, député du Var, fit un excellent discours, mais il parlait contre les idées exagérées qu'on se faisait de la puissance égyptienne, la chambre ne l'écouta pas un seul instant. M. de Lamartine lui-même, qui avait vu de près la puissance du vice-roi, et qui en connaissait la faiblesse, fut plusieurs fois accueilli par des murmures ; la chambre avait l'air de fuir la vérité.

« *Il ne fallait pas*, disait ce courageux orateur, » *constituer gratuitement vous-même un droit égyp-* » *tien, une nationalité soi-disant arabe, dans une* » *puissance d'un jour, sans base, sans titre, sans natio-* » *nalité ; dans une de ces fantasmagories orientales,* » *qui apparaissent et disparaissent avec le génie acci-* » *dentel d'un seul homme ; il ne fallait pas prendre* » *au sérieux le rêve ambitieux d'un vieillard.* »

Le fait culminant de toute cette discussion fut le discours de M. Thiers sur l'alliance anglaise. Le 13 janvier il parla plusieurs heures ; son succès fut complet, et il produisit un grand effet, même sur ceux qui comme moi se défient de ses projets. Je me rappelle encore que, après ce discours, je disais tristement à l'un de mes amis politiques : « Quel dommage qu'un si beau talent ne soit plus avec nous ! » Le lendemain je voulus relire ce discours ; je ne connaissais pas la question, les pièces n'avaient pas encore été produites ; cependant je me souviens du désappointement que j'éprouvai à cette lecture. Je trouvai plusieurs contradictions ; l'allégation principale avait été victorieusement combattue, et maintenant que les pièces sont connues, j'avoue que ce discours est à mes yeux une des preuves les plus évidentes

de la légèreté avec laquelle M. Thiers traite les affaires. Quelques semaines après, ce député dirigeait notre diplomatie et présidait le conseil des ministres. Voyons donc ce qu'il a dit dans le cours de cette discussion.

Dans la séance du 13 janvier M. Thiers prit trois fois la parole. Il commença par déverser le blâme sur le cabinet du 12 mai, tout en feignant de ne vouloir pas l'attaquer. Par moment ce blâme prenait même l'apparence d'une attaque directe à la loyauté de ce cabinet ; ainsi il disait : « L'Angleterre s'est plaint de ce que la » France changeait de politique : je ne dis pas que » cela fût vrai, mais il est certain qu'elle montrait sa poli- » tique un peu tard, et qu'elle se donnait ainsi un air de » duplicité. » On voit que la discussion fut aigre; je vais donner encore quelques autres extraits.

« On a parlé de système turc, de système arabe, de » système européen, de système de *statu quo*, disait » M. Thiers ; à mes yeux, il n'y a que deux politiques » en Orient : la politique active, qui pousse au partage » de l'empire turc, et la politique de précaution qui » prend des mesures pour un partage éventuel plus ou » moins éloigné. J'approuve tout à fait le gouverne- » ment d'avoir préféré le second système. »

« La Russie, comme tout le monde, est pour le » *statu quo*, c'est-à-dire pour la paix ; *tout le monde* » *est pour la paix en Europe*, et heureusement tout le » monde y est d'une manière très ferme et très décidée. »

Ainsi M. Thiers, qui prétendait être bien au courant des affaires d'Orient, confondait le système européen, qui voulait la double annulation du protectorat exclusif de la Russie et de la convention de Kutayeh, avec le *statu quo*, qui était basé sur ces deux actes. Et c'est au moment où l'Angleterre préparait les gargousses de ses canons que cet orateur nous disait que tout le monde en Europe était, d'une manière bien ferme et bien décidée, pour la paix !

M. Thiers pouvait ne pas connaître la conduite que lord Ponsonby avait tenue à Constantinople en 1839; mais il connaissait parfaitement les premières propositions de M. de Brunow, car il en a parlé dans son discours, et il félicita le ministère de les avoir refusées. Ces propositions prouvaient d'une manière éclatante que l'Angleterre voulait définitivement briser l'alliance française; car nous nous étions embarqués ensemble ayant pour but principal *l'annulation du protectorat exclusif de Constantinople par les Russes*, et tout d'un coup cette puissance se séparait de nous sur cette question; elle l'abandonnait et s'alliait avec la Russie pour la question secondaire qui nous séparait d'elle! Comment donc se fait-il que cet orateur employa près d'une heure à nous faire l'éloge de l'alliance anglaise? Poursuivons notre examen; que penserait-on maintenant si un autre homme que M. Thiers eût dit en janvier 1840?

« L'Angleterre veut identiquement ce que nous » voulons, sauf des différences qui sont plus apparentes » que réelles..... » Tout le monde sent que notre véri- » table grandeur est sur le continent, eh bien! savez- » vous ce que cela décide? Cela décide cette grande » question, c'est que nous sommes à l'égard des Anglais, » non-seulement *des alliés de principe*, mais aussi » DES ALLIÉS D'INTÉRÊTS!... Ces traités de 1815 que l'An- » gleterre a signés le jour où la lutte finissait, et où elle » ressentait encore les dernières ardeurs de la haine, » je suis convaincu qu'aujourd'hui elle les voudrait au- » trement, parce qu'elle a besoin de notre grandeur, que » notre grandeur ne lui est pas hostile. » Je ne pousserai pas plus loin ces citations.

J'ai parlé de contradictions, je vais en citer une seule. Voici *pour l'alliance russe* ou pour l'*alliance anglaise*: on peut choisir. » Je sais que des esprits généreux, » patriotiques, prétendent que si la Russie ne cherche pas » à s'entendre avec nous, c'est qu'il y a en nous, permettez-

» moi de le dire, quelque chose qui lui déplaît, c'est que
» nous avons fait une révolution. Je ne crois pas cela. Je
» ne crois pas que la Russie ait des préjugés : les grands
» cabinets n'ont pas de préjugés. Sans vouloir retracer les
» leçons de l'histoire, je me souviens qu'à une époque, la
» Russie, après avoir fait une guerre très vive, très
» acharnée, après avoir envoyé Souvarow avec 150,000
» Russes sur nos frontières, a changé brusquement sa
» politique quand elle a pu croire qu'il était de son in-
» térêt de s'entendre avec la France qui cependant
» n'avait pas cessé d'être révolutionnaire. »

Voici maintenant le revers de la médaille.

« Mais, pour moi, je ne puis pas encore renoncer à
» cette belle et noble alliance qui est fondée non-seu-
» lement sur la puissance matérielle, mais sur la force
» morale des principes. Car, quand nous sommes avec
» l'Angleterre, nous ne sommes pas obligés de cacher
» notre drapeau, tandis que telles autres alliances qu'on
» nous conseille forceraient à le cacher.

On voit qu'il y avait de quoi satisfaire tous les goûts dans le discours de M. Thiers. Dans le cours de sa longue et brillante improvisation, cet orateur avait attaqué le cabinet du 12 mai, bien plus par des considérations générales que par des faits. Cependant il avait blâmé le système *du concert européen* et avait dit que la note collective du 27 juillet avait été une faute, parce qu'elle avait empêché un arrangement direct sur le point de se conclure. Je crois avoir prouvé à la fin du chapitre IV qu'il n'en est rien ; mais le cabinet du 12 mai était alors dans une fausse position pour se défendre ; il ne pouvait le faire avec succès qu'*en produisant des pièces qu'il ne devait pas produire ; car les négociations étaient encore pendantes.* La réponse que M. Duchâtel fit à M. Thiers fut la reproduction de cette pensée. Ce dernier lui répondit à son tour :

« Le jour où le cabinet pourra expliquer avec moins

» de danger sa politique, je prends l'engagement de
» prouver que peut-être j'aurais pu employer un lan-
» gage PLUS SÉVÈRE pour caractériser la conduite du ca-
» binet. Mais, je le répète, la question est trop grave
» pour que nous nous donnions le plaisir, la malheu-
» reuse satisfaction, de nous rejeter les fautes à la tête.
» Attendons que les pièces *puissent* être produites. »

Sur une observation du garde-des-sceaux, M. Thiers répondit : *j'accepte le défi* (de prouver pièces en main ce qu'il avait avancé sur la conduite du cabinet du 12 mai.

C'est en ces termes que le cabinet du 12 mai et le futur président du cabinet du 1er mars terminèrent cette discussion.

M. Jouffroy prit ensuite la parole, et répondit au premier discours de M. Thiers. Après avoir démontré clairement que la note du 27 juillet n'avait empêché aucun arrangement direct entre le sultan et le vice-roi, et rappelé que le but de la chambre, au départ de la question, avait été d'en faire ressortir l'annulation du protectorat exclusif de la Russie, ce député ajouta :

« Je dis donc que j'adhère complétement, pour ma
» part, au vif assentiment que M. Thiers a donné à la
» doctrine de l'alliance anglaise. Et moi aussi, par tou-
» tes les grandes raisons qu'il a énumérées, je suis pour
» cette alliance ; sans aucun doute, elle est préférable à
» toute autre dans l'état actuel de l'Europe, en suppo-
» sant même que des difficultés de personnes n'en ren-
» dissent pas d'autres impossibles. Mais, néanmoins, il
» appartient à un député qui parle à cette tribune, et
» qui a suivi avec attention les faits, de ne pas partager,
» aussi complétement que M. Thiers, les illusions (je
» suis fâché d'employer ce mot, car un esprit aussi dis-
» tingué que M. Thiers s'en fait peu) dans lesquelles
» il est tombé, et sur l'entier avantage et sur l'absence
» de tout inconvénient de l'alliance anglaise.

» Eh bien ! je dois dire que, dans les négociations

» qui viennent d'avoir lieu, ce qui a fait manquer, si-
» non le concert européen total, au moins le concert
» européen limité à quatre puissances, c'est l'Angle-
» terre, et, par des prétentions qu'il était difficile de
» supposer et de prévoir.

Je n'ai fait cette dernière citation que pour montrer à quel point M. Thiers s'était posé comme chaud partisan de l'alliance anglaise, lorsque les hommes qui partageaient le plus ses convictions commençaient à ouvrir les yeux sur les exigences de cette alliance.

Le paragraphe, en réponse au discours du trône, fut enfin voté le 13 janvier 1840. Quatorze orateurs avaient pris part à cette longue discussion. Voici ce paragraphe :

N° 40 : « Le repos du monde n'a pas été longtemps
» interrompu par les événements dont l'Orient a été le
» théâtre ; notre pavillon, de concert avec celui de la
» Grande-Bretagne, en attestant notre fidélité à l'esprit
» de cette union, si conforme aux véritables intérêts des
» deux pays, a veillé sur les dangers immédiats que
» pouvait courir l'empire ottoman. Les efforts de votre
» gouvernement ont arrêté le cours des hostilités ; la
» guerre active a cessé. Dans ces graves circonstances, la
» position de la France est grande et désintéressée ; sa
» politique reste invariable ; elle ne souffre pas qu'au-
» cune puissance européenne menace l'indépendance
» ou l'intégrité de cet empire, dont l'existence est si né-
» cessaire au maintien de la paix générale. *Mais en ap-*
» *puyant des droits consacrés par le temps*, *elle tient*
» *compte des événements et n'abandonne point les*
» *droits nouveaux*. Le traité, qui conciliera des intérêts
» si divers, doit être équitable pour assurer à tous une
» durable sécurité. Votre Majesté espère qu'une solu-
» tion satisfaisante sera bientôt pacifiquement amenée
» par l'accord des grandes puissances. Les vœux de la
» chambre s'unissent à vos espérances. »

La discussion avait été fort longue, mais elle avait

jeté peu de jour sur la question. On se battait dans les ténèbres, car on ne pouvait encore produire aucune pièce. Le vote de la chambre se ressentit de la confusion des idées ; et dans le paragraphe que je viens de citer, les partisans du système turc et ceux du système arabe avaient chacun leur phrase. *Appuyer les droits consacrés par le temps, et ne point abandonner les droits nouveaux*, était en effet chose difficile à concilier ; chacun interprétait ces droits nouveaux au gré de son désir, et j'en ai vu qui soutenaient que la chambre, par là, s'était engagée à soutenir le vice-roi même dans ses dernières conquêtes *d'Orfa* de *Marach* et d'une partie du *Diarbekir* ; sans cela, disaient-ils, que signifiaient *les droits nouveaux ?* Jamais la confusion *du fait* et *du droit* ne m'apparut dans la discussion et dans les esprits d'une manière plus fâcheuse qu'en cette circonstance.

§ XLII. Seconde négociation de M. de Brunow ; M. Guizot remplace le général Sébastiani à l'ambassade de Londres.

Pendant les débats de la discussion de l'adresse, la seconde négociation de M. de Brunow se poursuivait à Londres. Bientôt le projet russe, qu'on ne connaissait qu'imparfaitement et par voie indirecte, fut communiqué au cabinet français, et lord Palmerston l'approuvait. Ce projet consistait à autoriser la France et l'Angleterre à faire entrer chacune trois vaisseaux dans une partie définie et limitée de la mer de Marmara, pendant que les Russes seraient venus à Constantinople avec leur flotte. C'était encore une nouvelle variante du traité d'Unkiar-Skelessi, savoir le protectorat exclusif des Russes à Constantinople. Que faisait, en effet, à cette question la présence de deux flottes à vingt lieues de là et l'action sur les côtes de la Syrie ? A cette proposition principale était jointe celle secondaire d'accorder au vice-roi *seulement l'hérédité de l'Égypte*.

Le 26 janvier 1840, le cabinet français refusa. Il disait : n° 41, « Que sur la question de Constanti-
» nople la proposition russe n'était pas du tout ce qu'on
» avait annoncé en décembre ; qu'alors lord Palmerston
» avait dit que les pavillons anglo-français paraîtraient
» à Constantinople en même temps que celui de la
» Russie, et que maintenant on parlait de les tenir
» seulement cantonnés dans quelques parties de la
» mer de Marmara, pendant que les Russes seraient à
» Constantinople. Que ce fait était plutôt la confirma-
» tion que l'infirmation du protectorat exclusif de la
» Russie que les cabinets s'étaient proposé en commun
» de détruire. Quant à la question égyptienne, le cabi-
» net protesta de nouveau qu'il n'avait aucune prédilec-
» tion pour le vice-roi, *aucun engagement avec lui*,
» mais qu'il fallait lui faire des propositions qu'il pût
» accepter sans qu'on fût obligé de recourir à une
» exécution militaire en Orient.

La France refusa donc pour un double motif la seconde proposition anglo-russe, et la politique devint de plus en plus sombre. La France et l'Angleterre avaient en effet essayé plusieurs fois de s'entendre sur la question d'Orient, et toujours elles avaient échoué. Deux fois les propositions russes avaient été sur le point d'être adoptées par l'Angleterre ; mais deux fois aussi la France avait été assez heureuse pour les faire rejeter. En définitive les choses en étaient arrivées à ce point que, déjà plusieurs fois, notre ambassadeur avait été prévenu que le cabinet anglais était décidé à terminer entre QUATRE PUISSANCES les affaires qui ne pouvaient se terminer ENTRE CINQ.

Pendant cette fin d'année il ne se passa rien d'important en Orient sous le rapport diplomatique, mais un grand acte de politique intérieur fut accompli.

Le 3 novembre 1839, *le hati-chérif de Gul-Khané* fut publié à Constantinople en présence du jeune sultan,

qui jura de s'y conformer. Tous les hauts fonctionnaires civils et religieux, tout le corps diplomatique et une immense population assistèrent à cette imposante cérémonie. Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, principal promoteur de cet acte, était plus spécialement sous l'influence de lord Ponsonby; et s'il est vrai, comme on le prétend, que cet ambassadeur ait contribué à faire faire ce grand pas à la réforme, tous les amis de l'humanité lui doivent de publics remerciments.

L'acte du 3 novembre est fort libéral : *il proclame l'égalité devant la loi, et conséquemment abolit l'aristocratie de la race des Osmanlis; il donne des garanties pour la vie, pour l'honneur, pour la fortune des citoyens, et abolit la confiscation même pour les criminels*; *il promet des formes régulières pour la levée des troupes, pour la perception des impôts;* enfin il annonce une loi rigoureuse *contre le trafic de la faveur et des charges*. Cet acte se termine ainsi : « *Ces concessions impériales s'étendent à tous mes sujets, de » quelque religion ou secte qu'ils puissent être; ils en » jouiront sans exception.* » Ces promesses n'ont pas été vaines, elles s'exécutent; plusieurs pachas ont été destitués pour les avoir violées, et, chose étonnante, c'est la Turquie qui donne à l'Europe le premier exemple d'un ministre dirigeant poursuivi et condamné pour avoir violé la loi. C'est ce qui est arrivé à Khosrew; ce grand visir a été destitué, jugé et condamné comme concussionnaire. Je crois toutefois devoir signaler une lacune importante dans le hati-chérif de Gul-Khané : les étrangers ne peuvent pas acquérir des propriétés en Turquie ni même en exploiter sous la garantie du droit commun. On s'est ainsi privé de l'un des moyens les plus actifs d'*européaniser* la Turquie.

Le 9 février, M. Guizot fut nommé ambassadeur à Londres en remplacement du général Sébastiani. Le dernier acte du général Sébastiani fut de demander *qu'un pléni-*

potentiaire turc fût admis comme partie contractante à la conférence de Londres. Le 28 janvier une dépêche de cet ambassadeur annonça que le cabinet anglais avait adhéré à l'unanimité à cette proposition, et M. Thiers a dit à la tribune que dans cette circonstance l'ambassadeur de France avait rendu un véritable service au pays.

Les instructions qui furent données par le cabinet du 12 mai à M. Guizot sont du 19 février 1840, c'est-à-dire de la veille de la chute de ce cabinet. M. Guizot, retenu à Paris par cette nouvelle crise ministérielle, ne put partir que le 26 février, et il arriva à Londres en même temps que le cabinet du 1er mars se constituait à Paris. Voici un extrait de ces instructions du 19 février, n° 42. « Nous pensons que l'on ne saurait obtenir moins pour » Mehemet-Ali que l'Égypte et la Syrie héréditaire- » ment, jusqu'au mont Amanus; car il résisterait d'une » manière désespérée s'il fallait qu'il cédât davantage. » Le cabinet de Londres croit que la Turquie ne sera » bien assise que lorsque Mehemet sera refoulé en » Égypte, et il regarde comme *indubitable* la prompte » soumission du pacha aux injonctions de l'Europe..... » Telle est la difficulté de la position. Nous sommes loin » de prétendre qu'il ne peut pas se présenter *quelque* » *combinaison heureuse dans laquelle on trouverait* » *un moyen de transaction*; si elle s'offrait à nous, sans » nous laisser rebuter par le peu d'accueil fait à nos pré- » cédentes démarches, nous nous empresserions de le » communiquer au cabinet de Londres: dans le cas » contraire où elle viendrait de lui, nous l'examinerions » avec loyauté, avec bienveillance et avec un désir » sincère de la trouver acceptable; vous pouvez en don- » ner l'assurance à lord Palmerston. » Tel fut le dernier acte du cabinet du 12 mai dans les affaires d'Orient.

—

CHAPITRE VI.

Chute du cabinet du 12 mai 1839 ; formation du cabinet du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers.—Correspondance entre M. Thiers et M. Guizot. — Arrivée à Londres d'un plénipotentiaire turc ; l'Angleterre et l'Autriche font à la France une proposition qui est refusée. — Arrivée d'un second plénipotentiaire turc. — Proposition de l'Autriche et de la Prusse un mois avant le traité de Londres. — M. Thiers répond qu'il faut encore voir venir et différer de s'expliquer.—De l'arrangement direct et de la mission de M. Eugène Périer à Alexandrie. — Insurrection de la Syrie en 1840. — Conclusion du traité du 15 juillet 1840 ; extrait de ce traité.

---

§ XLIII. Chute du cabinet du 12 mai 1839 ; formation du cabinet du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers.

Le cabinet du 12 mai avait présenté, dès le début de la session de 1840, un projet de loi de dotation en faveur du duc de Nemours, dont le mariage était annoncé. A la séance du 20 février, la Chambre décida, à la majorité de 226 voix contre 200, qu'on ne passerait pas à la discussion des articles de cette loi, et c'est à la suite de ce vote que le cabinet du 12 mai donna sa démission. Le 1er mars un nouveau cabinet était constitué.

Le cabinet du 1er mars était ainsi composé : M. Thiers, président du conseil, occupait le ministère des affaires étrangères ; MM. *Vivien*, *Rémusat*, *Jaubert*, *Cubières*, *Roussin*, *Cousin*, *Pelet de la Lozère* et *Gouin*, occupaient les autres ministères.

La Chambre reprit le cours de ses travaux après la formation du cabinet, et, le 4 mars, il y eut une première séance dans laquelle M. Thiers fit son discours de bien-venue. Ce discours ne contenait absolument

rien qui ne pût être prononcé par *tous les ministères qui l'ont précédé ou par tous ceux qui le suivront*; mais on y disait « que le cabinet souhaitait des explications com-» plètes et prochaines, et qu'on allait en faire naître » l'occasion en venant demander dans quelques jours » les moyens de gouvernement que l'administration » était obligée de réclamer tous les ans. » C'était annoncer la demande des fonds secrets. Cette demande fut effectivement faite le 11 mars, et le 24 la discussion commença par un discours de M. Thiers. Ce ministre, après avoir expliqué pourquoi il n'avait pu s'adjoindre ni M. le maréchal *Soult*, ni M. *de Broglie*, ni M. *Molé*, nous dit que le cabinet qu'il avait formé *était pris tout entier* DANS L'OPPOSITION, DU SEIN DE LAQUELLE IL SORTAIT. Il annonça cependant que pour le moment il n'y avait pas à s'occuper de la réforme électorale, et il présenta son cabinet *comme un ministère de transaction*.

On discuta trois jours sur la question ministérielle à l'occasion des fonds secrets. Cette longue discussion augmenta la conviction où j'étais qu'il y avait un extrême danger, pour le pays et pour nos institutions, à tolérer un président du conseil tel que M. Thiers. Quelques amis politiques, qui connaissaient ma conviction et qui la partageaient, m'ayant engagé à présenter un amendement à la loi en discussion, je me chargeai avec plaisir de cette mission. Je proposai donc de réduire à neuf cent mille francs le million qui nous avait été demandé pour les fonds secrets. A la séance du 26 mars, je motivai cet amendement *sur un défaut de confiance* dans le cabinet : 158 députés votèrent pour mon amendement, et 261 appuyèrent le cabinet.

Toute la gauche, y compris M. *Garnier-Pagès*, avait voté dans un sens favorable à M. Thiers; on peut donc dire que, sur les 158 députés qui partagèrent ma conviction, il y en avait au moins 150 appartenant à l'ancienne majorité qui soutenait le pouvoir depuis dix ans.

Le cabinet du 1er mars n'avait pas perdu de vue les affaires d'Orient pendant cette lutte parlementaire. M. Guizot était arrivé à Londres avec les instructions du 19 février du cabinet précédent. Le 12 mars, M. Thiers confirma ces instructions, par une dépêche dont voici un extrait, n° 43 : « Rien ne nous presse » d'entrer en explications formelles ; car il faut plusieurs » mois pour qu'un plénipotentiaire turc soit à la conférence : en attendant, voici comment la question se » présente à nous..... Le gouvernement du roi n'a pas » *de parti pris absolu*, de système irrévocable par rapport à l'Orient ; la raison en est simple : il n'y porte » aucune vue d'intérêt particulier ; IL N'Y EST LIÉ PAR » AUCUN ENGAGEMENT..... Nous pensons que la meilleure » solution pour l'Orient est de donner au pacha la Syrie » et l'Égypte héréditairement. Je le répète d'ailleurs, » le gouvernement du roi est loin *de s'attacher d'une* » *manière absolue à un plan quelconque*, et nous sommes tout prêts à examiner, à accepter, au besoin, les » idées différentes qu'on voudra mettre en avant dans » le but de la pacification de l'Orient. » M. Thiers donnait ensuite le principal motif qui lui faisait refuser l'adoption du système anglais ; c'était, disait-il, l'inefficacité des moyens de cohersion que l'on pouvait employer contre Mehemet-Ali. Qui fournirait les troupes qui doivent agir en Syrie ? Qui nous garantit que Mehemet ne marchera pas sur Constantinople ? ajoutait-il dans la dépêche. Cette pièce se terminait ainsi : « Soumettez ces réflexions à lord Palmerston. Il n'est pas » nécessaire d'ajouter que, dans l'état actuel de la négociation, vous devez éviter soigneusement tout ce qui » aurait le caractère d'une polémique directe, d'une » lutte systématique et dirigée dans un but précis ; encore une fois *nous n'avons pas de parti pris ; nous som-* » *mes* exempts de toute passion..... *Vous n'apposerez* » votre signature sur aucun acte, quel qu'il puisse être,

» sans en avoir reçu l'autorisation préalable du gouver-
» nement du roi. » *P. S.* « Mehemet concentre ses
» forces, il vient d'ordonner l'évacuation des villes sain-
» tes. »

§ XLIV. Correspondance entre M. Thiers et M. Guizot.

La dépêche que je viens de donner fait pressentir le plan que M. Thiers se proposait; il voulait temporiser. Rien ne nous presse d'*entrer en explications formelles,* disait-il : je dois ajouter que d'autres dépêches exposaient plus clairement cette pensée : « Au lieu de faire
» une proposition formelle, n'apportez *aucune proposi-*
» *tion*; *discutez toutes celles qui vous seront présen-*
» *tées*, *mais n'en refusez aucune péremptoirement,* »
disait M. Thiers à son ambassadeur.

Il était difficile qu'on s'arrangeât à Londres d'un pareil système, et voici ce que M. Guizot écrivit à cette occasion le 12 mars, n° 44 : « Je suis maintenant con-
» vaincu que lord Palmerston n'a aucun dessein de rien
» faire ni de rien décider *avant l'arrivée d'un plénipo-*
» *tentiaire turc;* nous avons donc du temps, mais je
» crois devoir faire observer dès aujourd'hui à Votre
» Excellence que cet avantage deviendrait un danger si
» nous nous laissions aller à supposer que, parce qu'il
» ne se fait rien à présent, il ne se fera rien plus tard, et
» que nous serons définitivement *dispensé de prendre*
» *une résolution*, parce que nous n'en sommes pas
» pressés immédiatement. Plus j'observe, plus je me
» persuade que le cabinet britannique croit les circon-
» stances favorables pour régler les affaires d'Orient,
» et veut sérieusement en profiter : il aime beaucoup
» mieux agir de concert avec nous; il est disposé à nous
» faire des concessions pour établir ce concert; cepen-
» dant si de notre côté nous n'arrivons à rien de posi-
» tif, si nous paraissons ne vouloir qu'*ajourner toujours*
» et convertir toutes les *difficultés en impossibilités,* un

» moment viendrait, je pense, où par quelque *résolu-
» tion soudaine*, le cabinet britannique agirait sans
» nous et avec d'autres plutôt que de ne rien faire. Le
» temps peut nous servir beaucoup pour amener ce ca-
» binet au plan de conduite et aux arrangements qui
» nous paraissent sages et praticables; mais si nous
» n'employons pas le temps à marcher effectivement
» vers un pareil résultat, je craindrais fort, je l'avoue,
» qu'en définitive il ne tournât contre nous. »

Quelques jours après, c'est-à-dire le 16 mars, M. Guizot écrivait encore à M. Thiers, n° 45 : « Le gouver-
» nement britannique croit avoir en Orient deux inté-
» rêts inégaux sans doute, mais tous deux réels et qui
» lui tiennent *fortement au cœur*. Il redoute la Russie à
» Constantinople, la France l'offusque en Égypte; il
» veut rétablir à Constantinople, soit par la force de
» l'empire ottoman lui-même, soit par l'intervention
» régulière de l'Europe, une barrière contre la Russie.
» Il désire affaiblir le pacha d'Égypte, de peur qu'il ne
» soit pour la France, dans la Méditerranée, un trop
» puissant et trop utile allié. Il croit le moment favo-
» rable pour atteindre à l'un ou à l'autre but. Par un
» singulier concours de circonstances, la Russie se mon-
» tre disposée à abandonner, à ajourner du moins, non-
» seulement ses projets d'agrandissement, mais ses pré-
» tentions au protectorat exclusif sur l'empire ottoman,
» et à seconder l'Angleterre dans son dessein d'affaiblir
» le pacha d'Égypte; l'Autriche et la Prusse adhèrent,
» comme de raison, à ce mouvement rétrograde de la
» politique russe.

» Le gouvernement britannique voit donc, dans l'état
» actuel de l'Orient, combiné avec les dispositions d'une
» grande partie de l'Europe, nullement un embarras qui
» lui soit survenu, *mais une occasion précieuse* qu'il
» lui importe de saisir. Cependant deux craintes le
» préoccupent : l'une, que dans l'exécution et par la na-

» ture même des moyens à employer, le premier résul-
» tat qu'il poursuit ne lui échappe, c'est-à-dire qu'au
» lieu de fortifier l'empire ottoman contre la Russie, il
» ne livre cet empire à un nouveau progrès de l'in-
» fluence russe; l'autre, que son alliance avec la France,
» à laquelle il tient beaucoup, ne se relâche, et même
» ne se rompe par la diversité des deux politiques et la
» séparation des deux puissances en Orient. Ces deux
» craintes tiennent le gouvernement britannique en sus-
» pens et le poussent à faire des concessions à la France
» dans la question de l'Égypte, pour s'assurer de son
» concours dans celle de Constantinople, pour éviter en
» Orient, dans l'une et l'autre question, l'emploi de
» moyens périlleux, et pour maintenir l'alliance française
» dans son intégrité.

» Jusqu'où peuvent aller ces concessions? Pourraient-
» elles devenir suffisantes pour satisfaire aux intérêts
» essentiels du pacha d'Égypte et à la politique fran-
» çaise? Personne, je le pense, ne peut le savoir au-
» jourd'hui. Telles sont en résumé, je crois, les vues
» politiques du cabinet anglais dans cette affaire, que de
» nouveaux incidents ou des difficultés d'exécution peu-
» vent entraver, mais qui sont, si je ne m'abuse, assez
» sérieuses, et déjà assez avancées, pour que ce cabinet
» s'applique à surmonter les difficultés, au lieu de s'em-
» presser d'y céder.

« Il est possible que cette nouvelle face de la question
» disparaisse (disait M. Guizot dans sa dépêche du len-
» demain), et que nous puissions rentrer dans la
» politique d'attente au bout de laquelle *nous entre-*
» *voyons le statu quo*.

» Mais il se peut aussi que les choses se précipitent
» et que nous nous trouvions bientôt obligés de pren-
» dre un parti. Si cela arrive, l'alternative où nous
» serons placés sera celle-ci : ou nous mettre d'accord
» avec l'Angleterre, en agissant avec elle dans la

» question de Constantinople, et en obtenant d'elle, » dans la question de Syrie, des concessions pour Me» hemet-Ali; ou nous retirer de l'affaire, la laisser se » conclure entre les quatre puissances, et nous tenir » à l'écart en attendant les événements. Je n'affirme » pas que, dans ce cas, la conclusion entre les quatre » puissances soit certaine : de nouvelles difficultés » peuvent surgir; je dis seulement que cette conclu» sion me paraît probable, et que si nous ne faisions » pas la tentative d'amener, entre nous et l'Angleterre, » sur la question de Syrie, une transaction dont le » pacha doit se contenter, il faut s'attendre à l'autre » issue, et s'y tenir préparé.

» Il importe que vous sachiez bien l'état des choses » et que vous ne vous fassiez sur les chances probables » aucune illusion. Il y a ici, dans le cabinet, désir sin» cère de maintenir et de resserrer l'alliance française. » Mais que ce désir et la perspective des difficultés » d'exécution l'emportent sur les motifs qui poussent » l'Angleterre à saisir l'occasion de vider, selon sa poli» tique, les questions de Constantinople et de Syrie, » je ne puis l'affirmer. » On voit que dans le courant de mars, notre ambassadeur appréciait avec la plus grande justesse les diverses chances de la question d'Orient et les vues du cabinet anglais. Si l'on en croit M. Thiers, il paraîtrait que, dans le mois suivant, il en fut tout autrement. Voici suivant lui comment on peut résumer les lettres que M. Guizot lui écrivait les 3, 13, 18 et 28 avril. « Nous sommes » en progrès sensible vers la transaction, dont nous» même nous avons indiqué les bases et les limites: » en persistant dans la marche que nous avons suivie » nous pouvons, sans rien compromettre, persévérer » avec une chance raisonnable d'arriver au but. »

M. Guizot a contesté cette analyse, car, disait-il, l'expression du doute se joignait toujours étroitement

dans la correspondance à celle de l'espérance. A cette occasion, cet ambassadeur a cité un extrait de sa lettre du 3 avril, qui était celle où il donnait le plus d'espérance ; il s'exprimait ainsi, n° 46 : « Je suis sorti » laissant lord Palmerston assez préoccupé, je crois, » de notre entretien : il ne m'a rien dit qui m'autorise à penser que ses intentions soient réellement » changées ou près de changer ; mais, si je ne m'abuse, » c'est la première fois que la possibilité d'un arran» gement qui donnerait à Mehemet-Ali l'hérédité de » la Syrie, s'est présenté à lui, sans révolter son » amour-propre et sans qu'il la repoussât péremp» toirement.

» Je prie votre excellence, de ne pas donner à » mes paroles plus de portée qu'elles n'en ont dans » mon propre esprit : je la tiens exactement au cou» rant de toutes les oscillations bonnes ou mauvaises » d'une situation difficile, complexe, où le péril est » toujours imminent, et dans laquelle, jusqu'à présent, » nous avons plutôt réussi à ébranler nos adversaires » sur leur terrain, qu'à les attirer sur le nôtre. » On voit donc qu'en avril, même à l'époque où notre ambassadeur témoignait le plus d'espérances, il conservait les plus graves inquiétudes sur le résultat définitif des négociations.

§ XLV. **Arrivée à Londres d'un plénipotentiaire turc; l'Angleterre et l'Autriche font à la France une proposition qui est refusée.**

La Porte avait enfin envoyé son plénipotentiaire à la conférence de Londres. Nourri-Effendi, ce plénipotentiaire, remit le 7 avril une note à chaque ambassadeur, réclamant l'effet de la note collective remise à la Porte le 27 juillet 1839; cette pièce fut envoyée à Paris, et ce ne fut que le 28 avril que notre ambassadeur répondit, n° 47 : « que conformément aux

» instructions qu'il avait reçues de son gouvernement,
» il était prêt à rechercher, avec les représentants des
» quatre grandes puissances, les meilleurs moyens
» d'arranger les affaires d'Orient. »

Il avait fallu vingt-un jours pour obtenir cette réponse. Ce fut à la suite, que l'Angleterre et l'Autriche se décidèrent enfin à proposer à la France, pour le vice-roi l'hérédité de l'Égypte et, viagèrement, le pachalik d'Acre avec sa place forte. C'est le 5 mai que cette proposition eut lieu ; lord Palmerston a prétendu que cette concession avait été faite COMME UN ULTIMATUM *que l'Angleterre ne dépasserait pas*. M. Thiers a soutenu le contraire. Je ne sais quelle est la vérité sur ce point; mais ce dont tout le monde est d'accord, c'est que, depuis ce moment, il n'est plus venu aucune proposition de la part de l'Angleterre. M. Thiers répondit à cette ouverture en disant à M. Guizot « de ne pas faire un refus *péremptoire*, *dur*, et » qu'il lui laissait le choix de la forme et du mo» ment pour répondre. » Conformément à ces instructions, M. Guizot fit pressentir un refus, mais il fut longtemps avant de le faire d'une manière définitive ; car on lit dans le memorandum de lord Palmerston du 31 août, que ce ne fut que le 27 juin qu'on put enfin avoir une réponse à la proposition du 5 mai. M. Thiers disait dans cette réponse : n° 47 *bis*, « que le gouvernement français savait d'une ma» nière positive que Mehemet-Ali ne consentirait pas à la
» division de la Syrie, à moins *qu'il n'y fût forcé* ;
» que la France ne pouvait coopérer aux mesures à
» prendre contre Mehemet-Ali dans cette circonstance,
» et que, par conséquent, elle ne pouvait participer à
» l'arrangement projeté. »

Pendant la longue période écoulée entre le refus *pressenti* et le refus *définitif* du cabinet français,

des faits graves s'étaient accomplis à Londres : je vais les faire connaître successivement.

§ XLVI. Arrivée d'un nouveau plénipotentiaire turc.

Un nouveau plénipotentiaire turc, Chekib-Effendi, arriva à Londres, et, le 31 mai, il remit aux ambassadeurs des cinq puissances une seconde note rédigée dans le même sens que celle du 7 avril, de son prédécesseur Nourri-Effendi. Toutefois cette note était plus pressante; on y disait, nº 48 : « En » attendant, le soussigné croit de son devoir de faire » observer à leurs Excellences que l'empire ottoman » se trouve dans une position fort critique; que » l'incertitude à l'égard des résultats des délibérations » de Londres propage en Turquie une inquiétude » qui prend un caractère tellement grave et alarmant, » que rien ne saurait justifier un plus long délai » de l'ajournement d'une question soumise depuis dix » mois aux jugements et à la sagesse des cinq grandes » puissances; enfin que la nécessité de la solution de » cette question devient de jour en jour plus ur- » gente. »

Ce ne fut que le 21 juin, que notre ambassadeur répondit à cette note, nº 49 : « que la France, de » concert avec les quatre autres puissances, ferait » tous ses efforts pour mettre fin, par un arrange- » ment aussi prompt qu'il sera possible de l'obtenir, » à un mal toujours croissant et qui menace la paix » de l'Orient. » On voit qu'il avait fallu, comme pour la première communication, vingt-un jours pour obtenir une réponse du cabinet français.

Cependant les deux cabinets allemands, l'Autriche et la Prusse, se préoccupaient gravement de la position politique de l'Europe; il était évident que la France traînait en longueur et ne voulait pas en finir : l'Angleterre, au contraire, était *pressée*, *très pressée* d'arri-

ver à une solution, et cela se comprend : elle pensait que le moment était très opportun pour terminer les affaires d'Orient suivant sa politique, et elle avait peur de voir encore ajourner à une autre année le réglement de cette question. Le mois de juin s'écoulait, et les hommes habitués à la navigation de la Méditerranée prévenaient lord Palmerston que, si l'on retardait plus long-temps de prendre un parti définitif, une flotte ne pourrait plus agir sans danger sur les côtes de Syrie, et que les équipages seraient ravagés par les maladies. Les faits ont prouvé combien ces appréhensions étaient fondées. Personne ne pouvait, en effet, prévoir que la résistance des Égyptiens serait aussi faible qu'elle l'a été. Jamais, d'un autre côté, affaire n'a été plus vigoureusement menée de la part de l'Angleterre, et, pour ma part, je ne puis m'empêcher d'admirer la résolution avec laquelle elle a jeté son drapeau et un seul régiment sur les côtes de Syrie. Eh bien, malgré ce double élément de succès, quoique Saint-Jean d'Acre ait succombé en quelques heures, les opérations militaires n'ont pu finir qu'en novembre. Plusieurs vaisseaux comptaient alors plus de cent malades, et en décembre les *orages éclataient* sur les côtes ! Qu'on lise les journaux de cette époque, on verra qu'en effet la première quinzaine de décembre a été tempêtueuse au fond de la Méditerranée, et que, notamment à Beyrouth, vers le 6 décembre, il y a eu un ouragan qui a duré trois jours ; on verra aussi que cet ouragan a bouleversé le môle de cette ville, qui avait si bien résisté jusque-là, et que les ravages ont été si violens, même sur la terre ferme, que plusieurs lettres disaient que Beyrouth avait plus souffert dans cette circonstance que par le bombardement des Anglais. La flotte de l'amiral Stopford était la seule que l'Angleterre ait équipé en 1840 ; qu'on juge donc de la perplexité où devait être l'amirauté et le cabinet anglais lui-même, lorsqu'à la fin de juin on voyait que rien n'était encore décidé à Londres.

§ XLVII. Proposition de l'Autriche et de la Prusse un mois avant le traité de Londres.

La Prusse et l'Autriche se trouvaient donc en juin entre la France qui voulait *gagner du temps*, et l'Angleterre, qui ne voulait, *qui ne pouvait même plus en perdre*. Dans cette circonstance, ces deux cabinets voulurent tenter une dernière démarche ; vers le milieu de juin, ils proposèrent à notre ambassadeur d'agir sur lord Palmerston, pour lui faire concéder toute la Syrie viagèrement, et l'Égypte héréditairement, si la France adhérait à ce projet et qu'elle voulût y coopérer militairement. Ces propositions furent immédiatement communiquées au cabinet français.

Le 24 juin, M. Guizot crut de nouveau devoir rappeler cette proposition ; il disait dans cette dépêche, n° 50 : « Nous touchons peut-être à la crise de l'affaire. Ce pas » de plus dont je vous parlais dans une lettre précé» dente, et qui consiste, de la part de l'Autriche et de la » Prusse, à dire à lord Palmerston qu'il faut se résigner » à laisser viagèrement la Syrie au pacha, et faire à la » France cette grande concession : ce pas, dis-je, se fait, » si je ne me trompe, en ce moment. Les collègues de » lord Palmerston d'une part, les ministres d'Autriche » et de Prusse de l'autre, pèsent sur lui, je crois, en ce » moment, pour l'y décider. S'ils l'y décident en effet, » ils croiront les uns et les autres avoir remporté une » grande victoire, et être arrivés à des propositions » d'arrangements raisonnables. Il importe donc extrême» ment que je connaisse bien vos intentions à ce sujet, » car de mon langage, quelque réservé qu'il soit, peut » dépendre ou la prompte adoption d'un arrangement » sur ces bases, ou un revirement par lequel lord Pal» merston, profitant de l'espérance déçue et de l'hu» meur de ses collègues et des autres plénipotentiaires, » les rengagerait brusquement dans son système, et leur

» ferait adopter à quatre son projet de retirer au pacha » la Syrie, et l'emploi, au besoin, des moyens de coërci- » tion. On fera beaucoup, beaucoup, et dans le cabinet, » et parmi les plénipotentiaires, pour n'agir qu'à cinq » de concert avec nous, et sans coërcition. Je ne vous » réponds point qu'on fasse tout, ni qu'une conclusion » soudaine à quatre soit impossible. Nous pouvons être, » d'un moment à l'autre, placés dans cette alternative : » l'Égypte héréditairement, la Syrie viagèrement au » pacha moyennant la cession des villes saintes de Can- » die et d'Adana, et par un arrangement à cinq; la Sy- » rie retirée au pacha par un arrangement à quatre, et » par voix de coërcition s'il y a lieu. »

Ce ne fut qu'à cette époque que le cabinet français répondit officiellement à la proposition du 5 mai de lord Palmerston. J'ai déjà dit, page 101, et je rappelle que le 27 juin M. Guizot refusa cette proposition.

§ XLVIII. M. Thiers répond qu'il faut encore voir venir et différer de s'expliquer.

M. Thiers répondit à la dépêche du 24 juin, n° 51 : « Quand je vous parlais d'une grande conquête qui » changerait notre attitude, je voulais parler de l'Égypte » héréditaire et de la Syrie héréditaire.

» Toutefois, j'ai consulté le cabinet relativement au » plan dont vous m'avez parlé ces jours derniers : l'É- » gypte héréditairement, et la Syrie viagèrement. On » délibère, on penche peu vers une concession ; cepen- » dant nous verrons : *Différez de vous expliquer*, IL » FAUT UN PEU VOIR VENIR ; *rien n'est décidé.* »

On voit que le cabinet du 1er mars continuait même à la fin de juin son système : *gagner du temps, ne rien résoudre*, arriver de guerre lasse au maintien du *statu quo* ; aussi notre ambassadeur à Londres « suivait-il, » sans s'y associer, le progrès de cette négociation ; il ne » pouvait ni accueillir ni décourager cette idée par une

» déclaration quelconque. » C'est lui-même qui écrivait ces mots.

Depuis cette époque, le corps diplomatique de Londres fut excessivement réservé avec notre ambassadeur; on interpréta la conduite de la France comme une résolution de se *retirer* de la conférence, ou d'entraver son action, et lord Palmerston, à son tour, avait l'air de vouloir *gagner du temps*. C'est ainsi que s'exprimait M. Guizot dans sa dépêche du 11 juillet. Dans cette lettre et dans deux autres, l'une du 9, l'autre du 14 juillet, cet ambassadeur donnait des avis qui, suivant le dire de M. Thiers, peuvent se résumer ainsi : « Le cabinet anglais délibère; il y a grande agitation, il y a crise, » mais rien n'est encore arrêté; on a préparé deux » plans, un à cinq, qui contiendrait le *maximum* des » concessions à faire à la France pour se l'attacher, » et un plan à quatre, en supposant que la France ne » consente pas aux propositions qu'on lui ferait.»

On voit donc, et je conviens que M. Thiers a dû croire, d'après les dépêches mêmes de son ambassadeur, que l'on ne signerait rien à Londres sans avoir une dernière explication avec la France; mais on conviendra sans doute aussi, avec moi, que la position faite par le ministre à cet ambassadeur était telle, qu'il ne pouvait plus inspirer aucune confiance. Il était, en effet, évident à Londres que toute la politique de M. Thiers avait pour but d'entraver l'action de la conférence de Londres par d'éternels délais, et il en était résulté une position si fausse pour notre ambassadeur, qu'il crut devoir prévenir plusieurs fois dans ses dépêches de juillet « *qu'il ne pouvait être bien renseigné, parce qu'on se* » *cachait de lui, et qu'on* ÉVITAIT *même de lui* PARLER. » Ces faits n'ont pas besoin de commentaires, ils furent les tristes préludes du traité du 15 juillet. Deux circonstances que je dois rappeler en ont motivé la brusque signature : je veux parler de la tentative d'arrangement direct, et de l'insurrection de Syrie.

Je crois avoir prouvé que, depuis plusieurs mois, le but poursuivi par M. Thiers était de *gagner du temps*; notre ambassadeur ne pouvait rien signer sans une autorisation préalable de Paris; il demandait, le 24 juin, des instructions plus précises pour les nouvelles propositions qu'on lui avait faites, et le 30 juin, c'est-à-dire quinze jours seulement avant le traité, M. Thiers lui répondait encore : *Différez de vous expliquer; il faut un peu voir venir!* Il était donc impossible que les cabinets étrangers ignorassent quelle était la tendance de la politique française. La presse ministérielle était, sur ce point et depuis fort long-temps, *d'une extrême franchise ou d'une extrême indiscrétion*; on peut en juger par l'extrait suivant du *Courrier français :* il est du 10 avril, n° 52. « La seule politique qui convienne désormais à » notre pays, c'est l'état d'isolement, d'observation et » de protestation : *si nous ne pouvons pas nous faire* » *écouter, il faut empêcher*; on ne terminera les af- » faires d'Orient *que lorsque la France le voudra :* » *nous serons un obstacle* tant que l'on n'admettra pas » notre concours dans des termes honorables et utiles » pour nous. » Je crois donc que, depuis plusieurs mois, les cabinets étrangers savaient que nous voulions annuller la conférence. Voici à quelle occasion ils ont pensé que nous voulions, en outre, amener un arrangement direct.

§ XLIX. De l'arrangement direct et de la mission de M. Périer à Alexandrie.

Le 30 juin, M. Thiers écrivait à M. Guizot : Je viens de recevoir d'Égypte une dépêche m'annonçant qu'on vient d'apprendre à Alexandrie que Khosrew, ministre dirigeant de la Porte, a été destitué, et que, le 16 juin, le vice-roi a envoyé à Constantinople Samy-Bey pour proposer au sultan de lui rendre la flotte turque et d'entrer en arrangement direct. n° 53 : « Il importe,

» disait M. Thiers à son ambassadeur, de ne pas faire » connaître à Londres cette dépêche *pour que les Anglais n'aillent pas empêcher un arrangement direct.* » Vous vous en servirez, toutefois, pour empêcher une » résolution, si l'on voulait en prendre une à Londres, » relativement au plan sur lequel vous m'avez consulté » ces jours derniers : l'Égypte héréditairement, et la » Syrie viagèrement. »

Que répondre à ceux qui traduisent ainsi cette dépêche : « Entraver la conférence, pour donner le temps » de faire un arrangement direct. » La nouvelle de la tentative de Samy-Bey arriva à Londres peu après la dépêche que je viens de citer. La conférence attribua à l'action de la France la destitution de Khosrew et la démarche pacifique du vice-roi; elle considéra le succès de la mission de Samy-Bey, disait notre ambassadeur, dans sa dépêche du 11 juillet « 1° comme la ruine de » la note du 27 juillet et de l'action collective des cinq » puissances; 2° comme le triomphe personnel et complet » de la France à Alexandrie et à Constantinople. »

J'ai cherché de toutes manières à m'éclairer pour savoir si réellement, en mai et juin, la France travaillait déjà à amener un arrangement direct entre le vice-roi et le sultan, je n'ai pu sur ce point avoir que des renseignements fort vagues ; mais on a vu du moins, par la dépêche du 30 juin, que le cabinet français voulait pousser à l'arrangement direct, et soutenir la mission de Samy-Bey aussitôt qu'il en eût été informé : s'il y a donc quelques doutes sur la conduite de notre cabinet en mai et juin, relativement à l'arrangement direct, malheureusement il n'y en a plus dans les premiers jours de juillet. Il est évident, à mes yeux, qu'au commencement de ce mois, nous nous sommes séparés de la conférence, et avons poursuivi tout seul un but diamétralement opposé à celui qu'elle se proposait.

Je pourrais me contenter, pour motiver ma convic-

tion, de citer celle de la commission de l'adresse; cette commission a travaillé onze jours, examiné les pièces avec la plus scrupuleuse attention, et l'un de ses membres, le général Jacqueminot, a dit à la tribune, par deux fois et sans être contredit par aucun membre de la commission, « *que M. Thiers avait voulu ménager un arrangement direct.* » Toutefois, comme ce point est capital, je vais encore en parler.

Le 3 ou 4 juillet, *mais pas avant le* 3, M. Eugène Périer a été envoyé en mission extraordinaire à Alexandrie. La commission de la chambre a demandé inutilement la copie des instructions remises à M. Périer ; on n'a trouvé aucune trace aux affaires étrangères de cette mission ; voici en quels termes M. Thiers a expliqué cette circonstance à la chambre, nº 54 : « La nouvelle » de l'offre de la restitution de la flotte me surprit : » c'est au moment où l'on parlait de la Syrie viagère. » Que fis-je? la chose la plus simple. Je fis appeler » M. Eugène Périer, car je fus saisi d'une crainte : je » craignis que ce fût une feinte du pacha; que le pacha, » comme il l'avait fait bien des fois, disant qu'il serait » modéré, fît des conditions telles que le sultan ne pour» rait les accepter, et que ce ne fût une offre sans résul» tat; que la flotte fût offerte et non restituée. Je dis à » M. Périer, devant le premier employé des affaires » étrangères, afin que la tradition n'en fût pas perdue : » Rendez-vous dès ce soir même à Alexandrie (il était » trois heures, et il partit à six heures) : vous direz au » pacha que si, après l'avoir offerte, il ne restituait » pas la flotte, l'Europe s'irriterait contre lui, et que la » résolution qu'on est prêt à prendre à Londres, à son » égard, serait prise immédiatement, et de la ma» nière la plus dommageable pour lui ; et puisqu'il s'est » rapproché du sultan, qu'il en finisse ! qu'il se hâte, » car à Londres on est irrité contre lui, et on peut passer » à des résolutions extrêmes. » Enfin, j'ajoutais le con-

seil formel d'accepter la Syrie viagère, car je fis dire au pacha : «Si vous n'acceptiez pas cette condition, qui » me semble très modérée, nous ne romprions pas notre » alliance avec l'Angleterre pour les prétentions déme- » surées que vous voudriez soutenir contre la Porte. » Voilà les conseils que je lui ai fait donner par » M. Périer. » Était-il nécessaire d'expédier un agent spécial pour dire toutes ces choses? et, s'il n'y avait eu *que cela à dire*, une dépêche à M. Cochelet n'eût-elle pas été suffisante?

On n'a pas oublié que la dépêche du 30 juin, que j'ai citée, prouve que M. Thiers savait alors le double fait de la destitution de Khosrew et de la démarche pacifique de Samy-bey pour la remise de la flotte. M. Périer est parti le 3 juillet au plus tôt : M. Thiers avait donc eu trois jours pour méditer ses dépêches, *et non pas trois heures*, comme il l'a dit! Il est donc évident que M. Périer avait une mission que M. Thiers *ne veut pas avouer, et dont il n'a voulu laisser aucune trace.*

Enfin, si, après tout ce que je viens de dire, une nouvelle preuve de la tentative d'arrangement direct était nécessaire, on la trouverait dans la correspondance même de notre ambassadeur à Londres. Il disait dans sa dépêche du 11 juillet, n° 55 : « La crise est » vive ici, mais je crois que nous gagnerons encore » du temps; *réussissez à Constantinople où l'affaire » est pour le moment transportée.* » On la trouverait aussi dans presque toutes les lettres venues d'Égypte postérieurement au 17 juillet. Cette date est celle de l'arrivée de M. Périer à Alexandrie. Tous ces faits prouvent clairement à mes yeux que si la France n'a pas travaillé, en mai et juin, à un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi, elle a voulu y travailler *très activement* au commencement de juillet, soit à Londres en entravant la conféreuce, soit en Orient en y envoyant M. Périer. Je suis à comprendre qu'on ait

cherché à nier une vérité aussi claire, car même avant le traité de Londres, la presse parisienne était d'une *indiscrétion désespérante* pour M. Thiers ; elle félicitait presque ouvertement du succès de la tentative d'arrangement direct, et si je suis bien renseigné, ce ministre accueillait les félicitations verbales qu'on lui adressait à ce sujet sans avoir en aucune manière la pensée de les repousser.

La mission de Samy-bey n'eut et *ne pouvait avoir* aucun succès à Constantinople. Il était en effet évident que l'Europe tenait la Porte en tutelle ; une des plus LOURDES FAUTES de M. Thiers a été de ne pas comprendre qu'il en était ainsi.

§ L. Insurrection de la Syrie, en 1840.

Les Druses du Hauran, qui habitent une partie des montagnes de la Syrie, s'étaient insurgés, en 1838, contre la domination du vice-roi. Plus de dix mille soldats égyptiens périrent dans cette insurrection. Ibrahim, pour en venir à bout, fut réduit à donner des armes aux Maronites (ce sont des Syriens catholiques qui habitent les montagnes du Liban). Avec leur aide, il soumit les Druses. En mai 1840, le vice-roi donna à son fils l'ordre de désarmer les Maronites, quoiqu'ils n'eussent pris les armes en sa faveur, deux ans avant, qu'à la *condition expresse de les conserver*. On leur demanda en même temps, les uns disent *trois*, les autres *sept* années de contributions. Il n'y eut plus alors ni Druses ni Maronites : tous s'unirent dans un même esprit de résistance, et une insurrection violente éclata le 29 mai dans toute la chaîne du Liban. Dix jours après, les hostilités s'étendaient des portes de Beyrouth jusqu'aux environs de Damas. On a vivement accusé l'Angleterre d'avoir fomenté cette insurrection, et personne ne doute qu'elle n'y ait contribué. Il est cependant probable que les impolitiques demandes du

vice-roi ont été pour beaucoup dans la décision énergique de ces populations.

Aussitôt que la nouvelle de l'insurrection fut connue à Alexandrie, le vice-roi prit des mesures promptes et énergiques pour la réprimer. Du 22 au 30 juin il fit débarquer à Beyrouth, par une partie de la flotte turco-égyptienne, quinze mille soldats. La rapidité de cette expédition fait le plus grand honneur au gouvernement égyptien. Le 6 juillet, lorsque le commodore Napier vint sur la rade de Beyrouth avec une partie de l'escadre anglaise, il fut très étonné de ne plus trouver sur la côte un seul bâtiment du vice-roi. L'escadre de ce dernier avait été avertie le 4, par le bateau français le Lavoisier, de l'approche du commodore Napier, et elle était immédiatement repartie pour Alexandrie. L'insurrection de Syrie fut promptement réprimée, ou plutôt le vice-roi la calma en lui faisant *de larges concessions*. Le 17 juillet, le gouvernement égyptien notifiait aux divers consuls européens que le mouvement était définitivement apaisé, et que les populations du Liban étaient soumises. Ce fait n'était pas complétement exact, car, jusqu'aux hostilités qui ont suivi le traité de Londres, la Syrie a été plus ou moins agitée, et l'insurrection s'est propagée de nouveau dès le mois d'août, lorsque la flotte anglaise est venue sur la côte.

§ LI. Conclusion du traité du 15 juillet 1840 ; extrait de ce traité.

La question qui embarrassait le plus la conférence de Londres était celle-ci : « Comment arrachera-t-on la » Syrie aux Égyptiens ? » Tous les moyens paraissaient plus ou moins dangereux au cabinet anglais, et lord Palmerston était vivement préoccupé à ce sujet. Tout-à-coup Londres est envahi par la triple nouvelle *de la destitution de Khosrew, de la démarche de Samy-Bey envoyé par le vice-roi pour tenter un arrange-*

ment direct avec le sultan, et enfin de l'insurrection de Syrie. Toutes ces nouvelles furent connues à Londres 48 heures après leur arrivée à Paris. C'est donc du 2 au 4 juillet qu'elles y parvinrent. On apprit presqu'en même temps, que M. Thiers avait envoyé M. Périer en mission secrète à Alexandrie, et la nature de cette mission ne pouvait être ignorée, car les journaux français en parlaient presque ouvertement.

La conférence de Londres déploya dès-lors la plus grande activité : l'insurrection de Syrie donnait le moyen, qu'on cherchait depuis longtemps, d'arracher cette province au vice-roi. La dépêche du 11 juillet de M. Guizot prouve, en outre, que l'on considérait à Londres la mission de Samy-Bey et la réussite de l'arrangement direct, *comme la ruine de la note du 27 juillet* 1839, *et comme le triomphe complet et personnel de la France.* On doit comprendre, d'après cela, que lord Palmerston a dû éprouver les plus vives inquiétudes, et craindre de tomber dans la position où s'est trouvé M. Thiers le lendemain de la conclusion du traité de Londres. Le 4 et le 8 juillet, ce ministre, après s'être définitivement entendu avec la conférence, convoqua le cabinet anglais. La minorité du conseil voulait qu'avant de rien décider, on attendit le résultat de la mission de Samy-Bey à Constantinople. La majorité soutint l'opinion contraire ; et sous la double influence *des nouvelles de l'insurrection de Syrie et de la tentative d'arrangement direct de M. Thiers*, le cabinet anglais adhéra aux propositions de lord Palmerston. Je laisse à de plus habiles à décider laquelle de ces deux causes a déterminé la brusque signature du traité de Londres : il est indubitable, à mes yeux, que toutes deux ont précipité cette signature ; mais je crois que si chacune eût été isolée, la conférence eût agi avec plus de mesure. Du 8 au 15 juillet, les ambassadeurs des grandes puissances s'entendirent avec lord Palmerston

sur tous les points : on régla par des conventions particulières les moyens d'action, on prévit les éventualités qui pourraient survenir dans le cours de l'exécution, et le 15 juillet 1840, jour de la clôture des chambres françaises, le traité de Londres fut définitivement signé par toutes les parties.

Le traité du 15 juillet se composait : 1° d'une convention en cinq articles, signée par le vicomte Palmerston pour l'Angleterre, par le baron de Neumann pour l'Autriche, par le baron de Bulow pour la Prusse, par le baron de Brunow pour la Russie, et par Chekib pour la Turquie ; 2° d'un annexe entre les quatre ambassadeurs des grandes puissances d'une part, et celui de la Turquie de l'autre. Cet annexe contenait huit articles; 3° d'un premier protocole peu important ; 4° d'un deuxième protocole relatif à l'exécution de la convention, et spécialement de l'article deux de cette convention.

Ces trois dernières pièces étaient signées des mêmes noms que la première ; elles ont aussi la même date.

La pièce n° 2, c'est-à-dire l'*annexe à la convention,* est pour ainsi dire l'acte principal du traité. Je vais donc commencer par faire connaître cette pièce :

« N° 56. Sa Hautesse le Sultan a l'intention d'accor-» der et de faire notifier à Mehemet-Ali les conditions » de l'arrangement ci-dessous.

» § I. Sa Hautesse promet d'accorder à Mehemet-» Ali, pour lui et ses descendants en ligne directe, » l'administration du pachalik de l'Égypte ; et Sa Hau-» tesse promet en outre d'accorder à Mehemet-Ali, sa » vie durant, avec le titre de Pacha d'Acre, et avec le » commandement de la forteresse de Saint-Jean d'Acre, » l'administration de la partie méridionale de la Syrie, » dont les limites seront déterminées par la ligne de » démarcation suivante (ce qui est à l'ouest de la mer Morte et du Jourdain).

» Toutefois, le Sultan, en faisant ces offres, y attache

» la condition que Mehemet-Ali les accepte dans l'es-
» pace de dix jours après que la communication lui en
» aura été faite à Alexandrie par un agent de Sa Hau-
» tesse, et qu'en même temps Mehemet-Ali dépose
» entre les mains de cet agent les instructions néces-
» saires aux commandants de ses forces de terre et de
» mer de se retirer immédiatement de l'Arabie et de
» toutes les villes saintes qui s'y trouvent situées : de
» l'île de Candie, du district d'Adana, et de toutes les
» autres parties de l'empire ottoman qui ne sont pas
» comprises dans les limites de l'Égypte et dans celles du
» pachalik d'Acre, tel qu'il a été désigné ci-dessus.

» § II. Si, dans le délai de dix jours fixé ci-dessus,
» Mehemet-Ali n'acceptait point le susdit arrangement,
» le Sultan retirera alors l'offre de l'administration
» viagère du pachalik d'Acre ; mais Sa Hautesse consen-
» tira encore à accorder à Mehemet-Ali, pour lui et
» ses descendants en ligne directe, l'administration du
» pachalik d'Égypte, pourvu que cette offre soit accep-
» tée dans l'espace de dix jours suivants, c'est-à-dire
» dans un délai de vingt jours à compter du jour où la
» communication lui aura été faite.

» § III. Le tribut annuel à payer au Sultan par
» Mehemet-Ali sera proportionné au plus ou moins de
» territoire dont ce dernier obtiendra l'administration,
» selon qu'il accepte la première ou la seconde alter-
» native.

» § IV. Il est expressément entendu de plus que,
» dans la première comme dans la seconde alternative,
» Mehemet-Ali (avant l'expiration du terme fixé de dix
» ou de vingt jours) sera tenu de remettre la flotte
» turque, avec tous ses équipages et armements, entre
» les mains du préposé turc qui sera chargé de la
» recevoir.

» § V. Tous les traités et toutes les lois de l'Empire
» ottoman s'appliqueront à l'Égypte et au pachalik

» d'Acre, tel qu'il a été désigné ci-dessus, comme à » toute autre partie de l'Empire ottoman.

» § VI. Les forces de terre et de mer que pourra » entretenir le pacha d'Égypte et d'Acre, faisant partie » des forces de l'Empire ottoman, seront toujours con- » sidérées comme entretenues pour le service de l'État.

» § VII. Si à l'expiration du terme de vingt jours » après la communication qui lui aura été faite (ainsi » qu'il a été dit plus haut, § II), Mehemet-Ali n'adhère » point à l'arrangement proposé, et n'accepte pas l'hé- » rédité du pachalik d'Égypte, le Sultan se considérera » comme libre de retirer cette offre et de suivre, en » conséquence, telle marche ultérieure que ses propres » intérêts et les conseils de ses alliés pourront lui sug- » gérer.

» § VIII. Le présent acte, séparé, aura la même force » et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la con- » vention de ce jour. En foi de quoi les plénipotentiaires » respectifs l'ont signé, et y ont apposé le sceau de » leurs armes. »

Je vais donner maintenant les stipulations du traité principal.

N_0 57 : Article 1er. « Sa Hautesse le Sultan s'étant » entendu avec leurs Majestés la reine du Royaume- » Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur » d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de » Prusse, et l'empereur de Toutes les Russies, sur les » conditions de l'arrangement qu'il est dans l'intention » de Sa Hautesse d'accorder à Mehemet-Ali, conditions » lesquelles se trouvent spécifiées dans l'acte séparé ci- » annexé; leurs Majestés s'engagent à agir dans un » parfait accord, et d'unir leurs efforts pour détermi- » miner Mehemet-Ali à se conformer à cet arrange- » ment; chacune des hautes parties contractantes se » réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'ac- » tion dont chacune d'elles peut disposer.

» Art. 2. Si le pacha d'Égypte refusait d'adhérer au » susdit arrangement qui lui sera communiqué par le » Sultan avec le concours de leurs dites Majestés, celles- » ci s'engagent à prendre, à la réquisition du Sultan, » des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin » de mettre cet arrangement à exécution. Dans l'in- » tervalle, le Sultan ayant invité ses alliés à se joindre » à lui pour l'aider à interrompre la communication » par mer entre l'Égypte et la Syrie, et à empêcher » l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions » et approvisionnements de guerre de tous genres, » d'une de ces provinces à l'autre, leurs Majestés la » Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et » d'Irlande, et l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie » et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à » cet effet les ordres nécessaires aux commandants de » leurs forces navales dans la Méditerranée ; leurs dites » Majestés promettent, en outre, que les commandants » de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, » donneront au nom de l'alliance tout l'appui et toute » l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du Sul- » tan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur » souverain.

» Art. 3. Si Mehemet-Ali, après s'être refusé de se » soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné » ci-dessus, dirigeait ses forces de terre ou de mer vers » Constantinople, les hautes parties contractantes, sur » la réquisition expresse qui en serait faite par le Sul- » tan à leurs représentants à Constantinople, sont con- » venus, le cas échéant, de se rendre à l'invitation de » ce souverain, et de pourvoir à la défense de son » trône, au moyen d'une coopération concertée en » commun, dans le but de mettre les deux détroits du » Bosphore et des Dardanelles, ainsi que la capitale de » l'Empire ottoman, à l'abri de toute agression.

» Art. 4. Il est toutefois expressément entendu que

» la coopération mentionnée dans l'article précédent, » et destinée à placer temporairement les détroits des » Dardanelles et du Bosphore et la capitale ottomane » sous la sauve-garde des hautes parties contractantes, » contre toute agression de Mehemet-Ali, ne sera con- » sidérée que comme mesure exceptionnelle, adoptée à » la demande expresse du Sultan, et uniquement pour » sa défense dans le cas seul indiqué ci-dessus. Mais il » est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à » l'ancienne règle de l'Empire ottoman, en vertu de » laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments » de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les » détroits des Dardanelles et du Bosphore. Et le Sultan » d'une part, déclare par le présent acte, qu'à l'excep- » tion de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la » ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe » invariablement établi comme ancienne règle de son » Empire, et tant que la Porte se trouve en paix, de » n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans » les détroits du Bosphore et des Dardanelles.

» Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les » ratifications en seront échangées à Londres dans l'es- » pace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut. «

Je ne dirai rien du premier protocole, il avait pour but de régler un point secondaire relatif aux Dardanelles. Le second protocole, au contraire, est d'une haute importance ; il est relatif à la manière d'exécuter le traité et notamment l'art. 2 de la convention principale. Voici ce protocole :

« N° 58. Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, » de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, et de » la Sublime Porte ottomane, ayant, en vertu de leurs » pleins pouvoirs, conclu et signé en ce jour une con- » vention entre leurs souverains respectifs pour la pa- » cification du Levant ;

» Considérant que, vu la distance qui sépare les ca-

» pitales de leurs cours respectives, un certain espace » de temps devra s'écouler nécessairement avant que » l'échange des ratifications de ladite convention puisse » s'effectuer, et que les ordres fondés sur cet acte » puissent être mis à exécution;

» Et lesdits plénipotentiaires étant profondément » pénétrés de la conviction que, vu l'état actuel des » choses en Syrie, des intérêts d'humanité aussi bien » que les graves considérations de politique européenne » qui constituent l'objet de la sollicitude commune des » puissances signataires de la convention de ce jour, ré- » clament impérieusement d'éviter, autant que possi- » ble, tout retard dans l'accomplissement de la pacifi- » cation que ladite transaction est destinée à atteindre, » Lesdits plénipotentiaires, en vertu de leurs pleins » pouvoirs, sont convenus entre eux que les mesures » préliminaires mentionnées à l'article II de ladite con- » vention, seront mises à exécution tout de suite, sans » attendre l'échange des ratifications. Les plénipoten- » tiaires respectifs constatent formellement, par le pré- » sent acte, l'assentiment de leurs Cours à l'exécution » immédiate de ces mesures.

» Il est convenu, en outre, entre lesdits plénipoten- » tiaires, que Sa Hautesse le Sultan procèdera de suite » à adresser à Mehemet-Ali la communication et les » offres spécifiées dans l'acte séparé, annexé à la con- » vention de ce jour. »

Nous venons de voir quel a été l'ensemble des actes signés le 15 juillet par les quatre puissances. Tous ces actes furent arrêtés sans que la France fût mise en demeure de s'expliquer une dernière fois; car le 11, c'est-à-dire quatre jours avant le traité, notre ambassadeur à Londres écrivait encore à Paris *qu'il pensait qu'on lui ferait une dernière proposition avant de signer.* Lord Palmerston, interpellé dans le parlement le 6 août par M. Hume, a prétendu le contraire; il disait, après les

protestations les plus satisfaisantes sur son désir de maintenir l'alliance française : n° 59. « La France n'a pas » été surprise, elle savait tout ; rien n'a été caché à la » France. *C'est la France qui s'est retirée de la confé-* » *rence;* il n'y a eu ni manque de courtoisie ni dissi- » mulation envers elle. » Je suis convaincu, malgré cette déclaration, que M. Guizot, et conséquemment M. Thiers, ont été surpris par le traité de Londres ; ils pensaient, et devaient penser, qu'on s'expliquerait une dernière fois avec la France. Mais je suis tout aussi convaincu, qu'antérieurement c'est la France *qui s'est retirée de la conférence.* Il est évident qu'après la lettre du 30 juin, où M. Thiers disait à M. Guizot : « *Différez de vous expliquer, il faut encore voir venir;* » et lorsque M. Guizot répondait, quatre jours avant la signature du traité : « *Je suivais le progrès de la* » *négociation*, SANS M'Y ASSOCIER, CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE V. E., » il est évident, dis-je, que les diplomates ont dû interpréter la conduite de la France comme un refus de continuer à prendre part à la conférence ; je puis donner une preuve irrécusable que M. Thiers l'entendait ainsi lui-même.

Le *Courrier français* du 30 juillet disait, en parlant d'un article du *Constitutionnel* du 28, « que c'était un » exposé de la marche des négociations fait sur des ren- » seignements *qu'il avait lieu de croire officiels.* » C'était, en effet, une espèce de *memorandum* de M. Thiers adressé au public ; on y disait, n° 60 : « Le gouverne- » ment doit se féliciter de s'être constamment refusé à » siéger dans une conférence. S'il s'y était laissé entraî- » ner, il aurait en quelque sorte accepté d'avance la ré- » solution de la majorité, et il se savait seul contre » quatre. En s'abstenant, il n'a pas changé sa situation ; » sans doute la France est restée seule, comme le traité » le prouve, mais elle n'est nullement engagée ; elle de- » meure parfaitement libre en ce qui touche cette réso-

» lution, *au débat de laquelle elle n'a pas voulu pren-* » *dre part*. Voilà donc la France isolée. Cela est grave, » mais cela l'est pour tout le monde : ce n'est pas elle » que cet isolement doit le plus inquiéter, etc. »

Je crois pouvoir conclure de ces derniers faits, et de tous ceux qui se sont produits depuis la première mission de M. De Brunow à Londres, « que la France *a demandé*, » en 1839, par l'organe du général Sébastiani, son am- » bassadeur, la présence d'un *plénipotentiaire turc* à la » conférence de Londres; que nous avons *déclaré* à ce » plénipotentiaire, le 23 avril et le 21 juin 1840, par l'or- » gane de M. Guizot, que, conformément à l'esprit de la » note du 27 juillet 1839, *la France était prête à pren-* » *dre part aux conférences qu'on tenait à Londres pour* » *régler les affaires d'Orient*; que M. Thiers a voulu, » avant et après ces déclarations, entraver la marche » des affaires, et empêcher une solution par un système » de temporisation qui eût paralysé, pour 1840, l'action » sur les côtes de Syrie; que, successivement, ce mi- » nistre a isolé la politique de la France de celle des » grandes puissances, pour se ménager en Orient *un* » *succès exclusif*; qu'il a fermé l'oreille *aux proposi-* » *tions conciliantes* qui lui ont été faites par l'Autriche » et la Prusse un mois avant le traité; enfin, et c'est là » le plus grave, qu'il a envoyé à Alexandrie M. Eu- » gène Périer, pour tâcher de terminer, par un arrange- » ment direct, les affaires d'Orient, qu'il avait déclaré » par deux fois *vouloir traiter à Londres par une con-* » *férence européenne*. » J'ai la CONVICTION INTIME que tous ces faits sont vrais, et il n'est pas surprenant que nous ayons eu à subir les conséquences d'une pareille conduite.

La conférence de Londres ayant cru voir dans l'insurrection de Syrie une bonne occasion de terminer les affaires d'Orient, on nous a fait ce que nous voulions faire nous-même : un traité a été signé sans nous. Il est

fâcheux que nous n'ayons pas été mis en demeure une dernière fois de nous associer à ce traité. Il y a eu là *un manque d'égards*, *un mauvais procédé* de la part des grandes puissances, mais surtout de la part de l'Angleterre, et il est *profondément regrettable* qu'on ait été deux jours sans nous prévenir que le traité avait été signé. Mais de là à une *insulte nationale*, mais de là à un commencement de coalition contre la France, la distance est immense.

Le 26 janvier, il y a eu dans le Parlement anglais à l'occasion de tous ces faits une discussion dont on trouvera un extrait au § LX. Je ne veux pas anticiper sur ce qu'on lira à ce paragraphe, mais il serait bon, je crois, de le lire immédiatement, et je l'aurais placé à la fin de chapitre si l'ordre chronologique des faits me l'eût permis.

TROISIÈME PARTIE.

AFFAIRES D'ORIENT PENDANT LES SIX DERNIERS MOIS DE 1840 : OPINIONS DIVERSES ET CONCLUSIONS DE L'AUTEUR.

CHAPITRE VII.

Memorandum des 17 et 24 juillet 1840. — La nouvelle du traité de Londres se répand en France. — Mission de M. Waleswki ; exécution du traité en Orient. — Contrecoup en France de l'exécution du traité en Orient. — Nouvelle tentative régicide de Darmès. — Chute du cabinet Thiers et formation du cabinet du 29 octobre 1840. — Réunion des Chambres et discussion de dix jours sur les affaires d'Orient. — Le vice-roi se soumet au sultan, il rend la flotte turque et obtient l'hérédité de l'Égypte. — Discussion des affaires d'Orient dans le Parlement anglais.

§ LII. Mémorandum des 17 et 24 juillet 1840.

Le texte du traité du 15 juillet 1840, dont j'ai donné la substance à la fin du chapitre précédent, n'a été officiellement communiqué à la France qu'après sa ratification, c'est-à-dire le 16 septembre. Voici de quelle manière et sous quelle forme le cabinet français fut prévenu que le traité avait été signé. Le 17 juillet, lord Palmerston prévint l'ambassadeur de France que le cabinet anglais, pressé par les événements, venait d'arrêter sa résolution sur les affaires d'Orient ; et pour être plus sûr d'exprimer exactement et complétement sa pensée, il donna lecture à M. Guizot de la pièce suivante, qu'on a appelé *memorandum* du 17 juillet.

N° 61. « Le gouvernement français a reçu, dans tout » le cours des négociations qui commencèrent l'automne » de l'année passée, les preuves les plus réitérées, les » plus manifestes, et les plus incontestables, non-seule» ment du désir des cours d'Autriche, de la Grande-Bre» tagne, de Prusse et de Russie, d'arriver à une entente » avec le gouvernement français sur les arrangements » nécessaires pour effectuer la pacification du Levant, » mais aussi de la grande importance que ces cours » n'ont jamais cessé d'attacher à l'effet moral que pro» duiraient l'union et le concours des cinq puissances » dans une affaire d'un intérêt si grave, et si intimement » liée au maintien de la paix européenne.

Les quatre cours ont vu avec le plus profond regret » que tous leurs efforts pour atteindre leur but ont été » infructueux ; et malgré que, tout dernièrement, elles » aient proposé à la France de s'associer avec elles pour » faire exécuter un arrangement entre le sultan et Me» hemet-Ali, *fondé sur des idées qui avaient été émises » vers la fin de l'année dernière par l'ambassadeur » de France à Londres*, cependant le gouvernement » français n'a pas cru pouvoir prendre part à cet ar» rangement, et a fait dépendre son concours avec les » autres puissances de conditions que ces puissances » ont jugées incompatibles avec le maintien de l'indé» pendance et de l'intégrité de l'empire ottoman, et avec » le repos futur de l'Europe.

» Dans cet état de choses, les quatre cours n'avaient » d'autre choix que d'abandonner aux chances de l'ave» nir les grandes affaires qu'elles avaient pris l'engage» ment d'arranger, et ainsi de constater leur impuis» sance, et de livrer la paix européenne à des dangers » toujours croissants, ou bien de prendre la résolution » de marcher en avant sans la coopération de la France, » et d'amener, au moyen de leurs efforts réunis, une » solution des complications du Levant conforme aux

» engagements que les quatre cours ont contractés envers
» le sultan, et propre à assurer la paix future.

» Placées entre ces deux choix, et pénétrées de l'ur-
» gence d'une décision immédiate et en rapport avec les
» graves intérêts qui s'y trouvent engagés, les quatre
» cours ont cru de leur devoir d'opter pour la dernière
» de ces deux alternatives, et elles viennent, par consé-
» quent, de conclure avec le sultan une convention
» destinée à résoudre d'une manière satisfaisante les
» complications actuellement existantes dans le Levant.

» Les quatre cours, en signant cette convention, n'ont
» pu ne pas sentir le plus vif regret de se trouver ainsi
» momentanément séparées de la France dans une af-
» faire essentiellement européenne; mais ce regret se
» trouve diminué par les déclarations réitérées que le
» gouvernement français leur a faites, qu'il n'a rien à
» objecter aux arrangements que les quatre puissances
» désirent faire accepter par Mehemet-Ali, si Mehemet-
» Ali y consent; *que dans aucun cas la France ne s'op-*
» *posera* aux mesures que les quatre cours, de concert
» avec le sultan, pourront juger nécessaires pour obte-
» nir l'assentiment du pacha d'Égypte; et que le seul
» motif qui a empêché la France de s'associer aux autres
» puissances, à cette occasion, dérive de considérations
» de divers genres, qui rendraient impossible au gou-
» vernement français de prendre part à des mesures
» coercitives contre Mehemet-Ali.

» Les quatre cours donc entretiennent l'espoir fondé
» que leur séparation d'avec la France à ce sujet ne sera
» que de courte durée, et ne portera aucune atteinte
» aux relations de sincère amitié qu'elles désirent si vi-
» vement conserver avec la France; mais, de plus, elles
» s'adressent avec instance au gouvernement français,
» afin d'en obtenir du moins l'appui moral, malgré
» qu'elles ne peuvent en espérer une coopération maté-
» rielle. L'influence du gouvernement français est puis-

» sante à Alexandrie ; et les quatre cours ne pourraient-
» elles pas espérer et même demander, de l'amitié du
» gouvernement français, que cette influence s'exerce
» auprès de Mehemet-Ali dans le but d'amener ce pacha
» à donner son adhésion aux arrangements qui lui vont
» être proposés par le sultan?

» Si le gouvernement français pouvait, de cette ma-
» nière, contribuer efficacement à mettre un terme aux
» complications du Levant, ce gouvernement acquerrait
» un nouveau titre à la reconnaissance et à l'estime de
» tous les amis de la paix.

Signé Palmerston.

M. Guizot, en recevant ce memorandum, fit observer que jamais l'ambassadeur de France n'avait fait les propositions de limitation en Syrie dont Lord Palmerston parlait dans le second paragraphe de son memorandum, et il ajouta, n° 62 : « Je ne saurais, Milord, accep-
» ter cette expression, *que dans aucuns cas la France*
» *ne s'opposera* aux mesures que les quatre cours
» croiront devoir prendre pour obtenir l'adhésion
» du Pacha, et je suis certain de n'avoir jamais rien
» dit qui l'autorise. Le gouvernement du roi ne se
» fait à coup sûr le champion armé de personne, et ne
» compromettra jamais, pour les seuls intérêts du Pa-
» cha d'Égypte, la paix et les intérêts de la France ;
» mais si les mesures adoptées contre le pacha par les
» quatre puissances avaient, aux yeux du gouvernement
» du roi, ce caractère ou cette conséquence que l'équi-
» libre actuel des états européens en fût altéré, il ne
» saurait y consentir, il verrait alors ce qu'il lui con-
» viendrait de faire, et il gardera toujours à cet égard
» sa pleine liberté. »

Le memorandum du 17 juillet fut immédiatement envoyé à Paris, et le 24 juillet M. Guizot communiqua à Lord Palmerston le contre-memorandum de M. Thiers; il est ainsi conçu :

« N° 63. La France a toujours désiré, dans l'affaire » d'Orient, marcher d'accord avec la Grande-Bretagne, » l'Autriche, la Prusse et la Russie. Elle n'a jamais été » mue dans sa conduite que par l'intérêt de la paix. » Elle n'a jamais jugé les propositions qui lui ont été » faites que d'un point de vue général, et jamais du » point de vue de son intérêt particulier; car aucune » puissance n'est plus désintéressée qu'elle en Orient.

» Jugeant de ce point de vue, elle a considéré » comme mal conçus tous les projets qui avaient pour » but d'arracher à Mehemet-Ali, par la force des armes, » les portions de l'empire turc qu'il occupe actuelle- » ment. La France ne croit pas cela bon pour le sultan, » car on tendrait ainsi à lui donner ce qu'il ne pour- » rait ni administrer, ni conserver. Elle ne le croit pas » bon non plus pour la Turquie en général, et pour le » maintien de l'équilibre européen, car on affaiblirait, » sans profit pour le suzerain, un vassal qui pour- » rait aider puissamment à la commune défense de » l'empire.

» Toutefois ce n'est là qu'une question de système, » sur laquelle il peut exister beaucoup d'avis divers. » Mais la France s'est surtout prononcée contre tout » projet dont l'adoption devait entraîner l'emploi de » la force, parce qu'elle ne voyait pas distinctement les » moyens dont les cinq puissances pourraient dispo- » ser. Les moyens lui semblaient ou insuffisants, ou » plus funestes que l'état de choses auquel on voulait » porter remède.

» Ce qu'elle pensait à ce sujet, la France le pense » encore, et elle a quelques raisons de croire que cette » opinion n'est pas exclusivement la sienne. Du reste » on ne lui a adressé, dans ces dernières circonstan- » ces, aucune proposition positive sur laquelle elle » eût à s'expliquer. Il ne faut donc pas imputer à des » refus qu'elle n'a pas été en mesure de faire, la déter-

» mination que l'Angleterre lui communique, sans » doute au nom des quatre puissances. Mais, au surplus, sans insister sur la question que pourrait faire » naître cette manière de procéder à son égard, la » France le déclare de nouveau : elle considère comme » peu réfléchie, comme peu prudente, une conduite » qui consistera à prendre des résolutions sans moyens » de les exécuter, ou à les exécuter par des moyens » insuffisants ou dangereux.

» L'insurrection de quelques populations du Liban » est sans doute l'occasion qu'on a cru pouvoir saisir » pour y trouver les moyens d'exécution qui, jusque-là » ne s'étaient pas montrés. Est-ce un moyen bien avouable et surtout bien utile à l'empire turc, d'agir ainsi » contre le vice-roi ? On veut rétablir un peu d'ordre » et d'obéissance dans toutes les parties de l'empire » turc, et on y fomente des insurrections! On y ajoute de » nouveaux désordres à ce désordre déjà général que » toutes les puissances déplorent dans l'intérêt de la » paix. Et ces populations, réussira-t-on à les soumettre à la Porte, après les avoir soulevées contre le » vice-roi ?

» Toutes ces questions, on ne les a certainement » pas résolues. Mais, si cette insurrection est comprimée, » si le vice-roi est de nouveau possesseur assuré de la » Syrie, s'il n'en est que plus irrité, plus difficile à persuader, et qu'il reponde aux sommations par des refus positifs, quels sont les moyens des quatre puissances ?

» Assurément, après avoir employé une année à » les chercher, on ne les aura pas découverts récemment, et on aura créé soi-même un nouveau danger, » le plus grand de tous : le vice-roi, excité par les » moyens employés contre lui, le vice-roi, que la » France avait contribué à retenir, peut passer le Taurus et menacer de nouveau Constantinople.

» Que feront encore les quatre puissances dans ce » cas ? quelle sera la manière de pénétrer dans l'empire » turc pour y secourir le sultan ? La France pense » qu'on a préparé là, pour l'indépendance de l'empire » ottoman et pour la paix générale, un danger plus grave » que celui dont les menaçait l'ambition du vice-roi.

» Si toutes ces éventualités, conséquence de la con» duite qu'on va tenir, n'ont pas été prévues, alors les » quatre puissances se seraient engagées dans une voie » bien obscure et bien périlleuse ; si au contraire elles » ont été prévues, et si les moyens d'y faire face sont » arrêtés, alors les quatre puissances en doivent la con» naissance à l'Europe, et surtout à la France, qui s'est » toujours associée au but commun, à la France dont » encore aujourd'hui elles réclament le concours mo» ral, dont elles invoquent l'influence à Alexandrie.

» Le concours moral de la France, dans une con» duite commune, était une obligation de sa part ; il » n'en est plus une dans la nouvelle situation où sem» blent vouloir se placer les puissances.

» La France ne peut plus être mue désormais que » par ce qu'elle doit à la paix, et ce qu'elle se doit à » elle-même. La conduite qu'elle tiendra, dans les gra» ves circonstances où les quatre puissances viennent » de placer l'Europe, dépendra de la solution qui sera » donnée à toutes les questions qu'elle vient d'indi» quer.

» Elle aura toujours en vue la paix et le maintien de » l'équilibre actuel entre les États de l'Europe. Tous » ses moyens seront consacrés à ce double but. »

Ce mémorandum est assurément fort raisonnable, fort digne même ; je ne saurais cependant m'expliquer comment il pouvait motiver la phrase suivante qu'on trouve dans le *Courrier français* du 21 septembre. « On a beau se récrier, le mémorandum du » 24 juillet ouvre une ère nouvelle à la diplomatie. Au-

» jourd'hui comme *au siècle* de Louis XIV, nous avons
» le droit de dire : la politique de la France est chan-
» gée !» Les flatteurs, on le voit, sont de tous les siècles.

§ LIII. La nouvelle du traité de Londres se répand en France.

Le cabinet français avait su le 19 juillet, que le traité du 15 avait été conclu : cette nouvelle ne commença à circuler dans le public que le 25 au soir, et le 27 les journaux français et les lettres venues d'Angleterre la répandirent définitivement dans Paris. Ainsi la conclusion du traité a été tenue secrète par le cabinet du 1er mars, du 19 au 25 juillet au soir, c'est-à-dire pendant toute une semaine.

Le cours des fonds publics fut singulièrement déprimé à la nouvelle du traité de Londres; car le cinq pour cent, qui du 19 au 25 juillet s'était maintenu entre 118, 70 et 119, 25, était tombé le 31 à 113, 75, et le 14 septembre à 100, 45 ! Pendant cette période, et surtout à l'occasion des nouvelles apportées vers le milieu d'août par le bateau à vapeur l'Etna, il y eut à la bourse de si grands scandales, que M. Vivien, garde des sceaux du 1er mars, crut devoir intervenir. Une enquête fut donc ordonnée et faite par la magistrature; mais je m'empresse d'ajouter que cette enquête ne constata aucuns faits répréhensibles de la part des dépositaires du pouvoir.

Il y a eu le 5 décembre dernier, à l'occasion de toutes ces circonstances, une séance des plus orageuses à la chambre des députés, et pour rétablir l'ordre, le président en a été réduit *à se couvrir et à suspendre la séance*. Depuis sept ans que je suis député je n'avais pas été témoin une seule fois d'un pareil fait. La discussion était établie entre M. Desmousseaux de Givré et M. Thiers. M. Desmousseaux de Givré prouva assez clairement :

« Que presque toutes les nouvelles importantes ve-
» nues d'Orient avaient été *connues et escomptées à la*

» *bourse* plusieurs jours avant que le gouvernement les » fît connaître au public ; il en concluait que les secrets » de l'Etat avaient *transpiré autour du ministère*, et qu'il » y avait des explications à donner à la chambre à ce su- » jet. » M. Thiers s'emporta dans sa réponse, cria à la calomnie, et la chambre s'empressa de clore ce débat qu'elle avait voulu prévenir.

Il n'entre pas dans le cadre de mon ouvrage de chercher la cause des jeux de bourse qui ont affligé Paris pendant plusieurs mois, mais je crois devoir hasarder quelques conjectures sur le premier secret des sept jours gardé par M. Thiers; je crois qu'il y a une explication très simple à donner à ce sujet. Le cabinet du 1er mars a été tellement surpris par la nouvelle de la conclusion du traité du 15 juillet, qu'il lui a fallu plusieurs jours pour se reconnaître, et surtout pour se mettre d'accord sur la nature des mesures qu'il était urgent d'adopter. Ce traité sera-t-il *exécuté*, et s'il est exécuté, l'envisagerons-nous comme une *insulte*, ou comme un *manque d'égards?* telles étaient les questions que se posait M. Thiers, et nous retrouvons la trace de tous ses doutes, de toutes ses incertitudes, dans les feuilles auxquelles il a imprimé depuis une si incroyable unité d'action; en voici la preuve.

Le *Temps* du 28 juillet disait, n° 64: « Le malencon- » treux traité de Londres restera à l'état de lettre morte, » et nous ne dirons pas, comme un journal conservateur, » que nous en avons été quittes pour la peur; ce mot » n'est pas dans le dictionnaire d'un grand peuple; mais » nous dirons que lord Palmerston en aura été pour sa » honteuse tentative. » Depuis trois jours le *Courrier français* était monté à la violence, et pourtant le 30 juillet le *Constitutionnel* disait : § 65. « Nous ne comprenons » pas qu'on puisse reprocher à la diplomatie française » d'avoir joué un rôle de dupe ou d'avoir subi une hu- » miliation, par cela seul qu'un traité a été conclu en-

» tre les quatre puissances sans son concours. En quoi » a-t-elle été dupe, et comment serait-elle humiliée par » ce fait ? » Le *Constitutionnel* disait encore dans son numéro du 3 août, n° 66 : « La *Gazette d'Ausgbourg* annon» çait dernièrement que notre ambassadeur à Londres » avait été pris à l'improviste par la conclusion du traité ; » ce fait n'est pas exact, et nous tenons à le démentir » hautement. M. Guizot n'a pas été surpris : il n'a ja» mais espéré qu'il ramènerait lord Palmerston à son » avis ; il a au contraire toujours averti son gouverne» ment de la persistance du ministère anglais, et rien » de ce qui se passait et de ce qui se préparait ne lui » a échappé. Il ne faut pas confondre ce qui est très dif» férent. Le gouvernement français se plaint de n'avoir » pas été prévenu officiellement, mais il est loin d'ac» cepter *le rôle de dupe que l'orgueil de lord Palmers-* » *ton serait sans doute flatté de lui attribuer.* Les infor» mations n'ont jamais manqué au gouvernement fran» çais, mais il était de son honneur de ne pas admettre » qu'on pût aller *jusqu'au bout* sans lui en donner avis. » Le même journal disait le 5 août : « Notre ambassadeur » n'a pas été joué, voilà ce qui est vrai, et nous sommes » encore à comprendre quel avantage le *Courrier fran-* » *çais*, qui ne commet jamais de maladresse, peut trou» ver à donner à notre cabinet *le rôle de dupe.* » Plus tard le même journal disait encore le 11 août à la suite du discours pacifique que lord Palmerston avait prononcé le 6 dans le parlement anglais. N° 67 : « *Nous som-* » *mes donc sûrs que les actes répondront aux paroles,* » *et que notre union avec l'Angleterre, un moment* » *ébranlée, aura bientôt repris toute son activité, et se* » *fortifiera au contraire encore des malheurs qui vien-* » *nent de la compromettre.* » Ceux qui connaissent les rapports qui ont existé sous le cabinet du 1er mars, entre M. Thiers et le *Constitutionnel*, ne peuvent s'empêcher de conclure de toutes ces citations que ce cabinet

a singulièrement changé de langage au sujet du traité du 15 juillet. On serait même tenté decroire, d'après le dernier extrait que je viens de donner, que ce ministre *rêvait encore de l'alliance anglaise*, même dans les premiers jours de ce qu'il a appelé depuis *une insulte nationale*, et alors qu'il aurait dû avoir la joue encore chaude du soufflet qu'il prétendait avoir reçu.

L'article du 11 août produisit le plus mauvais effet à Paris ; le ministère le fit désavouer le lendemain, mais il est impossible de ne pas conclure de toutes ces citations, qu'il y a eu, même après les sept jours de secret gardés par M. Thiers, hésitation sur la manière dont on envisagerait le traité de Londres ; il y avait donc motif plausible de ne pas s'expliquer devant le public. A partir du 11 août, l'ancienne presse de l'opposition qui soutenait le ministère suivit la même ligne, dans des nuances différentes, selon la nature et le tempérament politique de ses abonnés ; elle fut admirablement disciplinée par M. Thiers, et ce ministre employait une partie de son temps à la diriger. Les deux *Moniteurs* et le *Messager* étant la propriété du gouvernement furent plus réservés dans leurs publications ; mais le *Constitutionnel*, le *Tems*, le *Courrier français*, le *Siècle* et le *National* ne gardèrent bientôt plus de mesure. Les *journaux légitimistes* renchérissaient sur les feuilles ministérielles, et le *journal des Débats* lui-même vint en aide au cabinet. De tous les journaux répandus un seul apprécia sainement les choses ; c'est la *Presse*. Je ne veux assurément pas blâmer la ligne de conduite que le *journal des Débats* a suivie depuis le 29 juillet jusqu'au 15 septembre. Dans cette circonstance cette feuille n'a fait qu'imiter la conduite d'une partie de la presse anglaise, qui s'est ralliée à lord Palmerston, quoiqu'au fond elle blâmât sa politique extérieure. J'observe cependant que si l'on n'avait pas connu par le journal *la Presse* et par les articles de M. de Lamartine,

une partie de la vérité sur les prétendues insultes faites à la France et sur sa prétendue exclusion de la conférence de Londres, il n'est pas bien certain que M. Thiers n'eût trouvé le moyen d'engager la guerre étrangère avant la réunion des chambres ; le mal alors eût été irrémédiable.

Le ministère avait mit sept jours pour réfléchir sur les mesures qu'il avait à prendre après le traité de Londres; on les connut enfin par le *Moniteur* du 1er août ; ce numéro contenait deux ordonnances signées le 29 juillet. Par l'une on appelait à l'activité de service la seconde partie du contingent de la classe de 1836, et par l'autre tous les jeunes soldats disponibles de la classe de 1839. Le même *Moniteur* annonçait qu'une autre ordonnance royale ouvrait à la marine des crédits nécessaires pour augmenter l'effectif de dix mille matelots, de cinq vaisseaux de ligne, de treize frégates et de neuf bâtiments à vapeur. Ces diverses mesures, la nouvelle du traité de Londres répandue à Paris au moment de la cérémonie funèbre pour la translation des restes mortels des victimes de juillet, et surtout la vive polémique des journaux qui appuyaient le ministère, avaient donné une grande impulsion aux sentiments belliqueux du pays. L'erreur se propageait partout. Tous les matins la presse parisienne de presque toutes les nuances disait « *que la France avait été insultée ; qu'elle avait reçu un affront, un sanglant outrage* : QU'ELLE AVAIT ÉTÉ EXCLUE DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES, ET QU'UNE NOUVELLE COALITION S'ÉTAIT FORMÉE CONTRE ELLE. Comment la nation, comment les personnes éclairées elles-mêmes, qui ne pouvaient connaître les faits et les précédents du traité de Londres, n'auraient-elles pas été vivement émues ? Je comprends, et j'ai partagé, je l'avoue, toutes ces émotions. Quel est l'homme, en effet, qui pouvait alors se défier de M. Thiers, au point de supposer que pour couvrir les fautes qu'il avait commises, il voudrait

transformer une question d'*habileté ministérielle* en question d'*insulte nationale* ? C'est pourtant ce qui est arrivé, c'est ce que les pièces officielles nous ont prouvé, et toute l'Europe a manqué de subir une épouvantable guerre pour un pareil motif. Pauvre humanité !

Nous avons vu le texte du traité du 15 juillet ; j'ai dit comment et quand il nous a été communiqué, et de quelle manière il fut jeté dans le public. Je vais passer rapidement sur les faits postérieurs. Ils sont presque tous connus.

§ LIV. Mission de M. Walewski ; exécution du traité en Orient.

Le 21 juillet, le bateau à vapeur l'Etna partit de Toulon pour porter en Egypte la nouvelle du traité de Londres : la mission de ce bateau était, je crois, particulièrement de prévenir le vice-roi pour qu'il abritât sa flotte, et celle de la Porte que l'on pouvait supposer dehors par suite de la mission de Samy-Bey. Si lord Palmerston avait retardé la communication de l'avis que le traité de Londres avait été arrêté le 8 et signé le 15 juillet, c'était particulièrement pour que nous ne pussions pas devancer dans le Levant les ordres qu'il envoyait à l'amiral Stopford. On a dit que dans cette circonstance le télégraphe avait sauvé la marine égyptienne. J'ignore ce qu'il en est ; mais ce qui est certain, c'est que M. Walewski est la première personne ayant la confiance de M. Thiers qui ait été envoyée en Egypte après le traité : il partit huit ou dix jours après l'Etna, et arriva à Alexandrie le 12 août. Voici en quels termes le journal la *Presse* du 7 septembre 1840 s'exprime sur la mission de M. Walewski, n° 68 : « A la diplomatie of-
» ficielle, avouée et connue de l'Europe, M. Thiers sub-
» stitue nous ne savons quelle diplomatie tirée de sa
» camaraderie. Qu'est ce que M. Walewski, par exem-
» ple ? quels sont ses titres ? M. Walewski avait acheté

» le *Messager* pour servir l'ambition de M. Thiers au » temps de la coalition, et il s'en est fait rembourser les » frais sur les fonds secrets dès que M. Thiers a été » ministre. »

Dans les circonstances graves où la France se trouvait placée vis-à-vis de l'Europe, je crois que M. Thiers a fait une faute en employant M. Walewski pour une des missions *les plus délicates* qui se soit présentée depuis longtemps. Il était de notoriété publique que M. Walewski avait vendu le journal le *Messager* à M. Thiers cent vingt mille francs, et les journaux les plus dévoués à ce ministre avaient vivement blâmé cette opération; quels que soient les mérites et la capacité de ce journaliste, ils ne pouvaient compenser la défaveur qui s'attachait à un pareil antécédent.

Lorsque M. Walewski arriva à Alexandrie, le vice-roi était dans l'intérieur assistant à la crue du Nil; il ne revint que le 15 août, et le lendemain 16, M. Cochelet lui présenta l'agent de M. Thiers. Avant cette présentation, et dans la même journée il s'était passé à Alexandrie un fait important; le traité de Londres avait été signifié au vice-roi. Voici les faits qui ont précédé et suivi cette signification.

On avait appris à Constantinople, le 2 août, que le traité du 15 juillet avait été conclu, et c'est à la suite de cette nouvelle que le 7 Rifaat-Bey avait été expédié à Alexandrie, où il était arrivé le 11. Le même bateau portait des instructions aux consuls généraux des quatre grandes puissances. Depuis ce moment nous allons voir se succéder toutes les phases de l'exécution la plus rigoureuse des clauses du traité du 15 juillet.

Le 17 août, les consuls d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Prusse, se présentent chez le vice-roi; ils lui proposent, conformément à l'article premier de l'annexe au traité, l'*hérédité de l'Égypte et le pachalik d'Acre viagèrement, lui donnant dix jours pour faire*

sa réponse. Le vice-roi ayant demandé une communication écrite, on lui en remit une le 19, et le 26 août les consuls se présentèrent pour connaître sa réponse. Il refusa de se soumettre au traité, disant qu'il s'en rapporterait à la volonté de Dieu.

Les consuls, conformément à l'article II de l'annexe, donnèrent encore dix jours de réflexion au Pacha ; mais pendant ce nouveau délai il ne pouvait plus prétendre qu'à l'hérédité de l'Égypte. Ce fut deux jours après cette seconde communication, que le vice-roi fit venir Rifaat-Bey, et qu'il lui déclara *qu'il se contentait de l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie viagère.* Le 5 septembre, il écrivit une lettre dans ce sens au sultan, mais il déguisait cette dernière demande, *de la Syrie* viagère, sous la forme de concession volontaire que le sultan devait faire dans son propre intérêt. Voici un extrait de cette lettre, n° 69. «Avant le délai de 20 jours, » j'ai accepté le traité, avec les marques d'une sincère » reconnaissance; S. E. Rifaat-Bey était présent à cet » acte d'acceptation.... Quand tout cela sera parvenu à » vos oreilles, je vous prie de bien considérer que je » suis un vieux serviteur, et de m'accorder en consé- » quence le gouvernement de la Syrie, ma vie durant ; » je vous promets d'améliorer ce pays; la tranquillité y » régnera; tous, grands et petits, seront heureux, etc.» Le même jour où le vice-roi écrivait cette lettre, les consuls vinrent prendre sa réponse définitive; car le second délai de dix jours était écoulé. Mehemet-Ali *se dit malade*, fit recevoir les consuls par Samy-Bey, son secrétaire intime, et par Boghos-Bey, l'un de ses ministres, et ces deux employés prévinrent que par sa lettre du 5 septembre, remise à Rifaat-Bey, le vice-roi avait fait sa soumission ; *mais si le Sultan refuse la Syrie viagère, que fera le Pacha?* demandèrent les consuls: Semy-Bey et Boghos-Bey, n'ayant rien pu répondre de satisfaisant à cette question, il fut rédigé un

procès-verbal constatant le refus du vice-roi de se soumettre au traité de Londres, et Rifaat-Bey partit immédiatement pour le porter à Constantinople; il était en outre, ainsi que je l'ai dit, porteur de la lettre du 5 septembre, du vice-roi, et d'un avis spécial des consuls, prévenant que ce pacha avait même refusé le renvoi immédiat de la flotte ottomane : ce refus avait effectivement été fait.

Que devenait M. Walewski, pendant les vingt jours de réflexions que le traité de Londres avait laissés au vice-roi? c'est ce que je ne sais pas; car la nature de la mission de cet agent n'est pas connue; on est forcé sur ce point de s'en rapporter à la déclaration de M. Thiers; car de même que pour la mission de M. Eugène Périer, on n'a trouvé dans les cartons du ministère des affaires étrangères aucune trace des instructions qui ont été remises à cet agent. La commission de la chambre des députés n'a donc pu être saisie d'aucun renseignement sur cette mission. Que M. Thiers ait voulu faire de la diplomatie en employant ses amis, je le comprends; mais à la suite du traité de Londres, faire cette diplomatie en s'arrangeant de manière à ce qu'il n'en restât *aucune trace*, c'est une chose que je ne saurais comprendre, et sur laquelle il n'y a eu aucune explication satisfaisante de donnée à la chambre. Voici en quels termes M. Thiers s'est expliqué à la séance du 25 novembre 1840, sur la mission qu'il dit avoir donné verbalement à M. Walewski, n° 70. « Dites » au pacha : ne passez pas le Taurus, conservez la dé- » fensive en Syrie; couvrez bien St. Jean d'Acre et » Alexandrie : demandez la médiation de la France, et » si vous faites durer la guerre jusqu'au printemps, la » France, à la tête de toutes ses forces, négociera pour vous » et obtiendra probablement la modification du traité. »

On a prétendu que la mission de M. Walewski était toute différente de celle que je viens d'indiquer. Les uns

ont dit que, pendant que M. Thiers faisait tant de bruit à Paris, il avait envoyé cet agent pour dire au pacha : *Cédez vite; soumettez-vous au traité de Londres.* D'autres pensent, au contraire, que M. Walewski a voulu pousser le vice-roi *à marcher sur Constantinople*, et *que la France voulait ainsi mettre le feu aux affaires d'Orient.* La première opinion est peu probable ; car toutes les personnes qui s'occupaient de diplomatie à Alexandrie regardaient comme certain que, si l'envoyé français eût dit UN SEUL MOT au vice-roi dans le sens de la SOUMISSION AU TRAITÉ, il se serait soumis. Le pacha avait, en effet, le secret de sa faiblesse ; il ne pouvait se tromper lui-même, comme il avait trompé une partie du public ; et pendant que la presse de Paris le représentait *comme ayant fait un serment par Dieu*, « qu'il » ne céderait pas un pouce de terrain, et que, si on lui » déclarait la guerre, il bouleverserait l'empire, » on savait d'une manière certaine qu'il n'aspirait qu'à la paix. La seconde opinion est beaucoup plus répandue que la première, et des personnes bien renseignées, que j'ai été à même de consulter, pensent *presque toutes* que la véritable mission de M. Walewski était de pousser le vice-roi aux plus grandes extrémités. On prétend même qu'il existe une preuve matérielle de ce fait, et que le vice-roi a refusé d'une manière absolue à l'agent de M. Thiers de donner l'ordre à Ibrahim de marcher sur Constantinople. Il est certain que l'exécution d'un pareil ordre eût pu entraîner de très sérieuses complications dans les affaires d'Orient ; mais le vice-roi sentait bien que l'Égypte même était l'enjeu d'une pareille entreprise, et *jamais il n'a voulu jouer l'Égypte.*

Pour compléter tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette partie, malheureusement si obscure, de la question d'Orient, je crois devoir citer un article qui a paru dans le *Moniteur* du 25 septembre dernier, nº 71. « Le *Morning-Chronicle*, dans son numéro du

» 21, émet une assertion dont il importe de relever la » fausseté. Ce journal prétend que Mehemet-Ali avait » d'abord annoncé à la Porte et aux consuls des quatre » puissances des concessions amples et satisfaisantes qui » auraient tout terminé, et *que c'est par suite de l'in-* » *tervention des agents français* qu'il les aurait res- » treintes à l'investiture héréditaire de l'Égypte et à la » possession viagère de la Syrie. Nous sommes en me- » sure d'opposer à cette assertion la dénégation la plus » absolue. Nous pouvons même ajouter que, *sans les* » *vives instances des agents français*, les concessions » de Mehemet-Ali n'auraient pas été portées aussi » loin.

» *Les preuves de ce que nous avançons ici seront* » *fournies aux deux chambres.* »

Le *Morning-Chronicle* était alors le journal de lord Palmerston : cet article a donc quelque importance en lui-même, car c'était M. Thiers répondant à lord Palmerston. Je ne l'ai pourtant cité que pour faire ressortir la dernière phrase. Ces preuves qu'on annonçait, où sont-elles? Pourquoi M. Thiers ne les a-t-il pas données? Elles ont été demandées pourtant. Plus j'y pense, moins je puis m'expliquer la manière dont nos affaires étrangères ont été dirigées par ce ministre.

Revenons à la mission active de M. Walewski : cet agent partit d'Alexandrie, le 30 août, sur *le Papin*; il emportait les propositions que le vice-roi avait faites le 28 (l'Égypte héréditairement et la Syrie viagèrement). Déposé à Smyrne par ce bateau, il n'arriva à Constantinople que le 8 septembre, veille du retour de Rifaat-bey, qui était parti six jours après lui. Dès son arrivée, M. Walewski proposa, dit-on, à la Porte d'agréer la médiation française : elle ne fut pas acceptée, et, le 11 septembre, des conférences furent ouvertes à Constantinople entre *Reschid-pacha*, ministre dirigeant du jeune sultan, et les ambassadeurs des quatre puissances qui

avaient signé le traité de Londres. Rifaat-bey expliqua toutes les phases de sa mission en Égypte; il remit la lettre du vice-roi du 5 septembre, et la déclaration de la même date des consuls, qui annonçait que le vice-roi avait refusé de se soumettre au traité de Londres. Ce fut à la suite de la remise de ces pièces, et après une longue et orageuse délibération, que le gouvernement turc se décida à prononcer LA DÉCHÉANCE DE MEHEMET-ALI DU PACHALIK D'ÉGYPTE. Pour la troisième fois, ce pacha fut mis hors la loi musulmane, et, pour la troisième fois aussi, on lui donna un successeur. Ce successeur fut *Izzet-Mehemet*.

L'article VII de l'annexe à la convention du 15 juillet disait bien que, si le pacha n'acceptait pas les propositions du sultan, la déchéance POURRAIT être prononcée; mais il fallait pour cela *que la Porte prît conseil de ses alliés*. Ce conseil n'avait pas été pris; on avait donc outrepassé les stipulations mêmes du traité, et la France fut en effet prévenue, presque immédiatement, *que les cabinets n'approuvaient pas la précipitation* avec laquelle on avait procédé à Constantinople. Nous verrons plus tard que lord Ponsonby, le promoteur de cette mesure, n'a pu la faire maintenir malgré tous ses efforts.

Le 22 septembre, la nouvelle de la déchéance fut apportée à Alexandrie par un bateau à vapeur autrichien, et cet acte fut immédiatement signifié au vice-roi. Le lendemain, les consuls des quatre grandes puissances abattirent leurs pavillons et quittèrent l'Égypte. La mission de M. Walewski avait donc totalement échoué. Je crois, dans cette circonstance, que M. Thiers a inutilement compromis le nom de la France; il était, en effet, peu raisonnable de penser que le gouvernement turc aurait quelque préférence pour la politique que ce ministre voulait faire prédominer en Orient, lorsque les autres cabinets prouvaient par des actes qu'ils voulaient une politique différente, plus favorable à la Turquie; il

était tout aussi peu raisonnable de supposer que les ambassadeurs des grandes puissances ajourneraient ou modifieraient leurs résolutions sur les observations d'un agent sans caractère officiel, que M. Thiers venait à peine d'arracher à la presse parisienne.

La nouvelle du traité de Londres était arrivée à Constantinople le 2 août, et le 22 septembre, on signifiait au vice-roi l'acte de sa déchéance; pendant ces 50 jours d'action diplomatique, les forces militaires des alliés ne restèrent pas inactives. Dès le 14 août le commodore Napier signifiait aux troupes égyptiennes d'évacuer Beyrouth et la Syrie; des proclamations étaient jetées dans cette province par cet officier pour réveiller l'insurrection qui avait éclaté le 29 mai, et des navires égyptiens étaient capturés.

Ce fut à la suite de ces mesures que *Soliman-Pacha* mit la Syrie en état de siége : cette mesure fut prise le 27 août. Je rappelle que Soliman-Pacha, c'est le capitaine français Sèves, qui avait organisé en 1821 les premiers bataillons de troupes régulières égyptiennes. Colonel pendant la campagne de Morée, général pendant celle de 1832 en Syrie, major-général à la bataille de Nézib, cet officier sut résister en 1840 à toutes les tentatives de corruption que l'Angleterre employa pour le séduire; il refusa même à la Porte d'accepter l'hérédité de l'Ile de Chypre, et nous retrouverons cet officier fidèle à la cause du vice-roi pendant toute la terrible épreuve qui a suivi le traité de Londres.

Je ne sais comment expliquer la conduite des Anglais; je n'en trouve la justification ni dans le traité ni dans les règles de la plus simple justice. Depuis la convention de Kutayeh, la Syrie était en effet sous *l'administration légale* du vice-roi; cette province, pour la Porte et à plus forte raison pour les puissances européennes, était donc sous l'empire de cette convention jusqu'au 16 août, jour où le traité de Londres a été signifié à Alexandrie, par

l'envoyé du sultan. Comment donc se fait-il que le 14, le commodore Napier ait agi contre Beyrouth ? Le vice-roi se plaignit de cette conduite, et le 18 août il prévint les consuls qu'il punirait les *individus qui troubleraient l'ordre en Syrie.* Les consuls répondirent, n° 72 : « Qu'en vertu de l'art. 2 de la convention de Londres, la » Syrie, moins le pachalik d'Acre, devait être considéré » comme rentrée sous la domination immédiate du sul- » tan, et qu'en conséquence ils étaient *appelés à encou-* » *rager les Syriens* qui se déclaraient pour le sultan. » En d'autres termes, la conférence de Londres, pour masquer les procédés insurrectionnels qu'elle voulait employer, considérait, que dans le cas spécial de la Syrie, insurger les habitants, c'était fournir à des sujets fidèles la possibilité de rentrer sous la domination de leur souverain légitime. Cette explication est assurément fort adroite; mais dans tous les cas elle ne saurait être admise avant le 16 août; je crois donc que dans cette circonstance on a outre-passé le traité du 15 juillet. Quoi qu'il en soit, le but des alliés a été complétement atteint. La Syrie a été armée par les soins de l'Angleterre; elle s'est insurgée; je suis impatient d'apprendre comment on parviendra maintenant à la soumettre au sultan, et à la désarmer surtout. Pendant tout le cours des négociations, la conférence de Londres a, je crois, trop oublié que le vice-roi est le seul qui ait pu établir l'ordre en Syrie, et y faire efficacement protéger les chrétiens.

Depuis le 14 août jusqu'au 12 septembre, jour où Beyrouth fut bombardée et canonnée par l'escadre anglaise et autrichienne, tous les moyens les plus actifs furent employés pour insurger la Syrie. Après l'attaque de Beyrouth, toute la côte fut ravagée ; quelques milliers de Turcs et 1800 Européens furent jetés dans diverses villes du littoral, et l'on apprit en France avec le plus profond étonnement que l'armée égyptienne d'Ibrahim ne faisait aucun effort pour éloigner des forces si peu

considérables. L'émir Béschir, qui avait d'abord résisté aux séductions de l'Angleterre, et qui depuis 1832 était resté fidèle à la cause du vice-roi, défectionna à son tour. Le 11 octobre, Ibrahim l'avait appelé à son camp ; il désobéit et fut au contraire à Séide, qui était occupé par les troupes anglo-turques. Le 21, l'émir s'embarquait avec toute sa famille sur un navire anglais, et la défection était consommée.

Pour en finir de suite avec cette partie de la question d'Orient, je dirai que le 3 novembre Saint-Jean d'Acre fut aussi pris par les alliés après une attaque de trois heures; l'on peut dire qu'à partir de ce moment, la question était résolue en Orient, sous le rapport militaire.

Dans cette triste période, la flotte française ne joua aucun rôle. Dès le commencement d'août, l'amiral Lalande, qui la commandait depuis trois ans, fut rappelé, et le 30 août, l'amiral Hugon, qui le remplaçait, était installé à bord du *Triton*. On ne s'est PAS BIEN EXPLIQUÉ le motif de ce rappel dans un moment *aussi critique* : l'amiral Lalande avait, au plus haut degré, la confiance des officiers et des matelots, et il connaissait bien l'Orient. L'ordre de rappeler la flotte fut signé le 9 octobre, et elle arriva en France presque en même temps qu'on y apprenait la prise de Saint-Jean d'Acre.

Tous les faits que je viens de relater prouvent que le vice-roi ne pouvait rien obtenir que par l'intervention de la France. Voyons donc ce qui se passait à Paris.

§ LV. Contre-coup en France de l'exécution du traité en Orient.

Nous avons déjà vu comment le traité de Londres avait été connu à Paris, et j'ai dit que les premières levées d'hommes et de matelots ordonnées par le gouvernement, combinées avec les assertions de la presse, avaient vivement agité le pays. Cette agitation se manifesta à Paris sous forme de banquets réformistes, de

chants patriotiques, et surtout de coalition d'ouvriers. Ces coalitions prirent de jour en jour un caractère plus menaçant, et, le 7 septembre, elles produisirent un commencement d'émeute, car des barricades furent tentées dans le faubourg Saint-Antoine. Le maréchal Gérard, d'après un plan de répression préparé d'avance, fit occuper ce jour-là Paris par toutes les forces de la garnison; et la distribution des postes était si bien calculée, que désormais le succès de toute émeute parut impossible. Le mouvement du 7 fut donc arrêté sans avoir occasionné de malheurs. On doit s'en féliciter, car l'exaspération de ces masses d'ouvriers était telle, que le 2 septembre, trois sergents de ville qui voulaient protéger l'établissement de M. Pihet avaient été lâchement assaillis à coups de poignard. La sauvagerie avait été portée à un tel point dans cette circonstance, que l'un d'eux fut tué; il avait reçu jusqu'à vingt blessures!... Le lendemain *le National* expliquait « *que l'ouvrier qui avait frappé était dans le cas de légitime défense*, *et que c'était le sergent de ville qui*, *armé d'un poignard*, *s'était précipité sur la foule!* »

Les coalitions d'ouvriers ne furent pas les seuls embarras que le gouvernement eut à surmonter dans le premier moment d'agitation qui suivit la nouvelle de la conclusion du traité de Londres. Le 6 août, le prince Louis Napoléon, venant d'Angleterre, fit une tentative sur Boulogne. On sait quelle fut l'issue de cette pitoyable entreprise. Jamais les partisans de ce prince ne pourront le justifier, d'avoir voulu exciter la guerre civile, dans un moment où nous étions sérieusement menacés d'une guerre étrangère.

Pendant tout le mois d'août, le cabinet français espéra que le traité de Londres ne serait pas ratifié ou, que du moins, on n'oserait l'exécuter sans faire quelque concession à la France. Les discussions qui avaient eu lieu dans le parlement anglais avant le 11 août, jour de sa

clôture, et les réponses amicales de lord Palmerston lui-même avaient contribué à propager cette opinion. Ce mois se passa donc en incertitudes et en espérances. M. Guizot, étant revenu en France et y étant resté du 8 au 15 août, crut devoir, après son retour en Angleterre, détruire les dernières illusions de M. Thiers. Cet ambassadeur lui écrivit le 31 août, n° 73 : « Personne ne paraît regarder » comme possible que la convention du 15 juillet soit » modifiée ou demeure suspendue, par le seul effet et » dans la seule crainte des périls qu'elle peut faire cou- » rir... L'acte du 15 juillet sera sérieusement exécuté; » il ne faut se faire, à cet égard, aucune illusion. » On eut bientôt à Paris la preuve que les choses se passeraient, en Orient, comme M. Guizot l'avait annoncé dans sa lettre du 31 août. Mais n'anticipons pas sur les événements, et suivons-les dans leur ordre chronologique.

Le 3 septembre, le cabinet anglais fit communiquer à Paris, au cabinet français, un second memorandum sous date du 31 août. C'était une réponse au memorandum français du 24 juillet. Cette pièce est fort longue : on peut la regarder comme un manifeste adressé aux peuples de l'Europe bien plus qu'au cabinet des Tuileries. Le but évident que se proposait lord Palmerston, dans cet écrit, était de prouver que M. Thiers avait tort, et que les précédents du traité du 15 juillet ne constituaient aucune offense pour la France. Le memorandum du 31 août ayant paru dans tous les journaux, je n'ai rien à en dire. Ce document fut livré à la publicité en même temps qu'on apprenait à Paris la nouvelle du bombardement de Beyrouth, et malgré cette fâcheuse coïncidence, il ébranla plus d'un partisan de la guerre. La réponse de M. Thiers s'étant fait attendre plus d'un mois, on ne douta pas qu'il ne renfermât des vérités fort embarrassantes pour le cabinet du 1er mars.

On savait à Paris, depuis la fin d'août, que le traité de Londres avait été signifié au vice-roi le 16 août : voici comment on apprit que de la signification on était passé à l'exécution. Le *Moniteur* du 6 septembre publia une dépêche télégraphique, annonçant que le 14 août le commodore Napier avait sommé les autorités de Beyrouth d'évacuer la ville et cette partie de la Syrie.

Le cabinet français avait répondu à la nouvelle de la conclusion du traité de Londres par des levées de soldats et de matelots : il répondit à la nouvelle de l'exécution de ce traité par la résolution de fortifier la capitale, et le 10 septembre trois ordonnances furent signées. Par la première, le vicomte Dode de la Brunerie fut nommé directeur supérieur des travaux de fortifications de la ville de Paris ; par la seconde, on déclara d'utilité publique et *d'urgence* la construction de ces fortifications, et par la troisième, un crédit de six millions fut ouvert au ministre de la guerre pour commencer les travaux. Plus tard, et dans le même but, une autre ordonnance ouvrit un second crédit de six millions au ministre des travaux publics.

Depuis longtemps on se préoccupait en Europe de la direction imprimée à l'opinion publique par le cabinet français : on voulut éclairer cette opinion soit en France soit à l'étranger. En conséquence, dès le 19 août la *Gazette d'Augsbourg* avait publié le mémorandum anglais du 17 juillet n° 61. Cette même feuille publia encore le 14 septembre le contre-mémorandum français du 24 juillet, n° 63. Comme les journaux anglais ont fait connaître presque le même jour que la *Gazette d'Augsbourg* l'une de ces deux pièces, il est évident qu'il y avait dans ces publications *autre chose qu'une indiscrétion.* Plus tard *l'Observateur belge*, du 1er ou 2 octobre, fit connaître le mémorandum anglais du 31 août. C'est ainsi que le domaine de la diplomatie a été envahi par le journalisme ; mais, contrairement à l'opi-

nion la plus généralement répandue, ce n'est pas M. Thiers qui a pris l'initiative de ces publications, ce sont les alliés.

Si M. Thiers n'a rien publié à cette époque, je ne veux en aucune manière en faire honneur à sa discrétion. On a vu plus tard que toutes les pièces officielles ont tourné contre la politique guerroyante qu'il voulait propager en France: il ne devait donc pas être pressé de les faire connaître, et je n'ai voulu dans cette circonstance que constater un fait.

La publication de ces divers documents fit le plus grand effet dans toute l'Europe, mais surtout en France. Chacun, après avoir les avoir lus, ne comprenait rien à la politique de notre cabinet. Les feuilles dévouées à M. Thiers firent tous leurs efforts pour combattre la réaction qui s'opérait dans les esprits. Le *Courrier français* du 29 août traita même d'apocryphe la pièce publiée par la *Gazette d'Augsbourg* du 19. La vérité toutefois se fit jour, et dès cette époque on commença à l'entrevoir.

Les nouvelles qu'on avait reçues d'Orient, et les ordonnances *pour travailler d'urgence* aux fortifications de Paris, agitèrent vivement les esprits. Le cinq pour cent qui était à 113 le 6 septembre, tomba le 14 à moins de 101. Cette baisse répondait à la nouvelle du blocus de Beyrouth et de la signification du traité au vice-roi. Du 14 au 18 septembre les fonds remontèrent à 108. Ce fut à la suite de l'arrivée du bateau le Papin, que cette hausse eut lieu. Ce bateau, parti d'Alexandrie le 30 août, était arrivé à Toulon le 12 septembre, et peu après son arrivée le bruit se répandit *que le vice-roi s'était soumis au traité de Londres.* Cette erreur se propagea rapidement par les journaux, et fut le motif de la hausse du 18, dont je viens de parler.

Les puissances alliées s'étaient réservé deux mois pour ratifier le traité de Londres; le 16 septembre tou-

tes les ratifications ayant été échangées, lord Palmerston donna à l'ambassadeur de France la communication officielle du traité, de son annexe et de ses protocoles. Le 18, il communiqua un protocole nouveau, qui avait été convenu le 17 septembre entre les alliés. Voici ce protocole.

N° 74. « Les Plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir échangé les ratifications de la convention conclue le 15 juillet dernier, ont résolu, dans le but de placer dans son vrai jour le désintéressement qui a guidé leurs Cours dans la conclusion de cet acte, de déclarer formellement :

» Que, dans l'exécution des engagements résultant de la susdite convention pour les puissances contractantes, ces puissances ne chercheront aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage de commerce pour leurs sujets, que ceux de toute autre nation ne puissent également obtenir.

» Les Plénipotentiaires des Cours susdites ont résolu de consigner cette déclaration dans le présent protocole.

» Le Plénipotentiaire de la Sublime Porte Ottomane, en rendant un juste hommage à la loyauté et au désintéressement de la politique des Cours alliées, a pris acte de la déclaration contenue dans le présent protocole et s'est chargé de la transmettre à sa Cour. »

(Signé) Neumann, Palmerston, Schleinitz, Brunow, Chekib.

Lord Palmerston donna à cette pièce la même publicité qu'aux deux mémorandum des 17 et 24 juillet.

Jusqu'à la fin de septembre on ne connaissait à Paris que l'exécution diplomatique, ou par blocus, du traité de Londres. Le 1er octobre, on apprit, par une dépêche télégraphique de Marseille, qu'on en était venu à l'exécution à coups de canons. Le 3 octobre, le *Moniteur*

publia, en effet, que Beyrouth avait été bombardé, et occupé le 11 septembre par les forces turques, anglaises et autrichiennes. Deux jours après, on apprit que le Divan avait répondu par un acte de déchéance à la proposition que le vice-roi avait faite par l'intermédiaire de Rifaat-Bey. Toutes ces nouvelles furent admirablement exploitées par les feuilles ministérielles. Pour expliquer cette manœuvre dont, je l'avoue, j'ai été complétement dupe, je suis obligé de reprendre les faits. On se rappelle que, le 28 août, le vice-roi avait déclaré à Rifaat-Bey, envoyé turc, qu'il consentait à accepter *l'Égypte héréditairement*, *et la Syrie viagèrement*, et que M. Walewski partit le 30 août pour porter cette nouvelle à Constantinople. Ces deux faits, et le premier surtout, sont hors de discussion, et tout le monde sait que la Syrie viagère était une des conditions essentielles de la soumission du pacha. On se rappelle encore que, le 5 septembre, les consuls vinrent prendre une réponse définitive; et qu'à cette question : *Acceptez-vous, oui ou non, le traité, et voulez-vous rendre la flotte?* le vice-roi avait fait répondre évasivement, «*qu'il venait de remettre à Rifaat-*» *bey une lettre de soumission, et que, désormais, cette* »*affaire était entre lui et le sultan.*» Je rappelle aussi que cette lettre de soumission, dont j'ai donné un extrait, page 137, était conçue en termes tels que l'on devait croire qu'effectivement le vice-roi s'était soumis au traité de Londres. Conformément à toutes ces nouvelles, les feuilles ministérielles, depuis le 18 septembre, avaient pris une allure moins hostile à l'Europe; elles disaient : *L'affaire est en voie d'arrangement, le pacha s'est soumis, M. Walewski a porté sa soumission à Constantinople.* Depuis deux semaines on vivait sur ces nouvelles, quand, tout à coup, on apprend que Beyrouth avait été bombardée, et que la déchéance du pacha était prononcée. On ajoutait à ces nouvelles les détails les plus irritants. Le bombardement de deux heures était

transformé en bombardement de neuf jours, n° 75. « Les règles de l'humanité, qui ont jusqu'ici fait loi » entre les peuples, ont été violées à Beyrouth ; ainsi » l'hôpital a été incendié par les fusées à la Congrève, » bien qu'un drapeau noir signalât sa destination. Le » drapeau de la France, élevé sur la maison du consul, » a servi de point de mire aux artilleurs anglais : ces » procédés sauvages ont excité une vive indignation. » C'est ainsi que s'exprimait le *Constitutionnel* du 5 octobre. Les feuilles ministérielles représentaient aussi la France comme spécialement insultée, parce qu'on avait passé outre au traité alors que M. Walewski s'entremettait entre le pacha et le sultan. Le journal *la Presse*, jusque-là si calme et si modéré, disait, le 3 octobre, n° 76 : « Incendier Beyrouth et bloquer Alexandrie » avant que l'agent français Walewski, qui avait accompagné Rifaat-Bey, ait quitté Constantinople, c'est » la guerre ou une paix humiliante : la France n'a pas » de choix. » Qu'on juge d'après cela du ton des autres journaux. Le *Moniteur*, qui avait publié les nouvelles du bombardement de Beyrouth, ayant donné le texte même de la lettre du 5 septembre du vice-roi, on ne douta pas en France, 1° que le vice-roi s'était soumis au traité de Londres, 2° que l'on avait répondu à cet acte par une déclaration de déchéance ; et si j'en juge par moi, on avait conclu de ces faits que derrière le traité de Londres il y avait quelques projets de partage encore cachés, qui ne tarderaient pas à se démasquer.

Je comprends donc l'erreur des hommes politiques dans ce premier moment, mais surtout celle du public. Le public ne savait pas, en effet, que le vice-roi ne s'était pas soumis au traité, et que sa lettre du 5 septembre était une ruse, un atermoiement pour arriver à la possession viagère de la Syrie. Il ne savait pas que M. Walewski n'avait aucun caractère officiel aux yeux de l'Europe, et que la mission de cet agent était tout simplement

de porter *des paroles que M. Thiers n'osait pas confier à des dépêches*. Il ne pouvait pas se douter, surtout, que tous les matins quatre ou cinq journaux s'entendraient pour défigurer tous les faits et pour en inventer au besoin. Je comprends donc parfaitement les idées guerrières qui se sont répandues dans le public au commencement d'octobre, et je m'empresse d'ajouter que le gouvernement lui-même a dû concevoir de vives inquiétudes, et armer sérieusement en apprenant l'acte de déchéance.

On serait tenté de croire que, depuis cette époque, M. Thiers a été dominé par la pensée qu'il fallait absolument que la guerre ressortît de la position où il avait placé la France. Les ambassadeurs étrangers s'étant presque tous empressés de rassurer le cabinet français *sur les conséquences de l'acte de déchéance*, voici en quels termes le *Courrier français* du 9 octobre rend compte de la démarche de lord Granville, n° 77. « La » Porte a prononcé, sur les instances de l'ambassadeur » anglais, la déchéance de Mehemet-Ali. Voyez où con- » duit cette démarche; lord Palmerston est réduit à la » désavouer. Il nous fait déclarer par lord Granville » que c'est là un acte comminatoire, une mesure qu'on » n'a pas l'intention d'exécuter. Ainsi, le ridicule s'a- » joute à la folie : quatre grandes puissances se réunis- » sent pour faire quoi? des menaces! elles s'excusent de » l'extravagance de leurs déclarations sur ce que ces pa- » roles ne les engagent à rien. Voilà, sans contredit, une » héroïque attitude, et qui est bien propre à frapper le » monde de respect. » On savait que le rédacteur du *Courrier français* était dans l'intimité de M. Thiers. Comment espérer qu'avec de pareilles manières il serait possible de s'entendre avec l'Europe. L'impulsion révolutionnaire que la presse a reçue à cette époque est une chose qu'on reprochera toujours au cabinet du 1er mars. Je prouverai plus tard que cette impulsion partait de ce cabinet quel-

quefois directement, mais toujours indirectement, par le seul fait qu'on ne poursuivait aucuns délits de la presse.

Que se passait-il dans le sein du cabinet au moment où l'on apprit la nouvelle des premières hostilités de Beyrouth? M. Thiers aurait bien voulu faire la guerre, mais, suivant son expression, on était *dans l'impossibilité absolue, non-seulement de la soutenir, mais même de la commencer;* on manquait de cavalerie, il fallait jusqu'au printemps pour être en mesure. En cet état, il proposa; n° 78 : 1° *de pousser les armements à* 630 *mille hommes de troupes régulières, et d'y ajouter* 300 *mille gardes nationaux mobiles ;* 2° *d'envoyer la flotte française à Alexandrie pour soutenir le moral des troupes égyptiennes*; 3° *de dire au vice-roi: couvrez bien Alexandrie et Saint-Jean d'Acre, ne passez pas le Taurus, mais tâchez de résister jusqu'au printemps. Demandez alors la médiation de la France, et la France, à la tête de toutes ses forces, négociera pour vous un traité meilleur que celui du* 15 *juillet, où elle fera la guerre.* Ces projets ne furent goûtés, ni par la couronne, ni par une partie du conseil; les ministres de la guerre, de la marine et des finances composaient la minorité du conseil. M. Thiers crut alors devoir proposer sa démission. Elle fut offerte le 2 octobre; mais, par l'intermédiaire de M. de Broglie, il y eut une transaction, et c'est à la suite de cette transaction que les actes du 8 octobre furent résolus. Ces actes se composent : 1° d'une note diplomatique contenant un cas de guerre ; 2° de l'ordonnance de convocation des Chambres pour le 28 octobre ; 3° du rappel de la flotte du Levant aux îles d'Hyères; 4° enfin, de l'armement complet de la France.



La note du 8 octobre avait été précédée d'un mémorandum du cabinet français du 3 octobre. C'était la réponse de M. Thiers au mémorandum du 31 août, de lord Palmerston. Ces deux pièces sont une discussion

habile des précédents et des conséquences du traité de Londres, envisagées sous le point de vue de la France, par M. Thiers, et sous le point de vue des alliés par lord Palmerston. Ces deux mémorandum ont été publiés et sont trop longs pour être analysés. La note du 8 octobre a aussi été publiée, et je crois utile d'en faire connaître la fin.

Paris le 8 *octobre* 1840. n° 79. « Dans l'opinion de la France, le vice-roi d'Égypte, par les provinces qu'il administre, par les mers sur lesquelles s'exerce son action, est nécessaire pour assurer les proportions d'équilibre actuellement existantes entre les divers États du monde.

» Dans cette conviction, la France, aussi désintéressée dans la question d'Orient que les quatre puissances qui ont signé le protocole du 17 septembre, se croit obligée de déclarer que la déchéance du vice-roi, mise à exécution, serait à ses yeux une atteinte à l'équilibre général. On a pu livrer aux chances de la guerre actuellement engagée, la question des limites qui doivent séparer en Syrie les possessions du sultan et du vice-roi d'Égypte; mais la France ne saurait abandonner à de telles chances l'existence de Mehemet-Ali comme prince vassal de l'Empire. Quelle que soit la limite territoriale qui les séparera, par suite des événements de la guerre, leur double existence est nécessaire à l'Europe, et la France ne saurait admettre la suppression de l'un ou de l'autre. Disposée à prendre part à tout arrangement acceptable, qui aurait pour base la double garantie de l'existence du sultan et du vice-roi d'Égypte, elle se borne en ce moment à déclarer que, pour sa part, elle ne pourrait consentir à la mise à exécution de l'acte de déchéance prononcé à Constantinople.

» Du reste, les manifestations spontanées de plusieurs des puissances signataires du traité du 15 juillet nous prouvent qu'en cela nous entendons l'équilibre européen comme elles-mêmes, et qu'en ce point nous ne les trouverons pas en désaccord avec nous. Nous regrette-

rions ce désaccord, que nous ne prévoyons pas; mais nous ne saurions nous départir de cette manière d'entendre et d'assurer le maintien de l'équilibre général.

» La France espère qu'on appréciera en Europe le motif qui la fait sortir du silence. On peut compter sur son amour de la paix, sentiment constant chez elle, malgré les procédés dont elle a cru avoir à se plaindre. On peut compter sur son désintéressement, car on ne saurait même la soupçonner d'aspirer en Orient à des acquisitions de territoire; mais elle aspire à maintenir l'équilibre européen. Ce soin est remis à toutes les grandes puissances. Son maintien doit être leur gloire et leur principale ambition. » Signé THIERS.

La note du 8 octobre est un véritable logogryphe: chacun y a vu ce qu'il a voulu. M. Barrot y voyait un acte de force; beaucoup de personnes l'envisagent comme un acte de faiblesse. Y a-t-il un cas de guerre nettement posé dans cette pièce, disait M. Teste? Oui, répondait M. Thiers, et il s'étendait à l'Égypte et à une partie de la Syrie car on abandonnait aux chances de la guerre non toute la Syrie mais *la question des limites qui doivent séparer en Syrie les possessions du sultan et du vice-roi*. Il n'y avait que l'Egypte de réservée, reprenait M. Guizot, car la note du 8 octobre est une protestation contre l'acte de déchéance; or cet acte s'applique *nominativement* et *exclusivement à l'Égypte*: cette note n'a donc voulu garantir que l'Egypte au vice-roi. Il n'y a pas de cas de guerre posé, disait M. Desmousseaux de Givré. *Je ne vois, au contraire, dans la note qu'un cas de paix.* L'argumentation de cet orateur ne fut pas la moins curieuse. L'avant-dernier paragraphe, disait-il, annonce que le cabinet français a été prévenu par des déclarations spontanées des puissances *que l'acte de déchéance* ne serait pas exécuté. Protester huit jours après ces déclarations *contre l'acte de déchéance*, en faire son cas de guerre,

et dire dans le paragraphe précédent qu'on abandonne le reste aux chances des combats, c'est évidemment plutôt poser un cas de paix qu'un cas de guerre. Telle était l'argumentation de M. de Givré.

En lisant avec attention ce document si controversé, je n'y ai vu, quant à moi, qu'une pièce d'une désespérante obcurité. Est-ce qu'en diplomatie on ne pourrait pas s'écrire simplement comme des honnêtes gens le feraient entre eux et de manière à être compris par tout le monde. Lorsque le cabinet du 12 mai posait un cas de guerre, le 26 septembre 1839, il disait à lord Palmerston : « Jamais, de notre aveu, une escadre » de guerre étrangère ne paraîtra devant Constantino- » ple, sans que la nôtre ne s'y montre en même temps. » La détermination du gouvernement du roi est irré- » vocable; en agissant ainsi nous restons sur notre » terrain ; ce ne sera pas notre faute si nous n'y re- » trouvons plus ceux qui s'y étaient d'abord placés à » côté de nous. » Ceci se comprend, ceci est clair et courageux. Mais dire dans une note : nous posons un cas de guerre sur un acte que spontanément vous nous avez déclaré, huit jours avant, ne pas vouloir exécuter, et venir se targuer ensuite d'un grand courage, c'est, en vérité, donner raison à ceux qui disent que, dans cette circonstance, le cabinet français se donnait des airs d'*enfonceur de portes ouvertes*.

Les nouvelles qui suivirent la prise de Beyrouth apprirent que toute la côte de Syrie était ravagée par la flotte anglaise. De sincères amis du gouvernement furent, à cette époque, partisans de la guerre; et les choses en vinrent à ce point, que le 7 octobre, le maréchal Gérard crut devoir faire un ordre du jour à la garde nationale de Paris, pour la prémunir contre ceux qui voulaient lui faire faire des démonstrations incompatibles avec son institution.

Depuis 1834, les hommes qui veulent une nou-

velle révolution en France, savent qu'une guerre étrangère est la seule chance de succès qui leur reste. Dès le début de la crise d'Orient, les anarchistes et les mécontents de toutes les nuances essayèrent donc de s'emparer de la question extérieure pour tâcher de la convertir en question de révolution intérieure. Les coalitions d'ouvriers commencèrent d'abord, et personne ne sait encore bien d'où provenait l'argent qu'on a distribué à cette époque. Les banquets, de plusieurs milliers de personnes, où l'on prononçait les discours les plus incendiaires, se produisirent ensuite dans nos principales villes, et on les imita dans les campagnes. La Marseillaise était chantée partout, mais non plus comme un souvenir de la glorieuse résistance de nos armées en 1793, mais comme une menace jetée à la face du gouvernement. La presse, d'abord contenue dans de certaines limites, devint de plus en plus révolutionnaire. Voici en quels termes le *Journal des Débats* du 13 octobre s'exprimait à cette occasion, n° 80: « Qu'on ne nous accuse pas d'exagérer nos alarmes: » nous avons plutôt contenu le sentiment de douleur et » d'agitation qui nous anime. Qu'on lise les journaux » radicaux, ceux de Paris et ceux des départements! y a- » t-il encore des lois, une Charte, une monarchie en » France? y a-t-il un gouvernement? ou bien sommes- » nous déjà en pleine anarchie? De tous côtés ce sont » des excitations furieuses. Déjà quiconque est soup- » çonné d'être favorable à la paix, on le dénonce comme » un traître, un lâche, un ennemi de la France, et ce » sont les journaux ministériels eux-mêmes qui donnent » ce scandale. Les lois, on les brave ouvertement. La » Charte, on déclare tout haut qu'on ne s'en inquiète » pas. La royauté, on l'insulte sans mesure, sans pudeur. » Les Chambres, on les menace, on leur montre en per- » spective la colère du peuple. On cherche à ébranler » par tous les moyens leur indépendance. Le parti ré- » volutionnaire parle en maître. Il n'est plus permis d'a-

» voir une opinion libre. *Qui n'est pas pour la guerre » immédiate, pour la guerre universelle, est un partisan » de l'étranger.* Voilà comment se préparent par les vio» lences de la parole celles de l'action. »

La conduite du cabinet du 1er mars, à cette époque, est véritablement injustifiable. L'abbé de Lamennais publiait son insolent pamphlet, et presque tous les journaux de la seconde semaine d'octobre en donnaient des extraits sans qu'il y eût aucune poursuite ! On ne poursuivait pas davantage la Revue démocratique dont le premier numéro parut le 5 octobre. La propriété et toutes les bases de la société étaient pourtant attaquées avec la plus grande hardiesse dans cette Revue. Bientôt les journaux qui soutenaient le pouvoir ne gardèrent plus eux-mêmes aucune mesure. Le roi y était clairement désigné COMME S'OPPOSANT A CE QUE L'HONNEUR NATIONAL DE LA FRANCE FUT DÉFENDU. Il s'est trouvé un homme qui l'a cru, et l'Europe a été effrayée une cinquième fois par une tentative de régicide.

§ LVI. Nouvelle tentative régicide de Darmès.

Le 15 octobre, à 6 heures du soir, au moment où le roi retournait à Saint-Cloud, accompagné de la reine et de madame Adélaïde, un homme placé près du poste du pont de la Concorde tira sur lui un coup de carabine. Cette arme avait été si fortement chargée qu'elle éclata et emporta plusieurs doigts de la main de l'assassin. Pour la cinquième fois le roi échappa donc à la plus criminelle des entreprises. L'assassin fut immédiatement arrêté ; c'était un domestique frotteur, nommé Darmès, qui, disait-il, AVAIT VOULU DÉLIVRER LA FRANCE DU PLUS GRAND TYRAN QU'ELLE AIT JAMAIS EU !... On se sent presqu'aussi ému de pitié que de colère, en pensant que la déraison humaine peut aller jusque là.

L'exaltation des passions révolutionnaires continua même après l'attentat du 15 octobre ; sous prétexte

de préserver la dignité nationale et de défendre l'honneur de la France, des groupes menaçants parcouraient les rues de Paris en proférant les cris les plus séditieux. Un sous-officier de l'ancienne garde impériale, le sieur Lafontaine, devenu maréchal des logis dans la garde municipale, fut une des victimes de ces désordres. Le 21 octobre ce brave militaire fut rencontré dans le quartier de l'Odéon par un attroupement de deux à trois cents individus qui chantaient la Marseillaise ; il fut lâchement poignardé et tué par ces misérables. Ce n'est malheureusement pas le seul *sang impur* que les *hurleurs de Marseillaise* aient répandu en 1840! Le *National* voulut couvrir cet acte en disant le lendemain que le sieur Lafontaine était pris de vin, et que s'il s'était blessé, c'était en tombant d'ivresse! La calomnie était évidente, elle fut promptement rectifiée par ce même journal et voici en quels termes, n° 81 : « Le » sous-officier Lafontaine a été lâchement frappé au » cou par derrière d'un coup de couteau-poignard, et il » n'était pas ivre au moment où cet odieux guet-à-pens » a été commis : nous n'avons pas besoin de dire que » nous partageons l'indignation qu'un tel acte doit faire » éprouver à tous les gens de cœur. » C'est le National qui s'exprimait ainsi! *Voilà où nous en étions venus à la fin de l'administration de M. Thiers.*

§ LVII. Chute du cabinet Thiers, et formation du cabinet du 29 octobre.

J'ai dit que le 2 octobre le cabinet présidé par M. Thiers avait offert sa démission, mais qu'il y avait eu le 8 un replâtrage sous le patronage de M. le duc de Broglie. Depuis cette époque le conseil des ministres avait été divisé sur la question étrangère. La *Presse* d'abord, et le *Constitutionel* ensuite, avaient annoncé ces divisions intestines, et la position du cabinet en était considérablement affaiblie. L'ouverture des Chambres était

fixée pour le 28 octobre ; le 20 M. Thiers présenta à la couronne un discours d'ouverture qui ne fut pas adopté ; il ne voulut pas le modifier, et le 21 octobre il donna sa démission ; tout le cabinet du premier mars suivit son exemple. M. Thiers dans cette circonstance a-t-il fait un coup de tête ou un calcul ? c'est ce que nous allons examiner. M. Thiers savait que le cabinet qu'il présidait était divisé ; trois ministres combattaient sa politique, un quatrième était sur le point de se détacher de lui. Il savait encore que l'anarchie, qu'il avait tolérée à l'intérieur, n'était pas du goût de la Chambre, et il se défiait du concours de cette assemblée. Plusieurs fois cette défiance s'était en effet maladroitement produite sous forme de menaces dans les feuilles qui le soutenaient avec le plus d'énergie. Il savait aussi mieux que personne que, sur la question extérieure, les pièces officielles tourneraient contre la politique bruyante qu'il avait adoptée. Je ne mets pas en doute que, par toutes ces considérations, ce ministre, que tout le monde sait avoir un merveilleux instinct des majorités, n'ait vu sa chute imminente. Je crois donc que M. Thiers n'a en aucune manière fait un coup de tête en donnant sa démission ; il a voulu se ménager une bonne retraite sur les bancs de l'opposition. Il a pensé que sa position y serait bien plus forte s'il tombait devant la royauté sur une question extérieure, plutôt que devant les Chambres sur la double question, extérieure et intérieure. Tel a été, suivant moi, le motif de la démission du 21 octobre.

On doit comprendre combien il était important pour M. Thiers qu'on ne pût pas soupçonner les véritables motifs de sa démission : aussi a-t-il dit, et tous les journaux qui le soutiennent ont-ils répété, que le 20 octobre ce ministre avait voulu proclamer une politique qui ne dépassait pas celle des notes qui avaient été échangées avec le cabinet de Londres, et que le projet de discours du trône qu'il avait proposé à la couronne n'était

que la reproduction exacte des résolutions antérieurement convenues avec la royauté, « non pas, disait » M. Thiers, dans un discours incendiaire, comme on » l'avait prétendu, mais dans un discours des plus » simples et des plus modestes. » Une polémique très vive s'est engagée entre les divers journaux à cette occasion, et enfin la vérité s'est fait jour. Le *Constitutionnel* du 25 octobre disait, n° 82 : « Le discours, qui a été ré- » digé par M. de Rémusat et remanié par M. Thiers, est » la reproduction résumée des notes. Ce sont les mêmes » intentions, le même esprit, presque le même langage... » sur un *seul point* le discours dit plus que les notes, il » mentionne les armements faits et A FAIRE. Les notes » n'en parlaient pas; voici pourquoi : les notes sont » adressées à un cabinet étranger; elles exposent les » principes et les vues de la France; parler d'arme- » ments à lord Palmerston, c'eût été une menace : voilà » pourquoi M. Thiers s'en est abstenu. »

Ainsi on voit que, de l'aveu même d'un journal qui avait la pensée intime de M. Thiers, le discours qu'on voulait faire prononcer au roi allait au-delà des notes diplomatiques qui avaient été échangées. C'était le moment où tous les cabinets de l'Europe faisaient les protestations les plus sincères de leur désir de maintenir la paix. La Chambre allait se réunir; n'était-il pas raisonnable de lui laisser au moins la question entière à examiner depuis la dernière note du 8 octobre, et n'avait-on pas été assez loin sans le concours de la représentation nationale? M. Thiers a pensé que non : le roi a pensé le contraire, et il faut l'en remercier, car jamais l'intervention des Chambres n'avait été plus nécessaire. Après la démission de M. Thiers, alors que la carabine de Darmès n'était pas encore bien refroidie, les journaux qui avaient défendu le cabinet du 1er mars avec le plus d'ardeur, attaquèrent la royauté par les plus odieuses insinuations. J'en donnerai des preuves irrécusables au

chapitre VIII. Il devenait urgent de terminer le plus tôt possible la crise ministérielle ; M. Guizot fut rappelé de Londres, il arriva à Paris le 26, et trois jours après un nouveau cabinet était constitué. Voici quelle était la composition du cabinet du 29 octobre 1840 : le maréchal *Soult*, président du conseil, était au ministère de la guerre ; M. *Guizot* aux affaires étrangères ; les autres ministères étaient occupés par MM. *Martin* du Nord, *Duchatel*, *Duperré*, *Cunin-Gridaine*, *Teste*, *Humann* et *Villemain*.

§ LVIII. Réunion des Chambres ; discussion de dix jours sur les affaires d'Orient.

On se rappelle sans doute que les Chambres avaient été convoquées pour le 28 octobre, et que cette convocation eut lieu à la suite du premier ébranlement ministériel qui suivit la prise de Beyrouth. Le 21 octobre, le ministère Thiers ayant donné sa démission, les Chambres furent prorogées, et l'ouverture de la session de 1841 fut remise au 5 novembre. Voici en quels termes le roi s'exprimait sur les affaires d'Orient dans son discours d'ouverture du 5 novembre.

N° 83. « Messieurs les pairs, messieurs les députés, » j'ai éprouvé le besoin de vous réunir autour de moi » avant l'époque ordinaire de la convocation des Chambres. Les mesures que l'empereur d'Autriche, la » reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et » l'empereur de Russie, ont prises de concert pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Égypte, » m'ont imposé de graves devoirs. J'ai la dignité de » notre pays à cœur, autant que sa sûreté et son repos. » En persévérant dans cette conduite, modérée et conciliatrice, dont nous recueillons depuis dix ans les » fruits, j'ai mis la France en état de faire face aux » chances que le cours des événements en Orient » pourrait amener. Les crédits extraordinaires qui ont

» été ouverts dans ce dessein vous seront incessamment soumis; vous en apprécierez les motifs. Je continue d'espérer que la paix générale ne sera point troublée. Elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe, au bonheur de tous les peuples, et aux progrès de la civilisation. Je compte sur vous pour m'aider à la maintenir, comme j'y compterai, si l'honneur de la France et le rang qu'elle occupe parmi les nations nous commandaient de nouveaux efforts. »

Le discours de la couronne annonçait une politique pacifique, mais armée par précaution, une politique expectante. L'on était fort impatient de savoir si la même Chambre qui avait soutenu M. Thiers soutiendrait le cabinet du 29 octobre. Les premières opérations ne laissèrent aucun doute, elles furent significatives. Le 6 novembre, lendemain de l'ouverture de la session, M. *Barrot*, sur lequel s'étaient concentrés tous les efforts des amis de M. Thiers, n'obtint que 154 suffrages pour la présidence, et M. *Sauzet*, porté par le ministère, en obtint 220. Le 7, MM. *Calmon, Dufaure, Jacqueminot* et *Salvandy* furent nommés vice-présidents à l'exclusion de ceux portés par l'opposition; enfin, le 10, on nomma dans les bureaux la commission de l'adresse. Cette nomination fut précédée d'une discussion approfondie sur l'Orient. On ne fait pas de longs discours dans les bureaux, on va droit au but; et en trois heures de discussion on sut à quoi s'en tenir sur la conduite du cabinet du 1er mars; MM. *Ducos* et *Rémusat* furent les seuls adhérents au système politique de M. Thiers qui firent partie de cette commission. La question ministérielle fut donc vidée dès le début de la session. Le 23 novembre 1840, la Chambre fut saisie du travail de sa commission d'adresse, et l'on distribua aux députés quatorze pièces officielles que le ministère avait fait imprimer. Vingt-sept autres pièces furent dé-

posées aux archives de la Chambre. On peut donc dire que jamais une question ne fut entourée de plus de lumières; jamais aussi il n'avait été plus nécessaire de bien connaître la vérité.

Avant d'entrer dans la discussion de l'adresse, je crois devoir rappeler quelques précédents de la question d'Orient. Deux fois cette question avait été soumise à la Chambre : la première en mai 1839 pour une demande de dix millions, ce fut alors que la politique du *concert européen* prévalut; la seconde, lors de la discussion de l'adresse de janvier 1840. A cette dernière époque le ministère du 12 mai dirigeait encore les affaires. M. Thiers, dans la séance du 13 janvier 1840 (voir page 86), avait attaqué ce cabinet avec quelques ménagements dans la forme, mais avec violence sur le fond, et il avait pris l'engagement de prouver par les pièces officielles, lorsqu'on pourrait les produire sans danger, *qu'il aurait pu employer un langage plus sévère pour caractériser la conduite de ce cabinet.* M. Villemain, l'un des ministres du 12 mai, répondant à la menace de M. Thiers, lui avait dit qu'il le mettait au défi de tenir cet engagement. On sait que, le cabinet du 12 mai étant tombé, M. Thiers lui succéda, et que ce dernier tomba lui-même avant la réunion des Chambres. Nous étions donc, lorsque la discussion a commencé, en face d'un nouveau cabinet qui avait été formé dans la semaine même, et de deux cabinets tombés qui s'étaient déjà vivement querellés à l'occasion des affaires d'Orient.

La discussion de l'adresse a commencé le 25 novembre, elle a duré neuf jours. Pendant ces longs débats, toutes les règles reçues en diplomatie ont été violées, tous les secrets de l'État mis à nu; l'un des ministres les plus spirituels du cabinet Thiers nous a même fait connaître outre les actes, LES PROJETS, et de tous les *projets* celui que pour l'intérêt de son cabinet il aurait

dû tenir le plus secret. La première question que l'on doit se poser, après ce que nous avons vu et entendu, est celle-ci : « Comment pourrons-nous faire à l'avenir » de la diplomatie avec les grandes puissances de l'Eu» rope ? Comment pourrons-nous surtout faire des al» liances dans un but qui pourrait nécessiter un long » secret ? » Je crains, je l'avoue, que nos rapports diplomatiques soient devenus difficiles pour longtemps. C'est un malheur, car, depuis bien des années, les grandes batailles sont des batailles diplomatiques, fort heureusement pour l'espèce humaine.

Sur qui doit retomber la faute qui a été commise ? Je vais rappeler les faits, et chacun concluera. M. Thiers avait menacé ses prédécesseurs de leur prouver par la production des pièces officielles *qu'ils avaient mal dirigé la politique du pays*. Il est naturel que ses prédécesseurs aient voulu se mettre en garde contre cette menace. Le cabinet du 12 mai a donc fait et dû faire ce qu'on ne fait pas ordinairement : avant de se retirer *il a pris des copies* de toutes les pièces qui se rapportaient à l'affaire d'Orient. M. Thiers ayant, dans son mémorandum du 3 octobre et dans la discussion, attaqué l'administration qui l'avait précédée, sur un point (les Dardanelles) où l'honneur de cette administration était engagé, ce cabinet a usé des pièces qu'il avait copiées ; il s'est défendu et a battu M. Thiers. M. Guizot avait été ambassadeur à Londres sous l'administration de ce dernier, et il faisait partie de la nouvelle combinaison ministérielle : M. Thiers, par ce double motif, ne pouvait manquer d'attaquer M. Guizot. Il le fit dès la première séance en produisant des extraits de sa correspondance avec son ambassadeur, et des réponses qu'il en avait reçues. M. Guizot dut se défendre. Pouvait-il le faire autrement qu'en produisant les pièces entières, dont M. Thiers avait donné des extraits habile-

ment arrangés? Sur ce point encore ce dernier est l'auteur du mal.

Je reconnais, toutefois, que M. Thiers est parvenu à prouver que si, pendant la première quinzaine de juillet 1839 il avait été trompé, l'ambassadeur de Londres l'avait été tout autant que lui; je reconnais même que dans une certaine limite, M. Guizot avait adopté le système de *gagner du temps* et de *temporiser,* qui était le but de la politique de M. Thiers. Mais, en bonne conscience, cela valait-il la peine de donner à la France et à l'Europe le spectacle que nous avons donné pendant plusieurs jours? Je crois qu'il ressort de tout ceci, que M. Thiers avait fait à ses prédécesseurs et à ses successeurs une position telle qu'il leur était impossible de ne pas agir comme ils ont agit. Cet ex-ministre était alors poussé d'une telle manie d'indiscrétion, que j'ai vu le moment où il allait nous faire assister aux débats qui avaient eu lieu entre lui et le roi; ainsi il proposait sérieusement, dès la première séance, de lire à la Chambre le projet d'adresse qui avait été repoussé par la couronne la veille de sa démission : C'était, disait-il, *le discours le plus simple et le plus modeste.* Il est fort à regretter que M. Thiers, si indiscret sur tant de points, ait été si discret à propos des instructions qu'il avait remises à MM. Périer et Walewski; ces instructions étaient pourtant l'un des nœuds de l'affaire d'Orient, et il n'a jamais voulu les produire.

J'aurais bien d'autres choses à dire sur les généralités de la discussion de l'adresse de 1841, mais cela mènerait trop loin. Je rappellerai cependant un discours fort remarquable de M. Mauguin sur les mérites d'une alliance avec la Russie. M. Thiers et ceux qui le soutenaient se sont efforcés dans le cours de cette discussion, de prouver: «que la France avait travaillé au maintien de la paix européenne, et qu'on l'en avait récompensée en se coalisant contre elle dès qu'on l'avait pu; que le cabinet du 1er mars avait été poussé à une politique ferme par

.es Chambres qui avaient dit en 1839 et en 1840 : *La France doit jouer un grand rôle dans l'Orient;* que nous avions associé le vice-roi d'Égypte à notre politique ; qu'il en avait beaucoup souffert, et que la France lui devait de le soutenir avec énergie; que le cabinet du 29 octobre était un cabinet *de la paix à tout prix* ; que la France était, pour ainsi dire, *fatalement liée*, et ne pouvait faire aucune guerre depuis 1830; que le cabinet du 1er mars *avait voulu faire*, mais *qu'il n'avait pas pu;* que personne ne pourrait faire autrement que ce qu'on faisait depuis dix années, et l'obstacle était tellement désigné, que personne ne pouvait s'y méprendre. M. Thiers ajoutait que tout le monde en Europe avait le secret de notre faiblesse, et que c'était si vrai que lord Palmerston et les diplomates de Londres avaient laissé percer l'idée que les affaires d'Orient pourraient se régler sans la France ; *qu'on ferait un peu de bruit mais nulle besogne,* et que la France descendait ainsi au dernier degré des nations.» Mais sortons de ces généralités pour traiter successivement les principaux points de l'affaire d'Orient qui furent discutés. Je vais les examiner suivant l'ordre d'importance que je leur donnais lorsque je suis arrivé de mon département.

La première question que je voulais résoudre, celle qui dominait toutes les autres, était celle-ci : *La France a-t-elle été insultée*, outragée par le fond ou la forme du traité du 15 juillet? Dès le 10 novembre cette question était à peu près résolue ; M. Thiers, dans son bureau, se fit beaucoup prier pour parler ce jour-là, mais enfin il parla. Voici en quels termes, *suivant le Courrier français* du 11, n° 84 : « J'ai considéré cela (la signature du » traité) non comme un outrage pour la France, mais » comme un très mauvais procédé, et *comme un aban-* » *don de son alliance*, qu'elle avait droit de trouver » blessant. Cependant ce mauvais procédé n'était pas » de telle nature qu'il pût provoquer la guerre. » C'est

ainsi que s'exprimait le ministre ; voici maintenant comment s'exprimait M. Guizot, notre ambassadeur à Londres, lorsque le traité fut conclu. Il disait le 18 novembre à la Chambre des pairs, nº 85 : « On avait constamment répété à Londres : Si vous ne vous arrangez pas, si vous ne vous entendez pas avec nous, nous » conclurons un arrangement à quatre, nous finirons » l'affaire à quatre. On l'a finie à quatre, comme on » l'avait annoncée, mais sans en avertir une dernière » fois la France. Je n'hésite pas à dire qu'il y a eu là » envers la France un manque d'égards dont elle doit, » par sa conduite et son attitude, témoigner un juste » ressentiment..... On n'a jamais voulu ni tromper, » ni défier, ni isoler la France ; on n'a eu contre elle » aucun sentiment hostile, on a cru qu'il n'y avait pas » moyen de s'entendre avec elle sur les bases de la transaction. On lui avait constamment dit, on lui a répété peu avant la conclusion, que si on ne s'entendait » pas avec elle, on conclurait un arrangement à quatre. » On l'a fait, et la France devait s'y attendre. »

Lorsque l'affaire d'Orient arriva à la Chambre des députés, la discussion des bureaux et celle de la Chambre des pairs avaient fait justice de bien des erreurs ; la nouvelle discussion, qui eut lieu devant nous, fit justice du reste.

M. Thiers, toutefois, malgré ce qu'il avait dit dans les bureaux de la Chambre, ne se tenait pas pour battu sur la question d'insulte nationale. Dès la première séance du 25 novembre il disait, nº 86 : « La France a senti cet affront (signature du traité). Quoi! l'on voudrait que seul » je l'aie senti ? M. Thiers aurait pu entraîner son pays ? » Non, cela n'est ni vrai ni possible. Je ne puis pas rappeler combien parmi vous il y a eu d'hommes qui sont » venus à moi, et qui m'ont dit : *soutenez la dignité du » pays jusqu'au bout* ; et aujourd'hui on est presque » honteux des bons sentiments que l'on a eus..... Si, en

» faisant une victime vous pouviez sauver l'honneur du » pays, je pourrais y consentir. Mais savez-vous ce qu'on » vous dira? On dira que pour cacher une faiblesse, vous » avez voulu sacrifier un individu. »

Cette argumentation était fort habile, mais dans le cours des débats il en fut encore fait justice. Plusieurs membres de la commission protestèrent contre ces paroles, et le 30 décembre, M. Bugeaud fit une réponse que l'on peut ainsi analyser, nº 87 : « Oui, j'ai partagé vos » sentiments, vos impressions; moi aussi j'ai été très » belliqueux, et j'ai écrit dans ce sens des lettres à deux » ministres qui prouvent que mes projets étaient extrê- » mement hardis. Malgré mon peu de foi dans la presse, » quand j'ai vu qu'elle était à peu près unanime pour dire » *que nous étions offensés, j'ai cru à l'offense*, et telle était » le motif de ma conduite. Mais en arrivant ici, j'ai fait » partie de la commission d'adresse, et j'ai été saisi de » pièces que nous avons examinées avec la plus scrupu- » leuse attention, dans le sein de la commission. Après » cet examen, nous avons été déchargé d'un poids im- » mense. *Non, il n'y a pas eu outrage* : *non il n'y a pas* » *eu insulte à la France*, et croyez que par cela seul » qu'ils vous représentaient, vos commissaires étaient » peut-être plus jaloux que vous de l'honneur national.» Le général Jacqueminot, aussi membre de la commission, s'exprima dans le même sens, et M. *Vivien*, l'un des ministres du 1er mars les plus dévoués à M. Thiers, vint enfin nous dire, à la séance du 3 décembre, nº 88. « *Jamais notre langage n'a été que la France avait été* » *outragée par le traité du 15 juillet*; nous avons dit, » nous répétons, et presque tout le monde a dit avec » nous, que ce traité contenait un abandon indigne, vio- » lent, coupable, de l'alliance française.»

Ces diverses citations, et surtout ce que j'ai dit aux pages 107 et suivantes sur les précédents du traité de Londres, ne peuvent, je crois, laisser de doute dans

l'esprit de personne : NON, « IL N'Y A PAS EU INSULTE NATIONALE. »

Le second point que je tenais à éclaircir était celui-ci : *sommes-nous liés directement ou indirectement à la politique du vice-roi d'Egypte? Y a-t-il eu, en un mot, des engagements ou des promesses faites?* Dans la discussion des bureaux du 10 novembre, cette question a été soulevée, et dans tous les bureaux où il y avait un ministre du 12 mai, ce ministre déclara de la manière la plus formelle que le cabinet du 12 mai avait laissé la politique de la France *libre de tout engagement avec le pacha*; que M. Caillé n'avait aucun caractère diplomatique quand il fut à Alexandrie et à l'armée d'Ibrahim, et qu'à cette époque, comme toujours, le cabinet du 12 mai avait dit que la question d'Orient devait se traiter par *un concert européen*. Je crois avoir donné la preuve de tous ces faits au § XXXIII, page 45, et je ne pourrais que répéter ce que j'ai dit alors. C'est sur cette question que les embarras de M. Thiers ont commencé, et que sa lutte s'est établie entre le cabinet du 12 mai et celui du 1er mars.

Il était important, pour la politique qu'avait adoptée M. Thiers, de faire croire QUE NOUS AVIONS DES ENGAGEMENTS avec le vice-roi, et que la politique de ce dernier était liée à celle de la France. Dans son premier discours du 25 novembre, cet ex-ministre en était déjà réduit, pour soutenir cette opinion, à rattacher les deux politiques par la mission de M. Walewski, d'août 1840, *dont lui seul a le secret*. « Nous avons alors associé notre po-
» litique à celle du Pacha, disait-il, *en l'engageant*
» *à ne pas passer le Taurus.* » C'était, en vérité, par trop compter sur la crédulité de la Chambre. On ne pouvait soutenir longtemps, qu'en 1840, avec la Syrie encore chaude de l'insurrection de mai et juin, Ibrahim aurait pu quitter cette province en août et marcher sur Constantinople. Il fallut chercher un autre argument;

M. Thiers qui n'en manque jamais, nous dit à la séance du 27 que la politique de l'Égypte avait été liée à la nôtre lorsque la France arrêta le 27 juillet 1839, par l'intervention européenne, la négociation directe sur le point de se conclure. « *Il est constaté que la négociation allait alors se conclure*, ajoutait-il. » J'ai déjà répondu à cette allégation page 64 et suivantes, et les orateurs qui succédèrent à M. Thiers n'eurent pas de peine à lui prouver qu'en juillet 1839 il n'y avait aucun arrangement direct sur le point de se conclure, et que surtout la France n'y avait eu *aucune part plus spéciale* que toute autre puissance. Il ressortit donc clairement encore de la discussion de l'adresse « *que nous n'étions en aucune manière liés à la politique égyptienne.* »

Les deux points qui me préoccupaient le plus en arrivant à Paris, les deux points qui, suivant moi, eussent été suffisants, l'un ou l'autre, pour entraîner le pays à la guerre étaient donc résolus dans un sens pacifique. *Il était évident que ni l'honneur du pays, ni des engagements précédents, ne rendaient la guerre nécessaire.* Je voulus savoir alors si la politique de la France avait été tellement engagée par le cabinet du 12 mai, que celui de M. Thiers ait dû croire ne pas pouvoir en dévier; si, en un mot, il y avait eu *un ultimatum posé* qui liât la France, ou si M. Thiers avait trouvé *une politique encore libre*. Je voulus aussi savoir *si la même politique* avait été suivie par les deux cabinets. La lecture des pièces officielles, et plus tard la discussion, m'ont prouvé que le cabinet du 12 mai avait demandé avec instance pour le vice-roi l'hérédité de l'Égypte et celle de la Syrie, tant qu'il n'avait pas obtenu gain de cause sur la question de Constantinople, qu'il regardait comme principale; mais qu'aussitôt que ce cabinet fut informé de la seconde mission de M. de Brunow, et que la Turquie rentrerait dans le droit commun européen par une décision entre toutes les grandes puissances, il annonça qu'il était prêt

à faire des concessions. Ainsi le 9 décembre 1839, ce cabinet disait, qu'une convention conclue sur les bases de l'abolition du protectorat exclusif de la Russie à Constantinople, changeait tellement l'état des affaires « *qu'on y* » *voyait un motif suffisant pour se livrer à un nouvel* » *examen de l'ensemble de la question d'Orient*, même » dans les parties sur lesquelles chacune des puissances » semblait avoir trop absolument arrêté son opinion » pour qu'il fût possible de prolonger la discussion. » Plus tard, la veille même de sa chute, le cabinet du 12 mai confirmait cette même résolution, dans les instructions du 19 février 1840 qui furent remises à M. Guizot. Dans ces instructions on réclamait, il est vrai, la Syrie et l'Égypte héréditairement pour le Pacha, mais on ajoutait : « Cependant nous sommes loin de prétendre qu'il » ne peut pas se présenter quelque combinaison heureuse » dans laquelle on trouverait *un moyen de transaction*... » Si cette combinaison venait du cabinet de Londres, » nous l'examinerions avec loyauté, avec bienveillance, » avec un sérieux désir de la trouver acceptable. Vous » pouvez en donner l'assurance à lord Palmerston. » Il ressort clairement de ces pièces que le cabinet du 12 mai, quoique ayant toujours réclamé pour le vice-roi l'Égypte et la Syrie héréditairement, avait cependant annoncé depuis le 9 décembre que non-seulement cette demande *n'était pas un ultimatum*, mais qu'on était prêt à examiner de nouveau l'ensemble de la question d'Orient. « *M. Thiers a donc trouvé la position libre lorsqu'il a pris les affaires.* »

M. Thiers a fini par convenir de ces faits ; mais il a voulu défendre sa politique en rappelant que l'opinion publique était favorable à la création d'un empire syrio-égyptien; qu'il y avait là un immense intérêt pour la France, et que tous les grands hommes avaient senti cet intérêt. *Leibnitz*, *M. de Choiseul*, *Napoléon*, ont eu cette pensée, disait-il. Raisonner ainsi c'était déplacer la question ; qui

est-ce qui peut contester qu'il serait avantageux pour la France de posséder l'Égypte ? c'est ce que voulaient ces hommes de génie. Mais s'ils avaient eu à juger la question de 1840, ils eussent probablement dit, comme le cabinet du 12 mai dans ses instructions du 21 septembre 1839 à M. de Saint-Aulaire (voir p. 75) : « La Turquie est faible, mais l'Égypte l'est encore d'avantage. » Il nous parait sage de régler notre politique dans la » prévision du peu de durée de l'établissement égyptien, et d'un retour plus ou moins éloigné de cette » province à l'empire turc. » Pour en finir sur ce point, je dirai que l'argumentation de M. Thiers et de ceux qui ont voulu soutenir sa politique, était basée sur cette idée, *que la question principale,* LA QUESTION FRANÇAISE, *c'était la question égyptienne, que c'était à Alexandrie que nous devions chercher notre véritable influence dans la Méditerranée,* et que POUR L'EUROPE, *la question principale était celle de Constantinople.* Le cabinet du 12 mai avait pensé le contraire, et dit, même à la fin de 1839, *que pour la France* LA QUESTION PRINCIPALE *était celle de Constantinople, que celle d'Egypte était secondaire, lui était subordonnée, et que l'établissement de Mehemet-Ali avait peu de chances de durée.* Il est donc de la dernière évidence « QUE M. THIERS A CHANGÉ LA POLITIQUE SUIVIE JUSQU'AU MOMENT OU IL A PRIS LA DIRECTION DES AFFAIRES. »

Je n'entrerai pas dans les détails qui ont été soulevés dans la discussion à l'occasion des missions de MM. Périer, Walewski, ou de la tentative d'arrangement direct ; je ne pourrais que répéter ce que j'ai dit dans les chapitres précédents. Je veux cependant traiter encore une question fort importante : *Est-il vrai que l'Angleterre nous ait proposé de forcer le détroit des Dardanelles ? et que nous ayons refusé de la suivre dans cette voie ? Est-il vrai surtout que l'alliance anglo-française ait eu à souffrir de ce refus ?*

M. Thiers avait dit dans son mémorandum du 3 octobre 1840, n° 89 : « Que l'Angleterre avait proposé à » la France de réunir les deux flottes et de demander à » la Porte l'entrée des Dardanelles, ou de force ce célèbre passage, si les Russes étaient amenés à Constantinople. La France pensa qu'avant de forcer les Dardanelles il convenait de demander à la Porte son » consentement à l'entrée des deux flottes. L'Angleterre accéda à cette proposition. » Et longtems avant, ce ministre et toute l'opposition ont dit que la cause du refroidissement de l'alliance anglaise, venait en grande partie de ce que l'Angleterre, trouvant en nous une alliance *sans énergie*, *sans résolution*, *s'était tournée du côté de la Russie.* Suivons les débats de la Chambre sur ce terrain. A la séance du 25 novembre M. Thiers disait, n° 90: «La France, messieurs, avait à » choisir entre une politique qui la liait immédiatement pour jamais peut-être, périlleusement, j'en » conviens, à la politique de l'Angleterre, contre la politique de la Russie; elle pouvait en suivre une autre : c'était de proposer cette politique que M. le président du conseil a indiquée tout à l'heure; c'était, au » lieu de se lier dans une sorte de tête-à-tête avec » l'Angleterre, de rapprocher toutes les puissances, de » les réunir dans un concert commun, qu'on a appelé » dans tout le cours de cette négociation *un concert* » *européen....* Ainsi à une politique périlleuse, je le » reconnais, périlleuse, permettez-moi de vous le dire; » mais la guerre qui aurait pu s'ensuivre eût été une » guerre où la France et l'Angleterre auraient été réunies contre une partie de l'Europe, la France substitua cette idée d'un concert commun délibérant à » Vienne, agissant avec les pavillons réunis, et imposant aux deux parties belligérantes les conditions qui » devaient régler leurs rapports définitifs.»

Trois jours après ce discours M. Odillon-Barrot di-

sait dans la séance du 28, n° 91 : « Le danger commun, » le danger matériel, signalé par l'occupation de Constantinople, ce danger qui avait frappé tous les esprits » non-seulement en France, mais en Europe, ce danger, » c'était le protectorat exclusif de la Russie ; le protectorat non par voie d'influence seulement, mais par » la voie des armes ; protectorat que la Russie avait » déjà exercé une fois, se préparant ainsi à la domination ; c'était là le danger. Et où était le remède ? Il » n'était pas nécessaire d'être un diplomate très profond ; *le remède* il était indiqué partout ; le remède, » c'était l'union de l'Angleterre et de la France ; non » pas pour protester vainement et stérilement, comme » elles l'avaient déjà fait, contre le traité d'Unkiar-Skelessy, mais pour protester par le déploiement de toutes leurs forces réunies ; mais pour protester par l'action ; mais pour forcer les Dardanelles, lorsque le » Bosphore serait violé, et lorsque Constantinople serait occupée. Voilà quel était le sentiment intime et » universel qui inspirait alors et la Chambre et le » pays.

» Qu'est-ce qu'on a fait ? Je me déclare parfaitement » dégagé de toute préoccupation dans cette question ; » je porte un jugement sur cette partie importante de » nos négociations diplomatiques, avec une conviction » loyale et sincère. Eh bien ! je déclare que lorsque le » dénouement si naturel, si prévu, si nécessaire, s'est » présenté, la France ne l'a pas accepté. *Je déclare » qu'après la lecture attentive des pièces*, lorsque la » proposition a été faite d'unir les deux flottes, pour » forcer les Dardanelles, et que l'on a opposé à cette » proposition la nécessité de demander la permission » à la Porte ottomane, et ensuite d'en référer au cabinet, on a éludé la proposition : l'Angleterre n'est pas » habituée à ces circuits lorsqu'elle veut exécuter avec » énergie une chose qu'elle croit juste (mouvement).

» La conséquence de ce refus était facile à prévoir ; » l'Angleterre désespérant de compromettre la France » avec elle dans cette action active contre la Russie, » l'Angleterre a tourné ailleurs les yeux ; l'Angleterre » s'est demandée alors s'il n'y avait pas d'autre point » d'appui pour sa politique ; l'Angleterre a rompu les » conférences de Vienne ; l'Angleterre a fait des com- » munications à St.-Pétersbourg ; l'Angleterre a ac- » cepté les premières propositions de M. Brunow, elle » les a acceptées. Et savez-vous ce que voulaient dire » ces propositions ? »

MM. Passy et Dufaure répondirent victorieusement à ces attaques. Le premier s'appuya sur les pièces officielles communiquées à la Chambre, et sur celles qu'il avait copiées en quittant le ministère (voir ces pièces § XXXI) ; sa démonstration produisit le plus grand effet, même sur l'opposition. Le lendemain, M. Thiers voulut combattre cet effet : son argumentation vive et passionnée produisit une grande sensation sur ceux qui ne connaissaient la question que superficiellement, mais elle parut *d'une extrême faiblesse à ceux qui l'avaient étudiée sur les documents*. On en jugera par la valeur des deux pièces sur lesquelles il s'appuya plus particulièrement. Ce fut 1° sur la dépêche du 25 mai 1839 (page 32), et cette dépêche ne faisait connaître qu'une opinion personnelle à lord Palmerston, car le cabinet anglais n'avait pas même été consulté sur la matière ; 2° sur la dépêche du 17 juin 1839 (page 33), de M. Bourgueney, disant que le cabinet anglais avait délibéré le 14 et *qu'il s'était décidé à forcer les Dardanelles*. Mais je rappelle que cette lettre annonçait par un post-scriptum : « que lord Palmerston allait en- » voyer une *dépêche officielle* pour communiquer la » résolution du cabinet anglais » ; et que cette dépêche parvint à Paris deux jours après celle du 17 juin. J'ai déjà dit que cette dernière pièce dont j'ai

donné l'extrait (sous le n° 7 page 35), était un projet vraiment dérisoire, où l'on proposait à la France, non pas une action contre les Dardannelles, mais une action contre l'Égypte, et que ce n'eût été que 40 à 50 jours après l'arrivée des Russes à Constantinople, que les Dardannelles eussent pu être forcées. Il y avait une conclusion bien simple à tirer de ces faits; un avertissement de M. Bourqueney se trouvait en contradiction avec une pièce officielle émanée deux jours après du cabinet anglais; il était tout naturel d'en conclure, ou que notre chargé d'affaires s'était trompé, ou que le cabinet anglais avait changé d'opinion; toute l'argumentation de M. Thiers tendait au contraire à faire croire que l'avis de M. Bourqueney était la pièce importante à prendre en considération, et que la pièce officielle n'avait aucune valeur. Il faut avoir une bien mauvaise cause à défendre quand la discussion vous réduit à de pareilles extrémités: aussi fut-il démontré clairement aux yeux de toute la chambre, que jamais le cabinet du 12 mai n'avait refusé à l'Angleterre sa coopération pour forcer les Dardannelles. Le refroidissement de l'alliance anglo-française ne pouvait donc provenir de ce motif.

M. Passy termina ainsi cette longue et pénible discussion : Séance du 26 novembre, n° 92. « On a dit, » et d'où vient qu'une assertion si étrange a été mise en » circulation? on a dit : l'Angleterre a proposé à la » France, tel jour, une grande et périlleuse opération; » l'Angleterre a demandé à la France de s'unir à elle, » de forcer les Dardannelles; et c'est parce que la » France a refusé la solidarité d'un si grand acte, que » depuis, les deux puissances se sont refroidies et » séparées.

» Eh bien, messieurs, cela est complétement inexact; » je viens d'en fournir les preuves les plus complètes, » et je déplore vivement l'erreur propagée à ce sujet.

12

» Eh mon Dieu! les ministres sont quelquefois obligés » d'accepter des imputations contraires à leur considéra» tion personnelle, mais dans un seul cas : c'est quand » l'intérêt public l'exige. Mais ici, ce qui a été dit, cette » assertion : que la France a refusé de faire un acte de » force quand l'Angleterre le lui proposait, cette assertion » a été fatale aux intérêts de la France. Ce n'est pas à » la légère qu'il est permis d'affirmer d'un cabinet qu'il » a manqué de force, d'énergie, de courage; quand » de telles assertions se répandent, il faut les prouver. » En France, ç'a été un dommage réel que d'avoir dit au » pays qu'un cabinet, quel qu'il soit, à un jour donné, » avait manqué de résolution et d'habileté. Chacun le » sait aussi bien que moi.

» En Angleterre, le mal fait à nos intérêts a été plus » grand encore. Lors de la conclusion du traité du » 15 juillet, savez-vous ce qui a soutenu lord Palmers» ton, ce qui a maintenu son crédit? c'est précisément » cette assertion, et il s'est bien gardé de la démentir. » Lord Palmerston se trouvait en présence d'un parti » ennemi de la Russie d'une part, et d'autre part, en » présence d'une autre portion de la nation amie de la » France. Mais le jour où l'on a fourni à lord Palmers» ton l'occasion de pouvoir se targuer d'avoir proposé à » la France un acte de force que la France avait refusé, » ce jour-là on raffermissait sa position, et on lui rendait » la popularité qu'il avait perdue, et qu'il paraît garder » au milieu des événements. »

Il ressort, je crois, de tous les points que je viens d'examiner, que M. Thiers a été constamment battu par le cabinet du 12 mai. Qu'on ne pense pas, toutefois, que cet ex-ministre se tînt sur la défensive; au contraire, il paraissait ne pas se douter qu'il était sous le coup des inculpations les plus graves qui puissent peser sur un homme d'état. Pendant le cours de cette longue discussion il a presque toujours conservé la position

offensive ; tantôt il attaquait ses prédécesseurs, tantôt ses successeurs; tantôt enfin, il s'attaquait lui-même en critiquant amèrement la politique générale qu'il avait défendue pendant 6 ans.

Je crois que jamais la tribune n'a vu de *pareils tours de force.* L'art de dénaturer les faits, et de tirer bon parti de documents qui sont contraires ; l'art d'opposer des lettres de peu d'importance à des pièces officielles, l'art même de se contredire n'ont jamais été mieux exploités. M. Thiers a poussé si loin l'habileté dans cette discussion, et il embrouillait tellement toutes les dates, qu'à la séance du 27, j'en étais venu à douter de ce que j'avais lu et étudié sur les originaux des pièces qu'il citait : s'agissait-il, par exemple, des faits de juin, cet ex-ministre répondait par des pièces d'avril ou de mai ; ainsi, pour prouver qu'en juin et juillet nous tenions une conduite loyale à Alexandrie, pour prouver que nous ne travaillions pas à un arrangement direct, et que nous donnions des conseils de sagesse et de modération, cet orateur nous lisait des dépêches du 8 mai de M. Guizot, qui écrivait de Londres : « Lord Palmerston » m'a dit que le colonel Hodges (consul anglais à Alexan- » drie) se louait beaucoup de la loyauté de M. Cochelet » et des conseils très raisonnables que notre consul don- » nait très sincèrement à Mehemet-Ali. » (On peut voir cet essai de mystification, page 2309 du Moniteur.)

M. Thiers, pendant tout le cours de la discussion, a encore admirablement exploité un moyen de succès qui jamais ne lui a fait défaut ; il y avait particulièrement recours lorsque quelque point de la discussion l'embarrassait. Il abordait alors franchement l'objection ; on croyait qu'il allait y répondre, on se trompait : insensiblement et sans qu'il fût possible d'en préciser le moment, la discussion tournait à la déclamation contre l'étranger, contre le système de la paix à tout prix, ou contre les perfidies de lord Palmerston. Le point de départ de l'ar-

gumentation disparaissait dans cette vive improvisation, la gauche acclamait, et le mauvais défilé se trouvait ainsi traversé. Pendant le cours des débats, cette partie de l'assemblée a soutenu M. Thiers avec une telle passion, que si j'avais douté des liens intimes qui existent entre lui et cette fraction de l'assemblée, il me serait maintenant impossible d'en douter. Un seul exemple donnera une idée de la manière dont la gauche procédait. A la séance du 27, M. Villemain ayant dit *que M. Thiers avait gâté la fortune de la France*; M. Arago et presque toute la gauche demandèrent le rappel à l'ordre du ministre, et la séance fut un moment suspendue ; était-il possible cependant d'employer une expression plus douce pour caractériser les faits qui venaient de s'accomplir ?

Avant de faire connaître le paragraphe que la chambre a voté à la suite de cette longue discussion, je veux parler d'un autre orateur. Le 1er décembre, M. Berryer nous a fait un discours de deux heures sur les affaires d'Orient, et il faut convenir que ce discours a été reçu par les nombreuses acclamations de toutes les oppositions. Examinons le fond et la forme de ce discours. Je crois, quand à moi, que le fond peut se résumer ainsi :

N° 93. « Le traité d'Unkiar-Skelessi n'était rien pour » la Russie, ce n'était qu'un acte de fierté ; abandonner » ce traité ou le modifier ne lui importait pas. La note » politique du 27 juillet a donc été une faute ; au lieu » de maintenir l'empire ottoman par cet acte, vous avez » livré le souverain comme le vassal aux influences dé- » vorantes qui devaient dominer les délibérations. Tel » est le résultat de votre concert européen ; on vous en » a exclu quand les intérêts rivaux se sont entendus, et » de même que pour la Belgique, la Pologne et l'Espa- » gne, ce que vous aviez garanti en Égypte n'a pas été » garanti. » Il est clair que sur le fond de la question M. Berryer, qui pourtant connait bien les précédents,

n'avait ni étudié ni lu les pièces qui nous avaient été distribuées. Était-il possible d'être moins au courant des faits essentiels de la question qu'on discutait? La Russie tenait si fermement à son traité d'Unkiar-Skelessi, qu'elle avait négocié plus de trois mois avant de se décider clairement à y renoncer, et pourtant elle avait une compensation bien séduisante : *c'était la rupture de l'alliance anglo-française.* J'ai déjà dit pourquoi la note du 27 juillet ne fut pas une faute, et l'on peut voir aux pages 64 et suivantes quels en sont les motifs; je ne reviendrai donc pas sur ce point. Quand à l'exclusion de la France de la conférence, cette allégation ne peut se soutenir devant les pièces officielles; elles prouvent que pendant cinq mois nous avons tenu, par nos tergiversations, toute l'Europe en échec et retardé la conclusion du traité presque jusqu'au point d'en rendre l'éxécution impossible avant l'hiver. Je crois aussi avoir démontré au paragraphe XXXIII, page 45, que jamais la France n'avait rien garanti au vice-roi. On peut donc dire, que le fond du discours de M. Berryer n'était remarquable que par les erreurs qu'il contenait.

La forme du discours de cet orateur fut encore pis que le fond, et depuis que je suis député je ne me rappelle aucune circonstance ou j'aie autant souffert. Jamais je n'ai entendu déchirer la révolution de juillet avec plus d'entraînement, jamais je n'ai vu une tentative *plus hardie* et *plus habile* pour abaisser cette révolution et faire croire à l'Europe et au monde qu'elle n'avait enfanté pour la France qu'humiliations et désastres. Ce discours devait être applaudi à outrance par une quinzaine de membres de la chambre, mais voir toute la gauche et toutes les sections, qui se *targuent presque d'un patriotisme exclusif*, trépigner et acclamer dans cette circonstance, c'est ce que je ne saurais comprendre. Quand à moi, je n'ai pas attendu au lendemain pour protester contre ce que j'entendais. On a pu voir,

dans le journal *le Temps* du 3 décembre, un article ainsi conçu : « Hier, dit *le Siècle*, pendant que la cham-
» bre entière et toutes les tribunes couvraient d'applau-
» dissements les magnifiques paroles de M. Berryer, un
» député du centre s'est écrié : *Quelle peste que l'élo-*
» *quence!* Le mot est historique. » Je ne dirai pas que le mot est historique, car il n'en vaut pas la peine; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il est vrai, car c'est moi qui l'ai prononcé. Je dois même ajouter que je me suis permis cette irrévérence au moment où je voyais la chambre le plus impressionnée par l'orateur. Pouvais-je rester impassible? je connaissais la question d'Orient, je l'avais étudiée à fond et j'entendais applaudir à des erreurs ou à des sentiments que je trouvais détestables! Je suis le premier à reconnaître que, dans toute autre circonstance, une exclamation pareille serait une aberration de l'esprit.

Je suis amené, par ce qui précède, à faire une réflexion. Dans les discussions de la haute politique, *la chambre ne veut ordinairement écouter que ce qu'on appelle les grands orateurs,* les hommes éloquents. Le plus souvent, ceux-ci connaissent bien les précédents de la question que l'on traite, mais ils ne se donnent pas la peine d'étudier ou étudient superficiellement les faits que l'on doit discuter. Il en résulte que ces messieurs donnent des considérations générales très brillantes, et c'est ce qui séduit la chambre; mais ils jettent peu de lumières sur la question que l'on débat, souvent même ils l'embrouillent. M. Berryer n'est pas le seul exemple de ce genre que nous ayons eu dans le cours de la discussion de l'adresse. Qu'on lise en effet le discours que M. Odillon-Barrot a prononcé à la séance du 28 novembre; (j'en ai donné un extrait, page 175.) on y verra qu'il déclare qu'*après lecture attentive des pièces*, c'est la France qui a refusé à l'Angleterre, en 1839, de coopérer à un acte d'énergie contre les Dardanelles. Si c'est de la sorte

qu'on *lit avec attention* les pièces officielles, qu'est-ce donc qu'il advient pour celles qu'on lit avec moins d'attention, ou même qu'on ne lit pas du tout, comme M. Berryer paraît l'avoir fait. A Dieu ne plaise que je veuille faire la leçon à personne, car j'aurais à en recevoir sur plus d'un point; mais je ne puis m'empêcher de déplorer la tendance de la chambre que je viens de signaler. On décourage, sans le vouloir, les députés qui étudient le fond des questions, et l'on surexcite les faiseurs de considérations générales et les grands orateurs qui n'ont pas besoin de cette surexcitation.

Après dix jours de débats, la chambre, à la majorité de 247 voix contre 161, vota enfin, à la séance du 5 décembre, la réponse au discours du trône. Voici le paragraphe de cette réponse, qui est relatif aux affaires d'Orient, n° 94 : « Sire, la France s'est vivement émue des » événements qui viennent de s'accomplir en Orient. » Votre Majesté a dû armer; ces armements seront » maintenus. Des crédits extraordinaires ont été ouverts » pour y faire face; nous en apprécierons l'emploi. La » France, à l'état de paix armée et pleine du sentiment » de sa force, veillera au maintien de l'équilibre euro- » péen et ne souffrira pas qu'il y soit porté atteinte; elle » le doit au rang qu'elle occupe parmi les nations, et » le repos du monde n'y est pas moins intéressé que sa » propre dignité. Si la défense de ses droits ou de son » influence le demande, parlez, Sire, les Français se » lèveront à votre voix; le pays tout entier n'hésitera » devant aucun sacrifice. Le concours national vous est » assuré. » Tel a été le résultat d'une discussion pendant laquelle j'ai assisté à l'un des plus pénibles débats auxquels on puisse condamner une chambre française.

§ LIX. Discussion des affaires d'Orient dans le parlement anglais.

Le ministère anglais n'a convoqué le parlement que

lorsqu'il a eu la certitude que la soumission de Mehemet-Ali était compléte et sincère. Je rappelle que cette soumission avait été portée à Constantinople le 17 décembre et que peu après la flotte turque avait été remise à Masloum-Bey que la Porte avait expédié à Alexandrie avec mission de la recevoir.

C'est le 26 janvier 1841 que la jeune reine ouvrit la session ; le discours qu'elle prononça dans cette circonstance ne disait pas un mot de la France, ni de la rupture de l'alliance française. Voici le paragraphe relatif aux affaires d'Orient.

N° 95.» La position des affaires dans le Levant avait été depuis longtemps une cause de malaise et une source de dangers pour la tranquillité générale. Dans le but d'éviter les maux que la continuation de cet état de choses était de nature à amener, j'ai conclu avec l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le Sultan, une convention, afin d'arriver à la pacification du Levant, de maintenir l'intégrité et l'indépendance du territoire ottoman, et de donner ainsi une nouvelle sécurité à la paix de l'Europe. J'ai donné l'ordre que cette convention fût mise sous vos yeux.

Je me réjouis de pouvoir vous faire connaître que les mesures adoptées pour l'exécution de ces engagements ont été suivies d'un succès signalé, et je me flatte que les objets que les parties contractantes avaient en vue sont à la veille d'être entièrement accomplis. Pendant le cours de ces transactions, mes forces navales ont coopéré avec celles de l'empereur d'Autriche et avec les forces de terre et de mer du sultan, et ont déployé dans toutes les occasions leur bravoure et leur habileté accoutumées.»

La discussion s'ouvrit immédiatement, et *dans la journée* même la question de l'adresse fut vuidée dans les deux chambres. Je ne puis m'empêcher d'admirer la manière expéditive avec laquelle tout marche en Angleterre. Il nous aurait fallu en France plus d'un mois et

plus de cent discours pour sortir de ce premier pas de toute session.

Les débats qui ont eu lieu le 26 janvier dans le parlement venant presque immédiatement après ceux que nous avions eu dans la Chambre des députés, ils ont par ce fait, un intérêt tout spécial qui me décide à en donner quelques extraits. M. *Brabazon,* dans la chambre des communes, proposa une adresse qui n'était que la paraphrase du discours de la reine et la discussion commença.

M. *Gralley-Berkeley*. Quand on a dit que l'honneur de la France était blessé, il n'était pas étonnant que la nation montrât de l'irritation. Mais si quelque chose est plus étonnant, c'est que le gouvernement français ait été assez indiscret pour proclamer que l'on avait voulu insulter la nation française. La difficulté de tout terminer par ces arrangements à l'amiable est venue de ce que la France a déclaré qu'il ne fallait pas employer la force contre Mehemet-Ali. Il n'y avait rien d'étonnant dès lors à ce qu'un soldat heureux refusât de se soumettre : je le répète, parce que c'est l'expression d'une grande vérité. La difficulté n'est pas venue de l'Angleterre, elle a tenu à la malheureuse conduite de la France, qui a transporté son amitié du sultan au pacha. Il est évident pour tous que le dernier ministère français s'est efforcé de retarder le règlement de la question.

M. *James*. — La politique du noble lord n'a point compromis la paix européenne. La France a tenté d'humilier la puissance de l'Angleterre et de mettre l'Egypte et la Syrie sous la dépendance de la France : son but était encore de détruire notre commerce avec le Levant. En voilà assez pour justifier le traité. »

M. *Milnes*. — Quant à moi, je sais que je considère la rupture de l'alliance française comme la plus dangereuse et la plus fatale épreuve. Les Français, convaincus que l'Angleterre avait agi d'après un amer es-

prit d'hostilité, se retranchent dans une paix armée : on sait ce que c'est qu'une paix armée ; c'est la guerre moins ses avantages. Cet état de choses semble devoir durer, et l'on ne saurait penser sérieusement que la France désarmera.... Tant que la France ne fera pas partie de la coalition européenne, pas de paix pour l'Angleterre ; l'Angleterre est au bord d'un précipice. Tous les hommes honorables suppléeront à l'omission qui a été signalée dans le discours de S. M. Chacun voudra exprimer son regret de voir l'état actuel des relations entre la France et l'Angleterre » (applaudissements).

M. *Hume.* — Il attaque fortement la politique extérieure du cabinet, et se plaint amèrement de la conduite de l'ambassadeur de S. M. B. à Constantinople... Le noble lord Holland, dont nous avons à déplorer la perte, a succombé à la douleur profonde que lui avait inspirée la marche des affaires.... M. Hume propose en terminant, quelques amendements de vive voix. L'esprit de ces amendements est de s'élever contre toute interruption de la paix, et de déclarer que la Chambre voit avec une grande sollicitude l'interruption des relations amicales avec la France, et la conclusion d'une convention avec les gouvernements militaires d'Autriche, de Prusse et de Russie.

Sir *Robert-Peel.* — Mon opinion sur la France a toujours été uniforme, que je fusse ou non en place. Cette opinion, je la proclame hautement : c'est qu'une bonne intelligence et une alliance cordiale entre l'Angleterre et la France sont essentielles dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'Europe... Si l'on jette les yeux sur l'Europe, on y voit partout des préparatifs de guerre. J'avais cru qu'après vingt-cinq années de paix, toutes les illusions qu'enfante la gloire militaire avaient disparu, et que de nouveaux intérêts auraient convaincu la génération actuelle des avantages inappréciables de la paix, à moins que la sûreté ou l'hon-

neur du pays ne fussent attaqués... Considérez bien que tout schelling enlevé à l'industrie et au travail, et affecté à la guerre, est une taxe de plus pour la France et pour l'Angleterre... J'attache la plus haute importance à une manifestation des sentiments de notre pays envers la France. En supposant qu'il fût nécessaire d'agir sans la France, du moins le noble lord devait-il épuiser tous les moyens pour prouver à cette nation qu'il avait adopté ce parti avec le plus grand regret et la plus vive répugnance... Je ne vois pas pourquoi M. Guizot aurait dû supposer qu'un traité serait signé sans qu'il en eût connaissance, et d'après le caractère de cet ambassadeur, et les sentiments de bienveillance que M. Thiers avait manifestés à l'Angleterre, il n'est pas étonnant que le Gouvernement français se soit montré étonné et indigné en apprenant que le traité du 15 juillet allait être signé par les puissances qui avaient signé celui de 1814... Lorsqu'on allait se séparer de la France et adopter une autre politique, il eût été avantageux de déclarer à M. Guizot, en termes modérés et conciliants, que l'événement approchait; il eût fallu lui dire : Nous voulons marcher d'accord, si vous ne voulez pas vous joindre à nous, nous marcherons sans vous, et nous vous avertissons, par amitié, de vous préparer, car il faut absolument que l'affaire soit réglée. Je regrette qu'on n'ait point fait cela; je regrette que, les 6, 9 et 14 juillet, M. Guizot se soit trouvé dans la position humiliante de ne pas savoir que le lendemain le traité serait signé. Le noble lord prétend qu'il eût été plus offensant pour la France de l'avertir que le traité serait signé le lendemain. Certes, si on avait dit à la France nous signons un traité demain, nous avons cru devoir vous en avertir; mais il nous est fort indifférent que vous vous joigniez à nous, cela eût été offensant; mais si l'on eût parlé à M. Guizot dans un esprit de conciliation, on aurait moins offensé la France qu'en agissant comme on l'a fait. Ainsi, il fallait procéder d'une

manière amicale, au risque de ne pas réussir... La paix européenne pourrait encore se trouver compromise par suite de la question d'Orient, si la France ne coopère point. On pourra renfermer la puissance de Mehemet-Ali dans les limites de l'Égypte, mais ce ne sera pas une solution de la question si la France demeure isolée ; il faudra toujours régler les rapports entre la Porte Ottomane et le pacha. C'est parce que l'Angleterre est forte et heureuse, parce que sa marine et son armée ne sont pas déchues de leur ancien renom, que le moment est venu d'inviter la France à coopérer, dans l'intérêt de la paix, avec les grandes puissances européennes. Je fonde mon espoir d'un renouvellement cordial des relations d'amitié entre la France et l'Angleterre sur l'opinion exprimée par le brave général dont la France a le droit d'être fière. Je veux parler du maréchal Soult... J'admire la magnanimité de ce vieux soldat qui, se rappelant avec plaisir l'accueil qui lui a été fait en Angleterre, a eu le courage d'en parler à une époque où la France était en proie à la plus vive agitation. Il n'y a dans cela aucune vanité personnelle ; car je considère l'accueil fait à l'ambassadeur français comme un indice que d'anciennes animosités sont éteintes, et que le pays a saisi avec empressement l'occasion de témoigner ses sentiments de bienveillance à la France. (Applaudissements.) J'espère, dans l'intérêt de l'humanité, que M. Guizot et le roi des Français réussiront dans leur politique, et qu'en maintenant l'honneur de la France intact, ils auront assez de fermeté et de puissance, aidés par le bon sens de la nation française qui reviendra de son erreur, pour épargner à la France et à l'Europe les calamités de la guerre. (Applaudissements.)

M. *le vicomte Palmerston*. — Je ne prétends pas suivre pas à pas le très-honorable baronnet (sir Robert Peel) dans l'immense carrière qu'il a parcourue. Mais d'abord, je le déclare franchement, je partage complé-

tement plusieurs des vues du très honorable baronnet, et notamment j'adhére complétement et sincérement au sens et à l'esprit de ses dernières déclarations. (Applaudissements.) Avec lui, je déplore la marche que cette affaire d'Orient a prise pendant quelque temps, et, je l'espère, pour peu de temps seulement. (Écoutez!) Je déplore les circonstances qui ont interrompu les bonnes et amicales relations qui, si longtemps, pendant dix ans au moins, ont existé entre la France et l'Angleterre. Comme le très honorable baronnet (sir Robert Peel), je pense qu'il est de la plus haute importance, pour le bien-être et la prospérité des deux pays, que cette bonne amitié subsiste, j'ajoute même que la paix de l'Europe exige qu'il règne une bonne intelligence entre l'Angleterre et la France.

J'ai eu souvent, dans l'exercice de mes fonctions, à me justifier contre l'accusation d'avoir attaché trop d'importance à cette alliance. (Écoutez!) Mais j'ai toujours déclaré, quand la question a été posée, que l'alliance de l'Angleterre avec la France repose sur les intérêts des deux pays, et je ne saurais m'empêcher de penser que les véritables intérêts de la France vis-à-vis de la Turquie se confondent avec les intérêts de la Grande-Bretagne, et j'ajoute que nous n'avons pas suivi une ligne de conduite, relativement à la Syrie, de manière à justifier le ressentiment ou l'hostilité de la France.

Je suis heureux de voir que, quelles que soient les opinions émanées de personnages précédemment placés parmi les chefs des deux fractions de la chambre, il y a parmi tous une conviction bien arrêtée et un vif désir que les sentiments de la meilleure amitié subsistent entre l'Angleterre et la France. (Bruyants applaudissements.)

Pendant douze mois entiers nous nous sommes efforcés d'amener la France à s'entendre avec nous, et

à adhérer à l'arrangement particulier que désiraient faire les quatre puissances; nous n'y avons pas réussi. Nous avons fait à la France plusieurs propositions qui renfermaient des concessions de notre part, et nous déclarions même que c'était un sacrifice auquel nous croyions devoir nous soumettre pour obtenir sa coopération. Notre but était de réaliser l'arrangement particulier au moyen et par l'emploi de mesures coërcitives, après les refus réitérés de la France de s'associer à cette combinaison. N'aurait-ce pas été une moquerie que de lui dire : Vous avez refusé votre agrément à ces mesures; nous vous avons déclaré que nous agirions, et que, dans le cas où vous nous refuseriez votre agrément, nous agirions sans vous! Voulez-vous revenir sur votre refus et vous associer à ces mesures coërcitives que rien ne vous engageait, disiez-vous, à autoriser? (Écoutez.) Assurément, ce n'eût pas été là une démarche de conciliation. Je ne doute pas que, bien que le Gouvernement français et l'ambassadeur de France à Londres eussent pu n'en pas faire un motif de querelle, ils auraient pu tout au moins déclarer que ce n'était pas une démarche de conciliation, que notre première réponse n'avait pas été sincère, et que nous cherchions à obtenir un avantage. Une telle conduite, loin d'être conciliante, eût été incivile. (Applaudissements.)

L'état des affaires dans le Levant, depuis quelques années, a été gros d'immenses dangers *(pregnant with immense danger)* pour la paix du monde. Le sultan avait été longtemps attaqué et menacé par un sujet devenu trop puissant pour être réprimé par le souverain lui-même; ce vassal était dans une position qui ne permettait plus de douter que son intention était de rejeter toute soumission, et de ne plus mettre de bornes à ses agressions. Le sultan ne pouvant résister, en campagne, aux attaques du pacha, il lui fallut recourir à une autre puissance, et le seul parti que nous eussions à prendre

avec les autres puissances, était d'accorder de concert, au sultan, la protection générale des puissances de l'Europe, ou de lui permettre, comme en 1832, de recourir à l'appui d'une seule puissance qui, en l'assistant dans ces circonstances, exigerait plus tard une prépondérance illégitime sur ses relations futures avec la Turquie.

Dans la position bien définie où se trouvait le sultan, je dis que c'était une question qui intéressait au plus haut degré l'Angleterre et l'Europe entière. Le but de la politique adoptée a été de prévenir des événements qui auraient inévitablement plongé les grandes puissances dans de très sérieux embarras. (Écoutez!)

Et pourquoi? par la raison que nous assistions un peuple de bonne volonté, désireux de secouer un joug devenu intolérable, et parce que nous les aidions à rentrer sous les lois de l'autorité légitime. (Ecoutez.) Si le peuple de la Syrie tout entier n'avait pas voulu rentrer sous la domination du sultan et se débarrasser du joug des Egyptiens, l'escadre et les troupes de marine que nous avions sur le littoral n'auraient pas suffi pour réaliser les résultats que nous avons eu la bonne fortune d'obtenir. (Ecoutez.) Je crois donc pouvoir dire que le gouvernement en est venu heureusement à ces deux fins. Il a agi sans troubler la paix de l'Europe, et il n'a pas entrepris une chose qu'il n'eût pas le moyen de pouvoir terminer. Telle avait été ma double conviction; je ne m'étais pas trompé. (Applaudissements.) Bien qu'une grande irritation ait été, sans aucun doute, produite en France par le système que les grandes puissances ont cru devoir adopter, je crois devoir dire que si l'on avait pris, pour éclairer et renseigner l'opinion publique en France sur la nature et l'esprit des récentes transactions, autant de peine que l'on s'en est donné pour l'égarer et pour exciter une jalousie sans fondement et une animosité sans objet, l'interruption malheureusement survenue pour le moment dans

la bonne intelligence entre les deux pays n'aurait pas du tout existé, j'en suis convaincu; ou, dans le cas même où elle aurait existé, elle aurait été infiniment moindre, et elle eût eu le caractère beaucoup plus doux. (Ecoutez.)

Si le très-honorable baronnet (sir Robert Peel) interprète l'omission dont il a parlé comme une absence de regret de la part des conseillers de S. M., je puis lui donner l'assurance, tant en mon nom personnel qu'au nom de tous mes collègues, que nous partageons sincèrement le regret qu'il a exprimé. Nous espérons, nous comptons, qu'avant peu de temps l'irritation actuelle des esprits en France aura cessé, que la France sera rentrée dans la place qui lui appartient naturellement en Europe, et que la bonne intelligence, résultant des intérêts fondamentaux communs des deux pays, aura repris son ancien état. (Bruyants applaudissements.)

Voici maintenant quelques extraits de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Lords. Lord Ducie proposa une adresse, qui, suivant l'usage, n'était qu'une paraphrase du discours de la reine, et la discussion s'ouvrit immédiatement.

Lord *Brougham*. — Je ne laisserai pas passer cette occasion sans répéter ma protestation contre le système constant d'intervention de la Grande-Bretagne dans les affaires des autres pays. Les plus chers intérêts du peuple ont été compromis. Dans quel but? Pour assurer l'intégrité de l'empire ottoman. Nous avons ranimé la sainte-alliance à demi ruinée; nous nous sommes associés à ses débris, tandis que les véritables intérêts de l'Angleterre exigeraient de sa part une ferme alliance avec la France, car de cette alliance dépend la paix européenne. Dans toute cette affaire, la Russie a joué un jeu dont il est facile de comprendre le but : sa pensée fondamentale, son unique pensée, tend à ruiner la bonne intelligence qui avait si longtemps régné entre la France

et l'Angleterre. Je n'hésite pas à le proclamer aujourd'hui; car c'est ici l'expression d'une grande vérité. En aucun temps le peuple anglais n'a vu avec indifférence l'amitié de la France. Oui, je le proclame et j'en suis certain, si la partie libérale du royaume avait été brusquement prévenue que la guerre était déclarée contre la France, toute cette partie de la nation se serait levée comme un seul homme, et elle eût fait entendre au gouvernement ces paroles solennelles : La paix avec la France ne sera pas rompue. (Applaudissements.)

Vicomte *Melbourn*, (président du conseil).— Le gouvernement exposera nettement à la chambre toute la marche de sa politique extérieure. Ce sera le cas de la discuter, si l'on veut, avant de l'approuver. Quant à présent, je me bornerai à déclarer au noble et savant lord (Brougham) que la conduite personnelle de Mehemet-Ali avait rendu indispensables les opérations dirigées contre lui. Quoi qu'il en soit, je ne renonce pas à l'espoir que les cinq puissances pourront encore agir de concert pour cette question. (*Cris nombreux*. Ecoutez!)

Duc de *Wellington*. — Pendant mon ministère, j'ai fait tous mes efforts pour mettre la France dans la véritable position qui lui appartenait, convaincu que si la France ne siégeait pas dans les conseils de l'Europe, il ne saurait y avoir aucune garantie pour la paix européenne. Personne, peut-être, n'a fait plus d'efforts que moi pour conserver l'Angleterre en paix avec la France, et si je forme un désir, c'est que les nobles lords qui siégent parmi nos adversaires puissent ramener la France au sein des conseils de l'Europe. (Ecoutez!)

Lord Brougham. — Je me félicite d'avoir pris la parole; j'avais un seul but, celui d'obtenir du noble duc (de Wellington) les déclarations importantes qu'il vient de faire; je m'en applaudis. Je suis sûr d'avoir rendu à l'Europe un immense service.

A la suite de cette discussion, l'adresse fut votée dans

la Chambre des Lords. Cette adresse, je le repète, était, comme dans la Chambre des Communes, la paraphrase du discours de la couronne. Ainsi le cabinet et le parlement anglais ont pensé que ce qu'il y avait de mieux à faire était de ne parler en aucune manière de la France, ni de la rupture de l'alliance anglo-française. Des discours très bienveillants ont été prononcés à cette occasion dans les deux chambres, et je dois même ajouter que je n'ai trouvé rien d'analogue dans la discussion, à la violente sortie que le comte Jaubert a faite dans notre assemblée; mais cependant un fait m'a frappé. C'est lord Ducie, qui a présenté à la Chambre des Pairs le projet d'adresse en réponse au discours de la reine, et l'on peut voir sur le *Moniteur* du 29 janvier qu'il s'est exprimé ainsi. « La politique des ministres a » été couronnée de succès à l'intérieur et à l'étranger : » à l'intérieur, ils ont consolidé l'ordre et la tranquillité; » à l'extérieur, ils ont été victorieux. On a prétendu » que leur succès devait être attribué aux circons- » tances; c'est une erreur : à l'intérieur, l'ordre a pré- » valu grâce à la rigide exécution des lois, et les résultats » obtenus EN ORIENT sont dus à l'ADMIRABLE POLITIQUE » de lord Palmerston.»

Ainsi le pair d'Angleterre *qui a présenté l'adresse* a qualifié d'*admirable* la politique suivie en Orient par lord Palmerston. Je ne saurais donner une preuve plus évidente que la discussion bienveillante, qui a eu lieu dans le parlement, n'a été qu'un acte de politesse pour la France; mais qu'au fond la politique de lord Palmerston est nationale en Angleterre, quoiqu'elle ait amené la rupture de l'alliance anglo-française. J'avoue que dans cette circonstance, il y a une chose que je ne comprends pas. Comment un lord ne s'est-il pas levé pour dire : *On ne peut qualifier d'admirable que ce qu'on connaît*; *nous ne connaissons pas la politique de lord Palmerston*, *puisque les pièces de l'affaire*

d'Orient ne nous ont pas encore été soumises; suspendons jusque là notre jugement sur cette affaire.

Il se pourrait en effet que, lorsque les pièces seront produites, le parlement anglais modifiât son opinion. S'il peut obtenir la correspondance de lord Ponsonby et de lord Palmerston d'avril à juillet 1839, et connaître le secret de la mission du général Chrzanowski (page 57), attaché à l'ambassade de Constantinople par lord Palmerston même, il se pourrait qu'il eût la preuve que lord Melbourn était mal renseigné lorsqu'il disait à la séance du 20 août 1839 : « Je puis, quant à présent, » donner l'assurance au noble nord (Brougham) que » *rien* n'a été négligé *pour prévenir* les hostilités. »

La discussion du parlement anglais de 1841, et surtout le discours de lord *Ducie* me suggèrent une dernière réflexion. M. Thiers a dit à la séance du 13 janvier 1840. « Les Tories peuvent donc avoir le » pouvoir, mais c'est à la condition d'y suivre la *poli-* » *tique des Wighs*, et d'y faire ce que font les Wighs » aujourd'hui. » Ne faudrait-il pas renverser cet argument et l'appliquer aux Wighs, du moins en ce qui concerne les affaires d'Orient ?

§ LX. Le vice-roi se soumet au sultan ; il rend la flotte turque et obtient l'hérédité de l'Égypte.

J'ai dit (page 45) comment la Syrie avait été attaquée par les forces anglo-austro-turques, et je rappelle que du 11 septembre, jour où l'on a canonné Beyrouth, au 3 novembre, jour de la prise de Saint-Jean d'Acre, toutes les côtes de Syrie avaient été ravagées ou occupées par les forces alliées. J'ai dit aussi que les montagnards de la Syrie s'étaient insurgés, que l'émir Beschir lui-même avait abandonné la cause du vice-roi, et que la flotte française avait quitté les mers du Levant à la suite des ordres qui lui furent expédiés de Paris le 9 octobre. Que faisait Ibrahim et l'armée égyptienne pendant que

tous ces faits s'accomplissaient? c'est ce qu'on ne sait pas encore bien; car il est certain que les alliés n'ont jamais trouvé en face que des corps de douze à quinze cents soldats égyptiens, sans artillerie, toutes les fois qu'ils se sont avancés entre les côtes et la chaîne des montagnes du Liban. Peut-être Ibrahim n'était-il pas sûr de son armée et craignait-il des défections; peut-être n'a-t-il pas voulu la maintenir entre l'insurrection des montagnes et les forces des côtes, de peur de ne pouvoir la nourrir; peut-être aussi le vice-roi lui avait-il donné l'ordre de ne pas envenimer la querelle par une résistance qu'il croyait inutile et qui pouvait compromettre sa possession même de l'Égypte. Je suis porté à croire que tel est le véritable motif de l'inaction d'Ibrahim; car, même au moment où le vice-roi devait être le plus exaspéré, il protégeait le passage des dépêches de l'Angleterre par l'istme de Suez et conservait les plus grands ménagements pour cette puissance.

Voici ce qu'on sait des mouvements d'Ibrahim. Ce général a toujours maintenu le gros de ses forces entre les montagnes du Liban et le désert d'Arabie, occupant ainsi la ligne parcourue par les grandes caravanes allant à *la Mecque* : ainsi *Alep*, *Hamah*, *Homs* et *Damas* étaient occupées par les Égyptiens, tandis que les montagnes s'insurgeaient, et que les côtes étaient ravagées. Le 8 décembre, Ibrahim avait concentré toutes ses forces à Damas, et il y avait été rejoint une semaine avant par les troupes venues d'*Adana*, de *Marach*, d'*Orfa* et d'*Alep*. Il avait donc abandonné à cette époque tous les points offensifs qui ménaçaient l'Asie-Mineure et la Turquie. Les forces, ainsi concentrées à Damas dans la première quinzaine de décembre, se montaient, les uns disent à 70 mille hommes, dont 40 mille de troupes régulières bien organisées et en bon état; les autres disent de 20 mille hommes complétement démoralisés. Quelle est la vérité entre ces deux versions? je n'en sais rien;

mais je suis porté à croire, en rapprochant toutes les correspondances où j'ai trouvé ces renseignements, qu'Ibrahim avait encore, dans les premiers jours de décembre, au moins 28 mille hommes de troupes régulières dont 15 à 20 mille *très bien organisées*, qu'il avait en outre 8 à 10 mille soldats irréguliers fort décidés, et 130 canons dont, à la vérité, il n'aurait pu mettre en ligne que les deux tiers. Avec de pareilles forces encore disponibles en décembre, je crois que si le vice-roi avait voulu réellement défendre la Syrie, il l'aurait pu. Il ne l'a pas voulu, de peur de compromettre sa position en Égypte.

Passons aux faits diplomatiques qui ont suivi la conquête des côtes de Syrie par les forces alliées.

Le 2 novembre, lord Palmerston fit une réponse à la note du 8 octobre qui lui avait été envoyée par M. Thiers. Ce ministre refusait d'admettre, dans cette pièce, n° 96, « *le principe de la nécessité de l'existence de la puis-* » *sance égyptienne, et il pensait qu'on devait s'en réfé-* » *rer, sur ce point, uniquement au sultan.* » Cette pièce, suivant les traditions nouvelles de la diplomatie, fut immédiatement publiée dans les journaux anglais; elle produisit le plus mauvais effet en France; on y vit la continuation indirecte de la pensée de LA DÉCHÉANCE du vice-roi. Mais bientôt de nouvelles communications diplomatiques furent plus rassurantes, et, le 14 novemvembre, lord Palmerston expédia à l'amiral Stopford des instructions dans lesquelles il disait, n° 97 : « Pré- » venez Mehemet-Ali que s'il se soumet immédiatement » et qu'il consigne l'ordre de rendre la flotte et d'éva- » cuer la Syrie, les quatre puissances recommanderont » au sultan de le rétablir dans son pachalik d'Égypte. » Vous accorderez trois jours au vice-roi pour faire con- » naître sa décision. » Avant que cette dépêche parvint dans le Levant, le commodore Napier, agissant en vertu d'instructions à peu près semblables, s'était présenté devant Alexandrie avec six vaisseaux de guerre et trois

bateaux à vapeur. Le 22 novembre, il entra en communication avec le vice-roi pour lui demander la remise des chefs syriens qui avaient été enlevés pendant l'insurrection de juillet et emmenés en Nubie; sa lettre du 22 était accompagnée de quelques conseils : c'était un coup de sonde diplomatique, et le vice-roi saisit l'occasion qui lui était présentée de traiter. Du 24 au 26, on débattit les divers points de la négociation, et, le 27 novembre, Mehemet-Ali d'une part, et le commodore Napier de l'autre, firent une convention en quatre articles, dont voici les stipulations principales, n° 98 : « Le vice-roi donnera immédiatement l'ordre d'évacuer » la Syrie; il conservera l'hérédité de l'Égypte, et, aus- » sitôt qu'il en aura reçu la notification officielle de la » Porte, il rendra la flotte turque. A ces conditions, les » hostilités seront suspendues. »

J'ignore ce que M. Walewski faisait à cette époque en Égypte; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était à Alexandrie. Plus j'y pense, plus je suis attristé du rôle peu digne que M. Thiers a fait jouer à la France dans toute cette malheureuse affaire; nous avions l'air de tenir à assister partout *à des refus ou à des coups de canon*, et pendant ce temps nous faisions revenir notre flotte. Quel est l'homme du jugement le plus ordinaire qui ne prévoyait pas qu'une fois le premier coup de canon tiré en Orient, l'honneur des signataires du traité de Londres était engagé à mener à fin, sans nous et même malgré nous, la soumission du vice-roi? Ce qu'il y avait alors de mieux à faire était de s'abstenir, puisqu'on ne voulait empêcher. On avait appris le 19 novembre la chute du cabinet de M. Thiers; mais je ne suppose, en aucune manière, que cette nouvelle ait décidé le vice-roi à signer la convention Napier du 27. Je crois que depuis long-temps il était décidé à se soumettre, et que s'il ne s'est pas soumis immédiatement à la conférence, il faut l'attribuer aux conseils que M. Thiers lui avait envoyés par M. Walewski.

Pendant les débats de la convention Napier, il s'était passé un fait de la plus haute gravité. Le 24 novembre, ce commodore entra dans le port d'Alexandrie sur un bateau à vapeur. Plusieurs vaisseaux étaient en présence : on craignait une attaque ; les artilleurs de garde aux batteries placées à la pointe du sérail, commencèrent A ENCLOUER LEURS CANONS. Cinq pièces furent ainsi enclouées dans ce premier moment. Les partisans du vice-roi d'Égypte ont dit que c'étaient des agents anglais qui avaient fait cette opération. Il n'est pas probable cependant que les 23, 24, 25 et 26 novembre, les batteries égyptiennes ne fussent pas gardées ; car d'un moment à l'autre on pouvait être attaqué. Ce fait tend à confirmer l'opinion de ceux qui prétendent qu'avec cinq ou six millions et quelques milliers de soldats on eût fait insurger l'Égypte contre le vice-roi. J'ai une grande tendance à adopter cette opinion : le fond de l'armée égyptienne était, en effet, composé de paysans égyptiens, et nous verrons au chapitre suivant comment ils étaient traités et administrés par les agents du vice-roi.

L'amiral Stopford écrivit au vice-roi le 2 décembre, de la rade de Beyrouth, n° 99 : « *Qu'il ne pouvait » approuver la convention faite par le commodore » Napier; que cette convention avait été faite sans » autorisation, et que dans tous les cas, elle aurait » dû être ratifiée par lui.* » Le 6, ce même amiral envoya un officier de sa flotte avec une nouvelle lettre et la dépêche de lord Palmerston du 14 novembre. Le vice-roi se soumit immédiatement et dans les termes les plus humbles. La différence entre la convention Napier et la proposition de l'amiral Stopford consiste en ce que dans la convention on parlait du pachalik héréditaire d'Égypte et de ne rendre la flotte qu'après avoir obtenu *cette hérédité;* l'amiral Stopfort au contraire exigea que le vice-roi se soumît sans condition ,

qu'il rendit la flotte immédiatement, et il promit, *sans parler de l'hérédité*, que les puissances solliciteraient alors pour lui le pachalik d'Égypte.

La convention du commodore Napier fut promptement connue à Paris; mais bientôt on apprit que l'amiral Stopford avait désavoué cet officier, et que les propositions de cet amiral ne parlaient plus de *l'hérédité de l'Égypte*. Le bruit se répandit en même temps que la Porte persistait avec énergie dans son projet de déchéance du vice-roi, et ce bruit prit de la gravité lorsqu'on apprit qu'à la fin de novembre, Izzed-Pacha, qui avait été nommé au pachalik d'Andrinople, venait d'être remplacé par Zéheria-Pacha, dans son pachalik *provisoire d'Acre et d'Égypte*. On interpréta cette nomination comme une confirmation nouvelle de la déchéance déjà prononcée contre Mehemet-Ali.

On reçut à Constantinople, le 17 décembre, la lettre de soumission, sans condition, que le vice-roi avait écrite après la communication du 6 décembre que lui avait faite l'amiral Stopford. Du 17 décembre au 11 janvier 1841, lord Ponsonby parvint à entraver une solution à Constantinople; il voulait qu'on ne concédât au vice-roi que la possession *viagère* de l'Égypte; le cabinet russe, aidé de ceux d'Autriche et de Prusse, insistaient vivement pour qu'il obtînt l'*hérédité*. Cette dernière opinion a triomphé auprès de la Porte, et le 12 janvier le Sultan a signé l'acte *qui accordait le pachalik d'Égypte héréditairement à Mehemet-Ali*. Cet acte fut immédiatement expédié à Alexandrie et communiqué au vice-roi. Tout s'était passé dans cette ville dans le sens de la soumission faite en décembre par ce dernier; car la flotte turque avait été remise à Masloum-Bey, envoyé de la Porte, et Ibrahim continuait le mouvement de retraite de Syrie qu'il avait commencé d'après les ordres reçus à la suite de la convention, non ratifiée, du commodore Napier.

On a publié, en Turquie, à l'occasion de tous ces faits une proclamation dont voici un extrait. Cette pièce est datée du 4 février 1841, n° 100.» Il a été annoncé, dans la gazette officielle, que Mehemet-Ali avait offert sa soumission. Le Sultan, considérant les circonstances passées comme n'ayant jamais existé, a daigné lui accorder un généreux pardon ainsi qu'à toute sa famille, ses serviteurs et ses adhérents; et voulant que les effets de sa clémence s'étendissent même à ses enfants, S. M. le sultan a daigné conférer audit pacha le gouvernement de l'Égypte à titre héréditaire. »

» Cependant, comme la *concession de cette hérédité* doit naturellement être soumise *à certaines conditions indispensables*, sous peu de jours un envoyé de la sublime Porte sera chargé d'aller faire mettre à exécution les résolutions prises à cet égard. »

On aurait dû croire, d'après cette pièce, que l'affaire d'Orient était en voie de solution; le Hatti-Scheriff du 13 février qui contient les *conditions indispensables* à la *concession d'hérédité* que l'on annonçait dans la pièce précédente, est venu prouver le contraire. Voici l'analyse de cette pièce, n° 100 *bis* : « Le sultan choisira » dans les enfants de Mehemet-Ali celui qui doit lui » succéder, et ce successeur sera tenu de venir à Con- » stantinople pour y recevoir l'investiture. — La préro- » gative d'hérédité conférée au gouverneur de l'Égypte » ne lui donnera aucuns droits supérieurs à ceux des » autres pachas — Les traités, les lois de l'Empire et » notamment le Hati-Scheriff de Gul-Khané seront ap- » plicables à l'Égypte comme à tout autre pachalik; la » forme, le titre et la valeur des monnaies seront les » mêmes qu'en Turquie. — Le quart des revenus bruts » de l'Égypte sera payé au sultan pour les besoins gé- » néraux de l'Empire.—L'Égypte ne pourra construire » des bâtiments de guerre qu'avec la permission du » Sultan, et l'armée ne pourra excéder 20,000 hommes

» dont deux mille résideront à Constantinople. — Les » uniformes et insignes de cette armée seront en tous » points semblables à ceux des autres troupes de l'Em- » pire. — La nomination des officiers de terre et de » mer jusqu'au grade de lieutenant inclusivement, ap- » partiendra au gouvernement de l'Égypte ; celle des » officiers supérieurs à ce grade dépendront de la vo- » lonté impériale du Sultan. » — Voici la disposition finale de cet acte : « La concession de l'hérédité au » gouvernement de l'Égypte étant soumise aux condi- » tions ci-dessus énoncées, l'*inexécution de l'une d'elles* » *motivera le retrait immédiat de cette concession.* »

Quelle amère dérision que l'hérédité ainsi entendue ! Il est évident que, du commencement à la fin, cet acte porte le cachet de lord Ponsonby et de sa haine contre le vice-roi d'Égypte. Est-il croyable que les autres cabinets signataires du traité de Londres voudront suivre l'Angleterre sur le terrain nouveau où elle a placé l'affaire d'Orient ? Je ne le pense pas, et en vérité je crois que l'honneur des puissances y est intéressé.

On sait que Mehemet Ali a fait des objections sur plusieurs points, savoir : — Sur l'hérédité qu'il ne comprend qu'en choisissant lui-même son successeur. — Sur les nominations aux grades supérieurs de son armée, qu'il entend se réserver. — Enfin sur le tribut annuel du quart du revenu, qu'il croit ne pouvoir payer sans épuiser l'Égypte.

Si des concessions ne sont pas faites au vice-roi sur ces trois points, je ne mets pas en doute qu'il cédera ; mais il est probable que d'ici à peu d'années il surgira encore de l'Orient une nouvelle crise qui pourrait bien menacer la paix du monde. Il est probable que le Hatti-Scheriff du 13 février a été conçu dans la pensée d'amener cette crise. La France doit s'y préparer dès aujourd'hui.

CHAPITRE VIII[e] ET DERNIER. (1)

De la puissance ou nationalité arabe; des finances et de l'armée égyptiennes. — De Mehemet-Ali et de sa famille. — Du ministère du 12 mai. — Du ministère du 1er mars; de la presse sous ce ministère. — Du ministère du 29 octobre. — Limitation en Syrie entre le sultan et le vice-roi; système français, système anglais.—De l'alliance anglaise; du traité de la quadruple alliance; et de M. Thiers. — Opinions diverses et conclusions de l'auteur.

---

§ LXI. De la puissance ou nationalité arabe; des finances et de l'armée égyptiennes.

Pour apprécier la conduite des divers cabinets qui ont dirigé nos affaires, il est important d'examiner ce qu'était la puissance arabe, fondement de celle du vice-roi d'Égypte.

La PUISSANCE ARABE avait pour base, l'ÉGYPTE, la SYRIE, et l'ARABIE. En *Égypte* depuis 1822 l'autorité du vice-roi s'étendait jusque sur la Nubie, le Sennaar et le Kardofan. L'Abyssinie était même dans ces derniers temps sous son influence; car les troupes égyptiennes occupaient *Massouah;* c'est le seul port que l'Abyssinie possède sur la mer rouge. En *Syrie*, toute la province était occupée depuis 1832 par les troupes d'Ibrahim, et après la bataille de Nézib, les Égyptiens campèrent même hors de cette province jusqu'aux pieds de la chaîne du Taurus. En *Arabie* l'Hedjaz et l'Yemen étaient fortement occupés. Kourschid, l'un des généraux les plus habiles du vice-roi, maintenait dans l'obéissance la partie centrale, et en 1839, ce général s'était avancé vers l'Orient,

(1) Ce chapitre n'est pas exclusivement consacré aux affaires d'Orient.

au point de menacer les îles de Bahrein sur le golfe Persique, et la ville de Bassora sur l'Euphrate : tels étaient les éléments de la puissance arabe à la fin de 1839, c'est-à-dire au moment de son plus grand développement. L'Ile de Candie était depuis 1825 une des annexes de cette puissance.

Si l'on jette les yeux sur une carte géographique, on est saisi d'admiration à la vue de l'immense création de Mehemet-Ali ! La mer rouge était devenue un lac égyptien ; les Persans et les Anglais eux-mêmes, commençaient à s'inquiéter de cette nouvelle puissance, et du côté du Taurus, Constantinople avait tremblé deux fois. Je conçois donc que des esprits supérieurs aient pu se laisser prendre à ces apparences de grandeur; ce que je ne comprends pas, c'est que le gouvernement de mon pays se soit trompé sur ce point. On va voir qu'en effet, le cabinet français avait, en dehors des renseignements qui lui étaient fournis par ses agents, des éléments suffisants pour apprécier sainement l'état des choses en Orient.

De l'Arabie. Je ne parlerai de l'Arabie que pour mémoire ; tous ceux qui se sont occupés des affaires du vice-roi savent que ce pays était une charge pour lui. Depuis 1818, époque où Ibrahim avait détruit la puissance des Wahabytes, (voir page 4), les troupes égyptiennes avaient en effet toujours eu à guerroyer en Arabie ; *c'était l'Algérie du gouvernement égyptien.*

Le vice-roi, obligé d'entretenir sur la mer rouge une marine de quatre corvettes et de vingt bâtiments de transport, exclusivement occupés à l'approvisionnement et au mouvement des troupes, était en outre obligé d'envoyer par la voie de terre, du blé et des lentilles pour nourrir le corps d'occupation du centre, dont le quartier général était à *Derayed* ! Pour traduire en chiffres les résultats de l'occupation, je dirai : que toutes les années le vice-roi envoyait de sept millions et demi à huit millions de francs en Arabie, pour completter le défi-

cit du budget de cette province, et l'on peut dire qu'elle lui coûtait au moins dix millions annuellement, à cause des vivres et autres fournitures en nature, qu'il était obligé d'y expédier.

Il est de toute évidence qu'il faut chercher ailleurs que dans cette province la base de ce qu'on a appellé *la puissance arabe*. La lutte soutenue depuis trente ans par ses habitants contre la domination du vice-roi, qu'ils appelent la *domination turque*, me dispense d'entrer dans de plus longs détails. Passons à la Syrie et voyons si cette province peut être considérée comme un élément de cette puissance arabe.

De la Syrie. La Syrie est tellement resserrée par la Méditerrannée d'un côté, et par les déserts de l'Arabie de l'autre, que cette province n'a que trente à quarante lieues de largeur, quoiqu'elle ait cent cinquante lieues de longueur; ce pays est donc une espèce de presqu'île joignant l'Afrique et l'Asie. Depuis un tems immémorial les peuples de ces deux continents se sont battus sur cette presqu'île, et, plus tard, toutes les religions sont aussi venues s'y heurter. L'on peut dire avec vérité qu'aucune partie du globe n'offre des contrastes plus extraordinaires de population et de religion; car presque toutes les races humaines et tous les cultes s'y trouvent en présence.

Examinons d'abord de quoi se compose la population de la Syrie. J'ai dit à la page 11 que l'ouvrage de MM. de Cadalvène et Barrault indiquait un million et demi de population; je crois ce chiffre trop élevé. Des renseignements très différents dans leurs détails, mais s'accordant assez, sur le total, me font penser que la Syrie, dans ces derniers temps, comptait à peine un million deux cent mille habitants, qui tous parlent arabe. Voici à peu près comment cette population se divisait. Je dis à peu près; car les chiffres que j'indique sont *extrêmement* incertains.

La chaîne des montagnes du Liban et de l'anti-Liban, qui prend naissance dans les plaines de la Palestine, et s'étend au nord jusque vers le port Latakie, contient la moitié de cette population.

Les *Druses* sont au midi de la chaîne et comptent environ 220,000 habitants ; ils s'étendent depuis la Palestine jusqu'à la hauteur de Damas. Cette population est très guerrière ; elle se compose de quelques catholiques, de mahométans et de beaucoup d'idolâtres.

Les *Marónites* viennent ensuite, et sont plus au nord que les Druses ; ils occupent les montagnes les plus élevées du Liban; la ville de Balbek paraît être le centre de leur puissance. Ce petit peuple est jaloux de sa liberté au plus haut degré, très brave, et il compte 250,000 habitants. La civilisation des Maronites est très avancée; *c'est une petite Europe transplantée en Asie*. La religion est exclusivement catholique, plus de deux cents monastères Maronites jetés dans le Liban le constatent ; cependant tous les ouvrages que j'ai lus disent que les prêtres maronites *se marient;* j'ignorais que sur ce point, il y eût deux manières de voir à Rome. Les Maronites ont un gouvernement théocratique; ils détestent les Druses, et l'on a vu (page 111), qu'en 1838, Ibrahim se servit d'eux pour soumettre ces derniers.

Les *Métualis* et les *Ansaries* complètent la population du Liban. Ils sont plus au nord que les Maronites et descendent jusque dans les plaines du côté de la ville de Latakie. Ils comptent environ 140,000 âmes, et sont sectateurs d'Aly, ou Idolâtres. Les Métualis, qui anciennement ont joué un grand rôle, sont maintenant en décadence. Ils sont moins guerriers que les habitants des hautes montagnes.

L'émir Beschir a, pour ainsi dire, succédé à la puissance de Facardin, dont on a tant parlé au commencement du 17e siècle. Chef direct des Druses, il était parvenu en 1839 à commander indirectement et sous forme

de fédération, aux six cent mille âmes qui peuplent les montagnes du Liban. Voyons comment était composé le reste de la population de la Syrie.

La population des villes et celle des plaines de cette province, parle l'arabe ; on doit à peu près la diviser ainsi : 240,000 Turcs syriens habitent Damas, Alep, Homs, Hamah, Aire, et quelques autres villes. 120,000 Kurdes et Turcomans habitent en général la partie nord du côté d'Alep ; 100,000 Arabes Bédouins campent à l'est sur la lisière du désert, et 140,000 Naplousiens, catholiques, chrétiens, chaldéens, grecs, juifs, pèlerins et négociants de tous genres, occupent plus particulièrement la Palestine et la partie méridionale de cette province.

Tel est l'ensemble de la population de la Syrie. Pour savoir jusqu'à quel point cette province pouvait être considérée comme faisant partie de la puissance ou nationalité arabe, je suis obligé de reprendre les faits antérieurs.

Le sultan Mahmoud n'a jamais pu être réellement maître de la Syrie : je l'ai déjà dit page 11 et je vais en donner une nouvelle preuve. Dans la séance du 25 juillet 1840, lord Russel, répondant à M. *Hume*, qui reprochait au cabinet d'avoir insurgé la Syrie en 1840, lui disait : n° 101 : « Il paraît au surplus que sous la domi-
» nation de la Porte, il y avait dans cette province *une*
» *insurrection par année*, tandis que sous celle de Me-
» hemet-Ali il n'y en a eu que trois : il semblerait par
» conséquent, que si le gouvernement britannique avait
» eu réellement l'intention de provoquer une insurrec-
» tion en Syrie, il n'a usé pour cela que de très peu d'ef-
» forts. » C'est ainsi que s'exprimait *un membre du cabinet anglais*, et tous les ouvrages que j'ai lus, m'ont prouvé qu'en effet cette province était depuis longtems à peu près séparée de fait de l'empire turc.

La Syrie qui, suivant lord Russel, se révoltait toutes

les années contre la domination de la Porte, ne manqua pas de s'insurger contre elle quand les troupes d'Ibrahim en firent la conquête (1832). Le vice-roi, restaurateur de l'ordre en Égypte, osa alors ce que durant plusieurs siècles la Porte n'avait jamais tenté; il voulut établir la police parmi toutes les populations diverses de la Syrie, et il y parvint. Il supprima aussi le système des avanies en matière des perceptions des impôts : ces améliorations furent malheureusement accompagnées de mesures calamiteuses; il n'y eut plus d'avanie; mais les impôts furent doublés dans certains districts, quadruplés dans d'autres, et les populations en vinrent à regretter amèrement la domination turque. Le vice-roi voulut en même temps opérer le désarmement du pays et y établir le recrutement. L'ensemble de ces mesures poussa les Syriens à une premiere insurrection; elle fut comprimée après de grandes difficultés et avec une extrême violence; plus de huit mille soldats d'Ibrahim trouvèrent la mort dans cette insurrection. Le désarmement fut exécuté à la suite de ce mouvement, et en 1835 les levées d'hommes furent faites avec rigueur. C'est à partir de cette époque que le droit de capitation ou impôt personnel fut régulièrement perçu, même sur les Turcs syriens qui se trouvèrent ainsi assimilés aux juifs et aux chrétiens. J'ai dit (page 111) qu'en 1838 une nouvelle insurrection avait éclaté chez les Druses, et qu'Ibrahim ne put la comprimer qu'en rendant les armes aux Maronites qui batirent les Druses. Malgré ce secours, les Égyptiens perdirent encore dix mille soldats dans cette seconde insurrection; mais quand elle fut apaisée, de nouvelles et importantes levées d'hommes eurent lieu, et suivant l'expression de M. Dupin à la chambre des pairs : « En deux levées, celles de 1835 et de 1838, les » Syriens enregimentés par force représentaient la » totalité des hommes valides que pouvaient offrir *dix* « *années de conscription régulière et définitive.* »

Pour donner une idée de la manière dont on opérait dans cette province, je citerai deux faits. Lorsque le prince de Joinville parcourait en 1836, les montagnes de Syrie, les cavaliers égyptiens de son escorte se détachaient au galop pour capturer les hommes qu'ils apercevaient dans les campagnes; ils les saisissaient, les attachaient à la queue de leurs chevaux, et les conduisaient au régiment le plus voisin où ils étaient immédiatement incorporés. Ces malheureux ne pouvaient même pas rentrer chez eux pour prévenir leurs familles.

Voici le second fait : On a déposé dans le parlement anglais, à la session dernière, un document où les commerçants anglais établis en Syrie se plaignent et disent, n° 102 « Quand la force militaire procède à l'enlèvement des conscrits, elle pénètre jusque dans l'intérieur » des maisons musulmanes. Les soldats en profitent pour » voler le mobilier, pour *dérober des femmes*, et pro» faner des lieux sacrés aux yeux de l'islamisme. Enfin » l'on réduit les habitants à ce degré de désespoir qu'ils » nous crient : nous n'avons plus de cœur pour ache» ter... Il en résulte que les mahométans, qui sont nos » meilleures pratiques, négligent tout à fait l'orne» ment de leurs maisons et de leurs personnes ; notre » marché pour la vente des meilleurs effets se trouve » ainsi, et à raison des dernières conscriptions, réduit » dans une proportion véritablement *lamentable*. » On voit que dans une certaine limite, la guerre de Syrie a eu la même origine que celle de Chine, *le besoin de vendre*.

Un pays habitué à l'anarchie ne pouvait se faire à un despotisme aussi violent. En 1839, à l'époque de la bataille de Nezib, il y eut un commencement d'insurrection, et plusieurs bataillons syriens passèrent pendant le combat du côté du sultan. (Voir page 44). J'ai déjà dit, qu'en mai 1840, il y eut une nouvelle tentative qui fut en partie l'œuvre de l'Angleterre, et que cette insur-

rection fut plutôt calmée par ruse et concession que reprimée. Une dernière insurrection a eu lieu en août 1840; vingt-quatre mille fusils ont été fournis par l'escadre anglaise aux insurgés, et c'est à la suite de ce dernier mouvement que la Syrie a été évacuée par les Égyptiens. Ainsi, de compte bien fait, la Syrie qui s'insurgeait dix fois en dix années contre le sultan, s'est insurgée contre le vice-roi, cinq fois en neuf années. Voici en résumé l'état vrai de cette province.

Les Druses et les Maronites, qui sont les hommes les plus guerriers des montagnes de Syrie, se détestent entre eux, et, ce n'est qu'à la faveur de leurs guerres intestines que les pachas d'Acre, de Tripoli et de Damas, sont venus de temps à autre ravager leur pays. Toutes les fois qu'ils ont été unis, ils ont été assez forts pour se faire respecter et pour expulser leurs oppresseurs; le vice-roi ou plutôt l'*émir Beschir* avait eu assez d'habileté pour les maintenir en les opposant les uns aux autres; mais ces peuples au fond détestaient bien plus les Égyptiens que les Turcs. Il en était de même des Métualis et des Ansaries.

Les Turcs syriens et les Kurdes exaspérés d'être assimilés aux juifs et aux chrétiens, ne pouvaient s'habituer à payer la capitation, ou impôt personnel, dont ils étaient exempts sous la domination de la Porte; ils détestaient le vice-roi tout autant qu'ils détestaient les Druses et les Maronites contre lesquels ils combattent depuis la fondation de l'islamisme. Quant aux tribus des Bédouins et à celles des Anisés qui sont près d'Alep, elles ne voyaient dans Mehemet-Ali que l'homme qui avait arrêté leurs déprédations et leurs brigandages. Je connais un voyageur qui a interrogé *l'un des chefs des Anisés* avant la bataille de Nezib; il lui demandait s'il faisait des vœux pour les Égyptiens ou pour les Turcs? ce chef lui répondit: «qu'il voudrait que le dernier Turc tuât le dernier Égyptien, parce qu'ensuite les Bédouins n'en pour-

raient que mieux *faire leurs affaires.* » Il ressort de ces faits que la Syrie n'était dans les mains du vice-roi qu'une province vaincue et occupée dont il tirait momentanément quelques ressources. Cette province ne pouvait donc en aucune manière être considérée en 1839 comme une des bases de la puissance arabe ; car elle protestait à chaque moment par les armes contre la domination du vice-roi.

Nous venons de voir que l'Arabie et la Syrie ne présentaient que des éléments de résistance à la domination arabe; voyons s'il en était de même sur les bords du Nil.

De l'Égypte. La population actuelle de l'Égypte n'est pas bien connue ; certains auteurs ne lui donnent qu'un million sept cent mille habitants. M. Clot-Bey, dans son ouvrage de 1840, lui en donne trois millions; le vice-roi allait plus loin; il prétendait qu'il y en avait quatre millions; je crois, quant à moi, que le chiffre qui approche le plus de la vérité, est de un million neuf cent mille habitants ; en voici le motif. Je sais que le consul d'Autriche à Alexandrie est parvenu à faire faire un recensement par tribus et par villages, duquel il résulterait que l'Égypte proprement dite contenait encore, il y a deux ou trois ans, ce dernier nombre d'habitants. La pensée qui a dirigé ces recherches était consciencieuse, mais plutôt hostile que favorable à l'administration du vice-roi. Je crois donc à ce chiffre et je l'adopte. Cette population doit, approximativement, se diviser ainsi :

Cultivateurs arabes, (appelés Fellahs)	1,550,000
Arabes bédouins, pasteurs et nomades	180,000
Coptes, écrivains, percepteurs d'impôts	120,000
Juifs, Turcs, Grecs, Syriens, Européens, etc.	50,000
Total égal	1,900,000

Il faut ajouter à cette population celle du Sennaar, du Kardofan et de la Nubie, que l'on peut évaluer à 200,000 âmes. Ainsi le vice-roi commandait sur les bords du Nil à 2,100,000 habitants; et l'on peut dire qu'ils

étaient la base à peu près exclusive de sa puissance. Voyons donc de quelle manière ces habitants étaient traités, comment ils étaient organisés, et quels éléments de force ils pouvaient offrir.

La plupart des voyageurs qui ont écrit sur l'Égypte, mais surtout nos auteurs nationaux, ont caché la vérité. Le vice-roi accueillait les Français et en général les Européens avec distinction. Il était même utile à un très grand nombre de nos compatriotes ; ainsi Messieurs Sèves, Cerisy, Clot, Varin, Linant, Besson étaient devenus, *Soliman-Pacha*, *Cerisy-bey*, *Clot-bey*. *Varin-bey*, *Linant-bey*, *Besson-bey* ; et presque tous dirigeaient l'un des services du gouvernement égyptien. Ces messieurs accueillaient à merveille nos voyageurs ; dire la vérité en pareille circonstance, c'était presque de l'ingratitude; aussi, je le répète, la plupart de nos auteurs l'ont cachée. Il en est résulté que dans ces derniers temps, la France qui eût dû être la mieux renseignée sur l'état réel de l'Égypte, a prouvé qu'au contraire c'était elle qui l'était le plus mal. Tous les auteurs français n'ont cependant pas caché la vérité. On sait que M. de *Lamartine* n'a pas craint de la dire, même en face de son pays et du haut de la tribune ; mais ce qu'on ignore, c'est que d'autres voyageurs n'ont pas été moins consciencieux. Je vais en donner des preuves irrécusables.

M. *de Verninac Saint-Maur*, officier de marine, est l'un de ces voyageurs. Chargé d'aller prendre l'obélisque du Luxor que nous voyons sur la place de la Concorde, il arriva à Alexandrie le 3 mai 1831. Cet officier, après avoir traversé le Caire et remonté le Nil, vint mouiller le 15 juillet en face de l'ancienne Thèbes, et le 1er avril 1833 il quittait l'Égypte avec son précieux fardeau ; il est donc resté ving-trois mois sur les bords du Nil, et l'on peut dire que, pendant cette longue période, cet officier a été à même de voir l'Égypte sous la chemise. La

relation de cette expédition a été publiée en 1835 sous le titre de *Voyage du Luxor en Égypte.*

MM. *de Cadalvène* et *de Breuvery* sont les voyageurs qui ont écrit le second ouvrage que j'ai consulté : ces messieurs ont publié, en 1836, deux volumes sous le titre de *l'Egypte et la Turquie de* 1829 *à* 1836.

Les deux ouvrages que je viens de citer sont écrits avec impartialité, sans esprit systématique, et comme ils ont été publiés il y a cinq à six ans, on ne saurait les accuser d'avoir été écrits sous l'influence des derniers événements qui ont mis à nu la faiblesse du gouvernement égyptien. Je vais commencer par donner les extraits de ces deux ouvrages qui se rapportent au Sennaar, au Kardofan et à la Nubie.

N° 103. » Le Kardofan n'a pas tardé à éprouver le sort de tous les pays soumis au joug de Mehemet-Ali. Non content d'écraser les habitants par les impôts les plus arbitraires, le vice-roi s'est réservé le droit exclusif de faire le commerce avec les nègres libres, et la misère ne se fait pas moins sentir au Kardofan qu'en Égypte. » (De Cadalvène page 232, tome 2.)

N° 104. « Le Kardofan fournit encore au vice-roi près de trois mille esclaves. Dans cette contrée comme au Sennaar, les parents vendent leurs propres enfants pour subsister, ou les donnent au gouvernement en paiement des contributions. Dans les temps de famine, fléau qui n'est pas rare dans ces montagnes, on les voit se vendre eux-mêmes pour obtenir un peu de nourriture. Le surplus des esclaves provient des battues faites par les troupes du vice-roi dans les montagnes habitées *par les nègres Noubah.* Tous ceux qui ne réussissent pas à se sauver sont emmenés en esclavage, et de là expédiés au Caire, mais presque toujours plus des deux tiers de ces malheureux périssent avant d'arriver à leur destination. On calcule que sur près de cinquante mille esclaves que

les Turcs ont arrachés à leur pays natal dans l'espace de dix ans, il en existe à peine cinq mille.» (De Cadalvène, page 235, tome 2.)

Cette dernière citation n'est exagérée en aucune manière, car il est prouvé que les nègres du Sennaar et du Kardofan ne pouvaient supporter le changement de climat auquel on les soumettait. *Les deux tiers* de ces malheureux mouraient avant d'être formés en régiments, et le reste survivait peu aux causes physiques et morales qui attaquaient leur constitution ; ils allaient mourir de soif en Arabie, ou de froid aux pieds des montagnes du Taurus. De quelle ressource pouvaient être de pareilles contrées, lorsqu'il fallait pour les contenir entretenir un corps de cinq à six mille hommes à quatre cents lieues de la Basse-Égypte ? Passons à la Nubie.

J'ai déjà dit, à la page 7, que cette province fut conquise en 1821, par Ismaël, l'un des fils du vice-roi, et que ce prince fut brûlé dans une fête par un chef Nubien. Mehemet-Bey, plus connu sous le nom du *Defterdar*, était occupé à la conquête du Sennaar et du Kardofan, lorsqu'il apprit la mort d'Ismaël ; il avait épousé une des sœurs de ce dernier, et il lui était dévoué. Mehemet-Bey saccagea la Nubie pour venger la mort de son beau-frère. Il présidait lui-même aux massacres et aux plus épouvantables supplices qu'il pût inventer ; trente mille Nubiens périrent de cette manière, et les choses furent poussées à un tel point, que le vice-roi crut devoir rappeler son gendre. On peut dire sans exagération que cette malheureuse province sera longtemps à se remettre de la dépopulation qui fut la suite de ces massacres, des émigrations et des levées d'hommes qui plus tard enlevèrent ce qui avait échappé à la fureur du Defterdar. Quelques courtes citations suffiront pour prouver quels sentiments sont restés dans le cœur de ces malheureuses populations.

N° 105 : « Cependant l'influence des chefs Nubiens

sur ces populations n'a éprouvé aucun atteinte, et il n'est pas douteux qu'à la première occasion favorable il ne leur soit facile de soulever les peuples qui frémissent sous le joug auquel ils sont soumis. La mort de Mehemet-Ali est peut-être destinée à devenir le signal de cette révolution, qui devra fermer probablement pour longtemps aux Européens l'accès de ces contrées encore si peu connues. » (De Cadalvène, page 265, tome 2.)

N° 106 : « Seuls parmi les peuples de la Nubie, les Chaykye opposèrent à l'invasion égyptienne une résistance sérieuse. Malgré l'état d'asservissement où les a réduits cette invasion, leur caractère belliqueux n'a pas changé, et le souvenir des cruautés qui accompagnèrent la conquête, leur arrache encore des larmes. L'espoir de la vengeance dans un temps plus ou moins éloigné adoucit pour ces hommes les regrets de la liberté perdue, et leur amour de l'indépendance n'attend peut-être pour éclater de nouveau, qu'une occasion favorable. » (De Cadalvène, page 258, tome 2.)

Il est évident que la Nubie, pas plus que le Sennaar et que le Kardofan, ne pouvaient être considérés comme une base de la puissance arabe ; nous avons vu qu'il en était de même de la Syrie et de l'Arabie. Il ne nous reste donc pour base de cette puissance, que les dix-neuf cent mille habitants de l'Égypte, et particulièrement les quinze cent cinquante mille Arabes agriculteurs qui fournissaient à l'entretien des armées permanentes du vice-roi. Je vais essayer de faire connaître quelle était la condition de ces derniers, en m'appuyant sur les deux auteurs que j'ai consultés. Voici les extraits qui se rapportent au recrutement des armées, et à la manière dont on l'exécutait en Égypte.

N° 107 : « Une levée est-elle ordonnée, les gouverneurs s'occupent de répartir à peu près entre les villages la quantité de conscrits à fournir ; puis, pour rendre la mesure exécutoire, ils envoient le plus secrè-

tement possible les Albanais irréguliers attachés à leur service, pour enlever le nombre d'hommes exigé. Dès que la présence de ces agents est signalée sur quelque point, les cultivateurs prennent la fuite, et les soldats les poursuivent au travers des champs cultivés qui sont foulés aux pieds des chevaux et ruinés dans toutes les directions. Enfin, après une ou plusieurs battues, les Albanais obtiennent le nombre de prisonniers déterminé par l'autorité. Mais malgré les ordres précis qui sont donnés, et souvent même répétés à coups de bâton, la plupart des malheureux dont on s'est emparé, sont toujours des enfants, des vieillards ou des hommes peu propres au service, qui, moins agiles à fuir, doivent nécessairement être pris les premiers.

« Tous les hommes que les irréguliers ont capturés, sont conduits enchaînés à la ville la plus voisine, et là, emprisonnés jusqu'à ce que le médecin les ait examinés. La visite terminée, ceux qui sont jugés impropres au service sont renvoyés chez eux, mais ils n'y sont pas sitôt arrivés qu'il s'agit de les remplacer. Une nouvelle battue a lieu; ils sont repris et reconduits à la ville pour subir une nouvelle visite, et par conséquent une nouvelle réforme, et cette cérémonie se réitère souvent plus de vingt fois avant que le nombre soit complet. Vainement les Fellahs se refuseraient-ils, sous prétexte de réformes précédentes, à suivre les agents de recrutement, le bâton et au besoin le sabre sont là pour les y contraindre; et il faut en convenir, le moyen de remédier à ce grave inconvénient est bien difficile à trouver.

« L'âge et les infirmités graves sont les seuls motifs d'exemption. Ni le mariage, ni une famille nombreuse à soutenir ne sont admis comme excuse, et on a vu dans une levée six frères mariés, laissant plus de trente personnes sans ressources, déclarés bons pour le service, et arrachés tous les six à leurs familles. » (De Cadalvène, page 253, tome 1er.)

N° 108 : « Vers l'époque où les eaux du Nil commençaient à baigner la quille du Luxor, et lui annonçaient un prochain départ, le gouvernement de Mehemet-Ali ordonna une levée générale en Égypte, afin de réparer les pertes de l'armée de Syrie devant Saint-Jean-d'Acre, et de poursuivre les avantages que le succès du siége promettait aux armes d'Ibrahim. Cet ordre fut exécuté dans la Haute-Égypte avec une cruelle rigueur. Toute la population vigoureuse, jetée pieds et poings liés dans les barques, fut dirigée sur le Caire, pour y recevoir une dernière destination. Les habitants de la partie occidentale de Thèbes s'étant soustraits par la force, à cette mesure, furent traqués comme des bêtes fauves, et traités individuellement d'une manière horrible. Leur scheik fut enlevé et conduit au chef-lieu de la province. C'était un homme énergique ; on s'en débarrassa en le faisant mourir dans les tortures. On voulait qu'il servît de guide au milieu des tombeaux où s'étaient réfugiés ses compatriotes ; mais lui, fort de la honte d'une pareille proposition, comme les martyrs de leur foi, il fut inébranlable ; les tourments le trouvèrent impassible, et il n'eut de voix que pour maudire ses bourreaux. » (De Verninac, page 357.)

N° 109 : « Tel est l'amour des Fellahs pour les champs qui les ont vus naître, qu'ils préfèrent leur misérable retraite de boue, où ils meurent de faim, au métier de soldat et aux promesses d'être bien habillés et bien nourris; et l'horreur qu'ils éprouvent pour la nouvelle organisation militaire est si grande, qu'il est très commun de les voir s'arracher les dents de la mâchoire supérieure et même s'injecter de la chaux dans les yeux, pour se soustraire à la conscription à laquelle ils préfèrent même la cécité, misère si commune en Égypte, qu'ils sont comme familiarisés avec elle. Vainement a-t-on mis à mort plusieurs de ceux qui étaient

reconnus coupables de s'être volontairement mutilés. Ces moyens préservatifs ne continuent pas moins d'être mis en usage (1). Le recrutement venait alors d'avoir lieu aux environs de Manfalout, et l'intérieur de cette ville offrait l'aspect le plus déchirant. Les femmes des malheureux pris pour le service parcouraient les rues tout le long du jour, la figure et les vêtements souillés de boue, s'arrachant les cheveux, se frappant la poitrine et poussant des cris aigus. Environ trois cents conscrits, enchaînés deux à deux, furent tirés de la prison; les coups de bâton des gardes les eurent bientôt forcés à prendre leurs rangs, et la caravane commença à se diriger vers le fleuve.» (De Cadalvène, page 256, tome 1er.)

N° 110 : « Le 12 nous passâmes devant Samalout au moment où des cavaliers faisaient embarquer les recrues provenant d'une récente levée. Tout le village les accompagnait avec des lamentations si tristes qu'on aurait dit *les derniers cris de l'Égypte*. Comme à Thèbes, on ne comptait parmi la population en pleurs que des *femmes*, des *vieillards* et des *enfants*; c'était un spectacle déchirant qui, malgré l'HABITUDE, excitait toujours en nous de nouveaux sentiments d'indignation. » (De Verninac, page 401.)

N° 111 : « Il est des districts où il ne reste pas un homme valide. De ce nombre sont la plupart des villages de la Thébaïde. Tous les travaux y sont exécutés par les vieillards, les femmes et les enfants.» (page 320.)

N° 112 : «Forcé d'entretenir une armée hors de toute proportion avec la population d'Égypte, il doit continuer à écraser le pays sous les impôts et les levées en masse. Il lui est impossible de s'arrêter dans sa marche

(1) Il y avait à Beyrouth en 1840 un bataillon de *borgnes*, que par dérision on appelait dans l'armée arabe *les invincibles*. On avait fait pour ce bataillon des fusils spéciaux, avec lesquels on enjouait de l'épaule gauche. Se rendre borgne pour échapper au service de l'armée ne servait donc plus à rien.

spoliatrice; il faut qu'il tombe ou que le peuple continue à souffrir.» (De Verninac, page 312.)

Pour en finir avec les citations qui concernent les levées d'hommes, je vais en citer une dernière; elle est de M. Tamissier qui a publié un voyage en Abyssinie, que la société de géographie a couronné.

Cet auteur a écrit, en 1839, un ouvrage sous le titre de *Voyage en Arabie*, et il s'exprime ainsi sur les soldats égyptiens qui composaient en 1834 l'un des trois régimens de ligne qui firent l'expédition de l'Assir.

N° 113 : « Je déplore sincèrement le sort des pauvres fantassins courbés sous le poids du sac, du fusil et d'une giberne garnie de cartouches : nous n'en sommes qu'au cinquième jour de marche depuis Taïffa, *et quelques uns d'entre eux n'ont déjà plus de chaussure*... Les soldats qui doivent supporter des fatigues semblables à celles qu'eut à éprouver notre expédition d'Égypte, sont pour la plupart DES ENFANTS que le vice-roi a eu la barbarie d'enlever à leurs familles *à un âge où ils auraient encore besoin des soins de leur mère*. Il est temps de faire connaître à l'Europe les misères et les douleurs de la civilisation égyptienne, dont elle ne connaît guère que le beau côté.» (Tamissier, page 25, tome 2.)

Chacun peut maintenant tirer les conséquences des citations que j'ai faites ; quant à moi, je ne doute pas que le vice-roi dans ces dernières années, n'ait été réduit à enlever à l'Égypte des enfants de moins de treize ans. Quand on pense que déjà en 1832, on avait eu au Caire, un exemple de six mille paysans égyptiens enlevés pour le recrutement, qui ne purent fournir que deux cent cinquante-trois hommes propres au service, on ne peut s'empêcher de partager l'opinion des voyageurs qui ont avancé qu'à l'époque de la bataille de Nezib, la population ne se composait presque plus que de *vieillards*, de *femmes* et d'*enfants*. Ce fait ne saurait surprendre, car depuis neuf ans le vice-roi en

était réduit à procéder sur *le capital de sa population* pour entretenir son armée. (1)

Je vais copier maintenant quelques extraits qui donneront une idée de la manière dont fonctionnait le système administratif et commercial que le vice-roi avait établi en Égypte.

N° 114 : « Le Delta, par sa situation favorable au commerce d'exportation, se trouve plus qu'aucune autre province de l'Egypte, victime du monopole du vice-roi, qui, pour alimenter son commerce, y enlève souvent jusqu'aux denrées de première nécessité. Ainsi, par une étrange destinée, les habitants de cette partie, la plus riche et la plus fertile du pays, en sont peut-être les plus malheureux. Le pain dont se nourrissaient alors les Fellahs était composé *d'un cinquième de fèves, de deux cinquièmes de graine de lin dont on avait extrait l'huile, et de deux cinquièmes de graine de coton*; cette nourriture, insuffisante et insalubre, décimait la population ; des enfants nus, le corps enflé et couvert d'ulcères, le cou chargé d'amulettes, pâles, rachitiques portant dans leurs traits et jusque dans leurs cris mal articulés, l'expression de la souffrance, se trainaient au bord du fleuve pour implorer notre pitié, pendant que

(1) Les besoins de la guerre et le défaut de soins ont aussi dépeuplé l'Égypte d'animaux utiles. La race des chameaux et des animaux qui vivent à la lisière du désert, s'est un peu conservée ; mais les bœufs et les buffles sont devenus excessivement rares dans la Haute-Égypte, et, quant aux chevaux, voici ce que je lis, page 115, tome 1er de l'ouvrage de M. de Cadalvène. « La belle race des chevaux de Mameloucks est » presque entièrement disparue. La race des chevaux indi- » gènes est elle-même devenue mauvaise, très faible, sans » beauté et impropre à aucun service actif. Quant aux » bons chevaux secs et vigoureux qu'on remarquait dans la » Haute-Égypte, l'expédition militaire de l'Hedjaz a tout » absorbé *et la race est perdue* ».

leurs mères venaient remplir d'eau des cruches dont elles avaient peine à soutenir le poids.» (De Cadalvène, page 74, tome 1er.)

N° 115 : « Les habitants ne voulaient à aucun prix nous vendre de provisions. Surpris de ce refus, nous en demandâmes la cause. « Le Turc qui gouverne le vil- » lage, nous dirent-ils, nous accable de toutes sortes » d'impôts. Il profiterait de l'occasion pour nous enle- » ver, après votre départ, l'argent que nous aurions » reçu et celui qu'il nous suppose. » L'administration de ce Turc est exactement en petit celle de toute l'Égypte : aussitôt que les officiers du pacha savent une piastre à un Fellah, il faut *qu'il la donne ou qu'il expire sous le bâton.* Le sort des nègres dans nos colonies est heureux à côté de celui des Arabes renfermés dans la riche vallée qu'arrose le Nil, et dont les déserts qui la bordent à l'Est et à l'Ouest sont pour eux une vaste prison.

« Le 20, nous quittâmes ce lieu, en souhaitant aux malheureux habitants un chef moins avide et plus humain. Dans une étendue de douze lieues, nous observâmes quelques villages en ruines et à moitié dépeuplés, parmi lesquels celui d'Atsieh mérite seul d'être nommé. » (De Verninac, page 102.)

N° 116 : « Bientôt, au milieu de ses tourbillons, se dégage peu à peu une masse plus noire, que nous reconnaissons pour une troupe de Fellahs; pressés par les coups de leurs conducteurs, ils approchent sensiblement et arrivent enfin. A l'aspect de ces malheureux paysans au corps noir, aux pieds nus, à la barbe de chèvre, n'ayant pour tout vêtement que de misérables haillons retenus autour des reins par une corde de dattier, un serrement de cœur nous saisit; il redouble lorsque nous apercevons sur leur dos les traces nombreuses des coups qu'ils ont reçus; nous gémissons d'être la cause involontaire de ces nouvelles douleurs.

Pendant que nous réfléchissons sur la fatale destinée qui les condamne à des travaux toujours nouveaux et toujours infructueux pour leur famille, eux, insouciants de la vie, se jettent dans le Nil, s'y désaltèrent. » (De Verninac, page 124.)

N° 117 : « Ici de sourdes lamentations parties du Nord, interrompirent le vieillard comme pour justifier ses dernières paroles. Du sein d'un nuage de poussière, nous vîmes sortir une centaine de femmes enchainées, qu'escortaient quelques cavaliers. Insensibles aux cris déchirants de leurs victimes, ils les foulaient presque aux pieds de leurs chevaux. Quand elles passèrent près de nous, nous pûmes les considérer dans leur douleur. Elles ne cachaient plus leurs visages ; l'affliction avait déchiré le voile de la pudeur. A travers la poussière et les larmes du désespoir, nous remarquâmes des figures de quinze et de cinquante ans. Où trainait-on ces malheureuses ? Sur l'autre rive du Nil. Leurs faibles mains devaient y être employées à l'achévement d'un canal, dont les travaux se trouvaient interrompus par l'envoi en Syrie de tous les hommes en état de porter les armes. Obligé d'exécuter les ordres d'un gouvernement qui ne souffre jamais d'observations, afin de ne pas avoir l'embarras de la réponse, le gouverneur de la province avait imaginé cette singulière réquisition, renversant ainsi la loi naturelle et la loi religieuse, qui commande aux musulmans le plus grand respect pour les femmes. Ces infortunées ayant, pendant quinze jours, gratté la terre avec leurs ongles, furent renvoyées chez elles, moins nombreuses, car la mort avait éclairci leurs rangs (1). » (De Verninac, page 323.)

N° 118. « Deux des trois chambres qui suivaient le por-

(1) Je savais que le vice-roi, en fait de travaux publics, professait le plus profond mépris pour la vie des hommes ; j'ignorais qu'il en fût ainsi pour les femmes.

tique avaient été converties en magasins, où furent renfermés les vivres du bâtiment. Dans la troisième on fit un four. Un vieux moulin situé dans l'intérieur du village, et abandonné *depuis que la domination du pacha a réduit la moitié des Arabes à ne plus manger de pain*, fut réparé à notre usage. Un cheval lui donnait le mouvement. » (De Verninac, page 142.)

N° 119. « Pendant notre séjour à Thèbes, une famille propriétaire d'une vingtaine de palmiers, parvint malgré cette surveillance, à se soustraire par la fuite au paiement d'une imposition trop onéreuse. Le gouverneur de la province fit adjuger la possession de ces dattiers à un écrivain copte, qui chercha vainement à se défendre de cette libéralité. Il fut forcé d'accepter et de payer *une redevance supérieure au revenu de sa nouvelle propriété*. De plus on le contraignit d'acquitter la somme dont la famille fugitive était redevable envers le fisc. » (De Verninac, page 320.)

N° 120. « Siout est le siége du gouvernement de la Haute-Égypte et de la Nubie. Sa population est encore considérable, quoique plusieurs de ses quartiers soient en ruine. Les peuples de l'intérieur de l'Afrique, en caravane de plusieurs milliers de chameaux, y apportaient jadis des chargements précieux de peaux de lions, de tigres, de léopards, des dents d'éléphants, des plumes d'autruches, de la poudre d'or, du musc et de la gomme, qu'ils échangeaient contre d'autres produits. Mais depuis que le pacha, prenant le monopole de toutes les industries, les a forcés de lui vendre à vil prix les objets de leur commerce, on a vu les caravanes diminuer insensiblement et porter sans doute ailleurs des marchandises qui faisaient la richesse de Siout. C'est ainsi que Mehemet-Ali, ou trompé ou aveuglé sur ses vrais intérêts, enlève peu à peu à l'Égypte les restes de sa prospérité. « (De Verninac, page 109.)

N° 121. « Il devait par un accueil bienveillant et une

éclatante protection, attirer les caravanes de l'Arabie et de l'Afrique, et raviver le négoce en lui donnant une entière liberté. Soit mauvais vouloir, soit obstacles cachés, il ne fit rien de ce qui pouvait, en peu d'années, créer et mettre à sa disposition une masse énorme de forces et de richesses; de souverain protecteur qu'il devait être de la propriété et du commerce, il se fit seul propriétaire et marchand. L'Égypte ne fut pour lui qu'une grande ferme, exploitée par un troupeau d'esclaves sous le bâton de ses officiers; et le commerce consista dans la vente, faite en son nom, des produits qu'il en retirait. »

« Ce rôle mesquin, cette négligence de l'avenir prouvent que Mehemet-Ali ne pensa que très tard à l'indépendance de l'Égypte, ou qu'il ne comprit pas les vraies sources d'où l'émancipation tire sa force et sa puissance. »(De Verninac, page 306.)

N° 122.« Disons toute la vérité : S'il y a de la stupidité et de la volerie en Égypte, ce n'est pas parmi les indigènes qu'il faut la chercher, mais bien dans cette poignée de Turcs qui la sucent, et qui s'étonnent que les Arabes cherchent de loin en loin à dépouiller leurs spoliateurs; à l'exception du vice-roi, de son fils et d'un très petit nombre de leurs officiers, les maitres ne valent pas les esclaves. Ce que ceux-ci ont fait dans la dernière guerre en est une preuve sans réplique. Sobres, patients, infatigables, ils ont toutes les qualités du soldat et de l'officier subalterne; ils auraient l'intelligence de l'officier supérieur, si le pacha leur permettait de dépasser le grade de capitaine, et s'il pouvait voir sans effroi l'ascendant qu'ils exerceraient sur le peuple, le jour où il serait réveillé par le bruit de ses chaines.

«Les Arabes sont naturellement bons, gais et hospitaliers. Ils sont adroits sans présomption, industrieux et même intelligents. Le parti qu'en a tiré M. Cérisy

montre autant leur aptitude que la capacité supérieure de cet ingénieur. »

« En trois ans ils sont devenus ouvriers habiles, et quelques-uns même sont parvenus à tracer des vaisseaux, selon toutes leurs coupes et toutes les courbures les plus compliquées. Qu'on nous montre une nation en Europe dont les paysans, arrachés à la glèbe et transplantés dans un port, aient fait, à l'origine de son existence politique, les mêmes progrès dans le même temps! »

« Si les Égyptiens paraissent insouciants jusque sur leur existence, c'est qu'ils ne travaillent point pour jouir, qu'ils ne possèdent rien, pas même la personne, et que la mort termine pour eux des jours de misère et de mauvais traitement ; mais qu'on leur rende avec les terres et les jouissances de la vie un peu de liberté, on verra alors si la nature a été avare envers eux, et s'il y a de la justice à en faire une race inférieure.» (De Verninac, page 358.)

N° 123. « Le fouet, les tortures seront l'âme du travail tant que la certitude de posséder et de jouir n'aura pas fait naître l'émulation et l'industrie; et telle est sur ce point la résolution du vice-roi, qu'il n'y a aucun espoir de lui voir faire des concessions de terres, encore moins de lui voir abandonner une partie de la production. Il a les idées les plus fausses sur la propriété.» (De Verninac, page 319.)

N° 124. «Plusieurs paysans n'avaient pu cultiver toute la portion de terrain qui leur était assignée : le nouveau Cachef les appela devant son tribunal, et, après *une bastonnade cruelle*, IL ORDONNA DE LEUR COUPER LE NEZ ET LES OREILLES. Ces infortunés, au nombre de douze, supportèrent sans se plaindre cette douloureuse opération. Quelques-uns, les moins coupables sans doute, parvinrent à sauver leurs oreilles. Cet acte d'atrocité avait lieu pendant que nous étions occupés à trainer l'obélisque.

Nous le dénonçâmes au gouverneur ; un simple changement de village, fut la punition du barbare qui l'avait ordonné. » (De Verninac, page 18.)

La lecture de ces faits serre le cœur, et plus d'une fois je me suis demandé si l'Europe n'avait rien à faire pour les modifier. Je vais terminer ces citations, en faisant connaître quelques considérations générales données par MM. de Verninac et de Cadalvène.

N° 125. « Il suffit de vouloir de bonne foi s'enquérir par soi-même de la vérité de tout ce qu'on a écrit, depuis quelques années, sur les progrès merveilleux de l'Egypte dans la civilisation, dans les arts, dans l'industrie, pour reconnaître combien on s'est fait illusion en jugeant de l'état général du pays par quelques établissements isolés, qui n'ont pour les masses d'autre résultat que d'accroître leur misère. »

« Sans doute Mehemet-Ali a beaucoup fait pour l'Egypte ; mais il faut bien le reconnaître, il n'a pris de nos industries que ce qui pouvait l'enrichir, il n'a emprunté de notre civilisation, que ce qui pouvait lui permettre de lutter contre le sultan : ainsi son œuvre ne peut avoir de durée, s'il ne songe enfin sérieusement à adoucir le sort des populations soumises à son autorité. Les améliorations opérées jusqu'ici ne sont que factices, et seront éphémères tant que le vice-roi n'aura pas réussi à intéresser son peuple à leur succès. C'est une enveloppe dorée qui recouvre des haillons, mais à travers laquelle l'œil le moins exercé distingue aisément les plaies qu'elle dissimule et tous les éléments d'une destruction inévitable. » (De Cadalvène, page 134, tome 1.)

N° 126. « Profondément indignés de l'affreux spectacle que nous avions sous les yeux, nous nous demandions comment l'Europe avait pu décorer du nom de civilisation un pareil régime, et comment elle pouvait se faire illusion sur sa durée éphémère ; comment elle pouvait

croire à la stabilité de cette administration dévoratrice, qui attaque jusque dans leur source tous les éléments de prospérité du pays, et dissipe en une semaine le produit de toute une année. Sans doute les Fellahs sont aujourd'hui trop abrutis pour que Mehemet-Ali puisse craindre, pour le moment, une révolte sérieuse; d'ailleurs, ils sont sans armes; mais les villages se dépeuplent, et le sable envahit chaque année des champs naguère fertiles. En enlevant à la terre les derniers bras qui lui restaient, pour les armer d'un mousquet, le vice-roi voit déjà cette terre devenir à son tour avare envers lui, et lui refuser son secours. Les produits de l'Égypte diminuent tous les ans, car, que peuvent faire les femmes, les vieillards et les enfants qui restent seuls pour la culture des terres, que feront-ils surtout sous un gouvernement qui leur enlève le fruit de leur travail, et les condamne à mourir de faim auprès des moissons recueillies pour lui seul. » (de Cadalvène, page 258, tome 1).

N° 127. « L'histoire placera Mehemet-Ali parmi les hommes les plus célèbres du XIXe siècle. Agé de 65 ans, il conserve toute l'énergie de la jeunesse; prompt à concevoir, impénétrable dans ses projets, actif dans leur exécution, inflexible dans ses volontés, son organisation est complète pour commander et conquérir.»

« Mais quelle que soit sa pensée civilisatrice, la vérité est, que Mehemet-Ali ne l'a encore manifestée par aucune institution mémorable. L'organisation d'une armée de terre et de mer, que quelques personnes ont pris pour de la civilisation, n'en est que le résultat; encore doit-on l'attribuer plutôt à la position forcée où il s'est trouvé d'assurer son indépendance pour sauver sa tête, et à l'ambition d'ajouter de nouvelles provinces à son pachalik, qu'à l'idée de devenir le législateur de l'Égypte, rôle qu'il ne comprend peut-être pas dans toute son étendue. Cependant il sent qu'il manque quelque chose à sa véritable gloire; il

ne cesse de parler de ses projets d'amélioration : mais arrivé au pouvoir sans instruction, dépourvu de conseillers francs et habiles, il est probable que son génie ne pourra lui tenir lieu de tout, et que l'honneur d'instituer l'Égypte est réservé à ses successeurs.» (de Verninac, page 58).

N° 128. « La reconnaissance, dont les bienfaits de ce prince nous font une loi, nous empêche de tracer le tableau complet de la situation du pays, et de l'administration odieuse qui, par excès de zèle, outrepassant les intentions de Mehemet-Ali, l'a réduit à la dernière misère.» (de Verninac, page 311).

N° 129. « A ne considérer dans Mehemet-Ali que l'homme dont le destin a voulu se servir pour anéantir les préjugés du peuple, tuer le fanatisme et rompre la mauvaise volonté qui s'opposaient à l'introduction des nouvelles idées, on peut dire qu'il a parfaitement rempli sa tâche. Le sabre est la règle dont il s'est servi pour niveler tous les hommes : malheur à ceux dont la taille n'allait pas à sa mesure! nouveau Procuste, il les étendait sur le lit de l'égalité, et faisait rouler dans la poussière, la tête de ceux qui ne pouvaient y contenir. Quelque cruelle qu'ait paru sa conduite, nous aurions la force de le louer, si une sévérité inexorable nous avait semblé, dans tous les cas, également nécessaire, et si, après avoir brisé tous les obstacles qui entravaient sa marche, il avait posé les fondements du bonheur du peuple sur les cadavres de ses nombreux tyrans. Mais loin de là : instrument aveugle de la providence, il n'a su que défricher le champ. » (De Verninac, page 316).

N° 130. « Voilà l'Egypte actuelle; le lecteur peut mesurer la distance qui la sépare de l'Égypte d'autrefois, et décider jusqu'à quel point elle est en marche vers son ancienne prospérité. Tout ce que nous avons *dit, est vrai*; *mais nous n'avons pas dit toute la vérité.*

Elle devenait inutile, et n'eût été dans notre bouche, qu'un acte d'ingratitude, vis-à-vis d'un prince qui nous a traités avec distinction et auquel il faut pardonner bien des choses, en raison de la position difficile où les circonstances, et peut-être même de fausses promesses l'ont placé.» (De Verninac, p. 324) (1).

J'ai fait ces quatre dernières citations dans le but de bien établir que j'ai voulu ne consulter que des auteurs aussi impartiaux que véridiques. Ces quatre citations sont de l'ouvrage de M. de Verninac qui, cependant m'a fourni les faits les plus violents contre l'administration du vice-roi. Ce qu'il raconte, il l'a vu, *et il ne dit pas tout ce qu'il a vu!* Que devait donc être l'Égypte de 1840, puisqu'elle était ainsi en 1832? Si je n'ai pas donné des citations du même genre, de l'ouvrage de M. de Cadalvène, c'est que l'opinion de cet auteur est connue; il a publié de nouveaux ouvrages sur l'Orient,

(1) Voici un dernier extrait, tout à fait en dehors du sujet qui m'occupe; je ne le donne que comme une anomalie bizarre dans un grand caractère. «Chaque jour passaient devant nous des barques chargées de monde, annonçant que le choléra gagnait la haute Égypte. Plusieurs accidents funestes avaient eu lieu à bord de quelques bateaux. Ibrahim lui-même, que nous avions laissé à la tête d'une armée de quarante mille hommes, venait d'abandonner ses soldats. Seul avec son fils, il franchit Thèbes, sans toucher terre, devança tout le monde, et ne s'arrêta qu'à la première cataracte. Il ne communiquait avec personne, pas même avec son médecin, relégué parmi les rameurs de son bateau. Il préparait lui-même sa nourriture, et la précipitation de la fuite ne lui ayant pas permis d'emporter de linge, il était réduit à laver celui qu'il avait sur le corps. Une frayeur pareille chez le général en chef d'une armée qui devait conquérir la Syrie, n'est comparable à rien. Elle contraste singulièrement avec l'héroïsme qu'on lui attribue, et dont souvent il a donné des preuves éclatantes.» (de Verninac, page 144.)

qui tous sont empreints d'un grand esprit de justice, toutes les fois qu'il s'est agi de parler du vice-roi.

STATU QUO DE 1833. — J'ai encore à parler des finances de l'Égypte, mais je veux, avant, dire quelques mots de la position forcée que la convention de Kutayëh avait faite à Mehemet-Ali.

Le vice-roi d'Egypte était jusqu'au traité du 15 juillet 1840 sous l'empire du STATU QUO créé en 1833 *par la convention de Kutayëh.* Je rappelle que cette convention n'avait aucune garantie européenne et que même la France avait voulu des conditions beaucoup plus favorables à la Turquie. Cet acte n'avait donc été qu'une trève entre les deux forces vives de l'empire ottoman, et j'ai déjà dit au § XVIII, comment le vice-roi était pour ainsi dire annuellement révocable même de son pachalik d'Egypte. Mehemet-Ali, pour maintenir la position grande et forte créée par son génie, était donc obligé d'en imposer à la Porte. Sous peine de périr, il devait être puissant et toujours puissant, c'est ce qui le forçait à entretenir des armées permanentes hors de toute proportion avec les ressources d'hommes et d'argent dont il pouvait disposer. Il s'agissait pour lui *d'une question d'existence* A LAQUELLE TOUT DEVAIT ÊTRE SUBORDONNÉ. N'est-il pas évident, par exemple, que si en 1839, Ibrahim n'eût pas eu l'armée de quarante mille hommes qui lui a donné la victoire de Nézib, le vice-roi était dépossédé même de l'Egypte? Le plan de campagne était en effet tout dressé de la main du sultan, et il disait à l'article IV de ses instructions au général en chef Hafis, n° 131; « La prise d'Acre sera considérée « *comme la première conquête de cette guerre*, et si le « gouvernement égyptien ne rentre pas sous la domi- « nation de l'empire, que le généralissime (Hafis) sache « que la guerre sera indéfinie et il faut qu'il prenne « des mesures en conséquence, car la prise de l'Egypte « *est la seconde conquête à opérer.* » Je crois n'avoir

plus à insister sur ce point et je regarde comme fait hors de discussion que le vice-roi, sous peine de périr, était condamné par le *statu quo* de 1833 à entretenir un état militaire fatal à l'Egypte, et presque aussi fatal au Sultan. Ce dernier en était venu à dire en juin 1839 *qu'il préférait une solution, même défavorable à ce statu quo.* (page 43). On va juger si le vice-roi avait tort de le trouver *intolérable* pour l'Égypte. (page 36).

Cette province avait eu exclusivement à pourvoir aux nécessités des guerres entreprises depuis 1818, époque de la destruction des Wahabytes, jusqu'à 1835, époque des premières levées opérées en Syrie. Pendant cette période de 17 ans, il a fallu que l'or et le sang de l'Égypte pût suffire à l'occupation de l'*Arabie*, à la conquête de la *Nubie*, du *Sennaar*, du *Kardofan*, aux expéditions de *Candie* et de *Grèce*, et enfin à la conquête de la *Syrie* en 1832; je rappelle que dans cette conquête deux armées turques furent détruites par Ibrahim à Homs, à Beylan et à Koniëh! Quand on pense que le fond de la population qui a alimenté cette longue guerre était ce million et demi de Fellahs, qui habitaient les bords du Nil, on reste frappé d'étonnement et l'on se demande comment des hommes assez braves pour accomplir tant et de si grandes choses, ont été assez patients pour supporter les conditions du gouvernement qu'on leur avait imposé? Pour suffire à de pareilles entreprises, le vice-roi était en effet obligé de faire rendre à l'Égypte en hommes et en argent, le *plus* et le PLUS PROMPTEMENT possible, dût-il dépeupler et ruiner cette belle province; c'est en effet ce qui est arrivé. Les citations que j'ai faites ne peuvent, je crois, laisser de doutes à cet égard, je veux cependant les fortifier en produisant quelques considérations financières.

DES FINANCES DE L'ÉGYPTE. — Voici une des premières opérations financières du vice-roi. Il possédait une partie du sol égyptien comme ayant suc-

cédé aux droits des Mamelouks qu'il avait détruits, il voulut s'approprier l'autre. Une partie de ce sol était possédé par six mille *moultezims* ou propriétaires; une autre composait les dotations pieuses, affectées aux mosquées, à l'entretien des cultes et à celui des pauvres.

Les agents de Mehemet-Ali réclamèrent en 1808, les divers titres de ces propriétés sous prétexte, disaient-ils, de les vérifier; après examen, le vice-roi trouva commode de les *annuler* tous. Depuis lors le culte a été soldé par le trésor public; quant aux moultezims, on leur a accordé une pension viagère qui bientôt sera éteinte. Pour qu'on juge de l'importance des biens confisqués en 1808, je dirai, que malgré le mauvais vouloir des agents égyptiens, *huit millions de pensions viagères* furent concédées à la suite de cette spoliation. Ces faits sont connus depuis longtemps et l'ouvrage de M. *Clot-Bey*, si favorable à la cause égyptienne, les confirme pleinement.

De pareils actes seraient considérés en tous pays, comme un vol organisé sur une large échelle, du moins en ce qui concerne les propriétés des moultezims; admettons cependant que la constitution antique de l'Égypte permit une opération de ce genre, et suivons-en les conséquences. Le vice-roi, depuis la confiscation de 1808, est devenu propriétaire de presque toute la partie utile de la vallée du Nil; quelques propriétés mobilières, les maisons et les jardins y attenant faisaient pourtant exception; ce furent à peu près les seules propriétés qui ne tombèrent pas sous l'administration des agents du gouvernement égyptien. Le vice-roi s'est donc trouvé ainsi directement en rapport avec les fellahs ou paysans égyptiens, et il a dû organiser l'agriculture comme tout autre branche de son gouvernement. Les fellahs, n'ayant qu'un seul propriétaire pour vendre leur temps, et ne possédant rien eux-mêmes, ont dû, sous peine de *mourir de faim*, travailler aux conditions

que des agents subalternes ont voulu leur imposer. Ce n'est pas tout, le vice-roi, comme complément de son organisation, a créé les monopoles, et il s'est fait le seul marchand et le seul acheteur de la malheureuse Égypte. *Ainsi la même volonté qui créait les conditions de travail fixait les prix d'achat des denrées, et les conditions de ventes.* Il n'est pas étonnant que sous l'empire de cette organisation, l'Egypte qui ne rapportait pas quarante millions avant l'invasion française et sous le régime des *avanies* des mamelouks, en ait produit régulièrement de soixante à soixante-dix, pendant ces quinze dernières années; voici à l'appui de cette opinion, le budget des recettes de 1833 qui est l'année intermédiaire de cette période; je l'ai pris sur l'ouvrage de M. Clot-Bey qui, malheureusement n'est pas exagéré dans cette circonstance.

Le miry ou revenu du sol. (1) . .	28,125,000 fr.
Le droit de capitation ou impôt personnel.	8,750,000
Le bénéfice sur les monopoles. . .	12,000,000
Le droit sur les céréales.	4,500,000
Droits de douanes et d'octroi. . .	3,070,000
Autres droits de tous genres. . . .	6,333,000
Total des recettes en 1833. . .	62,778,000

Je vais maintenant, à l'aide d'un seul rapprochement prouver que sous le rapport des impôts les habitants de l'Egypte étaient aussi malheureux que sous celui du recrutement. On vient de voir que le vice-roi perce-

(1) Un rigoureux droit de solidarité entre les habitants de chaque province et de chaque village, assure la perception intégrale des vingt-huit millions, perçus comme revenus du sol. Ainsi, le travailleur intelligent et actif qui produisait, était tenu de combler le déficit occasionné par la paresse. Ce système n'a pas été un des moins fatals à la prospérité de l'Égypte.

vait 62,778,000 fr. d'impôt sur les dix-neuf cent mille habitants de l'Egypte, c'est TRENTE TROIS francs par tête. En 1833, la France payait un milliard cent millions d'impôts pour trente quatre millions d'habitants, c'est donc aussi *trente trois* francs par tête. L'Egypte payait donc des impôts aussi considérables que ceux de l'une des nations les plus avancées en civilisation et en richesse. Quand on pense que le prix de la journée, sur les bords du Nil, est de vingt-cinq centimes et qu'il est cinq fois plus élevé en France, on ne peut s'empêcher de conclure que si la France était soumise au même régime que l'Egypte, elle aurait à payer annuellement à l'Etat, sous forme de redevances ou autrement, des sommes au moins triples de celles qu'elle paie actuellement. Toute la classe virile de l'Egypte avait été successivement enlevée pour l'armée; ceci répond à la levée en masse de nos quatre millions de gardes nationaux. Que l'on juge donc de ce que devait être l'Egypte, par ce que serait la France, si on lui enlevait quatre millions de ses plus utiles citoyens et qu'on lui demandât en même temps des impôts annuels de plus de trois milliards! Tel était cependant l'état de l'Egypte pendant ces dix dernières années.

Les détails que l'on donne sur la position de ce malheureux pays, pour les années 1839 et 1840, sont si horribles que je crois devoir m'abstenir de m'étendre longuement à ce sujet. Si l'on en croyait les auteurs anglais et quelques auteurs français, qui ont récemment écrit sur l'Egypte, il en résulterait, que depuis 1838, le vice-roi, pour obtenir des hommes, de l'argent et pourvoir aux besoins de la culture, en avait été réduit à tolérer les *mutilations*, les *tortures*, et que certains districts étaient cultivés par des vieillards et des femmes *enchaînées au sol;* la population exténuée de besoin et de faim, se jetait dans le désert au risque d'y *mourir de faim*, et sur le dos de la plupart des femmes on trouvait des traces de

la courbache (cravache énergique), instrument le plus actif de la civilisation égyptienne. Il y a certainement de l'exagération dans ce sombre tableau, mais malheureusement il est appuyé de plusieurs faits, et il doit contenir assez de vérités pour qu'on soit convaincu que pendant ces dernières années, les fellahs égyptiens avaient été réduits au dernier degré de la misère et de l'avilissement.

De l'armée égyptienne. Pour compléter le tableau de la puissance arabe, il ne me reste plus à parler que de l'armée du vice-roi. Si l'on en croit l'ouvrage de M. Clot-Bey, cette armée se composait ainsi :

Troupes de ligne	130,302	hommes.
Troupes irrégulières	41,678	id.
Garde nationale	47,800	id
Ouvriers des fabriques manœuvrant	15,000	id.
Elèves des écoles militaires	1,200	id.
Hommes de la flotte et de l'arsenal.	40,663	id.
Total.	276,643	hommes.

On va voir qu'il y a beaucoup à rabattre de ces 276 mille hommes.

D'après l'ouvrage du même auteur, l'armée d'Arabie comptait au commencement de 1840, 17,229 hommes d'infanterie régulière, et 15,196 hommes de troupes irrégulières. Voici d'après cet auteur les numéros des régiments qui composaient les dix-sept mille hommes d'infanterie régulière. Les 3e, 7e, 13e, 15e, 19e, 20e, 21e et 23e. J'ai été assez heureux pour trouver à Paris, un voyageur (1) qui a parcouru l'Arabie précisément

(1) Ce voyageur m'a dit que les régiments égyptiens étaient bien organisés, braves et que surtout ils ne comptaient pas autant d'enfants de 13 à 14 ans qu'on me l'avait dit. Il m'a observé que les régiments du sultan n'avaient sous ce rapport aucune supériorité sur ceux du vice-roi, et que ce

au commencement de 1840, et ce qui prouve que les deux époques se rapportent, c'est qu'il m'a donné pour numéro des régiments les mêmes que ceux indiqués ci-dessus, le 21e excepté qui, dit-il, n'était pas en Arabie. Si je compare la force des sept régiments sur les numéros desquels M. Clot-Bey et le voyageur sont d'accord, je vois que le premier leur donne 14,866 hommes d'effectif. Le dernier ne m'en a indiqué que 6,300! Il a vu presque tous ces régiments; ils ont chacun 3 bataillons, et chaque bataillon variait de 250 à 350 hommes: moyenne 300, ou 900 hommes par régiment. Ainsi les 14,866 soldats des sept régiments que je compare ne présentent en réalité qu'un effectif de 6,300 hommes. Il y a donc 58 pour 100 à réduire sur les chiffres de M. Clot-Bey. Pour l'armée irrégulière la réduction doit être plus forte encore; cet auteur compte 15,200 hommes. Ce voyageur m'a dit qu'il n'y avait que 17 régiments ou corps, chacun de 320 hommes, et que 560 hommes environ de troupes exceptionnelles doivent être ajoutés aux 5,440 hommes ainsi enrégimentés. Il y aurait donc eu à ce compte six mille soldats de troupes irrégulières en Arabie et non 15,200. Il résulte de ces recherches, que pour avoir la vérité sur l'armée d'Arabie, il faut diminuer de 61 pour 100 les indications données par M. Clot-Bey, et qu'en définitive, cette armée au lieu d'être de 32,429 hommes, n'était que de 12,640 (y compris le 21e en supposant qu'il y fût.)

Les régiments de l'armée de Syrie avaient un effectif

dernier, bien qu'il prélevât des enfants de 13 ans, ne les incorporait pas immédiatement dans les régiments. On les tenait sur la flotte ou dans les dépôts jusqu'au moment où ils pouvaient supporter les fatigues des guerres de Syrie et d'Arabie. Je ne sais comment concilier cette allégation avec la citation de M. Tamissier. (page 122.)

plus complet que ceux d'Arabie, mais les froids et les privations avaient décimé ces régiments. Je devrais peut-être les réduire dans la même proportion que ceux d'Arabie, c'est-à-dire de 61 pour cent : je n'adopte cependant pour chiffre de réduction que 50 pour cent. L'ouvrage de M. Clot-Bey indiquant 74,880 soldats pour cette armée (dont 63,850 de troupes régulières), ce serait pour la Syrie 37,440 hommes. Le même auteur donne 52,780 soldats à l'armée d'Égypte et 6230 au corps détaché à l'île de Candie ; par les mêmes motifs je diminue de moitié ces nombres et j'arrive, pour la fin de 1839, au résultat suivant :

	Armée Clot-Bey.	Armée probable.
En Syrie	74,880	37,440
En Egypte	52,780	26,390
En Arabie.	32,429	12,640
Dans l'île de Candie	6,230	3,125
Total	166.319	79,595

Dans le courant de mai 1840, le vice-roi a retiré les 7,200 hommes de troupes régulières qu'il avait en Arabie et il les a envoyés à l'armée d'Ibrahim. Il lui a aussi expédié d'Egypte, quinze mille soldats peu de temps après l'insurrection du Liban de mai 1840 : je ne doute donc pas, malgré la faible résistance que les Anglais ont trouvée en Syrie, que l'armée d'Ibrahim ne fût d'environ soixante mille hommes, lorsque le traité du 15 juillet a été conclu.

Aux forces que je viens de détailler, M. Clot-Bey ajoute soixante-deux mille hommes de gardes nationales d'ouvriers. Je ne sais ce qu'il en est de cette force et et pour combien on devrait la compter ; mais ceux qui ont vu l'Egypte au commencement de 1840 m'ont assuré que tout ce qui pouvait porter un fusil et marcher était à l'armée ou sur la flotte. Je suis aussi fort

embarrassé pour apprécier quel degré de force pouvait donner à l'Egypte les vingt vaisseaux de ligne et les prétendus quarante mille matelots ou ouvriers de l'arsenal que cet auteur donne au vice-roi ; mais ce que je puis dire, c'est que si cette flotte eût pris la mer il n'est aucun marin français ou anglais qui ne l'eût attaquée avec trois ou quatre vaisseaux sans redouter en aucune manière le résultat. Après avoir parlé de l'armée et de la flotte, M. Clot-Bey ajoute : « Quinze » mille ouvriers des fabriques du Caire font journel- » lement les manœuvres ; il peut en être pris encore » environ *cinquante mille*, si besoin est ! » En vérité c'est trop abuser de la crédulité du public que d'imprimer de pareilles choses, et si j'ai fait cette dernière citation c'est pour donner une idée des moyens qui ont été employés pour égarer l'opinion publique sur la prétendue force de Mehemet-Ali.

Je crois qu'il résulte de tout ce que j'ai dit dans le LXIe paragraphe, que la puissance arabe n'avait aucun fondement solide. Cette puissance se composait en effet, de l'Arabie qui jamais n'a été complétement assujettie, de la Syrie qui, en neuf ans, s'est insurgée cinq fois, et enfin de l'Egypte, brave, patiente et presque toujours soumise, mais épuisée par vingt années de guerre et de sacrifices de tous les genres. Une armée de terre et de mer de moins de cent mille hommes représentait en 1840 les forces actives de ces trois provinces; mais ces forces ne pouvaient plus trouver en Egypte de moyens de recrutement, et une partie des soldats était prédisposée à l'insurrection.

Tel était l'ensemble et la force de cette prétendue puissance arabe régénérée dont on a tant parlé depuis trois ans. Si l'on veut se rappeler ce que j'ai dit dans cette brochure, on conclura, je pense, avec moi, « que cette puissance n'avait *aucune cohésion* et qu'elle » n'était en réalité autre chose que l'organisation civile

» et militaire de quinze mille turcs, *méprisant*, *exploi-*
» *tant* et *bâtonnant* deux millions d'esclaves arabes. »

§ LXII. De Mehemet-Ali et de sa famille.

Mehemet-Ali est âgé de 71 ans, et depuis trente-cinq ans il gouverne l'Égypte. Pendant cette longue période, il a fait d'immenses conquêtes, maintenu l'ordre depuis le nord de la Syrie jusqu'aux sources du Nil, fondé dans tous les genres les établissements utiles à sa domination (1). Mais il faut le dire, il n'a RIEN ORGANISÉ POUR L'AVENIR. Tout en Égypte se résumait en un seul homme, et le gouvernement de ce pays était bien plus une tyrannie orientale, régularisée à l'européenne, que de la civilisation. Examinons cependant avec impartialité s'il est vrai que Mehemet-Ali fut *cruel*, et si plusieurs fois, dans sa longue vie, il n'a pas eu de justes raisons de plaintes contre le gouvernement de Constantinople.

Pour apprécier un homme, il faut le juger dans les circonstances où il s'est trouvé, et le comparer à ceux qui l'entourent ; il faut donc se dépouiller soi-même de ses propres idées, de sa civilisation, et se transporter par la pensée dans la civilisation de l'homme que l'on doit juger. Ceci posé, comparons Mehemet-Ali à ses contemporains le sultan *Mahmoud*, l'émir *Beschir*, le *pacha d'Acre*, et voyons s'il est vrai qu'il fut plus cruel

(1) On pourra juger de ce qui a été exécuté en Égypte par ce seul fait. Il y a maintenant à *Jeddah*, port de l'Arabie sur la mer Rouge, un hôpital militaire qui pourra contenir *douze cents lits !*.... Cet hôpital a été construit pendant les années 1836, 1837 et 1838 ; il était en activité en 1840 et avait déjà 400 lits. Je rappelle que l'Arabie était une possession onéreuse pour le vice-roi, et que jamais il n'a témoigné le désir de conserver cette province. (On m'a assuré que le haras de Choubrah dans la basse Égypte peut contenir mille chevaux, et que nous n'avons en France rien qui lui soit supérieur.)

ou aussi cruel qu'ils l'ont été. Si je compare Mehemet-Ali au sultan *Mahmoud*, je vois que ce dernier signa, dans *une orgie*, l'ordre d'étrangler *Pertrew*, qui venait d'être son premier ministre : ce fait n'est pas ancien, car c'est en octobre 1837 que cet ordre abominable fut exécuté. Jamais ministre n'avait pourtant été plus puissant et plus respecté que Pertrew. Vassaf, qui avait épousé la fille de ce ministre, subit peu après le même sort : il fut étranglé. Y a-t-il rien dans la vie de Mehemet-Ali qui ressemble à la conduite de Mahmoud ?

Passons à l'émir Beschir, je n'en dirai que quelques mots. Pour concentrer le pouvoir dans ses mains, il fut obligé de se défaire de l'oligarchie de clans qui perpétuaient les divisions des peuplades du Liban. L'histoire des cruautés qu'il fut obligé de commettre pour détruire les puissantes familles druses des *Djomblat*, des *Jesbek* et des *Beit-Aamad*, serait trop longue ; il me suffira de dire qu'il fut *impitoyable, même pour ses propres parents*. Rien de semblable ne pourrait être cité dans la vie de Mehemet-Ali.

Comparons maintenant ce dernier à son voisin de Syrie. Abdallah fut nommé pacha d'Acre en 1820 ; il avait un favori nommé Haïm, qui fut son intermédiaire auprès de la Porte, et c'est par lui qu'il avait obtenu l'investiture de son pachalik. A la suite d'un caprice, ce malheureux favori fut étranglé et jeté à la mer, et, dans une autre circonstance, quatorze femmes du sérail d'Abdallah éprouvèrent le même sort. Les prédécesseurs de ce pacha valaient encore moins que lui, et le malheureux Haïm dont je viens de parler, qui avait aussi été leur favori, avait eu à supporter trois mutilations : Voici un exemple de la manière dont les choses se passaient alors. Un jour, l'un de ces prédécesseurs voyant Haïm, dit en plaisantant « *Haïm est trop habile avec deux* » *yeux, il le sera encore assez avec un : arrachez-lui* » *un œil.* Et c'est à la suite d'un pareil caprice que l'œil

fut crevé; peu après le *nez* et une *oreille* furent coupés, et c'est dans cet état que ce favori parvint à Abdallah, qui le fit étrangler et jeter à la mer.

Voilà de quelle manière se conduisaient en Orient les contemporains de Mehemet-Ali : voici maintenant un des traits de sa vie. Lorsque son fils Ibrahim assiégea Saint-Jean-d'Acre en 1832, et qu'après six mois de siége il emporta cette ville d'assaut, Abdallah, pacha d'Acre, fut pris et envoyé au vice roi. Le siége avait été meurtrier; plus de quatre mille Égyptiens avaient péri devant la place; le pacha vaincu tremblait pour sa tête. Le vice-roi, au lieu de le faire décapiter, suivant les usages de l'Orient, le traita en prince malheureux et *le logea dans un palais sur les bords du Nil.* Je crois inutile de multiplier ces citations; je pense en avoir dit assez pour prouver que, comparativement à ses contemporains, Mehemet-Ali était réellement humain et généreux. Voyons maintenant comment les peuples soumis à sa domination se comportaient, et s'il lui était possible de les maintenir dans l'obéissance en procédant avec les usages de la civilisation européenne.

Je ne parlerai pas de la Syrie; le droit du plus fort était le droit public de cette province : l'on sait ce que comporte en Orient le droit du plus fort, au milieu de vingt peuples divers qui se détestent. Dans l'Arabie, le vice-roi avait eu à dompter les Wahabytes, qui, depuis un demi-siècle, procédaient par massacres; il a bien fallu les combattre par les mêmes moyens. Peut-on d'ailleurs faire des prisonniers dans un pays où les armées sont souvent obligées de porter à dos de chameau l'eau qu'elles consomment? Dans le *Sennaar* et le *Kardofan*, le père et la mère vendent leurs enfants; les chefs, grands et petits, se jouent de la vie des hommes, et l'espèce humaine y est traitée comme du bétail : c'est, en un mot, *l'organisation africaine dans toute son horreur.* Passons à la *Nubie.* Lorsque le vice-roi en or-

donna la conquête, son fils Ismael fut brûlé vif avec tout son entourage, dans une fête que *Nemr*, chef Nubien, lui avait préparé. Je me trompe en disant que tout son entourage fut brûlé ; le médecin d'Ismael s'échappa, mais il n'en fut que plus à plaindre ; les Nubiens le prirent et l'empalèrent après lui avoir arraché toutes les dents. Je demande maintenant si le vice-roi n'était pas obligé, pour le *Sennaar*, le *Kardofan* et la *Nubie*, de faire comme pour *la Syrie* et pour l'*Arabie?* n'est-il pas, en un mot, évident, que l'ordre et la soumission ne pouvaient être maintenus dans ces pays que par les moyens employés par Mehemet-Ali ?

Il ne nous reste plus à nous occuper que de l'Égypte et de ses habitants. Je conviens que les citations que j'ai faites des ouvrages de MM. de Caldavène et de Verninac donnent à penser que le vice-roi a été d'une excessive rigueur dans l'administration de l'Égypte, mais je répète ce que j'ai déjà dit deux fois : *Sous peine de périr, le pacha était obligé de tirer de l'Égypte tout le parti possible, et cela toutes les années*, TOUS LES JOURS. La position précaire que lui avait faite la convention de Kutayëh le plaçait dans cette alternative, ou de succomber et d'avoir la tête tranchée par ordre du sultan, comme cela était arrivé *au fameux* ALI, *pacha de Janina*, ou de pressurer impitoyablement le pays qu'il administrait afin de résister à la Porte. Pouvait-il pressurer moins l'Égypte ou l'administrer autrement? VOILA LA VÉRITABLE QUESTION ; cherchons-en la solution.

Des hommes qui connaissent bien le pays m'ont prouvé que tous les moyens qu'on a indiqués, ou que j'ai pu leur indiquer moi-même, eussent donné dans l'avenir une force plus grande à l'Egypte, mais que, dans le moment et pendant plusieurs années, les ressources du vice-roi eussent été amoindries. Il ne nous reste donc qu'à examiner si ce dernier pouvait sans péril supporter une diminution dans les recettes : évidemment non.

Il ne faut pas oublier que les troupes égyptiennes ont toujours été assez bien armées, mais qu'elles étaient mal nourries ; qu'on leur a dû jusqu'à vingt-deux mois de solde, et que jamais elles n'ont été convenablement chaussées et habillées. C'est ainsi que, pendant l'hiver qui a suivi la bataille de Nezib, l'armée d'Ibrahim a perdu sur le versant du Taurus plus de douze mille soldats en moins de deux mois, faute de capotes, de manteaux et de souliers. Il est donc bien évident que les réductions étaient impossibles sur l'armée régulière.

Il était encore bien plus difficile d'en faire sur l'armée irrégulière; cette dernière, composée en partie d'Arnautes, ou de Turcs de la Caramanie, de l'Albanie, ou de l'île de Candie, se révoltait aussitôt qne sa solde était arriérée : il fallait payer tous les mois, sous peine de voir renouveler ce qui était arrivé en Arabie en 1835. Voici ce qui se passa à cette époque. Turqui-Bilmès (Mohammet-Aga), chef d'un corps d'Arnautes, tenait garnison à Médine ; on ne payait pas sa troupe, qui n'était que de trois à quatre cents hommes ; il se révolta, entraîna dans sa révolte deux autres corps et des mécontents isolés, et un beau jour, le gouverneur de Médine se trouva en face de quinze cents insurgés. Ces derniers parcoururent plus de deux cents lieues de la côte d'Arabie, rançonnant et pillant tous les ports. Réduits successivement au nombre de deux à trois cents, ils parvinrent à Moka, ou des navires anglais les reçurent, et depuis lors, je crois qu'ils sont restés au service de la compagnie anglaise.

On doit comprendre combien des exemples de ce genre étaient dangereux, et que le vice-roi, menacé par le sultan s'il n'avait une forte armée, devait pourvoir par tous les moyens possibles à la solde de ses troupes, sous peine de les voir se tourner contre lui-même. Suivant moi, un tel état de choses ne pouvait permettre une diminution de ressources quelconques, même dans l'espé-

rance la mieux fondée d'un accroissement de force ou de richesse future. Je crois donc que, sur les bords du Nil comme dans toutes les autres parties de ses possessions, le vice-roi a été fatalement conduit à faire ce qu'il a fait.

Je crois avoir prouvé que Mehemet-Ali était humain, relativement aux contemporains puissants qui l'ont entourés ; je crois aussi avoir démontré que s'il a été rude et violent dans sa manière d'administrer les pays subjugués, il faut s'en prendre aux circonstances dans lesquelles cet homme extraordinaire a vécu. Je vais essayer de prouver maintenant : que Méhémet-Ali est toujours resté Turc jusqu'au fond des entrailles, et que s'il a voulu se créer une force arabe, comme base de *puissance personnelle*, il n'a jamais voulu développer ce qu'on a appelé une *nationalité arabe*. Je prouverai aussi que s'il a eu des torts vis-à-vis de la Porte, celle-ci les a en grande partie provoqués par sa conduite envers lui, et surtout par l'ingratitude dont elle a payé les premiers services qu'il avait rendus.

Après la conquête de la Syrie, Ibrahim voulait absolument faire nommer colonel quelques Arabes égyptiens, qui s'étaient admirablement conduits sur les champs de bataille. Le vice-roi s'y est toujours opposé, et il disait à cette occasion à Ibrahim : «*Rappelez-vous* » *donc que nous ne sommes que quinze mille Turcs pour* » *mener toute l'Egypte* ». Conséquent avec cette pensée, les Arabes les plus braves n'ont jamais pu dépasser le grade de capitaine. Le même système était adopté pour tous les autres emplois du gouvernement égyptien ; on ne laissait aux arabes que les fonctions les plus misérables. Je dois ajouter à ces faits, que la progression des salaires était totalement rompue, lorsque dans l'administration ou dans l'armée, on passait des fonctions occupées par les Turcs à celles occupées par ces derniers. Les premières étaient largement rétribuées, les secondes fort

mal ; en voici un exemple : dans l'armée le grade de capitaine, bâton de maréchal de l'Arabe, était soldé 1800 f. par an ; le chef de bataillon, qui nécessairement était turc, recevait cinq fois plus, c'est-à-dire 9,000 francs.

Un voyageur m'a cité plusieurs traits qui prouvent à quel point la distinction des deux races, et la supériorité de l'une sur l'autre, était maintenue sous le gouvernement égyptien : j'en citerai un seul. Pendant que le voyageur dont je parle, était en Arabie, il a vu un simple soldat turc des corps d'Arnautes, bâtonner un sergent arabe des troupes du *Nizam* (armée régulière), et l'un comme l'autre avaient l'air de trouver la chose fort naturelle. Je crois qu'il ressort de ces faits que Mehemet-Ali n'a voulu que créer une force arabe qui lui permît de lutter contre le sultan, mais qu'il n'a jamais voulu développer une véritable nationalité arabe.

J'ai dit que la Porte avait été ingrate envers Mehemet-Ali, et je suis encore obligé de rappeler les faits pour le prouver.

Lorsque le vice-roi a soumis l'Egypte, il a eu à la conquérir non pas sur la Porte, mais sur les Mameloucks qui en étaient les véritables maîtres. La Porte, après le départ de l'armée française, avait essayé de détruire ces derniers et n'avait pu y réussir ; Mehemet-Ali, plus heureux, parvint à les massacrer, au risque de sa tête. Il n'avait donc en aucune manière démembré l'empire Turc en s'emparant de l'Egypte ; au contraire, il lui avait donné une véritable force, car il s'est immédiatement placé comme feudataire de l'empire Turc, et il a mis son armée à la disposition de Constantinople. Mehemet-Ali a fait plus que d'offrir ses forces, il les a réellement employées au service du Sultan. Il a commencé par combattre et par chasser les Anglais qui étaient débarqués en Egypte en 1807, et pendant ce temps il était obligé de contenir les Mameloucks qui voulaient prendre parti pour l'Angleterre. Voilà un premier service qui

valait la peine d'être compté; passons au second.

Depuis plusieurs années les Wahabytes ravageaient l'Arabie, massacraient les Turcs, interceptaient les caravanes allant au tombeau de Mahomet; ils avaient même pillé le tombeau du prophète, et la Porte impuissante, ne pouvait les soumettre. En 1811 elle donna l'ordre au vice-roi de les combattre et de délivrer Médine et la Mecque. Ce dernier envoie immédiatement son fils et une armée contre les Wahábytes; il ne réussit pas dans une première campagne; il part lui-même pour continuer cette guerre, et pendant qu'il était à combattre pour la Porte et qu'il reprenait Médine, le Sultan traitreusement voulait le déposséder! Voici comment la chose se passa. En 1813, un nommé *Lathif-Pacha* se démasqua soudainement au Caire, armé d'un firman d'investiture pour le pachalick d'Egypte. Le firman était bien en règle et signé par le sultan. Mohammed-bey, ministre de la guerre du vice-roi, n'hésita pas; il supposa le firman faux; fit saisir et décapiter le malheureux Lathif et Mehemet-Ali apprit en Arabie par le même courrier la tentative et la mort du pacha qui avait voulu le déposséder.

J'ai entendu blâmer cette conduite et dire que le vice-roi a commencé dès cette époque une longue série de rébellion contre la Porte; c'est aussi par trop abuser du droit de la légitimité. Depuis longtems le sultan ne pouvait plus gouverner l'Egypte; un Turc parvient à la soumettre, il se met au service de son souverain légitime, combat pour lui, et pendant ce moment ce souverain veut le déposséder au risque de créer de nouveau l'anarchie dans cette province. En vérité cette conduite ne saurait se défendre.

Mehemet-Ali malgré l'ingratitude que la Porte venait de lui témoigner, fit continuer la guerre d'Arabie, et jusqu'en 1818, époque où il a pu la terminer, il y a épuisé l'or et le sang de l'Egypte; certes ce n'est pas

dans cette circonstance qu'il s'est montré mauvais turc : poursuivons.

L'insurrection de la Grèce éclate; elle est soutenue par les puissances de l'Europe; jamais moment ne fut plus favorable pour le vice-roi, et si alors il eût voulu créer une puissance arabe indépendante de celle des Turcs, comme il paraît y avoir pensé en 1834, il n'avait qu'à prendre fait et cause pour les Grecs ; l'Europe l'eût soutenu, ou du moins ne lui eût pas été hostile, et dès cette époque, Constantinople ne pouvait rien contre lui. Dans cette circonstance critique, le sultan s'adresse encore au vice-roi; il lui demande son concours pour soumettre les Grecs. Mehemet-Ali, devenu plus prudent, par suite de la tentative de Lathif ne quitte pas l'Egypte, mais il obéit encore au sultan. Il expédia en Morée, son fils Ibrahim, sa flotte et seize mille soldats; cette armée, après avoir combattu deux ans en Grèce pour le sultan, ne retourna en Egypte qu'après l'intervention de l'armée française en faveur des Grecs. Voilà certes des service que la Porte ne devait pas oublier.

Ce n'est pas un des faits les moins curieux des temps modernes que celui-ci. En 1826 et 1827, le vice-roi d'Egypte, fidèle au grand seigneur, envoie son fils combattre les Grecs qui s'étaient révoltés contre le sultan. La France, l'Angleterre et la Russie, au lieu de soutenir le sultan, interviennent en faveur de la révolte. Ces puissances, après avoir détruit la flotte ottomane à Navarin, obtiennent, les armes à la main, l'indépendance absolue pour la Grèce, et quinze ans plus tard deux de ces mêmes puissances viennent reprocher au vice-roi d'avoir travaillé au démembrement de l'empire turc qu'elles avaient démembré elles-mêmes ! La politique est une singulière chose.

Depuis la campagne de Grèce, les difficultes ont commencé entre le sultan et le vice-roi, et voici la filière

des faits qui ont amené la guerre. Le vice-roi réclamait le pachalick d'Acre ou de Damas pour récompense des services qu'il avait rendus en Arabie et en Morée; le sultan refusa. La guerre ayant éclaté entre la Russie et la Porte, à la suite de la bataille de Navarin, le sultan réclama l'assistance du vice-roi : celui-ci refusa à son tour, et dans le fait je pense que personne ne niera que si la Porte eût pu tenir l'armée égyptienne sur les frontières russes, elle eût voulu l'y conserver et déposséder Mehemet-Ali. La tentative de dépossession qui avait eu lieu pendant la campagne d'Arabie ne saurait laisser de doutes à cet égard.

Peu après ce premier refus, il survint des difficultés entre le pacha d'Égypte et le pacha d'Acre. Le premier se plaignit à la Porte, et comme on ne lui fit pas droit, il voulut se faire justice lui-même en attaquant son voisin. Il ne faut pas oublier que ce pacha d'Acre avait été deux fois infructueusement assiégé par les troupes du sultan et que, depuis bien des années, il avait secoué l'obéissance et n'était plus délégué de la Porte que de nom. Plusieurs fois il avait déclaré la guerre à ses voisins et surtout au pacha de Damas qu'il avait voulu déposséder. La guerre du vice-roi, dans cette circonstance, était donc encore dans la limite de ce qui se pratiquait dans cette partie de l'Orient; c'était une guerre de pacha à pacha. Le sultan ayant pris fait et cause pour le pacha d'Acre, la guerre de Syrie s'est enfin trouvée engagée directement entre le souverain et le vassal. Tel est l'enchaînement des faits qui ont amené la guerre en Orient.

Depuis la convention de Kutayěh, qui a terminé la guerre de Syrie, le vice-roi, il faut en convenir, s'est donné les plus grands torts, et sa première faute fut d'exiger impérieusement en 1833 la cession du *district d'Adana*. C'était un point offensif contre la Turquie qu'il voulait conserver, et je conçois que le sultan Mah-

moud en ait gardé un vif ressentiment. Plus tard enfin, à l'époque de la bataille de Nezib, le vice-roi a comblé la mesure de ses torts : il en était venu à ce point que le district d'Adana ne lui suffisait plus, et il voulait presque gouverner Constantinople depuis le Caire, en faisant changer les grands-visirs au gré de ses désirs. Un tel état de choses n'était réellement plus tolérable pour les puissances de l'Europe, elles ont dû intervenir.

Il ressort, je crois, de tous les faits que j'ai cités, que jusqu'en 1827, le vice-roi s'est loyalement conduit vis-à-vis de la Porte, et que le sultan a eu les plus grands torts. Depuis 1833, au contraire, le vice-roi a été trop exigeant, trop ambitieux ; mais en conscience, s'il me fallait prononcer sur ce point, de quel côté sont les plus grands torts? je serais fort embarrassé de répondre. Il est triste de le dire, mais je crois cependant que c'est la vérité : la longue lutte de la Porte contre Mehemet-Ali a été basée sur une mauvaise passion, la *jalousie*. Le sultan ne pouvait s'habituer à avoir un grand feudataire presqu'aussi puissant que lui, et les grands visirs de Constantinople ne pouvaient se faire à l'idée qu'ils n'étaient pas la seconde personne de l'empire! De là une haine sourde ou active selon les circonstances : de là ces longs périls que l'empire turc n'a pas encore traversés.

Depuis quelque tems les journaux, soit français, soit anglais, ont cité des anecdotes et des mots qui prouvent, s'ils sont vrais, que Mehemet-Ali a de la rancune contre la France, et qu'il est mécontent de nous ; M. Thiers a aussi parlé à la tribune dans le sens que c'était le pacha qui avait à se plaindre de nous : le simple exposé des faits va prouver le contraire.

Jusqu'à la guerre de l'indépendance de la Grèce et à la bataille de Navarin en 1827, on s'occupait fort peu en France de ce qui se faisait en Egypte. A cette dernière époque on peignait Ibrahim et l'armée égyptienne

sous les plus sombres couleurs; on les considérait comme les agents les plus actifs des massacres exécutés en Grèce. Certes peu de personnes se doutaient alors qu'on finirait en France par s'engouer de cette puissance arabe qui s'annonçait sous de pareils auspices. Plus tard est venue la conquête de Syrie et la convention de Kutayëh. Dans cette circonstance, la France voulut intervenir entre le sultan et le vice-roi; la Turquie s'en rapportait à notre médiation; le vice-roi menacé par notre ambassadeur ne tint aucun compte de cette menace; il refusa les propositions de la France (voir page 18) et notre ambassadeur indigné écrivait alors : « *que plus tard il « faudrait faire expier au pacha le prix de son inso- « lence.* » Jusqu'à présent il n'apparait encore rien de spécialement amical entre les deux pays. Il en est de même en 1834, époque où le vice-roi voulut faire des ouvertures diplomatiques délicates (voir page 23); il s'adressa à l'Angleterre avant de s'adresser à la France.

Depuis 1834, jusqu'à la bataille de Nezib en 1839, nos rapports politiques et commerciaux sont restés ce qu'ils étaient avant. J'ai déjà dit et prouvé jusqu'à satiété qu'à cette dernière époque notre politique n'avait en aucune manière été liée à celle du vice-roi, (page 45) par la mission de M. Caillé. Qu'on suive maintenant la politique de la France depuis la bataille de Nezib en 1839, jusqu'au traité de Londres, et jusque dans ces derniers moments, que voit-on? Une lutte incessante de la politique française en faveur de Mehemet-Ali. Pour soutenir cette lutte nous nous séparons de ce qu'on appelait notre meilleur allié, nous acceptons l'isolement, nous acceptons des armements qui épuisent nos finances; nous allons en un mot jusqu'à la veille d'une guerre générale. Encore maintenant nous luttons en sa faveur? Je le demande, était-il possible, à moins d'être insensé, de faire davantage et d'aller plus loin? Pour l'honneur de Mehemet-Ali, je veux donc croire que les propos qu'on lui prête sont

des inventions de la presse de Londres; s'il en était autrement, ce serait un ingrat qui mériterait de perdre toutes les sympathies qui existent encore en sa faveur.

DE LA FAMILLE DE MEHEMET-ALI. — Pour compléter ce que j'ai à dire de Mehemet-Ali, il ne me reste plus qu'à parler de sa famille.

Enfants de MEHEMET-ALI; (leur âge en 1841.)

D'une première femme turque, qui était divorcée quand il l'a épousée.

IBRAHIM, né en Turquie,			51 ans.
Toussoum,	id.	mort en 1816.	
Ismaël,	id.	brûlé en 1821.	

D'autres femmes libres, et de sang turc :

SAID-BEY,	né en Egypte,	18 ans.
Hussein-bey,	id.	15
Halim-bey,	id.	10
Mehemed-Ali-bey,	id.	5

Petits-enfants de Mehemet-Ali :

ACHMET-BEY,	fils d'Ibrahim,	né en Egypte,	16 ans.
Ismaël-bey,	id.	id.	10
Mustapha-bey,	id.	id.	10
ABBAS-PACHA,	fils de Toussoum,	id.	28 ans.

La constitution de cette famille fait faire bien des réflexions. Mehemet-Ali a 71 ans; les derniers événements l'on cruellement éprouvé, et l'on ne peut raisonnablement admettre qu'il puisse beaucoup prolonger sa carrière. Dans tous les cas on est d'accord sur un point, c'est que moralement le vice-roi a considérablement baissé depuis deux ans. Or que trouve-t-on après lui? D'abord et en première ligne son fils Ibrahim. Au milieu des allégations les plus contradictoires, je suis arrivé à me former une opinion sur son compte que je crois très rapprochée de la vérité. Ibrahim est un brave et excellent général; sur ce point il n'y a qu'une opinion; on

croit aussi qu'il a des idées administratives moins arriérées que celles de son père. L'agriculture parait être une de ses occupations favorites, et il y a consacré, dans l'île de Rouda des sommes énormes sans y obtenir beaucoup de succès. Le goût de l'agriculture et un peu la manie de bâtir, ont tellement épuisé les ressources dont il a pu disposer, que dans le cours de sa vie il a toujours passé pour être *peu généreux*, défaut grave en Orient. Était-il cruel, dissimulé et sans parole comme disent les uns? ou n'a-t-il fait que le mal qu'il lui était impossible de ne pas éviter, comme disent les autres? C'est ce que je n'ai pu savoir.

Ibrahim dans sa jeunesse était d'une adresse et d'une force extraordinaires; personne ne le surpassait en habileté dans les exercices militaires, et l'on m'a assuré qu'une fois il avait décapité un jeune chameau d'un seul coup de sabre; mais ce général a maintenant plus d'un demi-siècle, et depuis 25 ans il a fait la guerre sous les climats les plus divers. Dans le cours de sa vie militaire, il a constamment voulu partager les dangers et les privations de ses soldats; il bivouaquait avec eux dans les neiges du Taurus ou sur les sables brûlants de l'Arabie, et les habitudes de débauche et d'ivrognerie qu'il a contractées dans cette vie ont dû profondément altérer sa constitution. L'avenir d'un pays reposant sur une pareille existence n'offre donc que de bien faibles garanties de durée ; et la plus grave question que soulèvera la succession de Mehemet-Ali est incontestablement celle-ci : *Ibrahim sera-t-il en état de succéder à son père ?*

On peut dire qu'après Mehemet-Ali et Ibrahim, il ne reste que des éléments d'anarchie dans la famille du vice-roi ; il est impossible de ne pas prévoir une lutte de succession pour cette époque, et probablement les prétentions seront à débattre entre *Saïd-bey*, *Achmet-bey* et *Abbas-pacha*.

Saïd-bey, frère d'Ibrahim, est déjà d'une corpulence

énorme; quoiqu'il n'ait que dix-huit ans, il lui serait impossible de supporter les fatigues de la guerre. Il sert dans la marine, manœuvre assez bien la frégate qu'il commande, mais il n'a jamais été à la tête de troupes de terre : on dit qu'il a quelque capacité et une instruction supérieure à celle de ses trois jeunes frères.

Achmet-bey, fils d'Ibrahim, n'a que 16 ans ; on ne peut encore rien en dire. Ibrahim cependant l'avait avec lui à l'armée de Syrie, et il commandait dernièrement un petit corps de troupes dans le nord d'Alep.

Abbas-pacha, neveu d'Ibrahim, a 28 ans. Depuis longtemps il est gouverneur du Caire et d'une partie de l'Égypte : c'est le négociant de Mehemet-Ali et son intermédiaire pour la vente des produits du pays ; on dit qu'il est dans cette partie plus habile et plus rusé que les commerçants les plus consommés ; on l'accuse même de fourberie. Quant à ses talents militaires ou tous autres, ils sont absolument nuls. Si en 1840, Mehemet-Ali a donné à Abbas-Pacha le commandement de l'expédition qui fut à Beyrouth pour combattre l'insurrection du Liban de mai et de juin, c'était pour avoir à la tête de cette expédition un membre de sa famille. Il est positif que dans cette circonstance ce prétendu général n'a pas quitté Beyrouth, et que Soliman-pacha dirigeait réellement l'expédition.

Voilà bien des éléments de perturbation après la mort de Mehemet-Ali et d'Ibrahim. Je dois même ajouter que si la santé de ce dernier est aussi altérée que certaines personnes le disent, il se pourrait qu'une lutte de succession commençât immédiatement à la mort de Mehemet-Ali. Il y avait en effet à l'époque de la naissance d'Ibrahim quelque chose d'incertain dans la position de sa mère, qui rend sa légitimité douteuse, et si, à la mort de Mehemet-Ali, il n'est plus en état de se mettre à la tête de l'armée et de la commander, il n'est pas sûr qu'il puisse succéder à son père. Je ne parlerai

pas de son frère *Saïd-bey*. Je le crois sans aucune chance, et tant qu'Ibrahim pourra se tenir à cheval, ce n'est pas ce concurrent qui pourra l'en faire descendre. Je n'en dirai pas autant d'*Abbas-pacha*, qui depuis longtemps est gouverneur du Caire et d'une partie de l'Égypte. Le souvenir de son père *Toussoum*, qui était généreux et aimé, lui a beaucoup servi; peut-être n'est-il pas aimé lui-même, mais au moins on est certain *qu'il n'est pas détesté*. Ibrahim ne peut en dire autant; il fut envoyé en 1824, dans la haute Égypte, contre la seule tentative d'insurrection qui ait été faite par les fellahs, et il parait qu'à cette époque, il procéda avec cruauté. Le souvenir de son expédition est resté vivant dans le cœur des habitants, et il pourrait bien retrouver à la mort du vice-roi cette population hostile à ses projets. Abbas-pacha a encore quelque chose en sa faveur; on dit qu'il est le premier-né des petits-fils de Mehemet-Ali depuis l'époque où ce dernier a été investi du titre de pacha d'Égypte, et que la famille du vice-roi n'était pour ainsi dire pas constituée jusque-là. Il y a bien d'autres hypothèses que chacun peut entrevoir, non-seulement dans l'intérieur de cette famille, mais aussi en dehors. L'OR DE L'ANGLETERRE ou *l'influence de Constantinople*, peuvent renverser l'ordre des faits les plus probables. Certains généraux peuvent avoir plus d'influence que d'autres, et peut-être voudront-ils faire intervenir l'armée dans leur intérêt direct ou détourné. Je sais que déjà l'un des généraux de l'armée d'Arabie inspirait des craintes au vice-roi. Je ne soulèverai pas toutes ces hypothèses, toutes ces misères; mais ce qui m'apparait clairement, *c'est que l'organisation du gouvernement égyptien et la composition de la famille de Mehemet-Ali, ne me présentent aucune base solide pour l'établissement d'une nouvelle puissance.*

Peut-être le vice-roi n'est-il qu'un instrument destiné à préparer l'émancipation des malheureux fellahs? A

Homs, à *Beylan*, à *Koniëh*, à *Nezib*, cette race vaincue et toujours dominée, s'est enfin mesurée avec la race de ses oppresseurs, et quatre fois elle l'a vaincue. Cet enseignement ne peut manqner de porter ses fruits dans un avenir plus ou moins éloigné, et peut-être les mêmes armes remises en 1821, dans les mains des malheureux paysans de l'Egypte, serviront un jour à l'émancipation définitive de ce pays.

§ LXIII. Du ministère du 12 mai.

Les élections du 2 mars 1839 se firent dans un sens favorable à la coalition ; et l'on sait qu'elles amenèrent la chute du cabinet présidé par M. Molé. Après cette chute, la Chambre assista pendant *cinquante jours* entiers aux essais de combinaisons ministérielles les plus diverses et les plus compliquées. Aura-t-on un ministère de *grande* ou de *petite coalition*, disait-on ? Pendant ce temps, l'affaire d'Orient se *compliquait*, le désordre s'organisait dans Paris, et enfin une émeute éclatait le 12 mai. Le soir même de cette émeute, un cabinet nouveau était constitué : j'en ai donné la composition, page 28. C'était le ministère de la petite coalition qui l'avait emporté.

J'avais soutenu le ministère du 15 avril, avec la plus entière conviction qu'il répondait aux besoins du pays et aux nécessités de la politique étrangère ; ce fut donc avec un vif regret que je vis la formation de l'administration nouvelle ; et si je l'ai appuyé dès le début, je dois dire que c'était, non pas en vertu des mérites que je lui croyais, mais bien plutôt par crainte d'amener aux affaires M. Thiers, qui m'apparaissait dans toutes les autres combinaisons que je supposais possibles.

Maintenant que les faits sont accomplis et connus, je me sais bon gré de ne pas m'être laissé aller au premier moment d'humeur qui suivit le triomphe de la coalition, et je viens rendre pleine justice à cette admi-

nistration qui dans le début ne m'inspirait que défiance.

Voici les motifs qui successivement m'ont fait abandonner cette défiance. A l'intérieur les choix furent bons : citer les noms de MM. *Quesnault*, *Dejean*, *Passy*, *Legrand*, *Dessauret* et *Paganel*, c'est tout dire. Il y eut aussi fermeté dans la direction des affaires, et je puis en donner la preuve. Le sieur *Barbès* avait été condamné à mort comme l'un des chefs de l'insurrection du 12 mai, et le cabinet fut sur le point de se retirer plutôt que de contresigner la commutation de peine que le roi voulut accorder. Certes, c'était là un acte de grande fermeté. J'ajoute, à l'occasion de cette insurrection, qu'au lieu de nous faire de longs discours, on vint immédiatement demander aux chambres sur le budget de l'état, la création d'un corps de 1,400 gardes municipaux pour la ville de Paris. Toutes ces mesures me rassurèrent entierement, et la promesse qui parait avoir été tenue de ne plus donner à MM. les journalistes aucune subvention sur les fonds secrets, n'est pas un des moindres titres que ce cabinet doit avoir à l'estime de tout le monde et de toutes les opinions.

Je ne pourrais que répéter ce que j'ai dit dans le cours de cette brochure sur nos affaires étrangères. Sous ce rapport, le cabinet du 12 mai a été ferme et décidé : il a poursuivi avec une persévérance qui lui fait honneur, la politique *du concert européen* adoptée par la Chambre, et il a prouvé (page 75, dépêche n° 34) qu'il ne se faisait aucune illusion sur la prétendue puissance égyptienne dont la presse de Paris s'était si fort engouée. Malheureusement toutes ces choses ne sont publiques que depuis quelques mois, et si l'on eût plus tôt connu la vérité, j'ai la conviction que la crise ministérielle de février 1840 eût été évitée.

Lors de la réunion des chambres pour la session de 1840, je trouvais qu'il n'y avait rien à reprocher au

cabinet pour la direction de la politique intérieure, mais je l'avoue, pour les affaires étrangères, j'étais comme le public, pénétré de l'idée que le ministère était faible, et la discussion qui eut lieu le 13 janvier 1840, augmenta mes craintes. A cette séance, M. Thiers, tout en disant *je ne sais rien*, laissait *entendre* qu'il savait *tout*, qu'il connaissait les dépêches, et, après avoir attaqué les actes du cabinet, il déclara (voir page 87) : « qu'il prenait l'engagement de prouver par les pièces » qu'il aurait pu employer UN LANGAGE PLUS SÉVÈRE » pour caractériser la manière dont on conduisait nos » affaires étrangères. » J'avoue que le ton de cette déclaration, l'air de supériorité de M. Thiers, et l'attitude du cabinet du 12 mai, qui était, il faut le dire, des plus modestes, me donnèrent beaucoup à penser. Les rôles ont bien changé depuis lors, et ceux qui ont assisté à la séance du 26 décembre 1840 ne doivent savoir comment expliquer celle du 13 janvier.

De tous les reproches qu'on a faits au cabinet du 12 mai, celui que j'ai vu le plus généralement reproduit, même postérieurement aux discussions de la session actuelle, est celui-ci : *avant de vous embarquer dans l'affaire d'Orient avec l'Angleterre, il fallait vous expliquer avec elle sur l'Égypte : vous auriez de suite connu sur quel terrain vous étiez.* Ce reproche tombe devant le simple rapprochement des dates.

Les événements se sont en effet tellement pressés en Orient, depuis le moment où l'armée turque a fait son mouvement sur l'Euphrate, que la bataille de Nézib et la défection de la flotte turque ont eu lieu avant qu'à Paris et à Londres, on ait eu le temps de s'entendre pour rédiger les instructions destinées aux deux amiraux Lalande et Stopford (voir page 40). On sait que depuis la défection de la flotte, les difficultés ont commencé avec l'Angleterre, à l'occasion des limites à établir en Syrie entre le sultan et le vice-roi. Il était donc

de toute impossibilité de s'entendre à temps utile même en supposant qu'on eût voulu le faire. Le maréchal Soult sentait si bien que le temps lui manquait que l'on peut encore voir, par le rapprochement des dépêches, qu'il crut devoir agir, sans même consulter le cabinet de Londres. Ainsi les Chambres étaient déjà saisies de la demande de dix millions pour la flotte, et les deux aides-de-camp, Foltz et Caillé, étaient partis pour l'Orient avant que la première dépêche du 25 mai fût arrivée de Londres. Je le répète, dans les reproches qu'on a adressés au maréchal, on n'a pas assez tenu compte de la rapidité des évènemens en Orient, et des distances qui existent entre Londres, Paris et Constantinople.

Malgré ce que je viens de dire, je pense que le cabinet du 12 mai a fait une faute dans la conduite des affaires d'Orient; mais cette faute n'est en aucune manière une de celles qu'on lui a reprochées. Je m'explique : à la fin de juin, l'amiral Roussin, notre ambassadeur à Constantinople, avait prévenu que lord Ponsonby agissait en Orient *à l'encontre* de la politique qu'on lui disait de faire prévaloir, et qu'il n'y avait plus à ses yeux d'alliance entre l'Angleterre et la France; le 7 juillet 1839 (voir page 60), le maréchal Soult lui écrivait : « qu'il s'était franchement expliqué avec » lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, » au sujet de la conduite de lord Ponsonby, et qu'il » espérait que ses observations transmises à Londres » porteraient leur fruit. » Les prévisions du maréchal Soult ont été trompées; ses observations n'ont porté aucun fruit; et le tort qu'on a eu, suivant moi, a été de ne pas s'expliquer immédiatement avec l'Angleterre.

Si le maréchal Soult eût écrit à lord Palmerston : « Lord Ponsonby, votre ambassadeur à Constantinople, a travaillé à la reprise des hostilités, pendant que nos deux cabinets travaillaient dans un sens contraire; c'est lui qui a amené la bataille de Nézib; c'est lui qui a refusé

son concours à l'aide-de-camp Foltz que j'avais envoyé à Constantinople pour arrêter les hostilités ; c'est lui enfin qui est la cause de la crise actuelle d'Orient que nous voulions éviter ; je vous demande son rappel, ou je dois croire que vous approuvez sa conduite ; dans cette dernière hypothèse, la France ne se dirigera plus en Orient que d'après les vues de sa politique. Si au contraire vous jugez convenable de rappeler votre ambassadeur, je suis alors prêt à m'entendre avec vous sur tous les points, *et particulièrement sur celui de votre route de l'Inde par l'Isthme de Suez.* »

La question posée ainsi en *termes* et avec *les formes diplomatiques*, l'Angleterre eût réfléchi. Mais un fait clair et patent eût indiqué la ligne qu'elle voulait suivre. Si lord Ponsonby eût été maintenu, la France immédiatement se fût tournée vers les puissances du continent ; elle n'y eût peut-être pas trouvé une alliance possible, mais au moins la rupture avec l'Angleterre se serait faite, sans que des deux côtés il soit resté au fond des cœurs une sourde irritation. Si lord Ponsonby eût été rappelé, on eût acquis la preuve éclatante que l'Angleterre désirait le maintien de l'alliance, et le cabinet français eût pu agir en conséquence. Voilà, suivant moi, le véritable tort du ministère du 12 mai.

Les conséquences de ce tort ont été plus graves qu'on ne le pense, et l'alliance anglo-française, à partir de juillet 1839, s'est trouvée dans une singulière position ; il était évident qu'elle n'avait plus aucune solidité, et pourtant elle n'était pas rompue : il en est résulté qu'aucun des cabinets de Londres et de Paris n'a voulu aborder le premier la question sérieuse à résoudre, *celle du passage dans les Indes par l'Isthme de Suez*. On verra, au LXVI[e] paragraphe que ce passage était cependant le nœud de la difficulté des affaires d'Orient.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la manière dont le cabinet du 12 mai a dirigé nos affaires étrangères.

Depuis la dernière discussion de l'adresse, l'opinion publique a rendu pleinement justice aux hommes qui en faisaient partie. On n'a pas assez tenu compte à ce cabinet de la position toute exceptionnelle où il se trouvait placé, par suite de son refus de subventionner la presse sur les fonds secrets; nous verrons bientôt comment le ministère, présidé par M. Thiers, s'y est pris pour échapper aux conséquences de ce précédent, si fâcheux pour ceux qui ont eu le courage de l'établir.

§ LXIV. Du ministère du 1er mars; de la presse sous ce ministère.

Le dernier ministère, présidé par M. Thiers, est le premier qui soit sorti des rangs de l'opposition. De ce fait si malheureux, il est pourtant ressorti un utile enseignement. Nous avons vu, en effet, que tout ce que *la gauche* blâmait si énergiquement, depuis dix ans, elle l'a voulu, lorsqu'elle est devenue ministérielle, et, chose bizarre, cequ'elle réclamait avec le plus d'énergie, elle ne l'a plus voulu. C'est ainsi que, d'une part, elle a voté la loi des fonds secrets, et que, d'autre part, elle a *enterré*, quelques jours après, la proposition de réforme électorale de M. Remilly. On est étonné que l'opposition se soit si promptement usée, en traversant le pouvoir; a-t-on jamais vu un parti politique mettre si fort en contradiction ses actes et ses paroles? vit-on jamais un évangile politique déchiré plus complètement? sous le rapport financier, l'opposition n'a pas été plus heureuse, et toutes les économies qu'elle nous promettait depuis dix ans, se sont converties *en accroissement de dépenses*. Un seul rapprochement de chiffres en donnera la preuve.

	Budget des dépenses ordinaires.
1830 dernier budjet voté sous la restauration	981,794,000

1831	voté par l'ancienne majorité.	1,304,000,000
1832	Id.	962,000,000
1833	Id.	964,000,000
1834	Id.	981,000,000
1835	Id.	1,009,000,000
1836	Id.	999,000,000
1837	Id.	1,027,000,000
1838	Id.	1,039,000,000
1839	Id.	1,063,000,000
1840	Id.	1,099,000,000
1841	voté en 1840 par l'opposition!	1,187,000,000

Ce dernier chiffre n'a besoin d'aucun commentaire. Je dois observer qu'il ne s'agit ici que des *dépenses ordinaires* votées avant le traité du 15 juillet, celles qui se rattachent à ce traité sont en dehors.

Messieurs de l'opposition n'ont pas dirigé nos *dépenses extraordinaires* avec plus de réserve que nos *dépenses ordinaires*; sous ce rapport, ils ont encore fait plus mal que l'ancienne majorité. Je ne parle encore ici que des dépenses qui *ont précédé le traité du* 15 *juillet*. Voici ce que je disais à cette occasion, à la séance du 25 mai 1840. Il s'agissait du canal de l'Aisne à la Marne pour lequel on demandait 13 millions à la chambre.

« N° 132. Toutes les grandes fractions de cette as-
« semblée sont, depuis un an, sur un terrain glissant,
« mais il est un parti qui est plus spécialement dans ce
« cas : *c'est celui de M. Odilon-Barrot*. On ne voit
« pas encore clairement, ni où il va, ni ce qu'il veut en
« politique.

« Le voici, pour la première fois, en face d'une grande
« question d'*intérêt matériel*. Je n'ai de conseils à
« donner à personne, mais je dois rappeler à cette
« fraction de l'assemblée, que, pendant dix ans, *elle a*
« *accusé* les députés de l'ancienne majorité de n'avoir
« été que les complaisants de tous les ministères qu'elle

« a soutenus. Elle a accusé cette majorité d'avoir pro« digué sans mesure les écus des contribuables et porté « le désordre dans nos finances, par l'extension déme« surée donnée à nos travaux publics.

« Nous allons voir maintenant fonctionner nos accu« sateurs sur une question où cette vieille majorité « avait résisté au ministère qu'elle soutenait, et posé, « par l'organe de son rapporteur, les principes les plus « sages et les plus économiques, pour la direction à don« ner à nos travaux publics. Nous allons voir fonctionner « cette majorité nouvelle, en face d'un *déficit de plus « de cent millions* sur les deux budgets de 1840 et 1841, « et sur une question où il ne s'agit pas de treize mil« lions seulement, mais d'un ensemble de plus de soi« xante millions.

« Si la majorité nouvelle donne tort à l'ancienne, « sur cette question, il sera bien constaté aux yeux du « pays que les grands mots *de désordre dans nos tra« vaux, d'économie dans nos finances, de misères « publiques à soulager, de sueurs du peuple à ménager* « n'étaient que des lieux communs à l'usage de l'oppo« sition, et que devenue ministérielle, c'est à elle qu'on « pourra renvoyer avec justice les reproches que depuis « dix ans elle nous adresse. Cet enseignement vaut bien « quelques millions. » (*Moniteur* du 26 mai 1840.)

Le vote de la gauche n'a pas fait défaut à la demande ministérielle, tout a été accordé. Jamais pourtant refus n'eût été mieux motivé; le canal dont il était question avait été *repoussé en* 1838 *par l'ancienne majorité*, alors que nos finances étaient prospères, et nous nous trouvions en déficit; ce canal n'était d'ailleurs que le complément de la jonction de la Saône à la Marne, et c'est particulièrement sous ce rapport qu'on le défendit; or, cette jonction n'était pas même commencée.

Je crois qu'il ressort de ces faits que le pays doit savoir maintenant à quoi s'en tenir sur les améliorations

financières qu'il espérait par le triomphe de l'opposition. J'ai pensé, dans cette circonstance, que, pour porter la conviction dans les esprits, je n'avais pas besoin de me prévaloir des dépenses extraordinaires résultant des fautes de M. Thiers. Il y avait cependant, à cette occasion, à rechercher si cet homme d'état nous a coûté 300 millions, comme le disent certaines personnes, ou 189 millions, comme il en convient lui-même, ou enfin 174 millions, comme le prétend M. *Gouin*.

J'attendais avec impatience les premières nominations du cabinet; je savais que M. Thiers avait fait d'importantes promesses à plusieurs membres *de l'aristocratie de la presse parisienne*; je savais, entr'autres, à N'EN POUVOIR DOUTER, que du temps de la coalition, il avait promis la place de *secrétaire-général du ministère de l'intérieur*, à l'un de ces Messieurs. Cette place n'était pas, je crois, la seule qui avait été promise à plusieurs personnes et j'étais extrêmement curieux de savoir comment M. Thiers se tirerait de ce premier mauvais pas. A mon grand étonnement, tout se passa assez bien, MM. *Paganel*, *Quesnault*, *Legrand*, *Passy* et *Dejean* avaient donné leurs démissions en même temps que le cabinet du 12 mai; mais si l'on excepte des nominations qui furent faites, celles de MM. *de Malleville* et *Billaud*, qui sont de la gauche, les autres choix furent rassurants pour l'ancienne majorité. Les noms de MM. *Bresson*, *Guizard*, *Jouffroy*, *Dumond*, ne laissaient en effet rien à désirer.

On a vu (page 94), que la première question ministérielle qui se présenta fut celle des fonds secrets et qu'à la séance du 26 mars 1840, elle fut résolue en faveur du cabinet. Si dans cette circonstance, je me suis mis en avant; si, contrairement à mes habitudes, j'ai voulu renverser, par un amendement, l'administration du 1er mars, c'est que personne dans la chambre ne redoutait plus que moi *ce qui se passerait entre les*

deux sessions. Toutefois, je dois l'avouer, mes préoccupations se portaient plus spécialement sur l'intérieur; pour l'extérieur je me rappelais à la vérité avec quelle légéreté M. Thiers traitait les affaires, et je n'avais pas oublié qu'en 1836, (pour Ancône et pour l'Espagne), il avait voulu marcher à l'encontre de tous nos précédents diplomatiques. Mais une chose me tranquillisait; je croyais que cet ex-ministre était un homme pratique; tout le monde le pensait, lui-même le disait : « *Moi, qui suis* » *un homme pratique* (1)... *un homme pratique comme* » *moi...* » sont des phrases qu'on trouve dans presque tous les discours de ce député. Je pensais donc que, s'il survenait quelque complication extérieure, nous avions toute chance pour nous en tirer avec habileté. Les faits ont malheureusement démontré le contraire, et je vais compléter cette démonstration, en rappelant deux actes dont je n'ai pas encore parlé : Si je mentionne ces actes, c'est qu'ils tendent à prouver à quel point M. Thiers était engoué de l'alliance anglaise et combien il était peu clairvoyant lorsqu'il était question de cette alliance.

A la séance du 12 mai, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, monta à la tribune pour annoncer qu'une frégate allait être expédiée à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon; il s'exprimait ainsi : n° 133. « Le gouvernement, jaloux » d'accomplir un grand devoir national, s'est adressé à » l'Angleterre; il lui a redemandé le précieux dépôt » que la fortune avait remis dans ses mains. A peine » exprimée, la pensée de la France a été accueillie. » Voici les paroles DE NOTRE MAGNANIME ALLIÉ, etc. »

Ainsi, le 12 mai 1840, le ministère disait, en parlant de l'Angleterre, que c'était une magnanime alliée! Mais

(1) J'ai remarqué, que pendant le cours de cette session, je n'ai entendu aucune phrase de ce genre, ni de M. Thiers ni d'aucun de ses amis.

en vérité on n'avait donc pas lu les dépêches de 1839; ignorait-on d'ailleurs que la reine d'Angleterre, dans le discours de clôture du parlement, prononcé le 27 août 1839, disait encore, « qu'elle se félicitait d'avoir » contribué à cimenter l'alliance aussi avantageuse » aux deux nations que profitable aux intérêts généraux » de l'Europe » et que le 16 janvier 1840, le discours d'ouverture ne contenait pas un mot sur cette alliance? Ignorait-on surtout, qu'à la séance du 21 février 1840, M. *O-Ferral*, membre de l'amirauté, avait demandé au parlement anglais un budget de la marine de 162 millions au lieu de 130, et qu'il motivait cette demande *sur l'accroissement de la marine française dans la Méditerranée?* Voilà des faits que des ministres ne pouvaient ignorer, et qui devaient servir de règle à leur conduite.

Passons à un autre fait. A l'occasion d'une question sur les *Soufres de Sicile,* il s'était élevé entre l'Angleterre et Naples un différent si grave, que la flotte anglaise était venue sur les côtes d'Italie. Dès le 20 avril, elle avait déjà capturé et fait conduire à Malte sept navires Napolitains. La querelle s'envenimait sérieusement. Le roi de Naples ne voulait pas céder, et l'Angleterre menaçait de bombarder sa capitale. Dans ce moment critique, M. Thiers s'empressa d'intervenir pour aplanir cette difficulté naissante; voici ce qu'il a dit à cette occasion, à la séance du 25 novembre 1840.

N° 134. « Ceci m'amène à dire quelques mots de » l'affaire de Naples. Ce qui devait me faire croire qu'on » ne romprait pas ainsi l'alliance de la France, c'est » qu'alors, dans mes correspondances avec M. Guizot, » chacune de mes dépêches était, à la suite des affaires » d'Orient, remplie de la question de notre médiation » avec Naples. Le roi de Naples a résisté énergiquement, » et répondait qu'il tiendrait tête à l'Angleterre, quoi » qu'il dût en arriver. »

» C'était un fait grave. L'Angleterre s'était engagée » dans une témérité, dans une imprudence; car l'Italie » pouvait en être émue, et motiver la présence des Au- » trichiens. Je craignais donc une conflagration, je m'em- » ployai à la prévenir, j'ai réussi. On m'en loua beau- » coup à cette époque en Europe, et tandis que j'agissais » ainsi, c'était, je crois, le 8 juillet que s'est terminée » l'affaire des soufres, c'est le 8 juillet que j'arrivai, » après des efforts inouis, à la conclusion de ce différent, » on a laissé *terminer le conclusum,* et le lendemain on a » signé le traité. Ces faits devaient exclure de la pensée » de tout homme loyal et sensé, que l'on pût sans ex- » plication signer un traité, sans la France. »

La citation que je viens de faire explique la vive irritation de M. Thiers, et je conçois que personnellement il soit exaspéré. Il est évident que dans cette circonstance ce ministre à joué le rôle ridicule de l'un des personnages que l'on voyait naguères sur toutes les caricatures de nos boulevards. Il n'obtenait, en effet, de Lord Palmerston, que les cendres impériales, les conférences commerciales de M. Porter (1) et de bonnes paroles, et en échange il rendait en Italie, un service si important que la reine d'Angleterre crut devoir le rappeler, le 11 août, dans son discours de clôture du parlement (2).

(1) Le 7 juillet 1840 le *Courrier Français* disait « M. Por- » ter est reparti ce soir pour Londres, nous avons quant à nous » confiance dans la loyauté ainsi que dans le bon sens du ca- » binet anglais, et nous regardons le traité de commerce » comme conclu. » Le 28 juillet le même journal disait : « de- » puis vingt jours la France n'a *aucune* nouvelle de la mission » commerciale de M. Porter. » Ces nouvelles sont encore à venir ainsi que ce traité de commerce regardé *comme conclu.*

(2) Séance du parlement du 11 août 1840. « Je suis heureuse » de vous informer que les différents avec le gouvernement de » Naples, ont été mis en voie d'arrangement par la médiation » amicale du Roi des Français. »

La conduite de M. Thiers, dans cette circonstance, a été véritablement incompréhensible ; depuis qu'il avait pris la direction des affaires, il prévoyait, dans la question d'Orient, une solution contraire aux intérêts de la France; il savait qu'un traité se préparait entre la Russie et l'Angleterre ; comme ministre français il devait agir en conséquence et chercher des difficultés pour les jeter en travers de la négociation qui se préparait. Il a fait directement le contraire.

Lord Palmerston avait commis l'impardonnable faute de convertir une petite question commerciale en grosse question politique ; il avait rompu avec Naples, menaçait son roi, en cas de résistance, de bombarder sa capitale et de révolutionner la Sicile en y envoyant le prince de Capoue. L'Autriche, inquiète pour ses possessions d'Italie, eût-elle pu laisser révolutionner le royaume de Naples sans intervenir? Qui oserait le dire? Il y avait donc, dans cette petite affaire des Soufres de Sicile, tous les éléments d'une grave complication au moins entre l'Angleterre et l'Autriche ; c'était une chance pour éloigner la conclusion du traité fatal que redoutait M. Thiers ; et bien c'est précisément dans ce moment qu'il intervint et qu'après *des efforts inouis*, (c'est lui-même qui l'a dit) il aplanit à l'Angleterre toute difficulté ; c'est le 8 juillet que sa médiation est couronnée de succès, c'est le 15 que le traité de Londres est conclu ! Je ne suis plus étonné que M. Thiers n'ait pas osé une seule fois, dans le cours de la session actuelle, nous dire : — *un homme pratique comme moi!* — Ses preuves sont faites maintenant.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de l'affaire d'Orient, les détails que j'ai donnés dans les chapitres précédents ont assez fait connaître de quelle manière le cabinet du 1er mars a dirigé notre politique extérieure; je vais seulement examiner deux points : quel était le but que M. Thiers poursuivait avant le traité de Lon-

dres, et que s'est-il proposé de faire depuis ce traité? examinons le premier point.

Que voulait M. Thiers avant le traité? n'était-ce pas un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi, ou le maintien du *statu-quo*? Qu'il ait voulu, et qu'il ait travaillé à un arrangement direct, c'est ce dont personne ne doute actuellement; quant à sa pensée de maintenir le *statu-quo*, à défaut de l'arrangement direct, elle ressort clairement de la correspondance de M. Guizot et de M. Thiers. Voici ce que ce premier écrivait de Londres, le 17 mars 1840, n° 135. » Je vous demande de porter sur ma dépêche d'au- » jourd'hui toute votre attention. Il est possible que » cette nouvelle face de la situation disparaisse, et que » nous puissions rentrer dans la politique d'attente, au » bout de laquelle nous entrevoyons le *statu quo*. Je fais » allusion (disait M. Guizot à la tribune) à ce que disait » hier M. Thiers de la nécessité d'attendre et de » gagner du temps pour arriver peut-être à la fin, » et de guerre lasse, au maintien du *statu quo* en » Orient. »

Il ressort clairement de cette correspondance et des discussions qui ont eu lieu, que M. Thiers *à défaut d'arrangement* direct, poursuivait le *maintien du statu quo;* dans cette circonstance, il a, je crois, commis une double faute.

Le *statu quo*, créé en 1833 par la convention de Kutayeh, était une immense calamité pour l'Égypte : je crois l'avoir suffisamment prouvé, page 230.

Or, je demande maintenant quelle était la conséquence d'un *arrangement direct*, terme le plus extrême du succès politique de M. Thiers? n'était-ce pas un *statu quo*, sous une nouvelle forme et avec un nouveau nom? Pour qu'un arrangement en Orient pût avoir une valeur européenne, il fallait en effet, qu'il fût, si ce n'est garanti, *au moins consenti* par les

grandes puissances; cette sanction lui manquant, on retombait dans tous les inconvénients du *statu quo*.

C'est ainsi, que, même le succès de la politique adoptée par M. Thiers, avant le traité de Londres, eût été une véritable calamité pour le pays qu'il voulait protéger. Voyons maintenant si ce ministre a été plus heureux dans les projets politiques qu'il a conçus postérieurement à ce traité.

Que voulait M. Thiers après le traité de Londres? Suivant moi, il ne saurait y avoir de doutes : cet ex-ministre serait le plus insensé des hommes si son but n'avait pas été de créer en Europe, un grand mouvement militaire et révolutionnaire qui permît à la France de déchirer les traités de 1815. Il n'y a même que cette pensée qui puisse donner une couleur logique à ces actes, et les expliquer. La discussion de l'adresse a d'ailleurs levé tous les doutes à cet égard; je vais en donner la preuve.

A la séance du 25 novembre 1840, M. Thiers disait : » Si *vous l'aviez voulu nous serions revenus des traités* » *de* 1815? avec du cœur et de l'honneur!..» et la gauche de l'assemblée d'acclamer. Du moment où ces paroles ont été prononcées, il a été évident pour toute l'assemblée, que, dans l'esprit de M. Thiers, la question d'Orient avait été déplacée par le traité du 15 juillet, et qu'à ses yeux elle était devenue une question *sur le Rhin;* il n'y avait que cette interprétation de raisonnable, et c'est ce motif qui fit immédiatement répondre à M. Villemain. «*Pourquoi ne l'avez-vous pas* » *voulu en* 1830 ? » M. Thiers s'est bien gardé de relever cette interruption, et il faut le dire, lui qui ne s'embarrasse de rien en fut un moment fort embarrassé. C'est qu'en effet, si l'on voulait risquer une guerre générale pour déchirer les traités de 1815, c'était en 1830, lorsque l'Italie, la Belgique, et la malheureuse Pologne répondaient sympathiquement à notre révolution, qu'il

fallait le tenter ; c'est alors qu'il fallait tirer l'épée et en jeter au loin le fourreau. Telle était mon opinion, en 1830, en 1831, et jusqu'en juin 1832, époque fatale où il m'a bien fallu reconnaître que les passions intérieures viendraient compliquer, les armes à la main, l'action extérieure de la France. Personne à cette époque n'a mieux parlé que M. Thiers contre la guerre, contre les idées de propagande, et c'est dix ans après, lorsque les sympathies de l'Europe se sont amorties, si ce n'est éteintes, que ce ministre voulait faire la guerre et la propagande ! C'est aussi par trop compter sur l'abnégation des peuples, de supposer *que dans l'intéré de la politique de la France*, ils soient toujours prêts à s'insurger et à courir les terribles chances des révolutions. Tel était cependant le fond de la pensée de M. Thiers ; car autrement la lutte dans laquelle il voulait engager la France contre toute l'Europe, eût été insensée.

Si M. Thiers n'avait pas démasqué, à la séance du 25 novembre, son projet de déchirer les traités de 1815, je pense que l'homme du jugement le plus ordinaire pouvait le deviner par le simple exposé de sa politique. Voici comment il s'exprimait à cette séance : n° 136 : « Le 20 octobre est arrivé ; il a fallu reproduire » toutes nos résolutions. Lorsque j'ai communiqué la » note du 8 octobre, je l'ai communiquée avec une » lettre à M. Guizot à Londres ; une à M. St-Aulaire à » Vienne et une à M. Cochelet à Alexandrie. Notre plan » était d'armer jusqu'à 939 mille hommes, et puis de » *négocier à la tête de toutes nos forces*..... Mes col» lègues et moi nous nous sommes retirés le jour où » nous n'avons pu pousser jusqu'à son terme naturel » et nécessaire la grande résolution que nous avions » prise après le 15 juillet, non pas de faire la guerre à » l'Europe, mais d'EXIGER dans un langage qui ne l'au» rait pas offensée, la modification du traité, ou, et je

» l'avoue, le mot est grave à prononcer, ou de déclarer » la guerre (1).

Mettre 939 mille hommes sous les armes pendant l'hiver et dire au printemps à l'Europe sous une forme quelconque : j'EXIGE une modification au traité, ou je VOUS FAIS LA GUERRE; tel était donc le plan de M. Thiers! Pouvait-il y avoir deux réponses à attendre ? L'Europe aussi a son honneur à défendre ; elle se trouvait d'ailleurs en face d'un homme qui deux ans avant avait dit à la tribune « *Si j'avais été premier ministre, l'Europe* » *n'eût pas osé* ! » Suivant toutes les probabilités, les puissances eussent donc passé outre et répondu : Faites ce que vous voudrez, mais nous ne modifierons pas le traité ; nous sommes prêtes à vous recevoir ; attaquez si vous l'osez ! Les choses venues à ce point, 939 mille hommes sous les armes, et l'*artillerie de la presse parisienne* par derrière; il n'y avait pas deux issues ; la guerre eût été inévitable. Tel est, suivant moi, l'avenir qui était réservé à notre pays si l'administration de M. Thiers eût continué. Il le sentait bien lui-même lorsqu'il disait pendant la discussion de l'adresse : « Je » ne puis songer à ces jours terribles sans en être pro» fondément ému. Je savais bien que j'allais peut-être » *faire couler le sang de dix générations*, mais je me » disais, » etc.

Que M. Thiers désire déchirer les traités de 1815, c'est ce que tout le monde conçoit ; il faut en effet remonter loin dans notre histoire pour trouver un traité aussi désastreux; mais que pour en venir là, il ait choisi le moment où toute l'Europe était liée par un traité,

(1) Rien n'est plus formel que cette citation, et M. Guizot a été obligé de la rappeler dernièrement à la tribune. Il paraît que M. Thiers en est déjà venu à ne plus oser avouer sa politique d'octobre, et qu'il veut *se faire petit* : « Je ne comp» tais armer que 639 mille hommes, » dit-il maintenant.

c'est ce que personne ne comprendra. Quand on pense que l'un des ministres du 1[er] mars nous a révélé à la séance du 3 décembre, un *petit projet* maritime qui eût aussi ameuté les Espagnols sur nos frontières des Pyrénées lorsque nous eussions eu toute l'Europe sur les bras, on se demande si ce ministère, ou plutôt, si M. Thiers, ne s'était pas posé ce problème : « Quel est » le moyen le plus injuste et le plus périlleux pour la » France, de déchirer les traités de 1815 ? » Ce problème il l'avait parfaitement résolu.

Je suis loin de prétendre que M. Thiers soit arrivé de plein saut à vouloir jeter la France dans une guerre étrangère ; il y a été poussé par ses propres fautes, et surtout par une fausse appréciation de la puissance du vice-roi. Que disait-il en effet, au pacha, par l'organe de M. Walewski, qui fut en Égypte peu de temps après la conclusion du traité de Londres ? « *Couvrez* » *bien Saint-Jean d'Acre et Alexandrie jusqu'au prin-* » *temps*, et alors, si l'on ne modifie pas le traité, nous » agirons pour vous et ferons la guerre. » Or Saint-Jean-d'Acre a tenu trois heures et non pas huit mois ! et Dieu sait ce qui serait arrivé dans l'intérieur de l'Égypte si Alexandrie eût été attaquée par les alliés.

Qu'on ne vienne pas dire que je fais ici des raisonnements après coup, car ils ont servi de base à la conduite de tous les cabinets de l'Europe, et je ne vois pas pourquoi celui de France devait être plus mal renseigné.

Quelques milliers de Turcs indisciplinés et *dix-huit cents Anglais ou Autrichiens*, ont en effet attaqué et vaincu cette puissance que M. Thiers croyait en état de lutter jusqu'au primtemps, contre toutes les forces des puissances alliées ! Voilà de ces fautes fatales à un pays, et les hommes politiques qui les commettent ne peuvent que bien difficilement s'en relever.

M. Thiers avait-il les éléments nécessaires pour ap-

précier l'état véritable des affaires d'Orient? Indubitablement oui, mais, il faut le dire, ce ministre repoussait la lumière. Lui montrait-on une lettre d'un officier français servant dans l'armée égyptienne, qui disait la vérité sur l'organisation de cette armée, il refusait de la lire, ou en lisait seulement quelques lignes et disait en la rendant: *On sait ce que c'est que la lettre d'un officier mécontent.* Un agent lui écrivait-il la vérité sur l'état de la Syrie et sur la profonde haine qu'inspirait la domination égyptienne, cet agent était révoqué; c'est ce qui est arrivé au consul deBeyrouth, le 14 août 1840 il a été rappelé. Un agent abondait-il au contraire dans le sens des *idées* et *des préjugés* de M. Thiers, il était immédiatement récompensé ; c'est ce qui est arrivé à M. Cochelet, qui depuis quatre ans était notre consul général à Alexandrie. M. Thiers lui envoyait, par M. Walewski le cordon de commandeur de la légion-d'honneur, et le 4 septembre il lui accordait le Conseil-d'État.

On doit comprendre qu'un ministre qui agit de la sorte, ne peut être bien servi, bien renseigné. Il suffisait cependant de lire et de réfléchir pour connaître la vérité. Voici, en effet, ce que M. de Cadalvène disait en 1836 dans l'ouvrage dont j'ai déjà donné tant de citations : n° 137. « Non, tant que ce système d'égoïsme » compact et dévorant sera continué, tant que le sou- » verain persistera à exploiter, dans son intérêt seul, et » sans songer à son peuple, toutes les ressources du » pays, il n'aura pas commencé l'œuvre de la civilisa- » tion de l'Égypte, *et les princes, dont l'imprudente po- » litique aura cru voir, dans les Égyptiens, une nation; » dans l'alliance de son gouvernement, une alliance » durable, s'apercevront trop tard qu'ils ont fondé sur » le sable et placé leur espoir dans un édifice miné de » toutes parts, et dont chaque jour avance la ruine.* » (tome 1er page 259).

Nous avons vu que la politique suivie par la France, avant le traité du 15 juillet, était funeste même au vice-roi que nous voulions protéger. Nous avons aussi vu qu'après ce traité, cette même politique nous conduisait à la guerre contre toute l'Europe. Examinons maintenant si, à l'intérieur, le ministère du 1er mars a été plus habile ou plus heureux qu'à l'extérieur.

M. Thiers veut accaparer toute la presse. — Aussitôt que le ministère eut obtenu, dans les deux chambres, le vote des fonds secrets, il commença sa campagne à l'intérieur, en voulant *accaparer toute la presse*. Cette opération était devenue difficile ; le cabinet du 12 mai n'avait plus voulu la subventionner, et M. Thiers ne savait comment échapper à ce précédent. Il commença par acheter des journaux ; acheter n'est pas corrompre, se disait-il sans doute ; le *Nouvelliste* et le *Messager* devinrent ainsi la propriété du gouvernement, et, à la fin d'avril, le cabinet possédait déjà trois des quatre journaux du soir.

On ne pouvait pas acheter tous les journaux ; il fallut donc en venir aux moyens indirects ; et il est heureusement resté, sur ce point, assez de traces de la conduite de M. Thiers, pour que la chambre ait cru devoir lui donner une sévère leçon. Je vais dire comment, et à quelle occasion. Le journal *le Pays*, depuis l'arrivée de M. Thiers aux affaires, faisait une vive oppossition ; *M. Capo de Feuillide* en était le rédacteur en chef. Le 16 avril, jour où la chambre des pairs vota la loi des fonds secrets, ce journal disait encore « *le ministère* » *actuel représente la doctrine de l'abaissement du* « *pouvoir royal* » et le 17, il parlait dans le même sens. Le 18, ce journal ne parut pas, et enfin, le 19 avril, on lut en tête de cette feuille un article ainsi conçu : No 138. « A partir de ce jour, M. Capo de Feuillide, » directeur politique, rédacteur en chef du journal *le* » *Pays*, se retire; il emporte avec lui *le titre par lequel*

» *Il avait marqué sa ligne politique ; notre journal re-*
» *prend le titre de Journal de Paris.* »

La ligne politique suivie par le journal fut en effet emportée par le départ de son rédacteur en chef, et bientôt la louange remplaça la critique. La transition avait été trop brusque, pour qu'elle ne frappât pas tous les yeux, toutes les intelligences ; on fut aux informations et l'on apprit que M. Capo de Feuillide avait obtenu passage sur un bâtiment de l'état, et qu'il était parti pour les colonies. A la séance du 16 mai 1840, des explications furent demandées à ce sujet par M. *Garnier-Pagès.* Le ministère se défendit d'avoir donné *aucune mission* à M. Capo de Feuillide, ou d'avoir voulu corrompre la presse, et nous avons eu, à cette occasion, l'une des plus pénibles séances que l'on puisse imaginer. Le ministre de *l'intérieur* protesta le premier ; ceux de *l'instruction publique* et *des affaires étrangères* protestèrent ensuite en ces termes :

M. *Cousin :* N° 139. « Il s'est présenté au ministère un individu que je ne connaissais pas : il m'a dit que je devais être étonné de le voir ; je ne lui ai pas caché mon étonnement. Il m'a déclaré qu'il venait de quitter la carrière de journaliste : qu'il désirait aller faire un voyage dans les colonies, et, qu'étant homme de lettres, il s'adressait à moi pour savoir si le cabinet était disposé à lui donner des passeports et à lui faciliter son passage. J'ai répondu que je n'y voyais aucune difficulté, et j'en ai parlé au ministre des affaires étrangères. J'affirme sur l'honneur que la personne en question *n'a rien demandé de plus.* »

M. *Thiers :* N° 140. « Un rédacteur, dites-vous, a été enlevé à ces feuilles là (1), corrompu par le gouvernement pour qu'il changeât d'opinion. »

« Je nie le fait sur l'honneur. »

(1) Il s'agit ici de M. *Granier de Cassagnac* l'un des ré-

« Quant à l'homme auquel vous faites allusion, je ne le connaissais pas du tout, je ne l'avais jamais vu; je ne lui avais jamais parlé. M. le ministre de l'instruction publique m'a dit qu'il y avait un homme par lequel j'avais été vivement attaqué, qui avait complétement abandonné le journalisme, qu'il allait voyager, et qu'il demandait des passeports et *les moyens de parcourir divers pays*, pour y recueillir des observations. J'y ai consenti. J'affirme sur l'honneur que l'homme auquel M. *Garnier-Pagès* fait allusion, quand il m'a été présenté, m'a été déclaré un homme qui avait complétement abandonné la profession dans laquelle il m'avait attaqué. Peut-on considérer cela comme un fait de corruption? »

M. *Garnier-Pagès* répondit: n° 141. « Je n'ai rien à dire, sinon que le pays ne comprendra jamais qu'un journaliste qui veut avoir des passeports, *aille les demander au ministre de l'instruction publique.* »

La suite de cette affaire est curieuse; mais elle se lie à une autre de même nature que je suis obligé de faire connaître.

Le journal *la Presse* attaquait vivement M. Thiers; un beau jour M. *Granier de Cassagnac*, l'un des bons rédacteurs de ce journal, quitte la rédaction, et, comme M. Capo de Feuillide, il va dans les colonies. Plus tard, il est nommé délégué de la Guadeloupe aux appointements *de vingt mille francs*. Voici les explications données à cette occasion à la séance du 19 mars 1841.

M. *Thiers*: N° 142. « Je n'avais pas l'honneur de connaître M. Granier de Cassagnac; je ne le connaissais du moins que par ses écrits. Il m'a fait demander une audience que j'ai dû lui accorder, et dans laquelle il m'a

dacteurs du journal *la Presse*; ce fait et celui de M. de Feuillide se trouvant liés, je serai obligé de les traiter tous les deux.

déclaré qu'il se séparait d'un journal dont l'opinion m'était contraire. Je l'en ai remercié, je ne lui ai rien offert : il ne m'a rien demandé. »

Telle fut l'explication : voici maintenant les faits : M. Thiers, après son entrevue avec M. de Cassagnac, pria le ministre de la marine de lui donner une lettre de recommandation, pour le faire nommer délégué des colonies. L'amiral Roussin donna cette lettre. M. de Cassagnac rejoignit dans les colonies M. Capo de Feuillide. Ces Messieurs se trouvèrent à la Guadeloupe lorsqu'on eut à y nommer un délégué colonial; ils furent introduits dans le conseil et y déclarèrent qu'ils avaient la pensée du cabinet, qui consistait non-seulement *à ajourner l'abolition de l'esclavage, mais à la rendre impossible;* que M. de Cassagnac, recommandé par le ministre, avait écrit depuis trois ans, dans le sens *le plus hardi en faveur du maintien de l'esclavage*, et que puisque le cabinet le recommandait, ce fait témoignait assez de ses intentions. M. Capo de Feuillide finit son allocution en disant qu'il espérait bien que le conseil ferait droit à la recommandation venue du ministère, et que M. de Cassagnac serait nommé délégué colonial; on fut au scrutin et cette nomination sortit en effet de l'urne.

Il y a eu à la séance du 6 mars 1841, à l'occasion de tous ces faits, une discussion des plus curieuses et M. Auguis a lu à la tribune une lettre de M. de Cassagnac adressée à un membre du conseil colonial de la Guadeloupe, qui vaut la peine d'être lue et *méditée,* sous plus d'un rapport (1).

(1) M. Auguis. — Voici une lettre qui sera une réponse péremptoire aux dénégations de M. de Rémusat.

« Mon cher monsieur. Feuillide qui va vous visiter, et qui part demain pour Toulon avec une mission du gouvernement, pour aller à bord de la frégate l'*Atalante*, qui touche au Sénégal et à Cayenne, vous serrera la main d'amitié pour

Je dois rappeler ici que dès son arrivée au pouvoir, M. Thiers avait nommé une commission présidée par le duc de Broglie pour qu'on s'occupât de la question de l'émancipation des noirs. On vient de voir que presque

moi. Il vous expliquera en même temps *comment des engaments pris avec le cabinet me forcent à rester ici*, sans quoi nous serions partis ensemble ; mais il dépendra de la Guadeloupe que mon voyage ne soit que différé.

» J'écris très longuement à D... pour lui exposer le plan de défense qui serait, à mon avis, le plus efficace et le seul efficace. Cet avis est également partagé par les colons éclairés qui sont ici, et qui voient que toute la puissance de notre temps est dans la presse. C'est tout simple : en un temps et en un pays où tout se dit, celui qui parle le mieux a naturellement raison. (Ah ! ah ! Rires et murmures.) D... vous communiquera ma lettre, et je vais vous dire ce que je ne lui dis pas. M. de Jabrun nous a remis, sans trop grand empressement, par parenthèse, puisqu'il n'a pas même pris la peine de nous donner un avis, les 6,000 fr. qui nous avaient été votés à tous les trois par le conseil.

» Je crois vous devoir à ce sujet quelques explications que je vous prie de communiquer à D..., afin que le conseil soit bien fixé sur mes rapports avec M. de Jabrun. Vous verrez, par une de ses lettres, timbrée de la poste, 10 juin 1837, qu'il s'excuse de me devoir un arriéré.... Cet arriéré était déjà ancien, et il ne m'a rien été remis depuis cette époque. Il s'est donc passé trois années et plus sans que j'aie jamais rien reçu des délégués ; et les 6,000 fr. qu'il m'a remis, avec un élan peu caractérisé, sont les premières sommes que j'ai touchées. Ce qu'il m'avait prié d'accepter, avant 1832, montait à 2,000 francs par an qu'il m'a fait parvenir pendant environ deux années.

» A l'époque où vous êtes venu à Paris, j'avais déjà acheté dans le but d'être éligible, puisque les colonies voulaient un délégué à la Chambre, une petite propriété pour une somme de 60,000 fr. Je la paie par annuités, et je vous avoue qu'en achetant, j'avais compté sur un concours annuel des colonies. (Bruit). Le concours m'a entièrement manqué jusqu'à

en même temps il envoyait aux colonies et faisait recommander pour les fonctions de *délégués coloniaux*, un des écrivains les plus prononcés contre l'émancipation et la lettre dont je viens de parler prouve que cet

cette année. Une seule fois, il y a quelques mois environ, pressé par l'échéance d'un paiement, j'allai trouver M. de Jabrun, qui consentit à me prêter 1,000 fr. sur mon billet. Je dois dire qu'il m'a rendu mon billet cette année, en me comptant les 6,000 fr., en me disant qu'il en avait retenu le montant sur des fonds arrivés des colonies. Je dois ajouter encore qu'un mois environ avant l'arrivée des nouvelles que vous en avez mandées, M. de Cools, délégué de la Martinique, m'avait fait remettre 1,000 fr. Voilà, monsieur, à un centime près, tout ce que j'ai reçu depuis 1837, époque où, selon la lettre de Jabrun, que je joins à celle-ci, il y avait déjà un arriéré. Je vous demande bien pardon d'être entré dans ces détails ; mais je tenais à ce que vous fussiez exactement informé de ma situation à l'égard du conseil ; et comme il en est revenu des exagérations auxquelles il pourrait peut-être, faute de documents, ajouter foi, j'avais besoin de descendre à des détails précis et à des chiffres.

» Il me semble, d'ailleurs, que les colonies doivent me connaître à présent ; j'ai écrit trois années pour elles sans être même salué de leurs délégués. Il doit donc y avoir une certaine autorité dans mes paroles. Eh bien ! je vous assure que les colonies ont eu tort de me délaisser, parce qu'elles m'auraient trouvé ce qu'elles m'auraient fait ; je puis dire, parce que tout le monde le sait, que j'ai ici une belle position et un bel avenir; il ne m'a manqué qu'un peu de fortune. Avec ce que vous avez donné à des *imbéciles malhonnêtes*, vous m'auriez fait éligible, et vous auriez eu un défenseur qui écrit et qui parle quand il faut. (Vive rumeur.—Agitation prolongée.) Je sais bien que je ferai ma carrière tout seul; mais j'y mettrai deux fois plus de temps que si vous m'aviez aidé. Je vous dis sincèrement que les colonies ont eu tort de ne pas comprendre cela. Vous avez alimenté des journaux absurdes faits par des banqueroutiers qui se moquent de vous; Feuillide vous le prouvera.

écrivain traitait d'imbéciles les hommes que M. Thiers avait réunis lui-même pour préparer l'émancipation des noirs. C'est en vérité trop de légèreté ou trop de duplicité.

» J'ai la vanité de croire que, quoique vos délégués ne me saluassent pas pendant trois années, je vous ai été plus utile qu'eux. Je vous ai débarrassés d'Isambert et d'autres imbéciles, si dangereux pourtant. (Longue hilarité.) Le débat est maintenant entre M. de Lamartine et moi; je pense que vous avez reçu les premières lettres que je lui ai adressées sur l'émancipation. Il vient de m'écrire qu'il allait me répondre. Naturellement je lui répliquerai, et la querelle restera ainsi posée entre nous deux. En outre, je traite pour dimanche prochain, à la *Revue de Paris*, la question des sucres. Je vous enverrai des numéros, et j'espère que vous serez content. Je vous avoue tout net et tout haut que la délégation serait pour moi une chose immense, qui me donnerait plus de poids, et me ferait très promptement arriver à la Chambre. Il est bien possible que j'y arrive sans cela, s'il y a une dissolution cette année; mais j'y arriverai avec moins de solidité et d'indépendance.

» Je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour gagner la confiance du conseil colonial; je suis sûr de l'appui très explicite du gouvernement; Feuillide expliquera et appuiera ma candidature; et je vous déclare, comme s'il ne s'agissait pas de moi, qu'il n'y aura guère de concurrents qui offrent plus de garanties. Il paraîtra, la semaine prochaine, deux volumes de moi. Je vous en enverrai quelques exemplaires pour vous et vos amis.

» Messieurs du conseil, donnez-moi du pouvoir; il sera bien employé pour vous. Je vous répète que je serai très fortement appuyé par le gouvernement dans cette occasion; et puis je vous apporte l'influence de la *Revue de Paris*, mais cette fois franche et positive, parce que M. le président du conseil m'a envoyé le directeur, qui m'a demandé de faire mes conditions pour l'avenir. *Il y a eu un traité de fait.* J'entre en matière cette semaine par la question des sucres. Je vous en enverrai des numéros. Je me trouve en ce moment

M. Thiers, en faisant recommander par le ministre de la marine, M. de Cassagnac, n'a-t-il voulu que se débarrasser d'un homme de lettres habile qui le gênait à Paris, ou a-t-il voulu entraver la mesure de l'émancipation dans les colonies? c'est ce que lui seul pourrait nous apprendre. Il a cru répondre en disant qu'il ignorait les opinions de ce journaliste sur l'émancipation. Mais alors comment le faisait-il recommander pour des fonctions aussi délicates que celles de délégué? Il est évident qu'il n'y avait aucune explication raisonnable à donner de tous ces faits, et ils ont été aggravés par une circonstance que je veux rappeler.

Le cabinet du 1er mars avait soutenu à la séance du 16 mai 1840, que M. Capo de Feuillide n'avait reçu AUCUNE MISSION. Le ministre de l'instruction publique et M. Thiers s'étaient même engagés sur ce point d'une manière tellement *inusitée*, que j'ai cru devoir donner textuellement leur dénégation (p.275) telle qu'elle a paru au Moniteur; et voilà que sur les crédits supplémentaires et extraordinaires de 1840 présentés à cette session, on trouve une somme de *cinq mille francs* portée sur le

tenir le haut du pavé dans les discussions sur les matières coloniales, à la *Revue de Paris*, à la *Presse* et à la *Revue du 19e Siècle*. Il me semble que cela offre quelques garanties au conseil colonial. Ajoutez à cela qu'un délégué, député lui-même, ne parle qu'une fois l'an à la Chambre, et que moi je parle toujours. » (Rire général.)

» Recevez, etc. »

La lecture de ce document produit une vive sensation. — Nous remarquons que M. Thiers n'est pas présent. (Journal *Le Commerce*, 7 mars 1841.)

Si j'ai copié cette lettre sans en rien retrancher c'est pour faire connaître un détail de la vie intérieure *du journalisme;* de ce que certaines personnes appellent sans rire *le sacerdoce de la pensée!*

budget des affaires étrangères pour *mission donnée à M. de Feuillide !* M. Thiers a voulu expliquer à la Chambre toutes ces contradictions, tous ces honteux tripotages; mais les explications n'ont pas été heureuses; elles se sont terminées le 20 mars 1841 par une rude leçon. On discutait à l'occasion des crédits extraordinaires de 1840 sur l'article des cinq mille francs accordés à M. de Feuillide; la séance de la veille avait été mauvaise pour M. Thiers; on y avait dévoilé les manœuvres faites pour assurer l'élection de M. Granier de Cassagnac comme délégué colonial. Un membre proposa le rejet de ce crédit, voici en quels termes : M. *Lherbette*, n° 143 : « Le ministère a dit en 1840 qu'il n'était entré en rapport avec M. Cappo de Feuillide que relativement à une demande de passeport faite par celui ci à M. le ministre de l'instruction publique. Personne n'a parfaitement compris comment on s'adressait à un ministre de l'instruction publique et non à ceux de l'intérieur ou des affaires étrangères pour avoir des passeports. Mais toujours est-il qu'alors le ministère ne parlait que de passeports et non pas de *mission*, que la mission était sinon niée *du moins cachée, dissimulée.* Qu'est-ce donc qu'une mission que l'on n'ose pas avouer, que l'on cherche à dissimuler au moment où on la donne, et dont on ne parle qu'au moment où il est nécessaire d'obtenir des crédits ? »

« Par ces motifs, comme dans mon esprit il existe un doute non pas relativement à la mission, mais relativement aux motifs qui ont pu la faire donner, si l'on ne nous fournit pas des explications plus suffisantes, je demande le rejet du crédit. »

Aucune explication n'ayant été donnée, la Chambre s'est enfin *décidée à faire un exemple ;* elle a rejeté le crédit des cinq mille francs accordés à M. Capo de Feuillide. Dans cette circonstance, M. Thiers, qui pourtant avait pris part au vote, s'est vu abandonné par

presque toutes les sections de la Chambre, et pour rendre hommage à la vérité, je dois dire que l'opposition elle-même n'a pas hésité à manifester son blâme par un vote négatif. Je crois qu'à l'avenir M. Thiers y regardera à deux fois *avant d'accuser ses successeurs de corruption.*

Avant le traité du 15 juillet, nous avions un ministère; mais à partir de ce traité et jusqu'à la formation de l'administration actuelle, il n'y a plus eu qu'un homme devant lequel tout cédait (1). Cet homme, c'est M. Thiers. En lui se résumait toute l'action gouvernementale, et, il faut le dire, il en a abusé plus que personne n'aurait osé le faire. Jamais, en effet, les Chambres n'ont été traitées aussi cavalièrement que par ce ministre, qui se donnait cependant comme la plus haute expression du gouvernement parlementaire.

Que M. Thiers ait été peu clairvoyant d'abord et malhabile ensuite, c'est ce dont peu de personnes doutent, et ce n'est pas ce que je lui reproche. Ce que je lui reproche, c'est d'avoir engagé le pays autant qu'il l'a fait *sans convoquer les Chambres*; c'est d'avoir réveillé en France et à l'étranger, des préjugés haineux,

(1) Je crois être certain que le ministre de la guerre du 1er mars désapprouvait l'ordonnance qui a créé douze régiments nouveaux d'infanterie et quatre de cavalerie. Sur ce point ce ministre a fait comme ses autres collègues; il a cédé à M. Thiers qui les voulait absolument. Cette mesure, l'une des plus désastreuses pour nos finances, sera, je l'espère, réformée à la première session. Si nous voulons rentrer dans le cadre d'un budget qui puisse s'équilibrer, c'est la première réforme à opérer dans le budget de la guerre. Quand on pense que l'ordonnance de la création de ces régiments est du 29 septembre, et que l'ordonnance de convocation des Chambres a eu lieu le 8 octobre, on ne peut s'empêcher de penser que M. Thiers dans cette circonstance n'a voulu que se créer l'*occasion* de faire 1232 officiers!

arriérés d'un demi-siècle ; c'est enfin d'avoir voulu développer à l'intérieur un système *qui nous conduisait à une révolution nouvelle.* Pour prouver ce dernier fait, je suis obligé de parler encore de la presse.

Nous venons de voir par quels moyens M. Thiers avait essayé d'accaparer une partie des journaux, et j'ai dit (page 133) que depuis le 11 août 1840 cet ex-ministre était parvenu à enrôler sous sa bannière presque toute la presse. Les moyens employés pour obtenir ce résultat sont en partie connus, la France était livrée aux écrivains, et le véritable conseil n'était plus composé des ministres responsables. C'était, il faut le dire, M. Thiers et quatre journalistes qui délibéraient tous les matins sur les destinées de la France. Ceux qui ont suivi les affaires à cette époque savent à quel degré de puissance étaient arrivés ces journalistes. Ils savent, par exemple, que leur crédit a été assez fort pour empêcher la nomination du général Bugeaud au gouvernement de l'Algérie, quoique M. Thiers lui-même voulût cette nomination.

Je puis encore citer un fait qui prouvera à quel point notre gouvernement était à la remorque du journalisme (1). M. Léon Faucher, du *Courrier-Français*, était porté par le ministère comme candidat au collége électoral de Corbeil, et, chose fort étonnante pour ceux qui connaissent les antécédents politiques de ce candidat et ceux de M. de Rémusat (2) ministre de l'intérieur, ce

(1) M. Jouffroy, dans le rapport sur la loi des fonds secrets, qu'il a lu à la séance du 18 février 1841, disait : « Un » gouvernement qui se fait journaliste oublie son rôle dans » l'État ; un gouvernement qui compte avec les journaux » oublie sa dignité. » Une pareille opinion émise par l'une des commissions de la Chambre, indique à quel point le mal en était venu sous le ministère de M. Thiers.

(2) La candidature de M. Léon Faucher est encore une

ministre appuyait chaudement cette candidature. Le 31 octobre dernier il y a eu à cette occasion une réunion préparatoire à Corbeil, et le Courrier Français du lendemain nous apprit que M. Léon Faucher s'expliqua ainsi : n° 144 « Mes relations personnelles avec le chef » du cabinet m'ont permis du moins, et je ne m'en » prévaudrai que sous ce rapport, de connaître dans » leur vrai sens quelques actes du gouvernement. J'ai eu » connaissance de la note du 8 octobre. J'ai, pour ainsi » dire, *assisté à la pensée qui l'a inspirée*. Cette note, je » l'affirme, n'a point précisé de limites en Syrie. »

Ainsi MM. les journalistes assistaient à la pensée qui inspirait les notes diplomatiques les plus importantes ; que devenait donc le conseil des ministres dans cette hypothèse, et à quoi servait-il ? Que devaient penser surtout les ambassadeurs résidant à Paris qui connaissaient les rapports intimes de M. Thiers et de la presse, lorsqu'ils voyaient ensuite les mêmes journalistes vociférer la guerre et pousser à la propagande ?

J'ai dit à la page 152 : « L'impulsion révolutionnaire » que la presse a reçue pendant la première quinzaine » d'octobre est une chose qu'on reprochera toujours au » cabinet du 1er mars ; je prouverai plus tard que cette » impulsion partait de ce cabinet quelquefois directement, » mais toujours indirectement par le seul fait qu'on ne » poursuivait aucun délit de la presse. » Je tiens à prouver ce que j'ai avancé. Je ne parlerai pas de la violence extrême des journaux ; je ne pourrais rien ajouter à la citation du journal *des Débats* que j'ai copiée (page 157); mais ce qu'on sait moins généralement, c'est qu'en dehors de la presse quotidienne, il s'était créé de nouveaux organes de publicité qui de-

nouvelle preuve de l'omnipotence de M. Thiers ; dans tous les ministères, il ne laissait à ses collègues que les choses de détail.

vinrent véritablement incendiaires ; je vais en donner deux exemples.

Le 1er octobre, il parut une brochure intitulée : *Le gouvernement et le pays*. Cette brochure était de l'abbé de Lamennais ; par son prix, par son format et par son style, il était évident qu'elle s'adressait aux mauvaises passions des classes les moins éclairées de la société ; quelques lignes suffiront pour le prouver et pour montrer jusqu'où le mal avait été sous ce rapport.

N° 145. « La France moissonne ce qu'a semé un pouvoir qui semble n'avoir eu dès son origine que deux pensées *la trahir au-dehors*, *l'asservir au-dedans* ; fonder sur les ruines de la révolution qui la fit si grande un abject despotisme, vassal des trônes qu'ébranla tant de fois sa glorieuse épée. »

..... « Et nous vous disons que votre société n'est pas une société, qu'elle n'en est pas même l'ombre, mais un assemblage d'êtres qu'on ne sait comment nommer, administrés, manipulés, exploités au gré de vos caprices ; un parc, un troupeau, *un amas de bétail humain* destiné par vous à assouvir vos convoitises...... La cour, plus puissante qu'à aucune autre époque, développe son système avec une audace incroyable ; des monstruosités inouïes apparaissent. Les préfets sont autorisés à massacrer le peuple à leur gré sans aucune sommation préalable. Plus tard des assassins embrigadés le poignardent dans les rues de Paris ! .... »

Je puise le second exemple que je veux donner dans les deux numéros de la *Revue Démocratique*, qui ont paru les 5 octobre et 5 novembre 1840. Voici des extraits du numéro du 5 octobre. N° 146. « En 1830 comme en 89, la bourgeoisie fut sans entrailles, sans cœur, sans ame. En 1830 comme en 89, elle escompta, misérablement en marchande qu'elle est, le sang du prolétaire. En 1830 comme en 89, elle s'abstint lâchement pendant le combat et ne se montra que pour s'appro-

prier les dépouilles des vaincus. . . Elle déposséda frauduleusement le vainqueur toujours grand, toujours généreux, toujours magnanime. « (Préface page 8.) La véritable question est celle-ci, trente-deux millions de Français sont tenus en tutelle par une poignée de factieux qui ne peuvent d'aucune manière légitimer leur incroyable usurpation. L'or est leur mobile; l'or, leur tient lieu de talent, de vertu, de conscience. (page 45.) »

« La prison, le sabre, le canon pourront bien vous réussir quelque temps encore. Le casque, la cuirasse, la lance et la cote de maille du haut-baron ont longtemps aussi épouvanté le peuple au temps de la féodalité; mais un jour il s'est armé d'un croc, ce peuple, et attendant de pied ferme le haut baron habitué à le tailler sans pitié ni merci, il a bien su le harponner adroitement, l'arracher de sa monture, et trouver avec la lame de son couteau plébéien le défaut de la cuirasse du noble.

« Prenez-garde qu'il ne trouve, comme vos ancêtres, le défaut de votre cuirasse, *qu'il ne se compte et qu'il ne vous compte*; prenez-garde qu'il ne surgisse un autre *Toussaint L'ouverture* pour exhumer et reproduire aux yeux de vos nègres blancs, l'ingénieuse parabole des graines blanches et noires; *car esclaves là-bas*, *ouvriers ici*, la différence n'existe que dans les mots. Alors il se pourrait bien que vos armes se tournassent contre vous-même; il se pourrait que l'on fût pour vous sans entrailles, comme vous l'avez été pour les autres; que l'on vous fit payer dent pour dent, œil pour œil, qu'à votre exemple on se montrât sans pitié ni merci. » (P. 34)

L'article *économie politique* commençait ainsi :

D. Qu'est-ce que prêter à intérêt ?

R. Qu'est-ce qu'égorger un homme ?

Il contenait deux propositions qu'il est bon de connaitre. N° 147. « La souveraineté du peuple est *en bon*

train : son triomphe est plus prochain qu'on ne pense en haut lieu ; or l'action de cette souveraineté aboutira infailliblement à une réforme économique ; il est donc nécessaire de savoir ce que l'on veut, ce vers quoi l'on tend et comment on y arrivera. Ce vers quoi l'on tend, c'est à l'organisation du travail.

« Nous nous proposons en conséquence de rendre ici manifeste aux gens de bonne volonté : 1° Que la *constitution actuelle de la propriété en France, en Europe et dans le monde entier, est la cause et l'occasion de presque tous les maux qui accablent l'immense majorité des hommes* ; 2° *Que le droit sur lequel repose cette constitution n'est point un droit imprescriptible inhérent à la nature de l'humanité.* » (Page 51.)

Voici d'autres extraits du n° 2 de la *Revue Démocratique* ; ils sont encore pris à l'article *économie politique*, qui commence ainsi : « La terre est une vallée » de larmes et de misères creusée par la propriété ! » Cet article, qui a 30 pages, est le développement des deux propositions que je viens de citer.

N°148. « Oui, en organisant le droit sacré de propriété individuelle et arbitraire, le passé n'a fait qu'organiser le vol, le meurtre et sanctionner tous les actes que la justice écrivit en tête de ses tablettes criminelles. . . . et notre siècle, si fier de lui-même, est un siècle de voleurs ! car voler c'est prendre le bien d'autrui. . . . » (Pages 193 et 194.)

« Oui la plupart des homicides, des vols, des infractions aux lois pénales *sont des protestations plus ou moins hardies et désespérées contre le droit de propriété individuelle et arbitraire*, sur les sources communes et indivises de l'existence et du bien-être des populations. » (Page 198.)

« Compulsez chez tous les peuples anciens et modernes, les lois qui les ont régis, consultez vos codes que l'on dit immortels ! partout vous trouverez le doigt des

propriétaires et leur intention formelle de garotter les tentatives auxquelles se livrent constamment les masses, pour échapper au droit sacré de la propriété et à toutes ses conséquences liberticides. » (page 199.)

« Presque toujours les riches sont inquiets, pleins d'angoisses et réellement entourés de dangers. Voyez aujourd'hui encore et plus que jamais, ils sont *au bivouac* sur le *qui vive* et à la veille de défendre leurs biens et leurs vies. » (page 190.)

« L'homme du peuple, *le pauvre*, est une bête de somme appelée autrefois *esclave*, *prolétaire*, puis *serf*, *vilain*, aujourd'hui *salarié*. » (page 187.)

« La propriété actuelle fait la puissance, la force, l'habileté d'un petit nombre, la faiblesse, l'ignorance et l'incapacité du peuple. Donc c'est elle qui rend possible et nécessaire la tyrannie, l'oppression et l'exploitation dont le peuple est victime. » (page 203.)

« Les *maîtres des blancs*, dans notre France, ont non moins bien combiné leurs embûches que les *maîtres des noirs* : voici leur tactique à nu : « Pour soutenir leur régime odieux et contre nature, il faut, à la caste des propriétaires et à ses valets, une police innombrable et des armées permanentes immenses ; pour entretenir cette police et ces armées, il faut des impôts énormes ; pour obtenir ces impôts, il faut en accabler ceux-là même contre lesquels les polices et les armées agissent, la multitude des peuples ! . . . » Mais un jour enfin le levain des tempêtes fermente, les nuages s'amoncellent, bientôt le tonnerre gronde au fond des âmes ; les vents de la colère, de la haine, de la vengeance, mugissent, l'orage éclate, *le sang coule par torrents* et la révolution se consomme, et la justice est accomplie ! » (page 208.)

Je crois n'avoir rien à ajouter aux citations que je viens de donner du pamphlet de M. de *Lamennais* et de la *Revue Démocratique*. Le jury a fait justice de ces

deux publications : la dernière a été condamnée, le 30 novembre, à trois ans de prison et à six mille francs d'amende, et le 26 décembre, M. de Lamennais a été condamné, à son tour, à un an de prison et à deux mille francs d'amende. L'avocat-général qui portait la parole, le 30 novembre, dans l'affaire de la *Revue Démocratique*, disait : « Il fut un temps où la presse se plaignait de la « multiplicité des poursuites dirigées contre elle : elle « serait mal venue aujourd'hui à renouveller ces plain- « tes. Au moment où nous parlons il y a un an *qu'aucun* « *procès de presse* n'a été soumis au jury. »

Les extraits que je viens de donner de la *Revue Démocratique* me font faire une réflexion. Comment se fait-il que, sous le ministère de M. Thiers, on n'ait dirigé aucune poursuite contre les auteurs de cette revue ? Je vais prouver qu'au plus fort de *la terreur*, ils eussent été frappés par la loi, *comme ultra-révolutionnaires !*

Au mois de mars 1793, un projet de décret de la convention avait été mal interprété; des idées *de loi agraire* et de *partage des biens* circulaient dans les masses; des publications attaquant la propriété se répandirent avec rapidité, et certes il était difficile qu'elles ussent plus énergiques que celles que je viens de citer de la *Revue Démocratique*. Dans cette circonstance, la Convention nationale crut devoir intervenir et voici comment :

A la séance du 18 mars 1793, *Barère* fit un rapport au nom des comités *de défense* et *de sûreté génerale*. Ce rapport proposait un décret énergique pour arrêter le mal, et la lecture en fut interrompue plusieurs fois par les acclamations de l'assemblée. Immédiatement on procéda au vote qui fut unanime (un seul membre se leva et dit : *point de décrets d'enthousiasme*). Voici en quels termes ce décret a été rendu, et comment il figure sur le Bulletin des lois de la République.

N° 149. Décret de la convention du 18 mars 1793. — « La convention nationale décrète la peine de mort » contre quiconque proposera la loi agraire, ou tout » autre subversive *des propriétés territoriales, com-* » *merciales et industrielles.* — Signé, *Jean Debry,* » *Guyton, Boyer-Fonfrède, Garran, et Lareyveillère-* » *Lepeau,* secrétaire. »

Ainsi, en 1840, sous le ministère de M. Thiers, la presse en était venue à un point de dévergondage tel que les publications, qui, sous la Convention eussent été punies de la peine de mort, comme anarchiques, n'étaient pas même poursuivies ! Je ne saurais donner une preuve plus éclatante de la vérité de ce que j'ai avancé, « que l'impulsion révolutionnaire partait indirectement » du cabinet du 1er mars, par ce seul fait que les lois » du royaume n'étaient plus exécutées contre la » presse. »

Je vais prouver maintenant que cette impulsion partait directement de M. Thiers. Je dois rappeler ici, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que, le 2 octobre, cet ex-ministre avait offert sa démission ; qu'après une semaine de débats entre lui et la couronne, il y eut, le 8, une transaction, et qu'enfin une démission définitive fut donnée et acceptée le 20 octobre. Voici comment les journaux ministériels s'exprimaient avant, pendant et après la transaction du 8 octobre :

N° 150. « Que M. Thiers prenne donc une décision, il le doit à la France, au parti qu'il représente, il se le doit à lui-même. S'il n'était pas libre d'agir, il ne lui conviendrait pas de garder un pouvoir dont il ne pourrait rien faire. Il n'aurait alors qu'à suivre son propre exemple... en se retirant, parce qu'il ne lui serait pas donné de soutenir l'honneur de la France ; il laisserait sans doute une situation périlleuse, mais elle ne le serait pas moins, elle le serait même davantage, s'il restait, pour faire subir à la France quelque grande honte. Le

péril de la honte est plus menaçant pour les gouvernements que les périls de la guerre» (*Constitutionnel* du 4 octobre 1840).

N° 151. « Nous allions entrer enfin dans la pleine possession de nous-même. Le gouvernement osait avoir une volonté, en présence de l'Europe, comme devant les partis, mais, nous le disons avec émotion, avec douleur, avec désespoir, cela ne se réalisera pas. Nous avions *rêvé* la liberté parlementaire au dedans et l'indépendance nationale au dehors : le rêve n'aura pas même duré huit mois. » (*Courrier Français* du 7 octobre).

Ces deux citations ont précédé le replatrage ministériel du 8 octobre; celle qui suit est postérieure, elle vaut la peine d'être méditée :

N° 152. « Le danger a parlé, le ministère reste, on a mis six jours à décider, sous le coup d'un événement qui humiliait la France, que la politique du pays ne serait pas changée. Les chambres se réuniront le 28 octobre, mais il faut que le ministère soit libre d'agir jusque-là etque l'on n'ajoute pas aux jours qu'on a perdus, ceux que l'on pourrait perdre encore; l'Angleterre a, dans la pratique du gouvernement, un grand avantage sur nous. Ce qu'un ministre veut, il le peut; *aucune volonté ne s'interpose entre lui* et ses devoirs... ici il n'y a pas un acte de résolution, si mince qu'il soit, qu'il ne faille arracher de vive force. La note la plus pacifique coûte huit jours de délibération. Le gouvernement, tiraillé par deux forces contraires, épuise, dans cette lutte intestine tout ce qu'il a de vigueur. Les conseils se multiplient, durent cinq à six heures par jour et sont presque toujours une bataille sans victoire. *Il semble qu'un mauvais génie* s'étudie à ne permettre que les enfantements qui sont des avortements! » (*Courrier Français* du 8 octobre).

N° 153. « Le ministère était à l'état de démission de-

puis les premiers jours d'octobre; il savait qu'il ne lui serait pas donné de faire prévaloir sa politique dans le gouvernement, *même avec l'appui des chambres*... Il y a une politique qui veut la guerre, dans certains cas, et une autre qui veut la paix dans tous les cas. La couronne peut choisir entre ces deux politiques celle qu'il lui convient de proposer aux chambres. » (*Courrier Français* 24 octobre.)

« Nous avons montré que la responsabilité de la crise ne retombait en aucune façon sur le cabinet actuel. Mais si le ministère n'est pas responsable, nous dira-t-on, qui pensez-vous donc qui le soit ? On nous permettra de laisser cette question sans réponse. Lorsqu'il existera un ministère, lorsque nous pourrons nous en prendre à un pouvoir naturellement responsable, nous ferons sans plus tarder la part de chacun, mais nous n'en sommes pas là, *le système de la paix à tous prix n'a pas encore trouvé d'endosseurs* ! » (*Courrier* 28 octobre.)

N'est-il pas évident, d'après ces citations, que l'impulsion révolutionnaire partait directement du cabinet du 1[er] mars ? Ces articles étaient en effet la reproduction des débats élevés entre ce cabinet et la royauté, présentés révolutionnairement. Je demande en effet, s'il y a quelque chose de plus fait pour pousser une nation à une révolution nouvelle, que de lui dire tous les matins, par les organes que l'on *sait* être ceux du président du conseil des ministres.—« Le ministère *veut* » *soutenir l'honneur de la France*, mais il ne peut pas. » — On prépare quelque grande honte pour la France. » — Nous avions rêvé *l'indépendance nationale au* » *dehors*, nous le disons avec désespoir, notre rêve » n'aura pas duré huit mois. — En Angleterre ce qu'un » ministre veut, il le peut; *aucune volonté ne s'inter-* » *pose entre lui et ses devoirs*; en France, il semble » qu'un *mauvais génie* s'étudie à ne permettre que des

» avortements. — Le ministère se retire, il savait que,
» *même avec l'appui des chambres, il ne pourrait* faire
» prévaloir sa politique. — Mais si le ministère *n'est pas*
» *responsable*, nous dira-t-on, qui pensez-vous donc
» qui le soit ? *Nous le dirons, quand le système de la*
» *paix à tout prix aura trouvé des endosseurs.* »

Et l'on veut qu'on ne soit pas saisi d'indignation à la lecture de pareils articles ? et l'on voudrait en laisser la responsabilité à des journalistes, et ne pas la faire remonter à la source même d'où ils partaient ? Est-ce que, par hasard, les journalistes savent, sans qu'on le leur dise, ce qui se passe entre le roi et un ministère ? par qui sont-ils tenus au courant et *du nombre des heures* que durent les conseils et *des choses qui s'y débattent ?* Ce ne peut être que par la royauté, ou par le ministère: chacun maintenant peut conclure.

Toutes ces odieuses imputations ont été reproduites à la tribune pendant la discussion de l'adresse, autant toutefois que la constitution le permet, et nous avons vu un ministère, prétendu parlementaire, insinuer que, depuis le 2 octobre il n'y avait plus de ministère; qu'on n'était pas libre d'agir ! A la séance du 28 novembre, il y a eu, sous ce rapport, quelque chose de très caractéristique. Au milieu de la discussion, M. *Vivien*, l'un des ministres du 1er mars, se leva et dit, en se tournant du côté du banc des ministres, — *Servez-vous-en, de la flotte, je vous en défie !* — Cette sortie fut accueillie par un violent murmure; elle n'a pas besoin de commentaires.

A Dieu ne plaise que je veuille ici accuser les intentions de personne et surtout celles de M. Vivien : malgré tout ce qui s'est passé sous le ministère du 1er mars, je suis loin d'éprouver aucune répulsion politique contre ce député : n'est-il pas évident cependant, pour tous ceux qui voudront peser les expressions dont il s'est servi, ou qui liront avec attention les citations que j'ai

données de la presse d'octobre, que ce ministère nous poussait, sans le vouloir, à une révolution nouvelle ?

On peut même dire, jusqu'à un certain point, que la tentative régicide de Darmès fut le produit des erreurs funestes que le ministère a laissé répandre dans le pays par la voie de la presse. Que disait, en effet, cet homme dans les premiers interrogatoires qu'il a subi. « *Puisque les Anglais brûlent de la poudre contre* » *nous*, *il fallait bien en brûler contre celui qui ne* » *veut pas leur en demander raison.* » Telle fut la première réponse de Darmès au sergent Duprade. « *Si* » *j'avais réussi, Soliman-Pacha eût été délivré*, » disait-il encore, et il faut convenir que ces réponses étaient la traduction des citations que j'ai données sous les nos 150 et suivants. On ne sait pas en effet jusqu'où peut aller l'exaspération dans certaines têtes, lorsqu'elles sont convaincues qu'il n'y a *qu'un seul obstacle* qui s'oppose à ce que l'honneur de leur pays soit soutenu.

J'ai encore deux citations de la presse périodique à faire connaître, la première prouvera que nous en revenions au style du *père Duchesne*; l'autre donnera un échantillon de la manière dont les faits les plus naturels étaient travestis. n° 154. « Nous sommes entrés chez feu *Pasquier*, le plus corrompu de tous les cadavres qui soient sur comme sous terre. Heureusement nous avions eu la salutaire précaution de nous munir de chlorure, faute de quoi nous eussions succombé à une asphyxie instantanée : que sa honte lui soit légère. . . . de feu Pasquier à feu Decaze, la transition n'en est pas une, c'est la même *odeur*, *la même infection !* etc. » (*Charivari* du 4 novembre 1840.)

Telle était la manière dont les petits journaux traitaient le président de la chambre des pairs, même après la chute du cabinet Thiers.

Voici maintenant un modèle d'exagération qu'il est en vérité difficile de surpasser. Le *Constitutionnel* du

7 octobre disait : n° 155. « A Beyrouth, l'amiral Napier a voulu exercer le droit de visite sur un bâtiment français du commerce. Le commandant de la corvette la *Brillante*, en station devant cette ville, M. Renard, n'a pas voulu admettre cette prétention des Anglais : il a protesté d'abord, puis il s'est embossé le long du vaisseau du commodore, prêt à faire feu, décidé à se faire *couler bas* plutôt que de tolérer la moindre insulte à notre pavillon. De longs pourparlers ont suivi cette démonstration énergique, à la suite desquels l'amiral a adressé une lettre d'excuse à M. le commandant Renard. »

Voici ce qu'il y avait de vrai dans cet article : le capitaine Renard s'était effectivement rendu à bord du vaisseau du commodore Napier pour lui faire des observations sur la visite du navire dont il est question. Le commodore répondit qu'il n'avait pas attendu l'arrivée du capitaine de la *Brillante*, pour blâmer l'officier anglais qui s'était permis la visite, que cet officier avait effectivement tort. Sur la demande du capitaine français, il y eut deux lettres d'échangées pour constater sa réclamation, et la réponse que le commodore Napier y avait faite, et, de part et d'autre, on se sépara avec politesse. Telle est l'exacte vérité. Chacun avait fait son devoir et il n'y avait rien à dire d'un pareil évènement. On vient de voir cependant ce qu'il était devenu en passant par les colonnes des journaux français, et l'un d'eux proposa même sérieusement — *une souscription nationale pour offrir une épée d'honneur au capitaine Renard!!!*

Toutes les années je passe quelque temps à l'étranger et j'ai été à même d'y observer combien les articles fanfarons et boursouflés de nos journaux font de tort à la juste appréciation de notre caractère national. Certains bulletins de nos faits d'armes en Afrique et certains articles de la presse, dans le genre de celui que je viens de citer, nous déconsidèrent à l'étranger.

Nous paraissons tellement prédisposés à vanter outre mesure de petites choses, qu'on est tenté d'en conclure que nous ne sommes plus capables de concevoir les grandes.

Je me suis peut-être trop étendu, sur le compte du journalisme, en traitant du cabinet du 1er mars; mais il était impossible qu'il en fût autrement : l'histoire de ce ministère et celle de la presse sont tellement liées, qu'on ne saurait parler de l'un sans parler de l'autre, et c'est ainsi que j'ai été entraîné sur un terrain fâcheux pour un homme politique. Le journalisme, en effet, a la prétention d'être respecté ou *au moins ménagé*; il est facile de voir que je le respecte fort peu; et je n'ai pas dû le ménager, car je le crois aussi coupable que M. Thiers; qu'il prenne donc sa part dans cette dernière réflexion.

De tous les ministères que nous avons eu depuis 1815, un seul a été plus déplorable que celui du 1er mars; c'est celui de M. de Polignac. Ce dernier a perdu en 1830 la royauté de la branche aînée, par *excès de zèle*, le premier, si on l'avait laissé faire, eût perdu la nouvelle royauté par un motif *tout contraire*.

§ LXV. Du ministère du 29 octobre.

J'ai dit (page 161), comment le cabinet du 29 octobre s'était constitué sous la présidence du maréchal Soult. Quand on se rappelle dans quel état le ministère précédent *avait laissé les affaires diplomatiques* et toutes les mauvaises passions *qui fermentaient à l'intérieur*, on ne peut s'empêcher d'éprouver de la sympathie pour les hommes qui n'ont pas désespéré de la chose publique dans ce moment critique.

On sait que M. Guizot, ambassadeur à Londres sous le ministère du 1er mars, a remplacé M. Thiers au ministère des affaires étrangères. Comment ces deux hommes politiques se sont-ils séparés, et quel est celui

qui a changé depuis le traité de juillet ; c'est ce que je vais examiner

Il y avait dans la conduite de M. Thiers postérieurement au traité de Londres deux choses très distinctes; sa politique par notes diplomatiques, qui était calme, modérée et pleine de dignité, et sa politique de journaliste qui, suivant moi, était mauvaise au plus haut degré. Cette dernière s'adressait en effet aux passions les plus brutales de l'intérieur, et à l'extérieur elle était provocatrice et tendait à ameuter toute l'Europe contre nous. Tant que les actes du cabinet Thiers sont restés d'accord avec la politique de ses notes, M. Guizot est resté uni à M. Thiers ; mais aussitôt que les actes ont paru se mettre d'accord avec la politique aventureuse des journaux, M. Guizot qui avait pris au sérieux les notes diplomatiques a dû n'être plus d'accord avec M. Thiers. Ce fait ressort clairement de deux lettres qui ont été lues par M. Guizot à la séance du 26 novembre. Ces lettres avaient été écrites les 23 septembre et 13 octobre par ce dernier à M. le duc de Broglie ; elles prouvent qu'à ces dates, l'ambassadeur M. Guizot et le ministre, M. Thiers en étaient réduits pour leur correspondance sur la politique intérieure à se servir d'un ami commun, M. le duc de Broglie. Les personnes qui ont vu quel abus scandaleux M. Thiers a fait de la correspondance de son ambassadeur (1) lors de la dernière dis-

(1) Preuve. — Voir au *Moniteur*, séance du 28 décembre, page 2335, 3ᵉ colonne, la copie entière d'une lettre écrite le 23 juillet 1840 par M. Guizot à M. Thiers. Voir séance du 27, page 2331, 2ᵉ colonne, l'extrait tronqué qu'en avait donné ce dernier. L'*effet de tribune* que M. Thiers se proposait dans cette circonstance fut produit, et l'on peut voir sur le Moniteur que la lecture du paragraphe *exploité par ce ministre* fut accueillie par les vives exclamations de la gauche, — il y eut *interruption bruyante et prolongée* après cette lecture.

cussion de l'adresse, ne sauraient blâmer M. Guizot de cette précaution. — Voici l'extrait du *Moniteur* qui rapporte ces deux lettres.

N° 156. M. Guizot. — « Je suis inquiet, très inquiet du dedans encore plus que du dehors ; nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entrainement national et poussant à la guerre. » (Au centre, bravo ! très-bien.)

Je prie la Chambre de me permettre de m'arrêter une seconde sur ces deux mots : « l'esprit révolutionnaire et l'entraînement national. » Je respecte, j'honore l'entrainement national, même quand il s'égare. L'entrainement national repose sur des sentiments légitimes dans leur principe, généreux, précieux, sur des sentiments qui, au jour des grandes nécessités, des grands dangers, font la force et le salut des nations. (Très bien !) Mais ce n'est pas une raison de se livrer aveuglément à l'entrainement national ; il a besoin d'être jugé, d'être dirigé, de venir à sa place, et seulement quand il est indispensable. Eh bien, au sortir des grandes secousses politiques, il reste dans la société quelque chose qui n'est pas du tout l'entrainement national, qui n'a rien de commun avec lui, quelque chose que je n'honore pas, que je n'aime pas, que je crains profondément ; l'esprit révolutionnaire. (Très bien !) Ce qui a fait, non-seulement aujourd'hui, mais à tant d'époques diverses, ce qui a fait la difficulté de notre situation, c'est ce contact perpétuel de l'esprit révolutionnaire et de l'entrainement national ; c'est l'esprit révolutionnaire essayant de s'emparer, de dominer, de tourner à son profit l'entrainement national sincère et généreux. (Nouvelles marques d'approbation.)

Voilà le grand danger dont nous avons eu plusieurs fois déjà à nous défendre, et que j'ai cru, dans ma

profonde conviction, voir reparaître naguère. Je l'ai donc dit. Je continue ma lecture.

« L'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre sans motifs légitimes, sans chances raisonnables de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions. Je dis sans motifs légitimes, la question de Syrie n'est pas un cas de guerre légitime, je tiens cela pour évident. La France, qui n'a pas fait la guerre pour affranchir la Pologne de la Russie (Mouvement à gauche), et l'Italie de l'Autriche, ne peut raisonnablement la faire pour que la Syrie soit aux mains du pacha et non du sultan. »

» *Quelques voix*. C'est très vrai ! très bien !

M. Guizot. « La politique jusqu'ici exprimée et soutenue par la France, quant à l'Orient, ne le lui permet pas. »

» Nous avons hautement, constamment dit, que la distribution des territoires entre le sultan et le pacha nous importait peu ; que si le pacha voulait rendre la Syrie, nous n'y objections point que la prévoyance de son refus, de sa résistance, des périls qui en devaient naître pour l'empire ottoman et pour la paix de l'Europe, était le motif de notre opposition aux moyens de coërcition. En faisant la guerre pour conserver au pacha la Syrie, nous nous donnerions à nous-mêmes un éclatant démenti, un de ces démentis qui affaiblissent en décriant. Aucune autre question n'est élevée jusqu'ici en principe par la convention du 15 juillet. En fait, par son exécution, aucun grand intérêt de la France n'est attaqué, ni son indépendance, ni son gouvernement, ni ses institutions, ni ses idées, ni sa libre activité, ni sa richesse. Ce qu'on tente en Orient peut amener autre chose que ce qu'on tente ; des questions peuvent naître là, des événements peuvent surgir, auxquels la France ne saurait rester étrangère. C'est une raison de s'armer, de se tenir prêt; ce n'est pas une

raison d'élever soi-même, en Occident, des événements et des questions plus graves encore, et qui ne naissent point naturellement. » (Très bien ! très bien !)

» On a tenu peu de compte de l'amitié de la France ; elle en est blessée , et très justement. C'est une raison de froideur, d'isolement, de politique parfaitement indépendante et purement personnelle ; ce n'est pas un cas de guerre. L'offense n'est pas de celles qui commandent et legitiment la guerre. On n'a voulu ni insulter, ni défier , ni tromper la France. » (Rumeurs à gauche.)

M. Mathieu. « On s'est caché d'elle, on l'a trompée.

M. Guizot. « On lui a demandé son concours; elle l'a refusé aux termes qu'on lui proposait. On a passé outre avec peu d'égards. Il y a mauvais procédé, non pas affront.

» Nous le disons depuis dix ans : c'est l'honneur de notre gouvernement d'être devenu un gouvernement le lendemain d'une révolution, d'avoir soutenu nos droits sans faire nulle part appel aux passions, de s'être créé par la résistance et maintenu par l'ordre et la paix. Cesserons-nous de le dire ? Changerons-nous tout-à-coup de maximes, de langage, d'attitude, de conduite ?

» Cela n'est pas possible. Je suis loin , je vois de loin le mouvement, l'entraînement. Je ne puis rien pour y résister ; je suis décidé à ne pas m'y associer. Je vous l'écrivais il y a trois semaines. Je ne saurais juger de l'état des esprits en France, ni apprécier ce qu'il prescrit ou permet au gouvernement. Il se peut que la guerre, qui ne me paraît point commandée par l état des choses, soit rendue inévitable par l'état des idées et des sentiments publics. Si cela était, je ne m'associerais pas davantage à une politique qui me paraîtrait pleine d'erreurs et de périls ; je me tiendrais à l'écart.

» J'ai confiance dans les Chambres ; j'ai toujours vu

dans les moments très critiques, le sentiment du péril, du devoir et de la responsabilité, s'emparer des Chambres et leur donner des lumières, un courage, des forces qui, en temps tranquille, leur auraient manqué, comme à tout le monde. (Très bien!) C'est ce qui est arrivé en 1831, nous nous le sommes dit très souvent: sans les Chambres, sans leur présence, sans leur concours, sans cette explosion légale, cette lutte organisée des passions et de la raison publique, jamais le Gouvernement n'eût résisté à l'entrainement belliqueux et révolutionnaire alors si vif et si naturel; jamais le pays n'eût trouvé en lui-même tant de sagesse et d'énergie pour soutenir son gouvernement.

» Sommes-nous à la veille d'une seconde épreuve? peut-on espérer un second succès? (*voix nombreuses.* Oui! oui!) Je l'ignore: mon anxiété est grande, mais ma confiance va à la même adresse. (Sensation.) C'est par les Chambres seules, par leur appui, par la discussion complète et sincère dans leur sein qu'on peut éclairer le pays et conjurer le péril, si on le peut. » (Très bien! bravo!) Marques prolongées d'assentiment. » (*Moniteur* de 1840, page 2322.)

M. Thiers et ses amis reprochent vivement à M. Guizot « de s'être prêté à un revirement de politi-» que qui a beaucoup affaibli la considération du pays.» (Thiers, séance du 26 février 1841). Qu'on lise les dépêches, les notes et notamment les deux lettres que je viens de citer, et qu'on me dise si, au contraire, ce n'est pas M. Thiers qui, dans les premiers jours d'octobre, a voulu changer de politique? Que disait, en effet, la première note du 24 juillet envoyée par M. Thiers à lord Palmerston « que la France aurait toujours en vue » la paix et le maintien de l'équilibre actuel entre les » états de l'Europe et que tous ses moyens seraient » consacrés à ce double but. » (Voir page 129) Toutes les communications postérieures ont été conformes à ce

point de départ, et toutes les lettres de M. Guizot ont été dans le sens que la France devait adopter une politique d'isolement et attendre ; est-ce par hasard avec 939 mille soldats sous les armes qu'on peut attendre ? C'est cependant ce que voulait M. Thiers à partir du mois d'octobre.

Je ne reviendrai pas sur la discussion de l'adresse qui a suivi la composition ministérielle du 29 octobre, mais il est un point sur lequel je veux insister. Toute notre politique étrangère a été mise à nu, dans cette discussion, et je ne sais plus comment à l'avenir nous pourrons nouer des relations diplomatiques avec les cabinets de l'Europe. Je ne sais même plus quels seront les secrets de l'État qui seront respectés après l'exemple qu'a donné M. le comte Jaubert, l'un des ministres du 1er mars. Il y a dans ces deux faits une véritable cause d'affaiblissement pour le pays, et les ministres présents et à venir ne sauraient trop s'efforcer de rentrer, sous ce rapport, dans les voies de tous les gouvernements réguliers.

Après la discussion de l'adresse, l'arrivée à Paris des cendres de l'empereur a été le premier fait important qui se soit accompli sous le ministère du 29 octobre. C'était le 15 décembre, et la garde nationale était sous les armes. Il y a eu dans cette circonstance moins d'irritation contre le nouveau cabinet qu'on ne devait en prévoir. Ce qui m'a le plus frappé dans cette cérémonie, c'est la physionomie de la population de Paris. Le peuple avait l'air d'assister à un spectacle qui s'adressait aux yeux bien plus qu'à l'âme (1) Certaines

(1) Pendant les deux mois qui ont précédé la chute du cabinet de M. Thiers, on était en général plus occupé de l'affaire *Lafarge*, que de l'affaire d'*Orient*. On ne se demandait pas : Aurons-nous la guerre, aurons-nous la paix ? Le pacha cède-t-il ? mais bien, *qu'a dit tel témoin* ? quelle con-

personnes m'ont assuré qu'elles ont vu du recueillement, des larmes, du saisissement. Il se peut que les choses se soient ainsi passées, mais ce que je puis affirmer c'est que je n'ai rien vu de semblable.

Après la cérémonie des cendres, est arrivée la demande des fonds secrets : c'est la seconde question de cabinet de toute session, et comme les affaires d'Orient ont encore été traitées à cette occasion, je crois devoir en parler ici. M. Jouffroy s'exprimait ainsi dans son rapport (séance du 18 février 1841,) n° 157. « La question extérieure a dominé dans le débat de l'adresse, parce qu'elle avait amené la chute du précédent cabinet et la formation du nouveau. Quand la question d'Orient s'éleva, la Chambre avait établi que le but dominant, le but principal que la France devait poursuivre dans cette affaire, c'était d'en obtenir un arrangement européen, qui mît la Turquie dans le droit public de l'Europe, et élevât une barrière en quelque sorte légale contre toute tentative d'agrandissement aux dépens de cet empire. Avec une extrême réserve que le droit du sultan prescrivait, elle avait laissé entrevoir comme but secondaire et essentiellement subordonné au premier, la convenance de faire prendre en considération, dans cet arrangement, le fait de la puissance du pacha d'Égypte. Cette politique relevait du principe que vous regardez comme devant servir de base à la politique française en toute question, à savoir le maintien de l'équilibre et de la paix européenne, comme but ; et la solution par la diplomatie, c'est-à-dire par les voies pacifiques et l'autorité de la raison et du droit, de toutes les questions continentales, comme moyen. Telle était la politique que la Chambre avait

tenance *fait* Madame Lafarge ? Avez-vous su la charmante *lettre* sur les Périgourdins ? Décidément nous sommes bien légers.

indiquée, et à laquelle le cabinet du 12 mai avait explicitement adhéré à cette tribune.

» Vous savez, Messieurs, que cette politique n'avait pas obtenu la même adhésion du cabinet du 1er mars. Deux mois avant son avénement aux affaires, le chef de ce cabinet avait soutenu à cette tribune deux choses : la première que le concert européen, sur l'affaire d'Orient, était une vaine espérance, et que, fût-il possible, il était contraire à la politique de la France de le poursuivre ; la seconde, qu'il n'y avait qu'un moyen possible et conforme à cette politique de la terminer, l'arrangement direct entre le sultan et le pacha. Le président du cabinet avait été fidèle aux doctrines du député ; loin de poursuivre de tous ses efforts l'arrangement européen que la France avait provoqué, il ne s'y était prêté qu'à la condition qu'il consacrerait la grandeur du pacha d'Égypte ; intérêt très secondaire du point de vue de notre politique, mais le plus considérable, sinon le seul qu'eût la France dans la question, du point de vue de la sienne. Nous n'accusons point ici le cabinet du 1er mars, ni son président, et nous ne rappellerions point ici sa politique s'il n'était d'une extrême importance pour l'avenir d'en *signaler l'erreur*, et de montrer combien elle a été nuisible à la France, précisément pour avoir voulu être moins européenne et plus exclusivement française que celle que la Chambre avait indiquée. »

Je viens de donner l'extrait du rapport de M. Jouffroy pour montrer que j'ai eu raison, dans le cours de cette brochure, de soutenir que M. Thiers a voulu changer en Orient la politique suivie par le ministère qui l'avait précédé. Cette dernière politique était celle qu'avait voulu la Chambre en 1839, et je n'ai jamais pu m'expliquer par quel tour d'adresse ce ministre a pu soutenir à la tribune que sa conduite en Orient avait été basée sur les votes des Chambres et sur leur

volonté. Rien n'est, en effet, plus contraire à la vérité.

La discussion sur les affaires d'Orient qui suivit le rapport de M. Jouffroy n'apprit rien de plus que ce qu'on avait connu par la discussion de l'adresse, et les fonds secrets furent votés à la séance du 27 février (1841) par 235 voix contre 145.

Le vote de la loi sur les fortifications de Paris avait précédé à la Chambre élective celui des fonds secrets, et l'on sait que, postérieurement, cette loi a aussi été adoptée par la Chambre des pairs. Cette grande et patriotique mesure a été attaquée et défendue par des hommes de toutes les opinions. Il n'y avait donc dans ce vote rien de systématiquement hostile ou favorable à M. Thiers ou à M. Guizot. Voici cependant comment s'expliquait à cette occasion l'un des journaux les plus dévoués à M. Thiers, n° 158 : « Par ce vote mémorable sur les fortifications de Paris, les deux chambres se *sont ralliées* à la politique du 1er mars. M. Guizot osera-t-il encore négocier avec l'Europe en sens inverse de cette politique, et dans le cas contraire, est-ce à lui qu'il appartient de la reprendre et de la continuer ? »

C'est en vérité par trop extraordinaire de prétendre que ceux qui ont voté la loi sur les fortifications de Paris voulaient ramener M. Thiers et sa politique aventureuse. A ce compte, le cabinet actuel, qui a soutenu si vivement la loi à la Chambre des pairs, désirait donc préparer le retour de M. Thiers. Je voulais donc aussi le retour de ce ministre, car je suis de ceux qui désiraient le plus vivement que Paris fût fortifié, et j'ai voté la loi dans son ensemble et dans toutes ses parties. Fallait-il que ceux qui depuis dix ans désirent comme moi que Paris soit fortifié et bien fortifié, votassent contre les fortifications, parce que c'était M. Thiers qui les avait commencées, ou parce qu'il était le rapporteur de la loi ? cette opinion ne peut se défendre.

On a vu, à la page 201, à quel point en sont arrivées

les affaires d'Orient. Le Hatti-Schérif du 13 février 1841, qui escamote l'hérédité du pachalik d'Égypte et réduit de fait Mehemet-Ali au rôle d'un pacha ordinaire, n'a été modifié par aucun acte subséquent; nous verrons plus tard ce qu'il en sera sur ce point.

§ LXVI. Limitation en Syrie entre le sultan et le vice-roi; système français; système anglais.

La limitation à établir entre les possessions du sultan et celles du vice-roi a été, pendant tout le cours des négociations, le véritable nœud des affaires d'Orient. Dans le système français, on pensait que l'Égypte, la Syrie et l'Arabie, ne pouvaient plus être gouvernées de Constantinople, et que ce qu'il y avait de mieux à faire était de consolider la puissance nouvelle qui s'était créée en Orient.

Dans le système anglais, on supposait au contraire que ces provinces pouvaient encore être gouvernées de cette capitale, et qu'adopter le système français c'était démembrer l'empire ottoman. (1) Malgré tout ce qui est arrivé, je vais essayer de prouver que le système français était le plus rationel, je dirai même le seul possible.

(1) Je ne parle pas du système mixte qui eût coupé la Syrie en deux parts plus ou moins inégales, attribuées l'une au sultan et l'autre au vice-roi. Ce système à mes yeux était le plus mauvais de tous; il était mauvais pour l'Angleterre, car il ne lui laissait de libre pour son passage aux Indes que la voie de l'Euphrate et du golfe Persique, si inférieure à celle de l'isthme de Suez; et quant à la Turquie et à l'Égypte, ce n'eût été là qu'une solution provisoire, entraînant avec elle presque tous les inconvénients du *statu quo* de 1833. J'avoue, quant à moi, que, même dans l'intérêt du vice-roi, je pense que le système de refoulement complet en Égypte lui était préférable s'il eût été obtenu diplomatiquement et avec des conditions d'hérédité raisonnables.

La Turquie, si forte au XVI[e] siècle, était, comme on le sait, un assemblage d'éléments hétérogènes réunis par la violence. Aussitôt que cet empire a perdu de sa force, le défaut de cohésion de toutes ses parties s'est fait sentir, et chaque nationalité conquise a tendu à la séparation. Pour ne pas remonter trop loin dans l'histoire, je rappellerai seulement les faits accomplis depuis le 28 mai 1812, date du traité *de Bucharest*. Depuis ce traité le sultan Mahmoud a perdu même les provinces d'Europe *les plus indispensables* à son indépendance. C'est ainsi que la *Valachie*, la *Moldavie*, la *Servie* et plus tard la *Grèce*, se sont successivement détachées de l'Empire, et pourtant quelques-unes de ces provinces ouvrent un passage sur le Danube et sont les clés de la Turquie d'Europe ! En présence d'un pareil fait, comment a-t-on pu croire que Constantinople pouvait encore gouverner directement l'Égypte et l'Arabie, qui, depuis plus de cent ans, sont pour ainsi dire séparées de l'Empire, et la Syrie qui, depuis un demi-siècle, ne reconnaît plus que l'autorité nominale du sultan ?

Mais, objectera-t-on, ce que vous avez dit vous-même, au paragraphe de la nationalité arabe et à celui de la famille de Mehemet-Ali, prouve que la puissance égyptienne n'avait pas d'avenir ; l'Europe aurait donc constitué une ruine ? Il y a quelque chose de spécieux dans cette objection, et l'on se trouvait, j'en conviens, en présence de deux solutions mauvaises; mais, à mon avis, la moins mauvaise était celle proposée par la France. On était en effet certain que la Turquie ne peut plus gouverner ces provinces par elle-même, tandis qu'on n'était pas aussi certain que Mehemet-Ali ne pût le faire. Il est d'ailleurs probable que la faiblesse de Mehemet-Ali a eu pour cause principale un défaut de réglement définitif de position entre lui et le sultan. Le jour où cette position eût été réglée, tous les ressorts de son gouvernement, si vigoureusement tendus, se se-

raient relâchés ; l'Égypte et la Syrie eussent pu respirer; et cet homme extraordinaire eût sans doute tourné du côté de la paix le génie qu'il a déployé pour organiser la guerre.

Je dois rappeler ici une circonstance : jamais la France n'a demandé une *souveraineté indépendante* pour Mehemet-Ali, et sous ce rapport elle a eu raison. Il se peut en effet qu'après lui et Ibrahim on ne puisse rien constituer même en Égypte. J'avoue sur ce point que j'ai des doutes sérieux, et l'on a vu dans le cours de cet ouvrage que le cabinet du 12 mai partageait ses doutes. Il fallait donc laisser au temps le soin de décider si l'empire égyptien avait des chances de durée, et dans cette prévision maintenir les liens de vassalité. C'est ce que la France a toujours voulu ; c'est ce que l'Europe aussi devait désirer. L'empire turc aurait-il été affaibli par l'adoption du système français ? en aucune manière. Mehemet-Ali n'aurait obtenu l'hérédité qu'à de certaines conditions, et la France elle-même devait les réclamer. Ainsi le paiement d'un tribut annuel, la libre disposition pour les besoins de l'empire d'une partie de l'armée égyptienne, eussent été des conséquences toutes naturelles de la concession de l'hérédité ; et c'est ainsi que l'empire turc eût été raffermi plutôt qu'affaibli. La Porte a trop oublié que toute l'organisation du vice-roi, était fondée sur une *pensée turque*, et que les Arabes n'étaient que l'instrument de cette pensée.

Je crois avoir prouvé que le système français était plus rationel que celui de l'Angleterre, et que les puissances qui en Europe veulent sincèrement l'intégrité de l'empire ottoman, ou l'organisation sérieuse des parties qui s'en détachent, devaient se rallier aux idées de la France. Pourquoi en a-t-il été autrement ? Cette question, je crois, est facile à résoudre.

L'Angleterre a dans l'Inde un immense empire dont Calcuta est la métropole ; elle y compte près de cent

millions de sujets, et l'armée qu'elle y entretient est de plus de cent mille hommes. Jusqu'au commencement de ce siècle, les communications entre Londres et Calcuta se sont faites en contournant l'Afrique et en doublant le cap de Bonne-Espérance; mais depuis quelque temps, le cabinet de Londres a pris l'habitude d'établir ses relations avec l'Inde soit par la mer Rouge et l'isthme de Suez, soit par l'Euphrate et le nord de la Syrie. La rapidité des communications dans ces deux directions, et surtout par celle de l'isthme, ont donné à l'Angleterre le désir, bien naturel, d'ouvrir son commerce avec l'Inde par le fond de la Méditerranée, et par les deux voies que parcourent ses dépêches. Qui sait même si elle ne forme pas d'autres désirs et si elle ne pense pas à étendre son empire de l'Inde jusque sur les bords de la Méditerranée? L'occupation d'Aden en Arabie, n'est sans doute que l'un des anneaux de l'immense chaîne qu'elle prépare, et qui s'étendrait ainsi de Londres à Calcuta et en Chine, en passant par Gibraltar, Malte, Suez et le détroit de Bab-el-Mandel.

Quels que soient les projets de l'Angleterre, on comprend qu'elle doit être systématiquement hostile à tout ce qui constituera une puissance forte et vigoureuse à cheval sur l'Euphrate et sur l'isthme de Suez. A côté de cette grande considération, que lui importe de créer l'anarchie en Syrie et en Arabie? L'anarchie elle-même ne finirait-elle pas par servir ses projets? Que lui importent encore *les droits légitimes de la Turquie à défendre*, ou le démembrement de l'empire ottoman *à éviter :* ce ne sont là évidemment que les prétextes qui masquent un intérêt commercial anglais d'une immense portée. L'annulation de la puissance politique de Mehemet-Ali, tel est donc le but que doit poursuivre l'Angleterre, tel est, en effet, celui qu'elle a poursuivi.

La France et l'Europe sont au contraire intéressées à

ce que l'Égypte et la Syrie soient constituées sérieusement. Si ces deux provinces avaient pu être réellement rattachées à l'empire ottoman, je crois que l'intérêt français même, eût été de poursuivre ce but ; mais à défaut, il est évident que nous devons désirer ainsi que les autres puissances, qu'un pouvoir régulier s'établisse dans cette partie du monde. Quelle est, en effet, la politique la plus européenne ? c'est de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman autant que possible, et surtout de *constituer fortement* toutes les parties qui s'en détachent, pour qu'elles ne soient pas convoitées et prises par l'une des grandes puissances. L'intérêt général était donc, sous ce rapport, opposé à l'intérêt anglais. Voici cependant comment ce dernier a prévalu.

Aussitôt que le cabinet russe s'est aperçu que les cabinets de Londres et de Paris étaient en désaccord sur la question d'Orient, il en a profité pour travailler à la rupture de l'alliance anglo-française. Il s'est donc rapproché de l'Angleterre et lui a dit : Je suis prêt à abandonner mon traité d'Unkiar-Skelessi et à appuyer votre système de refoulement en Égypte de la puissance de Mehemet-Ali : mais faites-y consentir le reste de l'Europe. L'Angleterre, à son tour, a dit à l'Autriche et à la Prusse : voici un admirable moment pour arracher à la Russie le protectorat exclusif de la Turquie ; si vous voulez m'aider du côté de l'Egypte, je vous réponds du côté de Constantinople, et le cabinet de Saint-Pétersbourg traitera avec nous en commun toute la question. C'est ainsi que, soit avec la question égyptienne, soit avec celle de Constantinople, l'Angleterre s'est trouvée maîtresse de la position, et que toutes les puissances du continent, la France exceptée, ont été directement intéressées à soutenir son système.

C'est dans cette circonstance que l'Angleterre a préféré rompre avec nous plutôt que de manquer une oc-

casion unique de terminer la question d'Orient suivant les intérêts de sa politique.

Les partisans de lord Palmerston disent, pour expliquer sa conduite, que la France s'est mal conduite avec l'Angleterre; que c'est à ses conseils que l'on doit attribuer le refus du vice-roi, de livrer un passage régulier par l'isthme de Suez pour aller dans l'Inde; car, disent-ils, vous ne pouviez désirer que le tyran de l'Égypte eût la Syrie et pût opprimer les populations catholiques du Liban, qu'il était de votre devoir tout spécial de protéger. Ce que vous désiriez réellement, disent-ils encore, c'était de créer un état puissant au fond de la Méditerranée, qui nous coupât les routes de l'Inde.

J'avoue que nous avons sur ce point quelques reproches à nous faire; cette opinion s'est produite à la tribune française parfois indirectement; mais quelques fois aussi très directement; ainsi M. de Carné disait, à la séance du 1er juillet 1839, n° 159. « La France, » au moment où une combinaison surgit qui lui permet » d'espérer que l'immense blocus maritime, formé par » l'Angleterre, de Calcuta à Londres, peut être coupé » dans son centre même : la France ne peut pas y être » indifférente, elle doit la protéger, et son concours » lui est acquis d'avance. »

Il faut convenir que c'était là une singulière manière d'entendre l'alliance anglaise, et le *Morning-Chronicle* du 29 janvier 1840, (journal de lord Palmerston), disait, à l'occasion de la tendance, que l'Angleterre observait dans la politique de la France. n° 160. « Il est » bien peu d'Anglais qui ne soient profondément tou- » chés des efforts de M. Thiers, en faveur de l'alliance » anglaise, (allusion à son discours du 13 janvier), mais » nous devons déclarer que nous sommes de jour en » jour moins convaincus de la possibilité, ou des résul- » tats de cette alliance. La position prise par Mehemet-

» Ali sur la mer Rouge, et l'assistance empressée que » lui a donnée la France, *dans le seul but d'interdire » les communications de l'Angleterre avec ses pos- » sessions de l'Inde,* sont des faits qu'aucun raisonne- » ment ou aucune bonne volonté ne peut contredire; » et M. Thiers veut protéger et soutenir l'empire égyp- » tien contre la rivalité et l'inimitié de la Turquie et » de l'Angleterre. »

J'aurai bientôt à traiter de l'alliance anglaise, et l'on verra que je suis loin d'être anglomane; mais je ne puis m'empêcher, sur ce point, de reconnaître que nous avons des torts, et ces torts remontent plus haut que ceux du cabinet du 1er mars. Nous étions alliés à l'Angleterre, disait-on : il fallait le prouver par des actes, et lui faciliter ses communications avec l'Inde. Si le ministère du 12 mai eût dit à l'Angleterre : travaillons ensemble et franchement à la solution de la question d'Orient, soyons fermes et unis contre les Russes à Constantinople, mais aidons-nous en Egypte; la France va travailler à obtenir du vice-roi une route régulière pour l'Inde, par l'isthme de Suez, qui sera commune à vous et à toute l'Europe, et vous, vous nous aiderez à Constantinople, pour faire obtenir l'hérédité de la Syrie et de l'Égypte au vice-roi.

Si de pareilles propositions eussent été appuyées d'un appel aux capitalistes anglais et français, pour créer un immense chemin de fer reliant, par l'intérieur de la France, Londres à Marseille, par le port de Boulogne, Paris et Lyon (1), je ne doute pas que

(1) Le ministère du 1er mars a été malheureusement inspiré dans presque toutes ses conceptions. S'il y a un intérêt général en France, certes c'est celui de lier la Flandre et la Provence par un vaste chemin de fer passant par Paris. La jonction du Rhône au port de Marseille est une des premières parties à exécuter, car elle aurait une grande utilité, même

la solution de la question d'Orient, eût été plus satisfaisante pour tous. La paix du monde ne serait pas à la merci d'un accident, ou de la querelle du capitaine d'un nouveau Greenlaw, qui insultera notre drapeau à quelques mille lieues de la France.

L'idée que je viens d'émettre n'est pas nouvelle; il n'y en a cependant aucune trace dans les relations diplomatiques des deux pays! J'ai consulté sur ce point des personnes bien informées, et il paraît que cette question n'a pas même été effleurée. Que le cabinet du 12 mai n'ait pas jugé convenable d'aborder cette difficulté, je le conçois : ce cabinet devait être profondément irrité de la conduite tenue, en 1839, par l'ambassadeur de Londres à Constantinople. Mais comment le cabinet du 1er mars, qui, en mai 1840, traitait encore l'Angleterre de *magnanime alliée*, et qui, en juillet, arrangeait l'affaire des *soufres de Sicile*, n'a-t-il pas cherché à donner cette solution aux affaires d'Orient? Je suis certain qu'un mémoire, où cette question avait été traitée à fond, a été remis à temps utile à M. Thiers, et le *Courrier Français*, qui donne quelquefois des articles d'une haute portée, a rappelé ce mémoire dans un de ses numéros. Comment ce ministre n'a-t-il pas cherché ce moyen de rapprochement entre les deux pays?

Je crois que, dans cette circonstance, la politique française a été peu judicieuse, car les intérêts anglais et français étaient les mêmes sur ce point. Nous sommes en effet presque aussi intéressés que les Anglais à l'ouverture des voies commerciales de l'Inde, par le fond de la Méditerranée, et, si je suis bien informé, *plusieurs hommes d'état*, en Angleterre, pensent que la France

isolée du projet d'ensemble. Le ministère du 1er mars, au lieu de demander cette jonction, a sollicité et obtenu quatorze millions pour joindre... quoi? Montpellier à Nismes, c'est-à-dire le Rhône et le port de Cette!

est plus intéressée que l'Angleterre dans cette question. Sait-on bien quel élément d'activité la marine britannique perdrait, si elle ne contournait plus l'Afrique et le cap de Bonne-Espérance? Qui peut dire combien ce projet lui enlèverait de matelots? Sait-on bien aussi ce que le mouvement de l'Angleterre créerait de richesses pour Marseille et le Midi de la France, si le commerce reprenait cette ancienne direction? Sait-on quelles seraient les conséquences de cet immense chemin de fer, traversant la France du Nord au Midi, et permettant ainsi un échange rapide des produits de la riche Provence, contre ceux si différents du centre et du Nord de la France? Quand je pense à ce beau rêve, si loin de nous maintenant, je ne puis m'empêcher d'en vouloir aux hommes qui, pouvant être les bienfaiteurs de l'humanité, se sont plu à ressusciter la vieille politique de l'antagonisme des nations. En huit mois, les peuples de l'Europe, sous ce rapport, ont reculé de 50 ans; combien leur faudra-t-il de temps et de sagesse pour revenir au point de départ? Pourront-ils surtout y revenir sans traverser une épouvantable guerre? Telle est la question que l'avenir seul pourra résoudre.

Ce qui s'est passé depuis le traité de Londres prouve encore combien le système français était préférable à celui adopté par l'Angleterre.

A quoi en effet a abouti ce traité? En Syrie l'anarchie est à son comble. Le 29 décembre, l'agent de la compagnie des Indes prévenait que l'isthme de Suez était infestée de brigands, et les nouvelles de Beyrouth du 21, rapportées par la *Gazette d'Augsbourg*, disaient : n° 161. « Les Turcs n'osent pas s'éloigner de trois lieues des côtes, parce que le peuple est en armes partout. En général, dans tous les lieux où l'autorité de Mehemet-Ali a disparu, règne la plus complète anarchie; personne n'obéit ni ne commande; les cheiks

et les émirs se battent entre eux, et les brigands infestent les routes. »

« Les chrétiens conçoivent de vives craintes. Il serait fort à désirer que les ennemis de Méhémet-Ali qui ont tant crié contre lui, se rendissent en Syrie pour se faire une idée des prospérités que le changement de gouvernement a valu au pays. Certainement le despotisme de Mehemet-Ali vaut mieux que l'anarchie. »

Voilà pour la Syrie, et j'observe que ce n'est pas dans les journaux français (1) que j'ai puisé mes renseignements. Voyons pour l'Arabie. C'est le pacha de Bagdad qui est chargé par la Porte de protéger les villes saintes de *La Mecque* et de *Médine*; or, ce pacha ne peut pas se protéger lui-même contre les tribus errantes *des Anisés*, qui sont sur la rive droite de l'Euphrate.

(1) Quand les journaux français ont une fois impatronisé une erreur, ils la soutiennent jusqu'au bout, même contre les faits les plus évidents. C'est ainsi qu'encore actuellement, ils nous disent : « que l'ardeur de l'armée égyptienne, pour » prendre une revanche de la campagne de Syrie, est extrême, » que cette armée pousse à la guerre, et que onze cents ca- » nons garnissent le littoral de l'Egypte ! »

Pour qu'une armée ait de l'ardeur, il faut qu'elle ait un lien moral; quel est le lien moral de gens qui se battent par force et qui font bonne contenance par devant, pour n'être pas fusillés par derrière ? Telle est le cas de la plupart des soldats égyptiens. Si notre diplomatie était assez insensée pour croire une seconde fois aux assertions de la presse, il serait à craindre que la campagne d'Egypte de 1841 ne fût le second volume de celle de Syrie en 1840. Il est en effet probable que le premier coup de canon tiré contre Alexandrie par l'Europe, retentirait jusqu'au fond du Sennaar, et qu'une insurrection générale du pays détruirait les derniers vestiges de la puissance du vice-roi. Dans quelle position se trouverait alors la France? lui faudrait-il courir aux armes pour imposer à l'Égypte l'homme qu'elle aurait chassé ?

Comment donc pourra-t-il protéger les villes saintes, à travers toute l'épaisseur de l'Arabie ? Sur ce point encore, la conférence de Londres aura organisé l'anarchie, car elle existe déjà en Arabie. Lorsqu'on pense que Mehemet-Ali avait trouvé le moyen d'établir l'ordre, depuis le nord de la Syrie, jusqu'aux confins de l'Abyssinie, et que les Bédouins, Cabyles, Arabes, respectaient une simple lettre du vice-roi, plus qu'ils n'avaient jamais respecté un firman du Grand Seigneur, on ne peut s'empêcher de regretter que l'Europe n'ait pas tenté d'améliorer un si grand ouvrage, et qu'elle ait préféré le détruire.

§ LXVII. De l'alliance anglaise; du traité de la quadruple alliance et de M. Thiers.

L'Angleterre a des intérêts opposés à ceux de la France sur presque tous les points du globe. Tel est le motif qui, pendant plusieurs années, m'a fait douter de la sincérité et surtout de la durée de l'alliance anglaise. Toutefois, j'avais fini par croire à cette alliance et par en désirer le maintien. L'accueil fait à Londres à notre brave maréchal Soult avait d'ailleurs prouvé que les haines nationales étaient éteintes, et je m'en félicitais pour l'avenir de la paix du monde. Quand je pense au loyal caractère des Anglais, je me prends à regretter la rupture des rapports d'amitié qui unissaient les deux pays; quand, au contraire, je pense à leur gouvernement et à sa politique, je me félicite de cette rupture ; je vais en dire les motifs.

L'Angleterre, depuis quelques années, nous traite comme si son alliance nous était tellement indispensable, qu'aucune circonstance ne pût la rompre. On dirait que le cabinet de Londres a fait ce calcul : « La France » ne peut s'allier sur le continent avec aucune puis» sance ; sa politique est donc fatalement liée à la nôtre, » elle nous est pour ainsi dire inféodée. » Cette opinion,

si elle n'est générale en Angleterre, est du moins celle qui a dirigé la conduite de lord Palmerston et du cabinet anglais. Les faits ont prouvé la vérité de cette allégation ; ils sont sur ce point d'accord avec la correspondance de notre ambassadeur à Londres, qui écrivait à M. Thiers le 23 juillet 1840 : « lord Palmerston pense » que l'affaire d'Orient réglée, la France, malgré et » après un peu d'humeur, rentrera dans *de bonnes* » *relations* avec l'Angleterre. Il croit que la France *ne* « *se brouillera pas* avec l'Angleterre pour cette affaire. » Les prévisions de lord Palmerston ne se sont heureusement pas réalisées. La politique française est dégagée de celle de l'Angleterre, et si la France, après ce qui est arrivé, retournait à l'alliance anglaise, j'éprouverais, je l'avoue, une souffrance morale plus grande que celle que j'ai ressentie à la suite du traité de Londres. Je suis donc de ceux qui ont été péniblement affectés, lorsqu'à la séance du 27 novembre, on a lu la lettre suivante du 3 décembre que le maréchal Soult écrivait à un anglais, n° 162 : « J'ai reçu, monsieur, la brochure intitulée : » *Adresse d'un anglais à la nation française*, que » vous avez eu la complaisance de m'envoyer et je vous » en remercie. Je l'ai lue avec d'autant plus de plaisir, » que vous y rappelez la réception aussi honorable pour » moi que pour la France, qui m'a été faite dans votre » pays, quand le Roi me confia la glorieuse mission de » le représenter au couronnement de S. M. la reine » d'Angleterre. Le souvenir que j'ai conservé de cette » période de ma vie ne s'effacera jamais de ma mé» moire, et les vœux que j'exprimai alors en faveur » *d'une alliance perpétuelle* entre la France et l'An» gleterre, et auxquels tous les habitants de la Grande-» Bretagne se sont associés, resteront toujours gravés » dans mon cœur. Je proclame toujours hautement ces » vœux, malgré les dissensions qui se sont élevées tem-

» porairement en Europe, dissensions que j'ai l'espoir
» de voir bientôt apaisées. Je serai heureux d'avoir
» l'honneur de contribuer à cette grande œuvre dans
» les fonctions auxquelles la confiance du Roi vient de
» m'appeler. Agréez, etc. »

Parler d'une *alliance perpétuelle* avec l'Angleterre au moment où cette puissance venait de témoigner du peu de cas qu'elle faisait de cette alliance, c'est ce que je ne puis comprendre. Je m'explique :

Si lord Palmerston, avant de signer le traité de Londres, eût dit à notre ambassadeur, avec les formes que comporte la diplomatie : « Voici plusieurs mois que
» vous arrêtez la marche de la conférence de Londres ;
» vous faites attendre trois et quatre semaines les ré-
» ponses les moins importantes ; il est donc évident que
» le but de votre politique est *de gagner du temps*. —
» Le but de la politique anglaise et celui des autres
» puissances est au contraire d'en finir avec les affaires
» d'Orient. — Vous avez voulu travailler à un arran-
» gement direct ; l'Europe veut une solution en
» commun. — Vous voulez donner au vice-roi toute la
» Syrie ; nous ne le voulons pas. — Vous avez dit que ja-
» mais vous ne participeriez à des mesures militaires
» pour contraindre le vice-roi à abandonner cette pro-
» vince ; nous pensons qu'on doit y recourir. — Nous
» ne pouvons donc nous entendre sur aucun point, et
» vous l'avez reconnu vous-même, puisque vous vous
» êtes retiré de la conférence de Londres. — Les choses
» en étant arrivées à ce point, nous avons appris que
» la Syrie s'était insurgée contre le vice-roi et nous
» avons pensé qu'il y avait là une occasion précieuse de
» finir l'affaire d'Orient ; nous venons donc d'arrêter
» en commun les bases d'un traité auquel nous sommes
» résolus à ne rien changer, car il n'y a plus un mo-
» ment à perdre ; nous vous communiquons ce projet
» afin que le cabinet des Tuileries prenne un parti

» définitif et voie s'il veut rester dans l'isolement.
» Toutes nos réflexions sont faites, les vôtres doivent
» aussi l'être depuis longtemps ; écrivez donc à
» Paris et prévenez que nous laissons encore écouler
» huit jours avant de signer définitivement les résolu-
» tions que nous avons arrêtées. C'est un dernier pro-
» cédé que l'Angleterre veut avoir pour une ancienne
» alliée. »

Si les choses se fussent passées ainsi et que le projet du traité eût été communiqué à notre ambassadeur, on pouvait, le huitième jour arrivé, signer sans attendre plus longtemps l'adhésion de la France. Je crois très sincèrement que dans ce cas nous aurions pu être mécontents de la solution de l'affaire, mais nous n'aurions pu raisonnablement formuler *aucune plainte.*

Au lieu de cela qu'a fait l'Angleterre, ou plutôt qu'a fait son cabinet. Il s'est servi de la France pour terminer une grave difficulté en Italie, et le lendemain, il a signé le traité de Londres. Ce n'est pas tout, *pendant toute la journée* du 16 juillet on a laissé notre ambassadeur dans cette *position ridicule*, de pouvoir encore écrire au cabinet français ce qu'il écrivait la veille du traité :
« Le ministère anglais délibère, il y a grande agitation
» dans le cabinet et dans la diplomatie ; mais rien
» n'est arrêté, on prépare un projet à cinq qui nous
» sera présenté. » (Voir page 106.)

Lorsqu'un pays comme la France a été traité ainsi après une alliance de dix années, il doit en garder un *long* souvenir : il doit surtout y regarder à deux fois avant d'engager de nouveau sa politique avec une pareille alliée. Quant à moi, j'étais devenu partisan très sincère de l'alliance anglaise, et, depuis sept années, je suis certain de n'avoir jamais voté à la chambre dans un sens qui fût hostile à cette alliance. Ce que je désire maintenant du plus profond de mon cœur, c'est de n'avoir jamais à délibérer sur un cas de rupture avec notre

ancienne alliée, car en vérité je craindrais de n'avoir pas toute l'impartialité nécessaire pour juger une pareille question.

Quelle est la conséquence de tout ce qui s'est passé depuis deux années? A mes yeux, cette conséquence c'est qu'il nous faut changer de politique. Nous devons abandonner les alliances *dites de principes*, pour faire des *alliances d'intérêt*. Dans les alliances de principes nous ne pouvons avoir avec nous que l'Angleterre; or cette puissance est celle qui pratique de la manière la plus énergique la théorie des alliances d'intérêt; elle est même, lorsque sa politique l'exige, rétrograde et révolutionnaire en même temps, dans des lieux différents. C'est ainsi que dans la Péninsule, nous voyons le cabinet de Londres soutenir en même temps les exaltés à Madrid et les combattre à Lisbonne, et pendant l'*affaire des Soufres*, l'Angleterre menaçait le roi de Naples d'une guerre révolutionnaire pendant qu'elle faisait à l'occasion de la Syrie des théories de légitimité à l'usage du sultan!

Les alliances de principes sont donc pour la France une véritable source de déceptions. En serait-il de même des alliances d'intérêt? Je ne le pense pas. L'antagonisme de l'Angleterre et de la Russie est, en effet, connu; ces deux puissances ont pu momentanément se mettre d'accord, qui oserait dire que dans dix années elles pourront encore s'entendre? La question des alliances d'intérêt n'est donc pour la France qu'une question de temps; et ce temps sera d'autant plus court que notre position intérieure se consolidera davantage. Sous ce rapport, le mal que le cabinet du 1er mars a fait à la France est immense; il nous faudra bien des années pour faire oublier à l'Europe qu'à l'occasion d'une *affaire en Syrie* nous avons voulu tenter une guerre de *propagande sur le Rhin*. Les extravagantes provocations de la presse de M. Thiers et le mouve-

ment *factice* (1) qui en a été la suite pèseront longtemps sur les destinées du pays. Je crois donc que le premier devoir du cabinet actuel doit être de raffermir notre position à l'intérieur, assez pour que nous puissions inspirer quelque confiance aux puissances qui auraient intérêt à traiter avec nous. Si nous savons être modérés et calmes à l'intérieur, si les pouvoirs politiques et les ministères marchent d'accord, si surtout ces derniers peuvent prendre racine et *durer un peu*, ayons confiance dans l'avenir du pays, les bonnes et utiles alliances ne lui manqueront pas, et il n'est pas dit que sous ce rapport, le traité de Londres ne soit un bien pour la France.

Du traité de la quadruple alliance de 1834. — L'échec que la politique de la France a éprouvé en Orient aurait dû être prévu, car la conduite de l'An-

(1) Les journaux français d'août, de septembre et d'octobre 1840 ont dû faire croire à l'Europe que toute la France courrait aux armes comme en 1793, ou au moins comme en 1830; voici la vérité sur ce point.

		Enrôlés volontaires.		Rengagements.
1836	—	3227	—	3801
1837	—	3815	—	4717
1838	—	4281	—	7949
1839	—	3244	—	5403
1840	—	6527	—	5135

Ainsi en 1840 il y a eu 1283 enrôlés volontaires de plus qu'en 1839 et 268 rengagements de moins: l'augmentation moyenne annuelle des enrôlés volontaires pendant les trois années qui ont précédé 1840, étant de 672 hommes, on arrive à ce curieux résultat que le grand mouvement patriotique de l'année dernière, n'a produit que 343 enrôlements volontaires ou rengagements de plus qu'il n'y en aurait eu sans crise politique. Les choses ne se sont pas ainsi passées en 1830, car l'année 1831 produisit 30329 engagés volontaires.

gleterre dans la question d'Espagne a été, en tous points, conforme à l'idée que j'ai émise « que cette puissance, » vis-à-vis de la France, agissait comme si elle était » certaine que l'alliance ne pouvait être rompue. » On va voir, qu'en effet, le cabinet anglais avait interprété le traité de la quadruple alliance, de telle sorte que suivant les caprices de sa politique nous devions ne pas intervenir ou intervenir en faveur de la reine.

Ceci me conduit à parler du ministère du 22 février 1836, présidé par M. Thiers; on verra si, à cette époque, ce ministre s'est montré plus clairvoyant, plus conséquent et surtout plus habile qu'en 1840. Voici la série des faits qui ont précédé et suivi le traité de la quadruple alliance.

Le 29 septembre 1833, le roi Ferdinand VII meurt, et le *Moniteur* du 7 octobre annonce cette mort. Peu de jours après, le cabinet français expédia un envoyé pour reconnaître la reine d'Espagne, au détriment de don Carlos qui prétendait au trône, et M. le duc de Broglie fit presque immédiatement suivre cet envoyé de sa première dépêche diplomatique. Cette dépêche est en effet du 20 octobre. On y disait n° 163 : « Nous » ne prétendons pas soutenir le gouvernement actuel » de l'Espagne, quoi qu'il fasse, quoi qu'il arrive...... » nous sommes disposés à écouter favorablement les » demandes qu'il nous adressera, *mais sans nous des-* » *saisir du droit* inhérent à tout gouvernement d'en » apprécier l'opportunité, la nature et la portée. »

On voit que, dès le début de la négociation, la France s'est reservé le droit de juger elle-même, non-seulement les cas d'intervention et son opportunité, mais toutes les autres demandes qui pourraient être faites par le gouvernement espagnol. Le 13 novembre 1833, le 16 juillet 1834, le 12 décembre de la même année, et enfin le 23 janvier 1836, de nouvelles dépêches (Voir *Moniteur* 1837, p. 116), adressées à l'ambassa-

deur français sont toutes rédigées dans le même sens, et l'on peut dire qu'il n'y a jamais eu dans notre cabinet qu'une manière d'envisager cette question.

En janvier 1834, don Carlos fut chassé d'Espagne et il se retira en Portugal, auprès de don Miguel. Ce fut alors qu'intervint le traité qu'on a appelé *de la quadruple alliance*. Il fut signé le 22 avril par la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, n° 164, « qui unissaient leurs forces *dans le but de* contraindre » l'Infant don Carlos et l'Infant don Miguel *à se reti-* » *rer des états portugais.* »

Peu de temps après, ces deux prétendants furent en effet expulsés. Don Carlos se retira en Angleterre, mais il s'en échappa presque aussitôt, traversa la France avec de faux papiers, et il vint en Navarre exciter la longue guerre civile qui a désolé l'Espagne. Les signataires du traité de la *quadruple alliance* se réunirent alors : il s'agissait d'un fait nouveau en dehors de toutes les prévisions du traité du 22 avril, on signa alors, le 22 août 1834, une annexe au traité principal, par lequel la France s'obligeait, n° 165, « à prendre les mesures » les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce » de secours, *en hommes*, *armes* ou *munitions* de » guerre fût envoyée *du territoire français aux insur-* » *gés espagnols.* »

On vient de voir le sens et la portée des actes diplomatiques et des dépêches. Voici maintenant comment la France les a interprétés dans l'application.

En mai 1835, l'Espagne était encore dans une voie de modération et d'ordre que malheureusement elle a abandonné depuis. M. *Martinez de la Rosa*, alors premier ministre, demanda à la France d'intervenir en Navarre. M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, se trouva dans un extrême embarras. On lui disait de Londres que s'il intervenait, on susciterait un immense embarras au ministère whig ; que l'alliance

de l'Angleterre et de la France en serait *considérablement affaiblie*; que le sentiment national anglais se préoccupait vivement de voir en toutes circonstances la France profiter du moindre prétexte pour intervenir par les armes dans la Péninsule.

Que fit alors le duc de Broglie? avant de prendre une décision, il voulut consulter le cabinet anglais, et dans les premiers jours de juin 1835, il lui posa cette double question.

« Le moment n'est-il pas venu d'intervenir en Espa-» gne? et dans le cas où la France croirait devoir agir, » peut-elle compter sur l'appui de l'Angleterre, dans » toutes les éventualités qui peuvent résulter de l'inter-» vention? » — M. Thiers était à cette époque ministre de l'intérieur; il ne récusera pas la réponse de l'Angleterre, car c'est par lui qu'elle a été connue. Voici les termes de cette réponse tels qu'il les a donnés à la séance du 14 janvier 1837, n° 166 « L'Angleterre pense que le » moment n'est pas venu d'intervenir en Espagne; elle » ne s'oppose pas à ce que la France intervienne, mais » elle la laissera agir seule. »

A la suite du refus de l'Angleterre, l'intervention eût été une véritable faute. Ce fut alors que la France adopta un système qu'on a appelé *la coopération*. La légion étrangère commandée par le brave colonel Conrad, fut envoyée en Espagne; l'action de notre marine promise, le recrutement autorisé dans les corps français, et un cordon rigoureux établi sur les Pyrénées; tel était l'ensemble des mesures du système de la coopération, adopté en 1835, sous le ministère du duc de Broglie, et tout le monde a reconnu, même le cabinet espagnol, que nous n'y étions pas obligés par le traité de la quadruple alliance.

Voici maintenant un singulier revirement de la politique anglaise; il *doit être médité*. En juin 1835, le cabinet de Londres ne voulait pas d'intervention; tout

à coup en mars 1836, ce même cabinet nous propose, sous le nom de *translimitation*, une véritable intervention! Que s'était-il cependant passé entre ces deux époques, et quels motifs pouvait-on alléguer pour expliquer un pareil changement? En 1835, la guerre civile était concentrée dans les provinces basques ; le gouvernement espagnol avait encore de la régularité; il sollicitait l'intervention. Si on l'eût tentée à cette époque, il est possible qu'elle eût offert peu de difficultés. En 1836, au contraire, cette question se présentait avec des circonstances si compliquées, que s'engager dans une intervention, c'était engager le pays dans une entreprise des plus graves. *Zumalacarreguy* avait, à la vérité, été tué devant Bilbao, mais malgré ce malheur, la guerre civile avait pris un immense développement ; elle s'était étendue dans la Catalogne, dans l'Aragon, dans la Galice, dans les Asturies, et même dans le royaume de Valence. Des *Juntes* s'étaient créées pour combattre les progrès de la faction de don Carlos ; mais malheureusement ces Juntes s'écartèrent de ce but, et devinrent révolutionnaires; elles levèrent des troupes; ces troupes marchèrent sur Madrid, et sous prétexte que le gouvernement n'agissait pas avec assez de vigueur contre les *Carlistes*, elles renversèrent le parti modéré, amenèrent au pouvoir celui de l'opposition et le ministère Mendizabal qui protesta immédiatement contre toute idée d'intervention. Le déplorable assassinat de Tortose, d'affreux massacres et l'anarchie, suivirent le triomphe des Juntes sur le gouvernement de la reine.

Ainsi, en 1835, on était en face d'un gouvernement modéré demandant l'intervention et d'une faction carliste concentrée dans un coin de l'Espagne, *l'Angleterre alors ne voulait pas d'intervention.* En 1836, on était en face de l'anarchie; la guerre civile s'était étendue au point d'occuper plusieurs provinces; le prétendant

avait une véritable armée régulièrement organisée et le ministère espagnol non-seulement ne réclamait pas l'intervention, mais il protestait contre. *C'est alors que l'Angleterre veut nous pousser à intervenir!* Comment ne serait-on pas frappé de ces contradictions ?

Ce qui s'est passé en juillet 1840 m'a peut-être rendu trop défiant; mais je ne puis me défendre de l'idée qu'en 1836 lord Palmerston *tendait une embûche* à la France, et qu'il voulait nous mettre sur les bras une mauvaise affaire du côté des Pyrénées, pour avoir ses coudées franches en Orient. Je vais à cette occasion rappeler un fait qui m'a frappé.

L'année 1836 était celle où le vice-roi d'Égypte et le sultan travaillaient le plus activement à amener un arrangement direct; on se rappelle l'ambassade mystérieuse de la veuve d'Ismaël que le vice-roi avait envoyée à Constantinople, et qu'à la suite de cette ambassade féminine, *Sarim*, vice-chancelier des affaires étrangères du sultan, vint à Alexandrie. Je rappelle encore qu'à cette époque, la politique française appuyait les idées d'arrangement direct et que lord Ponsonby poussait à la guerre le violent Mahmoud. La pièce n° 20, que j'ai donnée à la page 54, ne laisse aucun doute à cet égard. Qu'on rapproche la date de cette pièce de celle où lord Palmerston voulait nous lancer dans une intervention en Espagne, on verra que toutes les deux sont du mois de mars 1836! Ce rapprochement est fort extraordinaire. En le combinant avec les deux opinions contraires que le cabinet anglais a émises en 1835 et 1836, sur l'intervention, il est difficile de ne pas être au moins saisi d'un doute sur les arrière-projets politiques de ce cabinet.

Lorsque la France reçut la proposition d'intervention de l'Angleterre, c'était le ministère du 22 février qui dirigeait les affaires. Tout le cabinet, à l'exception de M. Thiers et d'un autre ministre, se déclara contre la

proposition d'intervention, et le 18 mars 1836, on expédia à Londres une dépêche fort longue, et très bien motivée, où l'on déduisait les motifs pour lesquels la France ne voulait pas intervenir en Espagne. Voici un extrait de cette dépêche : n_0 167. « Je puis vous affirmer que la » plupart de ceux qui appuyaient naguère l'idée d'une » intervention parce qu'ils la jugeaient praticable, et » qu'ils voyaient ses avantages supérieurs à ses incon- » vénients, ont entièrement changé d'avis. Si la ques- » tion était portée devant les Chambres, si nous leur » demandions de nous fournir des moyens d'envoyer » des troupes au secours de la reine Isabelle, on ne » verrait peut-être pas TRENTE DÉPUTÉS se lever pour » nous les accorder, et ce sentiment de répugnance est » loin de tendre à s'affaiblir, bien loin de là, il s'accroît » de jour en jour par l'effet de l'horreur qu'inspirent » les scènes sanglantes qui souillent l'Espagne ; l'épou- » vantable assassinat *de Tortose* a surtout produit une » impression difficile à exprimer, et on recule à l'idée » de s'associer de la manière la plus indirecte à des » scènes affreuses.

» Je viens, monsieur le Comte, de vous expliquer » toute notre pensée au sujet des ouvertures que vous a » faites lord Palmerston. En résumé, nous n'élevons pas » d'objections contre la nouvelle attitude que le cabinet » britannique annonce l'intention de prendre en Espa- » gne, attitude qui se rattache d'une manière plus ou » moins formelle aux stipulations de 1834 (traité de la » quadruple alliance), mais nous ne pouvons accepter » le rôle bien autrement actif dont on nous propose de » nous charger, parce qu'il constituerait une situation » *tout à fait différente* de celle qu'ont établie ces mê- » mes stipulations de 1834 ; parce qu'il devrait être » précédé, en conséquence, d'un nouveau concert en- » tre les parties intéressées, parce que le gouvernement » espagnol ne désire pas en ce moment notre interven-

» tion ; parce qu'enfin, lors même qu'il la désirerait, il » ne peut nous convenir d'en accepter les charges in» calculables et l'immense responsabilité. »

Signé Thiers.

On vient de voir de quelle manière et en quels termes le cabinet du 22 février repoussait l'intervention en Espagne, connue sous le nom de *translimitation*. M. Thiers, à cette époque, n'eut aucune idée de faire de l'intervention une question de cabinet; peu de temps après, il a changé d'avis; ceci me conduit à donner quelques explications.

Il y a eu deux phases bien caractérisées dans les six mois qu'a duré le ministère du 22 février. Dans la première phase, M. Thiers était partisan des alliances continentales et surtout d'une alliance avec l'Autriche. Ceux qui ont été à même de l'entendre à cette époque, savent comment il s'exprimait en parlant de M. de Metternich — Mon ami M. de Metternich ! — *Je tiens M. de Metternich dans ma manche.* — L'excellent M. de Metternich a dit — etc. (1). Dans cette période, M. Thiers fut autrichien non-seulement de paroles, mais aussi d'action. On se rappelle, en effet, comment

(1) Je dois observer qu'à l'époque dont je parle, je n'étais pas à même d'entendre les épanchements de M. Thiers, mais il en avait avec tant de monde, et avec des personnes si indiscrètes, que le public était *le confident* de sa politique étrangère : je n'ai donc pas entendu les phrases que je viens de citer, mais je crois être certain qu'elles ont été dites à plusieurs personnes.

Avant le ministère du 22 février 1836, j'étais l'un des plus grands admirateurs de M. Thiers, je le suivais presque les yeux fermés. Depuis ce ministère et jusqu'à celui du 1er mars 1840, j'ai regardé cet homme d'état comme le dissolvant le plus actif de l'ancienne majorité, et c'est pour ce motif que je me suis séparé de lui. Ce qui s'est passé depuis un an me fait craindre maintenant qu'il ne soit devenu un dissol-

il engagea la France contre la Suisse dans un intérêt purement autrichien, celui des réfugiés. C'était aussi l'époque où il signait la dépêche du 18 mars contre l'intervention en Espagne. Bientôt les choses changèrent de face. Le 3 mai, les *ducs d'Orléans* et *de Nemours* étaient partis pour l'Allemagne, et pendant ce voyage une négociation délicate, et personnelle à l'un des princes, échoua. Elle avait été conduite par M. Thiers avec tant de légèreté que je n'ose en vérité en rappeler les détails, tant ils paraitraient peu croyables. Grande fut la colère de M. Thiers contre son ami M. de Metternich; dès ce moment il y eut revirement dans la politique du cabinet français, et ce fut alors que l'idée d'intervenir en Espagne se présenta; intervenir après la dépêche si bien motivée que M. Thiers avait écrite le 18 mars, c'était chose difficile. Aussi inventa-t-il un nouveau mot et un nouveau moyen, pour masquer l'intervention; le nouveau mot fut *la coopération en grand*, et le moyen, un corps français agissant sous *cocarde* espagnole.

M. Thiers mit immédiatement la main à l'œuvre; il commença à créer ce qu'on appelait *la légion de Pau*; on puisa dans toutes nos garnisons du Midi pour organiser cette légion, au risque de désorganiser nos propres régiments. Tantôt M. Thiers parlait de cette légion comme d'un simple recrutement à opérer pour la légion étrangère, tantôt comme d'une nouvelle légion de quatre à cinq mille hommes seulement, puis il parlait de dix à

vant de la monarchie elle-même! Je me trompe sans doute, car *personne* n'est mieux accueilli que lui par la famille royale, et l'on ne saurait croire que notre royauté en soit réduite à caresser ses ennemis. — M. Thiers en est effectivement déjà aux menaces. *Je déclare que je n'ai aucune raison de vouloir être utile à un gouvernement qui m'a si indignement traité*, a-t-il dit dans l'un des bureaux de la chambre. — *Courrier français*, 13 décembre 1840.

douze mille hommes, puis enfin d'un corps d'armée de 25 mille Français, Anglais, Espagnols et Portugais, ayant artillerie et cavalerie ; et ce corps eût été commandé ou par le général Bugeaud ou par le maréchal Clauzel. C'est là ce que M. Thiers appelait *la coopération en grand.* N'est-il pas évident qu'un pareil système, s'il n'était l'intervention, y conduisait fatalement ? La France eût-elle pu rester impassible si un corps de douze mille soldats commandés par le maréchal Clauzel ou par le général Bugeaud eût éprouvé un grand échec de l'autre côté des Pyrénées ? Aurait-elle pu surtout rappeler ses soldats sans avoir terminé la guerre civile?

Pendant que M. Thiers commençait l'organisation de son corps d'armée de Pau, il arriva un fait de la plus haute gravité en Espagne. *Gomès*, l'un des généraux du prétendant, avait traversé les lignes des troupes de la reine, et il parcourait l'Espagne en tout sens, presque sans opposition ; des corps carlistes approchaient de Madrid, et l'on en vint à craindre pour la sûreté de cette capitale. Dans ce moment critique une insurrection militaire éclata. Les soldats insurgés marchèrent sur Saint-Ildefonse, lieu de séjour de la reine. Dans la nuit du 12 au 13 août 1836, cette malheureuse reine, insultée par ces furieux, consentit à l'abolition du *statut royal* qui était une espèce de charte octroyée, et elle permit que la *constitution de* 1812 fût proclamée. Ce mouvement, connu sous le nom de *Révolte de la Granja*, a été l'un des plus déplorables de la révolution espagnole (1). La révolte de *la Granja* avait été accompagnée et suivie, dans plusieurs provin-

(1) Voici la suite des événements en Espagne :

Le mouvement de la Granja fut accompagné d'un redoublement de guerre civile qui dura deux ans; puis en août 1839, *Maroto*, l'un des généraux du prétendant, traita avec Espartero de la pacification de la Biscaye et du Guipuzcoa; ce

ces, des scènes d'anarchie les plus hideuses. En face de ces scènes, M. Thiers ne voulut pas abandonner son idée *de coopération en grand*; il voulut continuer à organiser *sa légion de Pau.* C'était pourtant dire au pouvoir nouveau qui voulait, en Espagne, se rattacher à la constitution de 1812, «non-seulement nous ne vous » blâmons pas, mais nous sommes toujours disposés à » vous soutenir. » C'était, en un mot, affaiblir les partisans de la reine et du statut royal. Le dissentiment élevé entre la couronne et M. Thiers à l'occasion de cette légion, amena la dissolution du cabinet du 22 février, et le 25 août, ce ministre donna sa démission. On sait que le 6 septembre 1836, M. Molé le remplaçait aux affaires étrangères, et que la politique que M. Thiers avait voulu faire prévaloir, dans la question d'Espagne, fut solennellement condamnée par la Chambre en 1837. Les *prévisions* de sa dépêche du 18 mars se trouvèrent ainsi parfaitement réalisées.

Telle est la série des faits qui a amené la dissolution du cabinet du 22 février. Je demande maintenant si l'Angleterre avait le moindre motif plausible de faire un reproche à la France, à l'occasion de tous ces faits. Je demande surtout si un ministre français devait répéter plusieurs fois à la tribune, comme M. Thiers l'a fait, en 1837 et depuis : « que la France avait man- » qué à ses engagements, vis-à-vis de l'Angleterre et » de l'Espagne; — Qu'au lieu de la quadruple alliance, » nous avions l'Angleterre avertie qu'on ne pouvait pas

traité avait été précédé d'une exécution militaire, dans laquelle Maroto avait fait fusiller plusieurs généraux de don Carlos, et bientôt il fut suivi de la fin de la guerre civile. En 1840, don Carlos s'était en effet réfugié en France avec trente mille de ses soldats; peu de temps après, la reine Christine elle-même, abandonnée par le général Espartero, a dû quitter l'Espagne, et ce malheureux pays, se trouve maintenant en face d'une reine encore enfant, et d'une régence à nommer

» compter sur nous dans une situation difficile, et » avertie aussi qu'elle n'avait qu'à songer à ses pro- » pres intérêts; — Que cette puissance avait eu vive- » ment à se plaindre de la mollesse de notre alliance, » et que plus tard, si elle nous avait abandonné dans » la question belge, c'est que nous avions commencé » à l'abandonner dans la question d'Espagne. » — Toutes ces phrases sont extraites littéralement des discours de M. Thiers. L'anglomanie, poussée au point de vouloir donner toujours tort à son pays, est une véritable maladie, et on peut dire qu'à l'occasion des Dardanelles, ce ministre a eu un nouveau paroxisme de cette maladie. (V. page 174.) La propagation de toutes ces erreurs a fini par rendre la politique de lord Palmerston tout à fait nationale en Angleterre; comment les Anglais eussent-ils pu, en effet, tenir à notre alliance, lorsqu'on pouvait leur prouver, par l'extrait même de notre *Moniteur*, que M. Thiers, ancien président du conseil des ministres, avait dit plusieurs fois : « que la France avait abandonné l'Angleterre, soit » dans l'affaire d'Espagne, soit dans celle des Dardanelles? » Nous avons donc récolté ce qu'on avait semé. Nous avons tout fait pour propager l'idée que notre alliance ne pouvait être d'aucune utilité; il s'est trouvé un ministre anglais qui a exploité cette erreur; il a agi sans nous, contre notre politique, et il est resté populaire. Tel a été en définitive, *le résultat pratique* de la politique adoptée par M. Thiers.

Je crois devoir signaler ici un fait qui embarrasse notre politique étrangère, et qui nous donne une apparence de fausseté et de faiblesse aux yeux des peuples de l'Europe. Les journaux veulent absolument créer une politique étrangère à leur usage; ils exploitent une phrase d'une adresse de la chambre, un discours prononcé à la tribune, ou un incident quelconque, de telle sorte qu'ils créent une politique hardie et avan-

tureuse en dehors de celle du gouvernement. Cette dernière, forcée de compter avec les difficultés, est obligée à plus de ménagements, et c'est ainsi que le public est souvent trompé de la meilleure foi du monde. Lorsqu'on a entendu dire, pendant plusieurs années de suite, par presque tous les organes de la presse : les traités veulent que nous intervenions en Espagne ; on finit par le croire, comme on a cru à la bénignité de Mehemet-Ali, à la puissance de son armée et de sa flotte et à la *belle civilisation* qu'il avait fondée en Égypte.

Les engagements que la presse veut bien prendre au nom de la France, elle entend ensuite que la France les tienne ; des traités, elle n'en tient aucun compte, elle les nie jusqu'à ce que le moment soit venu de les produire ; lorsqu'on les produit, elle prétend qu'on en a *faussé l'esprit*, ou qu'il y a d'autres actes, d'autres traités qui les infirment, ou enfin elle oppose des missions verbales aux actes officiels. C'est ainsi que nous avons l'air de manquer de parole à tout le monde, quoique nous fassions presque toujours plus que les traités ne le commandent. L'affaire d'Espagne est certainement une des plus grandes preuves de ce que j'avance. Tout le monde est maintenant d'accord que la coopération que nous avions organisée en 1835, était en dehors des traités ; l'Espagne elle-même en est convenue ; et malgré cela, on a eu le talent de persuader à bien des gens, que nous avions manqué à ce traité !

M. Thiers, qui adopte immédiatement la politique *courageuse* de la presse aussitôt qu'il n'est plus aux affaires, est certainement celui qui a le plus contribué à propager cette erreur ; je vais en donner la preuve.

A la séance du 1er juin 1836, M. Mauguin, membre de l'opposition, reprochait à M. Thiers, alors président du conseil, la politique de la France dans la question d'Espagne. « Vous avez, disait-il, fait un acte d'énergie » en reconnaissant la reine, puis vous vous êtes arrêté :

» vous avez bien signé un traité, mais ce traité *n'est* » *rien,* ou s'il est quelque chose, vous ne l'exécutez » pas. » (*Moniteur* 1836, page 1290.) M. Thiers, à la séance suivante, répondit à M. Mauguin, (page 1293); il prouva « que le traité de la quadruple alliance » « était exécuté, *et qu'il signifiait beaucoup de choses.* » Voici maintenant le revers de la médaille : en 1837, M. Thiers n'était plus ministre, il paraît qu'il avait oublié sa discussion de 1836 avec M. Mauguin, car, pour combattre le ministère qui lui avait succédé, il adopta et reproduisit à la séance du 14 janvier 1837, toute l'argumentation de ce dernier. Ce fut alors que M. Guizot, pour lui répondre, imagina de faire apporter le *Moniteur* et de lire à la tribune la réponse que M. Thiers avait faite quelques mois avant à M. Mauguin (voir *Moniteur* 1837, page 116). Le tour était piquant et il y eut à la suite de la citation rappelée par M. Guizot, *sensation prolongée* dans l'assemblée. Je demande maintenant s'il n'est pas véritablement déplorable de voir des résultats aussi scandaleux. Les mêmes faits, suivant que M. Thiers est président du conseil, ou qu'il est sur les bancs de l'opposition, sont *blancs* ou *noirs*; après quelques mois il soutient ou combat les deux propositions, avec la même habileté, avec la même apparence de conviction? et l'on voudrait que cet orateur n'inspirât pas la plus profonde défiance? (1)

(1) Les recherches que j'ai été obligé de faire m'ont souvent fait recourir au *Moniteur* et aux discussions qui ont eu lieu dans les deux chambres; il en est résulté pour moi la conviction qu'après M. l'abbé de Lamennais, c'est M. Thiers qui a le plus usé du droit *de se contredire.* J'ai *inutilement* cherché une question sur laquelle cet orateur n'ait pas soutenu le *pour* et le *contre.* La seule qui fasse exception est celle de l'intervention en Espagne, et pour celle-là, les dépêches signées par M. Thiers lui-même, prouvent que le 18 mars 1836, il était, si ce n'est converti, du moins très décidé

Je crois qu'il ressort de ce que j'ai dit dans ce LXVII[e] paragraphe : 1° Que, depuis 1835 ou 1836, l'Angleterre s'est conduite avec nous de telle sorte que notre alliance avec cette puissance n'était plus basée sur le pied d'une véritable égalité ; 2° que dans la question d'Espagne, le cabinet de Londres a varié dans sa politique ; que ce qu'il blâmait en 1835, il le trouvait bon en 1836, et qu'enfin, déjà à cette époque, on devait prévoir que cette puissance ne trouvait notre alliance bonne qu'autant que notre diplomatie restait subordonnée à la sienne ; 3° que M. Thiers, pendant qu'il présidait le ministère du 22 février (1836), a eu deux politiques différentes qui se sont révélées par deux faits, savoir : l'affaire des réfugiés en Suisse, entreprise dans un but agréable à l'Autriche, et l'organisation de la légion de Pau, entreprise dans une pensée toute contraire. Quand on pense que cet homme d'état nous a aussi donné, en 1840, l'exemple de deux politiques opposées, celle de ses notes officielles et celle des journaux qui le soutenaient, on ne peut s'empêcher de conclure : — que l'alliance anglaise telle que lord Palmerston l'a entendue et pratiquée, n'est pas plus regrettable pour la France, que l'absence de M. Thiers de la direction de nos affaires étrangères.

§ LXVIII. Opinions diverses et conclusions de l'auteur.

M. Thiers reviendra-t-il au pouvoir ? La position de M. Thiers, depuis son dernier ministère, est singulière,

à soutenir une politique contraire à ce qu'il appelait son opinion. Le plus mauvais tour que l'on pourrait jouer à cet ancien ministre, serait de publier toutes les opinions qu'il a émises depuis 1830 jusqu'au 22 février 1836, et de placer en regard et par ordre de matières tout ce qu'il a dit dans un sens opposé depuis le 22 février 1836 jusqu'en 1841. Cette publication serait, je crois, utile à faire comme étude politique, et l'on pourrait l'entreprendre *par souscription* en 1842.

il a évidemment moins de valeur comme homme habile, et plusieurs députés qui souvent me reprochaient ce qu'ils appelaient mes *préventions* contre lui, sont convenus avec moi qu'ils s'étaient trompés eux-mêmes sur le compte de cet homme d'état. Eh bien! malgré ce fait, malgré cette opinion qui est générale chez les hommes qui s'occupent de politique, j'ai comme un vague sentiment que cet ex-ministre est presque aussi fort dans le pays qu'avant son dernier ministère. Je ne sais comment les choses se sont passées, mais ce qu'il y a de certain, c'est que maintenant M. Odillon-Barrot est pour ainsi dire escamoté. M. Thiers est devenu le véritable chef de l'opposition, et c'est ainsi qu'il se trouve avoir un corps d'armée derrière lui. Je m'explique: *avant* son ministère de 1840, M. Thiers était le chef du TIERS-PARTI, opinion flottante, très peu connue dans les départements; depuis il est devenu le chef de l'opposition. Cette opinion a des racines dans le pays, et si nous n'y prenons garde, telle circonstance pourrait une seconde fois faire passer la majorité de son côté. M. Thiers alors nous conduirait plus loin que tout autre, dans les voies de l'opposition, car il est incontestablement le champion le plus habile que l'ancienne majorité ait en face d'elle. Non-seulement M. Thiers a encore quelques chances dans l'avenir; mais il en a aussi, je ne dirai pas dans le présent, mais dans deux ou trois années; la vraie question est celle-ci : comment rentrera-t-il au pouvoir, et *pourra-t-il s'y maintenir?*

Si M. Thiers voulait se résigner à arriver au ministère dans une position secondaire; il y parviendrait très prochainement, et je crois même qu'il pourrait y rester long-temps; il a de telles ressources dans l'esprit, c'est un homme si puissant à la tribune, il a tant d'action sur la presse, que tous les cabinets chercheront à se l'attacher, ne fût-ce que comme orateur du gouvernement. Je crois donc, que si, par exemple, M. le duc de

Broglie était président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Thiers pourrait, dans une combinaison pareille, rendre encore de bons services au pays; mais malheureusement, tout porte à croire qu'il n'acceptera aucune position secondaire, il voudra être ce qu'il a déjà été deux fois, c'est-à-dire *président du conseil des ministres*. Parviendra-t-il à ce but, je l'ignore, mais en supposant la chose possible et réalisée, la grande difficulté ne sera pas vaincue, la vraie difficulté de la position de M. Thiers, ce ne sera pas en effet d'escalader le pouvoir, ce sera *de s'y maintenir*. Après l'inhabileté pratique dont il a donné tant de preuves, quels sont les hommes de quelque valeur qui voudraient s'associer à sa politique et *accepter* sa présidence? M. Thiers, s'il arrive à la direction des affaires, ne pourra donc être que mal secondé, mal entouré; il n'aura pour collègues que des brûlots politiques, ou des doublures, et ce n'est pas avec de pareils éléments que l'on peut constituer un pouvoir durable.

Pour me résumer sur ce point, je dirai donc: oui, M. Thiers pourra revenir au pouvoir, mais il n'aura aucune chance pour s'y maintenir. Quand je dis aucune chance, je me trompe; il aura celle *d'une guerre révolutionnaire contre l'Europe;* il le sait, il est dévoré du désir de jouer un grand rôle, et ce moyen va aux *allures napoléoniennes* qu'il affecte dans la décision des affaires. Je ne doute pas, quant à moi, que le but des efforts de cet homme d'État ne prenne dorénavant cette direction. Les amis de la paix du monde dans tous les pays, doivent avoir les yeux ouverts sur ce péril et agir en conséquence.

Nécessité d'une réforme dans le règlement de la chambre des députés, pour la discussion des adresses. — L'ouverture de la session de 1841 m'a suggéré une réflexion sur les vices de notre manière de répondre au discours du trône et de discuter les adresses. Je crois

utile de développer cette réflexion et de comparer, sous ce rapport, la France et l'Angleterre. En France, la session a été ouverte le 5 novembre 1840, et ce n'est que le 5 décembre que l'adresse a été votée ; pendant tout un mois, la vie parlementaire a été suspendue. En Angleterre c'est le 26 janvier, que la reine aprononcé son discours d'ouverture; le jour même la réponse était discutée et votée dans les deux chambres (Voir page 184), et le 27, le parlement a commencé à s'occuper des affaires du pays. Cette différente manière de procéder m'avait frappé, et j'ai fait quelques recherches pour savoir si nous ne pourrions pas emprunter au système anglais toute sa rapidité, et abréger ainsi la durée des sessions de 20 à 30 jours; tel est en effet le temps qu'il nous faut toutes les années pour le vote de l'adresse.

Dans le système anglais, voici, si jesuis bien informé, comment les choses se passent.

La couronne prononce son discours et les deux chambres entrent immédiatement en séance : un membre ministériel propose la réponse qui est exactement le discours de la couronne paraphrasé, et la discussion commence. Si l'opposition se croit assez forte pour renverser le cabinet, un de ses membres propose un amendement sur l'un des points du discours, ou une phrase indiquant que le ministère n'a pas la confiance de la chambre; la bataille s'engage alors sur cette proposition ; dans la journée même, on vote, et la question ministérielle estvidée. C'estainsi que les choses marchent en Angleterre, et je n'ai pasété peu surpris de ne trouver nulle part, dans les journaux de Londres, la réponse des chambres, votée le 26 janvier 1841. Il est tellement connu que cette réponse n'est que la paraphrase du discours du trône, qu'on ne la donne même pas au public, on se contente de dire lord *Ducie* dans la chambre des pairs, ou M. *Brabazon* dans celles des communes, ont présenté la réponse au discours de la reine ; du texte de cette réponse, il n'en est pas question.

En France les choses ne se passent pas ainsi : après le discours de la couronne, on nomme une commission; cette commission examine tous les points soulevés par l'adresse, elle délibère longuement, fait un rapport; une discussion vient ensuite dans le sein de la chambre, et souvent ce n'est qu'après un mois de session que la réponse de la chambre est votée. Pendant ce long interrègne ministériel, les cabinets étrangers ne veulent ou ne peuvent traiter aucune question de politique extérieure, l'administration départementale est comme suspendue; au dedans comme au dehors, l'on attend et on se demande, le ministère *aura-t-il la majorité ou sera-t-il renversé?*

Je viens de signaler un grave inconvénient du système admis en France ; il en est toutefois un bien plus grave encore : les journaux commentent nos adresses ; on les combine avec tel ou tel discours, prononcé par un membre de la majorité ou du ministère, et l'on fait parler la chambre, alors qu'elle n'a pas parlé. C'est ainsi qu'on a donné à notre politique étrangère de graves embarras, sur presque tous les points que notre diplomatie a dû traiter. Je veux, à cette occasion, citer un exemple, et rappeler comment l'affaire d'Orient a été engagée devant nous.

En mai 1839, la question d'Orient a été jetée dans la chambre, pour la première fois, par la demande des dix millions pour la flotte; dans la discussion, la politique qu'on a appelée du *concert européen* prévalut ; tout le monde est d'accord sur ce point (Voir page 29). On peut dire qu'à cette époque, la plupart des députés connaissaient peu cette question ; nos sympathies n'étaient encore ni pour Constantinople, ni pour Alexandrie.

Le 23 décembre 1839, le roi a prononcé son discours d'ouverture pour la session de 1840, c'était la seconde fois que nous avions à nous occuper de l'Orient, et l'on peut voir, page 82, avec quelle réserve cette question

était abordée dans le discours du roi. Si la chambre se fût contentée de paraphraser le discours de la couronne, comme on le fait en Angleterre, on ne viendrait pas aujourd'hui lui dire en face, qu'elle recule, qu'elle a voulu une chose et qu'après avoir poussé le gouvernement, elle l'a abandonné. C'est là, on le sait, le thème favori de M. Thiers, et, à la séance du 25 février 1841, il nous disait en effet (lors de la discussion des fonds secrets), n° 168. « Maintenant je l'avoue, j'ai commis une » erreur, une seule; j'ai cru le gouvernement, les chambres, le pays, engagés par tout ce qui s'était passé ; j'ai » pris au sérieux les déclarations de la chambre, le discours de la couronne, le rapport de la commission... » Je me suis dit que si, après avoir, dans la question *Belge*, » dans la question *d'Italie*, dans la question *d'Espagne*, » annoncé une volonté dans laquelle vous n'aviez *pas* » *persisté*, vous faisiez de même dans la question *d'O-* » *rient*, je me suis dit que l'influence de la France était » gravement compromise. Ce n'est pas pour la Syrie, ce » n'est pas pour l'Égypte que j'ai exposé le pays à de » graves dangers, je le reconnais, c'est pour l'honneur » de la France. »

Je ne reviendrai pas sur les questions vidées de la Belgique, de l'Espagne et de l'Italie ; sur tous ces points la politique de la France a été loyale, partout nous y avons fait *autant* ou *plus* que les traités nous obligeaient de faire; mais sur quoi se basait M. Thiers pour adresser à la chambre le reproche qu'on vient de lire. La réponse faite au discours du trône ne contenait qu'une phrase ainsi concue : « mais en *ap-* » *puyant les droits consacrés par le temps,* la chambre » tient compte des événements *et n'abandonne point les* » *droits nouveaux.* » Je défie les plus habiles de trouver, jusqu'au traité du 15 juillet, une seule phrase qui liât, au-delà de celle-ci, la politique de la chambre à celle du vice-roi; or, que signifiait cette phrase? il y en avait

la moitié pour le sultan, et l'autre moitié pour le vice-roi.

Quand on pense que c'est sur une pareille base que M. Thiers et toutes les oppositions ont voulu s'appuyer pour dire « que la chambre s'était associée à la » politique égyptienne, —que nous devions garantir au » vice-roi ses possessions, — que nous *reculons* après » avoir *avancé*, » je ne puis m'empêcher de désirer un changement dans la manière dont les chambres et la couronne entrent en communication, à l'ouverture de chaque session. Je rappelle à cette occasion que le même fait s'est produit pour l'Espagne, pour la Pologne, pour l'Italie, et partout où nous avons eu à traiter des affaires de politique étrangère, toujours on a fait parler la chambre au-delà de sa volonté, en torturant quelques phrases de ses adresses, et c'est ainsi que son honneur même a été mis en question.

Dans tout ce qu'on a dit des sentiments de la chambre, en 1840, il n'y a qu'un seul point de vrai, c'est qu'alors elle se montra plus sympathique pour le vice-roi que pour le sultan. Les orateurs qui parlèrent contre le premier furent en effet mal accueillis. Je dois dire à cette occasion comment la question se présentait à mon esprit, et si j'en parle, c'est que j'ai lieu de croire que mes opinions ont été celles de bon nombre de mes collègues.

En mai 1839, lors de la demande des dix millions, je n'étais ni turc ni égyptien, mais en janvier 1840, lors de la discussion de l'adresse j'étais égyptien en ce sens que je portais le plus vif intérêt au vice-roi. Toutefois je dois le dire, il n'était pas entré une minute dans ma pensée, qu'on dût donner à l'affaire d'Orient une autre solution que celle connue sous le nom du *concert européen* adopté en 1839. Depuis 1830, cette politique a été pratiquée au grand avantage de toutes les puissances; c'est une espèce de nouveau droit public Européen, et pour le bonheur des peuples, il faut espérer que la crise de 1840 ne le changera pas.

Était-il étonnant que je connusse peu la question d'Orient au commencement de 1840, et que j'eusse des préjugés très favorables à la cause du vice-roi? En aucune manière. Les députés qui s'étaient occupés de cette question et qui l'avaient étudiée, n'étaient pas les moins ardents dans ces opinions. Ainsi M. *de Carné* nous avait dit dès 1839 : « Il faut substituer à la natio-» nalité usée et chancelante de la Turquie, la jeune » et vigoureuse société arabe. » Je croyais donc à cette *jeune et vigoureuse* société arabe, et depuis la bataille de Nézib, j'avais adopté presque tous les préjugés de la presse. Je croyais surtout à une puissance militaire bien constituée et capable de résistance sérieuse ; je croyais aussi à la civilisation implantée sur les bords du Nil; j'espérais la rénovation de l'Orient par le réformateur de l'Égypte, et je le dis à ma honte, je croyais même *au libéralisme* de Mehemet Ali ! ! !

On voit, par ce qui précède, que je n'avais en aucune manière étudié la question d'Orient au commencement de 1840; je crois que la plupart de mes collègues étaient dans le même cas que moi, et cela se conçoit; toutes les fois qu'une question de politique extérieure s'est présentée à la Chambre avec *dépôt de pièces* pour la juger, je n'ai jamais perdu un moment pour la connaître, et je l'ai étudiée avec le même soin que j'ai étudié celle d'Orient au commencement de cette session. Mais quand les questions sont pendantes, quand, au contraire, le gouvernement ne peut s'expliquer ni produire des pièces, je me suis abstenu de tout travail. Nous avons tant de peine à nous tenir au courant des questions que nous avons à décider par un vote, que nous ne pouvons étudier celles qui viennent *incidemment* dans une adresse; s'il fallait que chaque député étudiât toutes les questions qui s'y rattachent, nos sessions ne pourraient commencer que trois mois après notre arrivée à Paris.

Quelle est la conclusion à tirer de ces faits? C'est que la chambre, par ses adresses, se prononce sur des choses qu'elle ne connaît pas ou qu'elle connaît imparfaitement; c'est qu'on vient ensuite lui dire : — Vous vous êtes engagés sur telle question, vous avez voulu telle chose.—J'ai commis une erreur, une seule erreur, *celle de prendre au sérieux* les déclarations que vous aviez faites. — J'ai voulu soutenir votre politique et le moment du danger venu, vous m'avez abandonné. — Ces reproches je ne les invente pas; c'est M. Thiers qui nous les a adressés en 1841, à l'occasion de l'adresse qui avait été votée en janvier 1840, et telles ont été ses propres expressions. Qu'on lise cependant avec attention (p.88)ce que la chambre avait dit dans son adresse, rien ne pouvait motiver ces reproches.

Le système actuel a encore un inconvénient que je dois signaler. Il multiplie les chances de crises ministérielles et contribue à l'instabilité du pouvoir. Qu'on se rappelle le projet d'adresse de la session de 1839 qui a servi de champ de bataille à la lutte de *la coalition* contre les 221. On avait trouvé le moyen d'y créer quatre à cinq questions de cabinet, et il y en avait une qui répondait, pour ainsi dire, à chaque nuance de l'opposition.

On dira peut-être : mais comment la chambre pourra-t-elle témoigner le désir d'obtenir une loi? comment formulera-t-elle, par exemple, une demande comme celle qu'elle fit, en 1839, pour la loi sur l'état-major général de l'armée? comment connaîtra-t-elle aussi une grande question de politique extérieure? La réponse est bien simple; les chambres ont le droit d'initiative, elles peuvent en user individuellement; ce seul fait est une garantie que le gouvernement ne pourrait rester longtemps sans proposer une loi véritablement utile et désirée. Quant à la question de savoir comment la chambre serait saisie des grandes questions de politique extérieure, la réponse est tout aussi facile; on fe-

rait en France comme on fait en Angleterre, on demanderait le dépôt des pièces, et l'on jugerait chaque grande question au moment opportun et sur les documents.

Je crois qu'il ressort de tous ces faits, que le système que nous avons adopté pour nos adresses en réponse aux discours de la couronne, est des plus vicieux, et qu'il n'offre aucun avantage. — Il entraîne une perte de temps considérable. — Il embarrasse notre politique étrangère, et constamment il a servi de prétexte pour accuser le pays de manquer à ses engagements. — Il force la chambre à se prononcer prématurément sur les questions diplomatiques qu'elle ne connait pas encore.— Enfin il multiplie les chances de crises ministérielles. — Par tous ces motifs, je pense que la chambre doit réformer cette partie de son règlement et adopter quelque chose de semblable au système anglais.

Des crises ministérielles en France. — Nous avons en France, à toutes les sessions, deux questions de cabinet inévitables, celle de l'adresse et celle des fonds secrets. Ne serait-il pas opportun d'en supprimer une? Le système dont je viens de parler pour les adresses atténuerait le mal et rendrait cette question de cabinet plus difficile. Si on l'adoptait, on pourrait conserver la question des fonds secrets comme la question ministérielle véritable de chaque session. Mais si nous restons dans l'ornière où nous sommes, il me semblerait alors rationnel de faire rentrer dans le budjet ordinaire le million qu'on nous demande toutes les années pour les *fonds secrets*, et à toutes les sessions on poserait la question ministérielle sur l'adresse. Ce dernier système ne serait pas le meilleur, mais il serait préférable à l'état actuel des choses.

Toutes les opinions sont en effet d'accord et reconnaissent que nous avons une telle instabilité dans le pouvoir ministériel, que rien de grand, rien d'utile ne

saurait être entrepris, et tant que nous resterons dans les mêmes conditions il nous sera impossible de faire en Europe des alliances solides. A qui pouvons-nous inspirer confiance ou crainte, lorsqu'on voit notre politique extérieure suivre les phases ministérielles de cabinets qui ne durent pas une année? Sans constance dans le gouvernement, il ne peut y avoir ni puissance possible au-dehors, ni prospérité véritable au-dedans, et, suivant l'expression de M. Jouffroy, « il » n'y a chez nous de lendemain parfaitement déter- » miné pour personne, le présent y chancelle toujours, » et l'avenir reste une éternelle énigme. »

Comment se fait-il que, dans le parlement anglais, les choses se passent autrement? C'est qu'en Angleterre les partis sont classés; trois ou quatre hommes politiques qui changent de bannière sur une question de cabinet sont un évènement; chez nous nous avons vu, à moins d'une année de date, l'administration du 15 avril tomber devant la séparation de l'une des ailes de l'ancienne majorité, et le ministère du 12 mai tomber à son tour devant un fait semblable. Trente ou quarante députés qui changent de camp sont un évènement normal chez nous, même sur les questions les plus graves. Il en est tout autrement en Angleterre. Une majorité, quelque faible qu'elle soit, les ministres anglais y comptent, ils agissent en conséquence. Ils n'acceptent pour question de cabinet que celles arrêtées d'avance, où les deux partis *sont convenus de se compter*, et les échecs de détail, ils n'en prennent nul souci.

C'est ainsi que le ministère de lord Melbourne, qui, depuis deux ans, n'a que des majorités de quinze à vingt votes, marche d'un pas ferme et décidé contre les *chartistes* à l'intérieur, et contre tout ce qui gêne les intérêts *politiques ou commerciaux* de l'Angleterre à l'extérieur. Je ne saurais trop insister sur ce point: les hommes d'état anglais ne tiennent aucun compte des

échecs de détail, et les exemples en sont si nombreux que l'année 1840 en a fourni plusieurs. Que s'est-il passé, en effet, pour le bill de lord Stanley ? Ce bill, sous prétexte de régulariser le droit des électeurs d'Irlande, tendait à en diminuer le nombre. Le ministère le combattait de tout son pouvoir, et il fut discuté en juin. Sur plusieurs points importants, le cabinet éprouva des échecs et fut en minorité. A-t-il pensé pour cela à se retirer ? en aucune manière. La question pourtant était des plus graves. Un fait de même nature, et plus grave encore, avait eu lieu au commencement de la session. Le cabinet avait demandé aux communes une allocation annuelle de 1,250,000 fr. pour le prince Albert, mari de la reine d'Angleterre. A la séance du 27 janvier 1840, la chambre des communes n'accorda que 750,000 fr., à la majorité de 262 voix contre 158 ! Certes c'était là un échec capital. Le cabinet anglais a-t-il pensé à se retirer après cet échec ? en aucune manière encore. Pour savoir ce qu'il avait à faire, il attendit une bataille convenue, une question ministérielle *clairement* posée, et il fit bien, car, trois jours après le vote contre le prince Albert, le ministère retrouva sa majorité. A la séance du 31, 308 voix contre 286 repoussèrent en effet la résolution proposée par sir J. *Buller,* qui était ainsi conçue : « Le gouvernement de Sa » Majesté, dans sa constitution actuelle, ne possède pas » la confiance de la chambre. »

Si le ministère du 12 mai, au lieu de se retirer le soir même du vote contre la dotation du duc de Nemours, eût fait comme le cabinet anglais, s'il eût attendu le vote sur les fonds secrets, qui est-ce qui doute que ce cabinet eût refait sa majorité sur cette question ? Ce que je trouvais de bon dans le ministère de M. Molé, ce qui fait que ceux qui ont appuyé sa politique lui sont restés dévoués, c'est qu'il osait lutter avec une faible majorité. Il a été soutenu par elle jusqu'au bout,

parce que le courage inspire du courage. A Dieu ne plaise toutefois que je veuille faire un reproche au cabinet du 12 mai de s'être retiré après l'échec du vote de la dotation; je crois même que sa retraite était dans nos habitudes constitutionnelles, et que la lutte soutenue en 1838 et en 1839 par M. Molé était plus dans les mœurs du gouvernement anglais que dans les nôtres. Ce sont ces mœurs que je voudrais voir adopter en France, et c'est seulement sous ce rapport que je regrette la retraite du cabinet du 12 mai.

Qu'on voie en effet la différence des résultats dans les deux pays. En France, nous avons eu à subir M. Thiers et son changement dans la politique extérieure; on sait quel désordre financier et quelles conséquences funestes ont suivi ce déplorable changement. En Angleterre, au contraire, lord Melbourne et lord Palmerston, avec de si faibles majorités politiques, ont persévéré dans la même ligne, et ils ne sont pas restés en dessous des exigences des faits qui se sont accomplis depuis deux ans. A l'intérieur, les chartistes anglais ont été comprimés, l'Irlande a été maintenue, et, chose plus étonnante, à l'extérieur le ministère a pu suffire, presque en même temps, aux difficultés soulevées dans le *Canada*, dans l'*Asie centrale*, en *Perse*, en *Chine*, à *Naples*, en *Orient* et aux *États-Unis!*

Certes c'est là un grand spectacle, et j'espère qu'il en ressortira pour l'avenir :

1° que les ministres français cesseront de faire des questions de cabinet *à tout propos*, et qu'ils n'accepteront pour telles que celles où l'on sera convenu d'avance de se compter. 2° Que les membres composant les majorités seront plus fermes dans leur ligne politique quand ces questions se présenteront.

Tout le monde y gagnerait s'il en était ainsi, et les votes ne seraient pas toujours donnés avec l'arrière crainte de renverser un cabinet; il y aurait aussi plus

de liberté dans les allures du ministère et surtout dans celle des majorités. Telle est ma conclusion.

ENCORE UN MOT SUR LORD PONSONBY. — On croit en général que si le gouvernement Anglais fonctionne mieux que le nôtre, il le doit à son aristocratie; il est probable qu'elle y est pour quelque chose, mais je crois que le motif principal de la supériorité de la politique anglaise sur la nôtre tient à une plus longue pratique du gouvernement constitutionnel: l'aristocratie anglaise est en effet par fois un grand embarras et je vais en donner la preuve.

Lord Ponsonby est arrivé à l'ambassade de Constantinople en disant:—je suis venu ici parce que je l'ai voulu; j'y ferai ce que je voudrai, et je n'en partirai que lorsqu'il me plaira. — Plusieurs fois cet ambassadeur s'est exprimé à Constantinople dans le sens que si lord Palmerston le renvoyait de son ambassade, il le renverrait lui-même de son ministère, et tous les faits m'ont prouvé que s'il y a quelque exagération dans les paroles qu'on m'a rapportées, le fond doit en être vrai. Lord Ponsonby est en effet parent de lord *Duncannon*, du duc de *Devonshire*, du marquis de *Landsdowne*, de lord *Mauley*, de lord *Jersey* et de Mr *Ponsonby*, et la majorité du ministère anglais était si faible que si tous ces membres du parlement eussent agi, dans un sens hostile à lord Palmerston, je ne doute pas qu'ils ne l'eussent renversé. Ce dernier n'était donc pas libre, et il ne pouvait se faire obéir de son subordonné qu'en risquant sa position ministérielle.

Tous les torts ne sont cependant pas du côté de lord Ponsonby et je crois que, dès le commencement de 1839, longtemps avant le traité de juillet, lord Palmerston et lui s'étaient entendus sur la question d'Orient, de manière à jouer la France. Ce qui me parait évident, c'est que lord Ponsonby entrait dans ce système plus avant que lord Palmerston et qu'il a entrainé ce dernier plus loin qu'il ne

voulait aller. Je crois, en un mot, que le véritable ministre des affaires étrangères pour l'Orient, c'était lord Ponsonby et que le cabinet anglais n'a ni osé ni pu s'arrêter. C'est ainsi que les choses en sont venues à ce point que le hatti-shériff du 13 février dernier (p. 201) a été publié, et que le cabinet anglais, après avoir joué la France, a essayé de jouer les puissances de la conférence de Londres. S'il n'en a pas été ainsi, ce n'est pas la faute de lord Ponsonby, car il a défendu et défend encore l'acte du 13 février de tout son pouvoir.

Depuis cette époque, le cabinet de Londres a voulu rappeler indirectement lord Ponsonby, on lui a fait savoir qu'*il était libre de prendre un congé*, mais cet ambassadeur fait la sourde oreille et c'est ainsi qu'un membre puissant de l'aristocratie anglaise tient en échec son propre gouvernement.

Voici à l'occasion de ces faits et du hatti-schériff du 13 février, comment s'exprime le journal le *Times* (tory modéré) du 11 mars 1841, n° 169. « Lord Ponsonby a exposé le gouvernement et le pays qu'il représente au reproche d'une extrême déloyauté. Il a tout fait pour neutraliser les efforts des meilleurs et des plus sages hommes de l'Europe, en stimulant les brutales passions des temps barbares du divan, et en modelant la politique de l'Angleterre sur ses propres ressentiments et sur son audace personnelle. Jusqu'à ce que lord Ponsonby soit rappelé, il est impossible que le conseil de cabinet de la reine puisse faire exécuter ses instructions. » Je ne saurais rien ajouter à cette citation, je la crois vraie du commencement à la fin; elle prouve que si l'aristocratie telle qu'elle est constituée en Angleterre est un avantage, il arrive aussi quelquefois qu'elle est un obstacle, et entrave la marche régulière d'un gouvernement constitutionnel.

A l'occasion de l'aristocratie anglaise soit whig, soit tory, je veux faire une dernière réflexion. Il y a parmi

elle des hommes politiques qui pensent qu'une guerre étrangère serait une heureuse diversion aux difficultés de l'intérieur. Ne perdons jamais de vue cette circonstance.

POURQUOI J'AI REPRIS CONFIANCE DANS NOS INSTITUTIONS. — J'avais été saisi d'un grand découragement à l'époque du triomphe de la *coalition*, et ce découragement a été porté si loin que je fus alors sur le point de quitter la vie politique. Je vois maintenant bien des personnes découragées précisément au moment où je reprends courage ; je vais essayer de donner le motif de ma confiance. L'Angleterre vient de prouver, depuis deux ans, quelle vigueur il y a dans le gouvernement constitutionnel lorsqu'il est bien pratiqué ; je reconnais, toutefois, que la position insulaire de nos voisins, leur permet d'avoir une politique extérieure décidée et des allures que certainement ils modifieraient s'ils étaient, comme nous, puissance continentale ; cependant quand on pense à la grandeur des efforts tentés par l'Angleterre et aux succès qui les ont couronnés presque partout, on ne peut s'empêcher d'admirer les ressorts qui produisent ces résultats.

Je m'empresse toutefois de le dire, c'est dans les faits qui se sont accomplis chez nous depuis deux ans, que je puise les motifs de confiance qui me rassurent sur l'avenir du gouvernement constitutionnel; voici en effet à quelles extrémités nous en avons été réduits.

Quand la question d'Orient est survenue, elle a surpris la France au milieu d'une crise de politique intérieure. Je rappelle que le 22 avril 1839, l'armée turque passa l'Euphrate, que le ministère de M. Molé était tombé de fait par suite des élections du 2 mars, et que ce ne fut que le 12 mai qu'un nouveau cabinet fut constitué. Ainsi, la crise extérieure commençait en Orient et nous étions à Paris sans ministère.

Le nouveau cabinet, à peine constitué, nous saisit

de la question d'Orient, par une demande de dix millions; la chambre, fidèle aux précédents de cette question, fidèle aux protestations faites par la France en 1833, indique une politique par l'organe de son rapporteur. Cette politique acceptée par la majorité, dans le cours de la discussion, était celle de l'*abolition du protectorat exclusif* de la Russie à Constantinople comme but, et du *concert Européen* comme moyen.

Le cabinet du 12 mai, fidèle à la politique qui lui était indiquée, engage dans ce sens notre diplomatie, non-seulement vis-à-vis du cabinet anglais, mais aussi de l'Europe entière; il suit une ligne ferme mais modérée, qui aboutit aux tentatives de rapprochement de la Russie et de l'Angleterre par le canal de M. de Brunow. C'est alors que M. Thiers commence sa campagne contre ce cabinet, et à la séance du 13 janvier 1840, il nous déroule une politique toute nouvelle à l'usage de l'Orient; du concert Européen, ce député n'en veut plus, il veut au contraire un arrangement direct. Le ministère, vigoureusement attaqué dans cette séance se défend faiblement, et un mois après il succombait sur la question de dotation du duc de Nemours (1).

On sait quels sont les événements qui ont suivi; M. Thiers a succédé au cabinet, il est arrivé au pouvoir *par l'opposition* et *avec l'opposition*, il a accaparé presque tous les organes de la publicité, la chambre élective lui a donné une majorité de plus de cent voix, et le jour même où nous nous séparions, le traité de Londres se signait. A partir de ce moment et jusqu'au 29 octobre, c'est-à-dire pendant trois mois et demi, la presse française a travaillé sans relâche, à fausser l'o-

(1) Dans cette circonstance, M. Thiers s'est montré ce qu'il est, c'est-à-dire l'homme le plus habile sur la *stratégie parlementaire*. Le cabinet du 12 mai s'est en effet trouvé renversé avant qu'il se doutât qu'il fût en péril.

pinion publique ; pour divers motifs, tous les journaux, un seul excepté (le journal la *Presse*), annoncent que nous avons été insultés, qu'une nouvelle coalition se forme contre nous; des levées d'hommes et de matelots sont ordonnées; une fermentation révolutionnaire s'empare des esprits, nous travaillons à ameuter toute l'Europe contre nous, et enfin une nouvelle tentative de régicide vient effrayer le pays !

Dans cette triste période, la France en est réduite au *gouvernement personnel.... de M. Thiers !* Ce ministre se permet tout, il ose tout, il recule tant qu'il le peut la convocation des chambres, mais enfin cette convocation a lieu. M. Thiers tombe avant notre réunion, mais avec l'espoir de revenir par nous et d'être par là fortifié contre la couronne.

Nous arrivons sur ces entrefaites encore tout émus des mensonges de la presse ministérielle, et très décidés à soutenir ce que nous appelions l'*honneur du pays*. Mais bientôt on nous communique les pièces officielles et nous reconnaissons enfin qu'il n'y a ni insulte ni coalition, ni mauvais vouloir contre la France de la part de l'Europe, et que l'Angleterre est la seule puissance dont nous ayons réellement à nous plaindre. Nous reconnaissons aussi, que la principale cause du grave échec essuyé par notre diplomatie, provient des variations de notre politique étrangère, et qu'après avoir poursuivi un but sous le ministère du 12 mai, nous en avons poursuivi un autre sous celui du 1er mars. Un mois après notre réunion l'adresse était votée, la question extérieure connue, et la même chambre qui avait donné plus de cent voix de majorité à l'administration de M. Thiers, en donnait une de 86 à celle du maréchal Soult. C'est, je le répète, ce vote qui a renversé réellement M. Thiers et non pas la démission qu'il avait donnée et qu'il espérait bien annuler *de par la volonté de la chambre.*

Quelle est la conclusion à tirer de ces faits ? c'est que par la seule vertu de nos institutions, sans secousses, sans recourir à une dissolution et sans le secours de la chambre des Pairs, nous avons renversé un homme qui était parvenu à escalader le pouvoir en s'appuyant sur l'opposition et en se disant révolutionnaire. Nous l'avons renversé quoiqu'il eût pour lui une incontestable habileté, une majorité de cent voix, dans la chambre élective, et une question d'honneur national à exploiter à sa manière pendant trois mois par tous les organes de la publicité ! Aurons-nous jamais toutes ces chances contre nous ? ce n'est pas probable, et dans tous les cas nous en aurions une bien affaiblie; je veux parler de la presse; ces derniers événements l'ont décriée auprès de bien des gens qui y avaient encore quelque confiance.

Je crois qu'il ressort de l'ensemble de ces faits, que de longtemps nous n'aurons une crise aussi fâcheuse devant nous, mais que si elle se présentait, loin de nous décourager, nous devrions lutter et avoir confiance dans les mérites de nos institutions. Tel est l'effet qu'a produit sur moi la crise que nous avons traversée en 1840.

Du parti propagandiste et révolutionnaire tel qu'il est en France. — Le parti propagandiste a le sentiment de la nationalité développé à un si haut degré qu'il veut la suprématie de la France, en tout, et partout, et croit qu'elle est humiliée si elle ne dicte pas des lois à tous les peuples. Ce parti prétend, depuis 1830, assister *à l'abaissement continu* du pays, et, chose bizarre, les mêmes hommes qui nous répètent incessamment que nous sommes amoindris et descendus au rang des puissances de second ordre, nous soutiennent en même temps que nous sommes à même de lutter avec avantage contre toute l'Europe ! Ce parti croit, ou du moins agit comme s'il croyait, que les gouvernements plus ou moins démocratiques, sont aussi nécessaires au

développement du progrès social qu'à celui du bien-être matériel des masses. Je veux élever ma voix contre cette dernière opinion, et rappeler des faits qui prouveront que c'est là une grave erreur.

Certains peuples qui nous avoisinent ont des gouvernements parfaitement appropriés à leurs mœurs et à leurs habitudes, et ces gouvernements sont très progressifs. C'est ainsi qu'en Prusse, on fait lentement et de *haut en bas*, la révolution que depuis cinquante ans nous faisons de *bas en haut*. L'organisation provinciale, celle de l'armée, le système d'éducation publique, sont mieux constitués chez cette puissance qu'en France, et déjà elle en est à traiter des questions encore loin de nous; celle du morcellement de la propriété foncière, par exemple.

Sous le rapport du bien-être des classes travailleuses, on sait que les populations allemandes et autrichiennes sont plus heureuses que les nôtres; je veux aussi donner un exemple qui prouvera que des formes de gouvernement, plus ou moins démocratiques, ne sont en aucune manière nécessaires pour assurer les progrès matériels.

Le département de l'Ain, que j'habite, touche à la Suisse et à la Savoie, c'est-à-dire à la démocratie et à l'absolutisme; je serais cependant fort embarrassé de dire quelle est, sous le rapport des intérêts matériels, celui de ces deux derniers pays qui donne les exemples du progrès le plus rapide. Genève est en tête du progrès en Suisse; ce fait n'est pas étonnant, cette ville est riche, et c'est un foyer de lumières; mais ce qui est surprenant, c'est de voir les cantons les plus pauvres, commencer et mener à bien des entreprises gigantesques, sans qu'on puisse bien se rendre compte des ressources qui ont dû pourvoir à de si belles créations. C'est ainsi que les *petits Cantons*, si faibles en populations et en richesses, sont parvenus à faire la route du Saint-Gothard qui m'a semblé n'être, en aucune manière, infé-

rieure à celle du Simplon. Quant à la Savoie, je ne suis embarrassé que du choix des exemples; le lac du Bourget est sillonné par de nombreux bateaux à vapeur, et un chemin de fer y aboutit. On projette un autre chemin de fer de Seyssel à Genève, et le roi de Sardaigne paraît animé des meilleures dispositions pour encourager cette entreprise. La construction de la route du petit Saint-Bernard, la rectification de celle de Chambéry à Montmeillan, celle de Genève à Annecy, le passage de la Dent-du-Chat, des ponts nombreux et des plus grandes dimensions, tel que celui de la Caille, le Rhône mieux contenu sur la rive de Savoie que sur la nôtre; voilà ce que nous voyons en Savoie, dans ce pays que l'on dit être rétrograde.

Il ressort, je crois, de ces faits, que nous avons sous nos yeux et presque à toutes nos frontières, l'exemple d'un progrès incontestable qui s'opère chez les gouvernements les plus divers. Cessons donc de croire que les formes de gouvernement soient une des conditions indispensables du progrès des sociétés. Au lieu de tant nous occuper de la manière dont nos voisins sont menés et conduits, tâchons de les imiter dans ce qu'ils font de bon et d'utile; nous avons, sous ces rapports, plus à faire qu'on ne le suppose.

Devons-nous rentrer dans le concert européen ?—Ce qui vient de se passer en Orient est une preuve évidente que nous devons rentrer dans le concert européen. A Dieu ne plaise que je veuille dire que nous devions le faire sans conditions, car nous ne saurions prendre aucune part aux affaires d'Orient tant que le hatti-scherif du 13 février ne sera pas modifié. Cet acte est, en effet, un de ceux qui m'ont le plus donné à réfléchir sur les arrière-idées des signataires du traité du 15 juillet, et surtout de l'Angleterre; mais si cet acte est modifié dans ses *clauses essentielles* de l'hérédité, de la constitution de l'armée et du tribut: si l'on nous fait, après

une loyale ouverture pour rentrer, non dans la conférence de Londres mais dans le *concert européen*, et pour y régler les questions à venir par l'intervention pacifique de la diplomatie plutôt que par les armes, nous devons accepter sans hésitation. On a dit à cela : —Mais vous serez seul; vous aurez toujours quatre puissances contre vous ; vous subirez le joug ; il vaut mieux conserver votre politique libre et agir pour l'Orient suivant que les circonstances le demanderont. — Ce système est mauvais suivant moi, il aboutirait infailliblement à la guerre, et voici comment : si la France se tient systématiquement en dehors des conseils de l'Europe, l'intérêt français ne sera plus représenté dans les décisions qui interviendront. Quand la France aura subi deux ou trois fois des décisions contraires à ses intérêts, le parti de la guerre se grossira tellement qu'un jour les chambres elles-mêmes seraient saisies du besoin de protester par les armes contre les résultats de la politique européenne, et c'est ainsi que nous amènerions une conflagration générale.

Comment les choses se sont-elles passées en 1840, et est-il vrai d'ailleurs que nous ayons trouvé tous les cabinets systématiquement hostiles à nos intérêts? non, certes, et il n'en sera jamais ainsi tant que nous n'élèverons que des prétentions raisonnables. Si M. Thiers, au lieu de se retirer de la conférence, eût continué la politique de ses prédécesseurs, la France, en pivotant sur l'Autriche et sur la Prusse, eût certainement obtenu, pour le vice-roi, au moins la moitié de la Syrie. Dans tous les cas, ce que nous eussions certainement obtenu, c'eût été des conditions d'hérédité pour l'Égypte qui eussent fait du vice-roi, je ne dirai pas un souverain indépendant, mais un vassal puissant ; nous n'aurions pas livré ce vassal à la politique de l'Angleterre et perdu une grande partie de notre influence dans le Levant. Sans jouer aucun rôle, nous avons été obligés d'armer,

d'obérer nos finances et d'avoir tous les inconvénients de la politique militante, sans en recueillir aucun des avantages; tels ont été les résultats de la politique d'isolement qu'on nous conseille, et ils se renouvelleront à chaque événement nouveau qui surgira dans le monde, si nous ne nous décidons à rentrer dans la grande famille européenne. Pour résumer toute ma pensée sur ce point, je dirai,—que je crois assez à la sagesse des grandes puissances pour être convaincu qu'elles nous feront une place honorable dans les conseils de l'Europe, et que j'ai assez de confiance dans notre cabinet pour croire qu'il y rentrera, aussitôt que l'honneur du pays permettra de le faire sans nul dommage pour notre amour-propre national ou pour nos intérêts.

APPENDICE.

Dernières nouvelles d'orient en mai 1841.—Pendant les mois de mars et d'avril, les puissances signataires du traité du 15 juillet ont agi sur le gouvernement turc, pour qu'il modifiât le hatti-scheriff du 13 février dont les conditions étaient si rudes pour le vice-roi. Le divan vient enfin de se décider dans ce sens, et il a fait droit aux demandes de Mehemet-Ali; les ambassadeurs résidant à Constantinople en ont été officiellement informés, sans que toutefois la résolution de la Porte soit déjà parvenue à Alexandrie.

D'après ces nouvelles résolutions, l'hérédité directe serait concédée au vice-roi; il nommerait à tous les grades de l'armée jusque et compris celui de colonel, et au lieu de payer l'énorme tribut du quart du revenu brut, il paierait un tribut fixe. L'administration militaire et financière de l'Égypte aurait ainsi toute liberté désirable; le vice-roi n'avait, je crois, rien réclamé au-delà.

Il est toutefois un point qui me préoccupe beaucoup, c'est qu'il paraît positif que la quotité du tribut n'est pas encore fixée. Si je suis bien renseigné, le sultan aurait modifié son hatti-schériff du 13 février en ce sens, qu'au lieu de demander le quart du revenu, il réclamerait annuellement dix millions de francs. Le vice-roi n'entendrait au contraire payer que le tribut qui lui a été imposé en 1806 lors de sa première investiture; ce tribut n'a jamais varié depuis lors d'une manière sensible; il était de 1,250,000 fr. dans ces dernières années, et il est difficile que des parties puissent s'entendre lorsqu'elles ont des prétentions si opposées. Il faudra encore sur ce point que l'Europe intervienne entre le sultan et le vassal! Tout n'est donc pas fini, quoi qu'on veuille dire, car sur la question financière les difficultés peuvent renaître. L'Angleterre ne veut, en effet, aucune puissance bien constituée en Égypte, et je ne doute pas qu'elle ne fasse tous ses efforts pour rendre le gouvernement du vice-roi, si ce n'est impossible, du moins tellement impopulaire, qu'elle puisse le renverser quand elle le voudra. Le moyen le meilleur pour atteindre ce but est incontestablement de forcer le vice-roi à payer un tribut si élevé, qu'il soit dans la nécessité, pour y satisfaire, de pressurer l'Égypte, et d'arrêter le développement de sa prospérité. On peut donc être certain que lord Ponsonby travaillera à rendre les conditions financières les plus rudes possible au vice-roi. Cet ambassadeur, en s'appuyant sur le divan, trouvera-t-il encore le moyen d'embrouiller la question d'Orient? C'est ce que j'ignore, mais je suis porté à croire que tant qu'il restera à Constantinople, on ne pourra rien conclure en Orient.

Le budget du vice-roi était en 1833 de 62 millions, et pour les obtenir il fallait imposer outre mesure la malheureuse Égypte; dans l'état d'épuisement où cette province est arrivée, il me semble démontré qu'elle ne

pourra payer à l'avenir que 40 à 50 millions annuellement, et dans cette hypothèse, un tribut de quatre à cinq millions, c'est-à-dire du dixième, me semble la seule chose raisonnable à admettre; tout ce qui serait enlevé au-delà, tournerait au détriment de la prospérité de l'Égypte et de la condition des fellahs si cruelle depuis quarante ans.

Les dernières nouvelles de Turquie sont déplorables. Le hatti-schériff de Gul-Khané, si libéral et si sage, n'est plus qu'une lettre morte, on ne l'exécute pas. Le trésor du sultan est vide, le papier monnaie créé en 1840 pour faire la campagne de Syrie n'a presque plus de valeur, et ce genre de ressource est épuisé. L'île de Candie et plusieurs provinces de la Turquie d'Europe sont en insurrection; la Syrie et l'Arabie en pleine anarchie, et chose bien autrement grave, la lutte entre les chrétiens et les musulmans *se réveille dans tout l'empire.* Les chrétiens, plus nombreux et plus habiles, succomberont-ils dans cette lutte? Tout doit faire présumer le contraire, et il se pourrait que, dans un avenir plus ou moins éloigné, le refoulement en Asie de la race turque fût la conséquence du mouvement qui vient de commencer.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que nous assistons à l'agonie d'un immense empire. Puisse la paix du monde ne pas en être troublée!

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE. — DE L'ORIENT DEPUIS L'INVASION DES FRANÇAIS EN EGYPTE, JUSQU'A LA CRISE DE 1839.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

DEUXIÈME PARTIE. — CRISE D'ORIENT EN 1839, ET TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840.

CHAPITRE IV.

TROISIEME PARTIE.—AFFAIRES D'ORIENT PENDANT LES SIX DERNIERS MOIS DE 1840; OPINIONS DIVERSES ET CONCLUSIONS DE L'AUTEUR.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIIIe ET DERNIER.

FIN DE LA TABLE.



Ouvrage du même auteur

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE-EDITEUR.

ESSAI SUR LA STATISTIQUE DE LA POPULATION FRANÇAISE, considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux, 1837, un volume in-8, avec 16 cartes. Prix : 15 fr.

IMPRIMERIE DE MOQUET ET COMP.,
rue de la Harpe, 90.